

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

COMPTE RENDU INTEGRAL — 21° SEANCE

Séance du Mardi 22 Novembre 1977.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. ALAIN POHER

1. — Procès-verbal (p. 2859).
2. — Transmission d'un projet de loi (p. 2859).
3. — Loi de finances pour 1978. — Discussion d'un projet de loi (p. 2860).
Discussion générale : MM. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances ; Raymond Barre, Premier ministre.
4. — Scrutin pour l'élection d'un juge titulaire de la Haute Cour de justice (p. 2869).
5. — Loi de finances pour 1978. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2869).
Suite de la discussion générale : MM. André Fosset, au nom de la commission des finances ; Henri Tournan, Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances ; Jacques Pelletier, Mme Marie-Thérèse Goutmann.

PRÉSIDENTICE DE M. ANDRÉ MÉRIC

M. Marcel Fortier.

6. — Résultat du scrutin pour l'élection d'un juge titulaire de la Haute Cour de justice (p. 2880).
7. — Loi de finances pour 1978. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2881).
Suite de la discussion générale : MM. Jacques Descours Desacres, Georges Lombard.
Suspension et reprise de la séance.

★ (1 f.)

PRÉSIDENTICE DE M. ALAIN POHER

MM. Josy-Auguste Moinet, Camille Vallin, Maurice Schumann, Jean-Pierre Fourcade, Jean Cluzel, Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances ; Anicet Le Pors, Henri Tournan.

Renvoi de la suite de la discussion.

8. — Dépôt d'une proposition de loi (p. 2901).
9. — Ordre du jour (p. 2901).

PRÉSIDENTICE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à quinze heures quinze minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du vendredi 18 novembre 1977 a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre en date du 21 novembre 1977, le projet de loi de finances pour 1978, adopté par l'Assemblée nationale.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 87, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé :

A la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, au fond ;

Et pour avis, sur leur demande :

A la commission des affaires culturelles ;

A la commission des affaires économiques et du Plan ;

A la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ;

A la commission des affaires sociales ;

A la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. (*Assentiment.*)

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1978

Discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi de finances pour 1978, adopté par l'Assemblée nationale (n° 87, 88, 89, 90, 91, 92 et 93, 1977-1978).

Avant d'ouvrir la discussion générale, je rappelle au Sénat que, conformément à l'article 50 du règlement, la conférence des présidents a fixé à aujourd'hui mardi 22 novembre, à dix-huit heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à la première partie de ce projet de loi.

Dans la discussion générale, la parole est à M. le rapporteur général de la commission des finances.

M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, le budget de 1978 dont nous entreprenons aujourd'hui l'examen est à la fois d'attente et de rigueur : d'attente, puisque dans moins de quatre mois, la Nation aura l'occasion de se prononcer sur la politique qui l'inspire ; de rigueur, puisqu'il ne constitue qu'une étape dans l'œuvre d'assainissement entreprise voilà plus d'un an.

Mais précisément, aujourd'hui, où en sommes-nous ? Si l'on s'en tient au court et au moyen terme, on peut dire, monsieur le Premier ministre, que vous avez atteint vos objectifs. La situation financière, économique et sociale de la France a, certes, ses ombres ; mais elle soutient favorablement la comparaison avec celle des principales nations industrielles.

La croissance de la production intérieure brute a été moins forte que prévu — 3 p. 100 au lieu de 4,5 p. 100 — mais cette contre-performance est due, il faut le savoir, à la mollesse de la conjoncture internationale. Le franc a été stabilisé, notre balance commerciale s'est sensiblement redressée, la progression de la masse monétaire et celle des rémunérations ont été contenues. Nos réserves de change, grâce surtout, il est vrai, à la réévaluation de nos avoirs en or, se sont améliorées. Bref, les grands équilibres ont été sauvegardés.

Si l'on veut bien se rappeler la pente fatale où nous glissons, voilà un an, ce n'est pas un mince résultat. Quelques rares nations ont fait mieux. Beaucoup ont fait pis.

A considérer le long terme, en revanche, le bilan — vous en conviendrez avec moi, monsieur le Premier ministre — est moins favorable. La hausse des prix dépassera 9 p. 100 à la fin de l'année. Ce résultat, compte tenu de l'ampleur des mesures anti-inflation mises en place, est décevant. On aurait tort d'en conclure à leur inutilité. Il témoigne de la longueur du délai nécessaire aux renversements de tendance dans les économies développées, mais aussi de la persistance des facteurs structurels qui contribuent en France, plus qu'ailleurs, à la hausse des prix. Rappelons cependant que si l'évolution des prix alimentaires avait été cette année égale à celle de 1976, notre taux d'inflation ne serait aujourd'hui que de 7,5 p. 100. Il reste que la production a retrouvé le niveau de 1974 avec une hausse des prix deux fois moins forte : c'est dire que nos conditions de production, surtout en matière de biens industriels et de service, se sont sensiblement assainies.

En revanche, le nombre des demandeurs d'emploi a augmenté de plus de 15 p. 100. On aurait tort cependant d'imputer cette dégradation à la politique du Gouvernement. La plupart des nations industrielles ont un taux de chômage supérieur, bien qu'elles n'affrontent pas la même vague démographique que

nous. Et puis, il ne faut pas oublier que la demande d'emplois n'a cessé d'augmenter régulièrement depuis quinze ans, en dépit du taux d'expansion exceptionnel des années 1960 et suivantes. C'est qu'elle est due en large part soit à la montée du travail féminin, soit à l'inadaptation de l'enseignement aux tâches productives, deux faits qui relèvent davantage de la sociologie que de l'économie.

Enfin, comment ignorer, mes chers collègues, qu'à côté des cas dramatiques que nous connaissons tous, l'indemnisation du chômage autorise certains abus qui faussent les statistiques et contribuent quelquefois à dévaloriser le travail lui-même ? (*Mouvements divers à gauche.*)

Il demeure que ce sous-emploi a peu de chance d'être réduit si l'investissement productif ne s'améliore pas. Or celui-ci reste inférieur aux prévisions, malgré l'amélioration du bilan financier moyen des entreprises. L'incertitude politique, la faiblesse de la reprise mondiale, le poids toujours accru des charges salariales conduisent les responsables d'entreprise à suspendre leurs décisions en matière d'investissement et d'embauche. C'est le point, de loin le plus sombre, de la conjoncture française car, dans le même temps, la concurrence internationale se durcit, les produits en provenance des pays du tiers monde pénètrent de plus en plus nombreux sur notre marché intérieur, la facture pétrolière risque de s'alourdir encore.

Il ne faut pas croire que l'activité économique pourra être longtemps soutenue, comme c'est le cas depuis trois ans, par la seule dépense publique ou, comme certains le préconisent, par une relance de la consommation intérieure. Ses deux seuls et vrais moteurs sont l'investissement et l'exportation. (*Murmures sur les mêmes travées.*)

Un sénateur à gauche. Ce n'est pas vrai !

M. André Méric. On croirait entendre le ministre des finances !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Or, si le premier fléchit, la seconde est, à terme, menacée.

Signalons enfin que la stabilité du franc n'a été obtenue qu'au prix d'un taux élevé de l'argent et d'un endettement accru des entreprises publiques ou privées à l'étranger. Cet endettement atteint aujourd'hui 32,9 milliards de francs, avec une charge de la dette qui sera de 6,2 milliards de francs en 1978 et de 11,8 milliards de francs dans cinq ans. Nous avons donc partiellement hypothéqué l'avenir.

Ces chiffres sont impressionnants. Ils montrent dans quelles limites étroites s'inscrit désormais notre développement industriel. Ces limites s'imposeraient demain à tout gouvernement de la France, quel qu'il soit.

Tel est, mes chers collègues, le contexte économique dans lequel se situe le budget de 1978.

Qu'en sera-t-il demain ? Avant de nous prononcer, rappelons-nous que les expériences similaires à l'étranger, aux Etats-Unis, en Allemagne fédérale, ont demandé beaucoup plus d'un an pour porter leurs fruits. De plus, elles ont entraîné un taux de chômage, un fléchissement de la production et du pouvoir d'achat plus importants que chez nous. La voie où la France est engagée est donc la bonne. Mais elle sera longue. Elle exclut la facilité, car rien n'est encore gagné. Les résultats acquis, qui ne sont pas négligeables, peuvent, en quelques semaines, être remis en question si l'opinion n'a pas pleine conscience de la nécessité et du sens des efforts qui lui sont demandés ; si, tout spécialement, le destin de l'entreprise petite ou grande, créatrice de richesses, instrument du progrès, pourvoyeuse d'emplois, n'est pas mieux assuré.

Le budget de 1978, ai-je dit, est un budget d'attente et de continuité. Il reproduit, en effet, sans variations notables, les grandes lignes du budget de l'année en cours.

Les hypothèses de croissance sont inchangées : 4,5 p. 100 pour le produit intérieur brut en volume, 6,5 p. 100 de hausse des prix, 12,6 p. 100 pour les dépenses publiques ; celles-ci augmentent selon un principe désormais bien établi, proportionnellement au produit intérieur brut.

Face à ces chiffres, je ne vous cacherai pas, monsieur le Premier ministre, ma perplexité. Force est, d'abord, de constater que les prévisions précédentes sont loin d'avoir été vérifiées en 1977. Qu'en sera-t-il l'an prochain ? La réponse, je le crains, nous échappe. Elle tient en bonne part à la conjoncture dans le monde, spécialement en Allemagne fédérale, notre principal client. L'incertitude sur ce point, rejoignant celle qui pèse sur la conjoncture politique française, confère à votre budget un caractère, disons-le, fortement aléatoire.

Mais c'est surtout le chiffre de 6,5 p. 100 de hausse des prix qui m'étonne. (*Rires sur les travées socialistes et communistes.*) Ne croyez-vous pas qu'avec un déficit initial de près de 9 milliards de francs — chiffre qui ne permet pas de préjuger le résultat final — avec une augmentation de dépenses publiques de 12,6 p. 100, ce pourcentage est décidément bien ambitieux. Je veux espérer, pour ma part, qu'il ne vous sera pas trop souvent opposé.

Les dépenses publiques s'élèveront à 398,4 milliards de francs, contre 389,7 milliards de francs de recettes, soit un déficit de 8,9 milliards de francs. Ce chiffre est inférieur de près de moitié à celui que nous connaissons cette année. Il est vrai que le budget de 1977 avait été voté en équilibre. Mieux vaut un déficit déclaré, si l'on s'y tient, qu'un bel équilibre vite remis en question. Mais quel crédit accorder, dans ces conditions, à celui qui nous est proposé aujourd'hui ? Là encore, il est difficile de répondre. Reconnaissons simplement que ce déficit, reconnu d'entrée de jeu, s'inspire d'une clarté à laquelle nous ne pouvons que souscrire.

Dans les recettes fiscales, les parts respectives des impôts directs — sur les revenus et les sociétés — et des impôts indirects — taxe sur la valeur ajoutée et douanes — sont inchangées. Rien donc de bien neuf de ce côté si l'on met à part un léger accroissement de la pression fiscale sur les hauts revenus, compensé par un allègement de celle qui pèse sur les plus modestes. En revanche, la situation des revenus non salariaux, qui, s'ils émanent de 18 p. 100 seulement des personnes actives, n'en représentent pas moins 45 p. 100 des revenus globaux, reste inchangée. C'est, disons-le tout net, regrettable, car tout effort demande une égalité dans les sacrifices. Quant au déficit, il sera couvert aux deux tiers par la fiscalité de l'automobile — vignette et taxe sur les produits pétroliers — une contribution exceptionnelle de 1,5 p. 100 sur les frais généraux et amortissements des institutions financières, et, enfin, le relèvement des prix du tabac.

Compte tenu de la fragilité constatée plus haut des hypothèses de croissance pour 1978, fragilité due aux hésitations de la reprise mondiale qui ont affecté déjà celles qui avaient présidé au budget de 1977, nous devons, à ce point de notre réflexion, mes chers collègues, nous poser au moins deux questions.

Qu'en aurait-il été du budget et de la conjoncture actuelle si, l'année dernière, le Gouvernement n'avait pas, fort sagement, prévu un fonds d'action conjoncturelle qui lui a permis d'intervenir au bon moment et sans délai ? Pourquoi donc — c'est une question que nous ne pouvons pas ne pas vous poser, monsieur le Premier ministre — alors que l'incertitude persiste quant au rythme de l'activité en 1978, vous êtes-vous, nous avez-vous privés de ce recours ? Qu'en serait-il du déficit annoncé s'il vous faut à nouveau, demain, soutenir l'économie alors qu'aucun crédit n'a été prévu à cette fin dans le budget de 1978 ?

De bons esprits — et ce sera ma seconde observation — pourront également s'étonner de la modestie du déficit budgétaire annoncé alors que des nations comme les Etats-Unis ou la République fédérale d'Allemagne y recourent, c'est vrai, beaucoup plus largement. Mais, sur ce point, je crois connaître votre réponse. Il n'est pas possible de pratiquer l'endettement à la fois de l'Etat et des entreprises sans mettre en péril l'équilibre financier d'une nation. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. En termes de comptabilité nationale, le besoin de financement des administrations n'a été, en France, en 1976, en pourcentage du produit national brut, que de 0,8 p. 100 contre 4 p. 100 en Allemagne et 3,4 p. 100 aux Etats-Unis. Mais, dans le même temps, celui des entreprises industrielles et commerciales a été, chez nous, de 5 p. 100 contre 1,4 p. 100 et 1,2 p. 100 seulement dans le premier et le second de ces pays. En d'autres termes, c'est lorsque les entreprises font peu appel au crédit, et là seulement, que l'Etat peut se le permettre. Encore ne le doit-il qu'en recourant directement, comme en Allemagne fédérale, à des émissions à moyen et à long terme auprès du marché financier. La dure vérité, mais qu'il faut savoir, c'est que le déficit budgétaire est un luxe que seuls peuvent s'autoriser les pays dont l'appareil productif est sain. La France n'est, à l'heure actuelle, malheureusement pas de ceux-là. Si la conjoncture, demain, devait l'y contraindre, il faut savoir que cela ne serait pas sans conséquences immédiates sur la tenue des prix.

La dette publique progresse de 15,5 p. 100. Si la dette extérieure reste modérée et a même diminué légèrement, en revanche, la dette intérieure à long terme continue de croître. Elle a doublé depuis 1973 à la suite des trois emprunts d'Etat qui ont été émis en 1973, 1976 et 1977 et des déficits budgétaires

successifs. La charge globale de la dette publique a, elle aussi, doublé en quatre ans et représente aujourd'hui — ce qui n'est pas rien — 3 p. 100 du budget général. Ce chiffre est élevé et devrait interdire aux pouvoirs publics, pendant un long temps, tout nouveau recours à l'emprunt.

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 14,5 p. 100. Elles correspondent à l'amélioration des rémunérations dans la fonction publique et à des renforcements d'effectifs qui se montent à 20 918 créations nettes d'emplois contre 53 465 en 1977, dont la plupart, il est vrai, correspondaient à des titularisations. Les principaux ministères bénéficiaires sont, par ordre d'importance : l'éducation, la justice, le travail et la santé, les services financiers, la jeunesse et les sports.

Les subventions de fonctionnement progressent de façon spectaculaire : plus 27 p. 100 par rapport à 1977. Elles représentent une partie du déficit global des entreprises publiques, qui se montera à 28,9 milliards de francs. Celui-ci était de 12 milliards de francs en 1972 et de 20,8 milliards de francs en 1975. Cette aggravation est alarmante. Elle est due pour les deux tiers à leur déficit d'exploitation, conséquence en partie du blocage des prix des services publics, et pour un tiers à celui de certains régimes sociaux. Un second poste est particulièrement lourd, c'est celui des interventions sociales. Les dépenses d'assistance sociale augmentent très vite, j'oserais même dire trop vite. Elles passent de 36 milliards à 43 milliards de francs. Elles ne manqueront pas de retentir indirectement sur les budgets déjà si lourds, au titre des charges sociales, des collectivités locales.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Très bien !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Elles représentent 12 p. 100 du budget de l'Etat.

Le déséquilibre démographique dans certains secteurs comme les mines, la SNCF, l'agriculture, l'artisanat et le commerce, la progression des dépenses de santé, contribuent ainsi à une fiscalisation croissante de ces dépenses. Cette évolution pose un problème à la fois financier et de principe qui s'inscrit dans celui, plus vaste, du devenir de la sécurité sociale, problème qui devra être, tôt ou tard, clairement posé.

Il est, en effet, de plus en plus évident que la nation ne pourra pas soutenir longtemps à la fois le rythme de progression actuel des dépenses de consommation sociale et financier de vastes programmes d'équipements publics. Ce n'est pas un hasard si la France est, dans l'ensemble des nations industrielles, au troisième rang pour les premières et au onzième rang seulement pour les seconds. Elle devra choisir. Si, par malheur, les équipements publics devaient rester, demain, le soutien obligé de l'activité et de l'emploi, il faut savoir que l'évolution actuelle serait dommageable à l'économie et, en particulier, aux jeunes à la recherche de travail. Tel est l'enjeu : il est celui de l'équilibre et de la solidarité entre les générations.

Le dernier chapitre des dépenses civiles est précisément celui des équipements. Elles augmentent de 12,2 p. 100. Leur croissance est très inégale selon les ministères : elle est forte en ce qui concerne la justice ou la culture, faible, et même trop faible, pour le ministère de l'agriculture malgré un accroissement notable de ses crédits globaux puisque, comme vous le savez, plus de la moitié de ceux-ci est consacrée à des interventions sociales. C'est ainsi que les crédits affectés à l'hydraulique, au remembrement, à la recherche, ne croissent, sauf amélioration de dernière heure, respectivement que de 2,6, 2,5 et 4 p. 100. C'est évidemment très peu.

C'est cependant le ministère de l'éducation qui subit la réduction la plus forte. Les équipements scolaires voient leurs crédits diminuer brutalement tant dans le premier et le second degré que dans l'enseignement universitaire et dans l'enseignement agricole. J'entends bien que la baisse des effectifs due au reflux démographique et l'effort considérable consenti au cours des dix dernières années expliquent en partie cette coupe sévère. Je n'oublie pas que l'éducation reste de loin le premier budget de l'Etat avec 17,5 p. 100, et consomme à lui seul à peu près l'équivalent du montant de l'impôt sur le revenu. Mais qualitativement — comment ne le saurions-nous pas ici ? — il reste beaucoup à faire et l'enseignement technique, en particulier, continuera pendant longtemps d'exiger un effort exceptionnel. Or je crains que cette évidence n'ait été perdue de vue.

De même, le budget de la jeunesse et des sports reste, reconnaissons-le tout en le regrettant, aussi mal doté que les années précédentes. Faudra-t-il se résigner un jour à lui trouver des ressources extra-budgétaires ?

Voix nombreuses sur les travées socialistes. Eh oui !

M. Maurice Blin, rapporteur général. La question est posée.

Au plan général du concours de l'Etat aux collectivités locales, qui vous intéresse tout spécialement, mes chers collègues, les subventions en matière de fonctionnement augmentent près de deux fois plus vite que les subventions en matière d'équipement. La disproportion entre ces deux postes — 17 milliards de francs pour le premier, 7,5 milliards seulement pour le second — témoigne d'une tendance générale et inquiétante qui voit le fonctionnement, c'est-à-dire les dépenses consacrées au présent, mordre de plus en plus sur l'équipement qui, lui et lui seul, garantit le futur. Ce déséquilibre est grave et pose un véritable problème de société.

M. Raymond Courrière. C'est l'immobilisme !

M. Maurice Blin, rapporteur général. De même le calendrier de la récupération de la T.V.A. sur les dépenses d'équipement des collectivités locales prend un certain retard puisque le fonds d'équipement des collectivités locales ne sera abondé, en 1978, que de 2 milliards de francs. C'est 500 millions de francs de plus qu'il aurait fallu lui affecter pour respecter l'échéance du remboursement à 100 p. 100, prévue en 1980. Si l'on veut bien se rappeler que l'économie faite sur les constructions scolaires sera de 360 millions de francs, il aurait suffi de dégager 140 autres millions pour atteindre le demi-milliard de francs prévu. Etait-ce tout à fait impossible ? La question, là aussi, est posée.

Un mot enfin sur les programmes d'action prioritaires. Eux aussi connaissent des taux de réalisation très inégaux. Le pourcentage d'exécution du Plan atteint globalement 56,7 p. 100, ce qui est satisfaisant ; mais celui de la liaison Rhin-Rhône n'est que du quart, celui du développement des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat, de la formation professionnelle des jeunes, du tiers environ.

Second et dernier grand poste du budget : les dépenses militaires. Elles augmentent de 18,7 p. 100. C'est le budget des armées qui connaît la croissance la plus importante ; il vient relayer celui des équipements civils et pourrait avoir des effets bénéfiques sur l'activité économique, et donc sur l'emploi. A l'inverse des autres ministères, il voit ses dépenses de fonctionnement augmenter sensiblement moins que ses crédits d'équipement. Cette évolution reflète une volonté de rééquilibrage par rapport aux dernières années. Quoi qu'il en soit, le budget de 1978 est conforme aux dispositions de la loi de programmation militaire.

Il vous était difficile, monsieur le Premier ministre, quoi qu'on en pense, de faire plus.

Notre parcours budgétaire s'achève, mes chers collègues, par le chapitre des comptes spéciaux du Trésor. Celui-ci, disons-le tout net, constitue un regrettable « fourre-tout » qui mériterait d'être vigoureusement élagué.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Très bien !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Il y aurait certainement intérêt à ce que de nombreux postes soient réintégrés dans le budget des ministères qui en assurent finalement l'exécution. La lecture et la transparence du budget y gagneraient.

M. Raymond Courrière. C'est le budget des élections !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Ainsi en va-t-il du fonds spécial d'investissement routier. Il se monte à 5,2 milliards de francs, en augmentation de 420 millions, soit 9 p. 100. Il appelle plusieurs observations.

Un sénateur socialiste. Oh, oui !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Je m'en tiendrai à une seule. Sa ventilation est extrêmement inégale : plus 23,1 p. 100 pour les autoroutes de liaison, mais moins 20,4 p. 100 pour le réseau national en rase campagne et moins 27 p. 100 pour la voirie en milieu urbain.

M. Jacques Eberhard. Il n'y a plus de voirie communale !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Que dire, enfin, de la réduction sévère — moins 15,2 p. 100 — en autorisations de programme — que subissent les tranches départementale et communale du fonds spécial d'investissement routier, pour la première fois fusionnées ? J'entends bien que cette novation va dans le sens de la plus grande autonomie de décision reconnue aux départements. Mais ce n'est pas leur faire un cadeau que de leur laisser le soin de répartir la pénurie.

M. André Méric. Très bien !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Le Sénat où siègent tant de responsables locaux ne serait certainement pas indifférent, monsieur le Premier ministre, à ce que vous pourriez faire pour lui faciliter une tâche qui risque de devenir très vite impossible.

L'ensemble des crédits de soutien au secteur public, c'est-à-dire couverture du déficit d'exploitation, dotation en capital et prêts du fonds de développement économique et social, se monte à 20 340 millions contre 18 870 millions en 1977, soit une augmentation de 7 p. 100. Mais — je me permets d'attirer tout particulièrement votre attention sur ce point — en ce qui concerne le secteur privé, si l'on récapitule la totalité des aides publiques, c'est-à-dire les aides aux secteurs industriels en difficulté — constructions navales, industries informatiques et électroniques, agricoles et alimentaires — au développement régional, à la recherche industrielle, aux économies d'énergie, à l'amélioration des conditions de l'emploi, si on leur ajoute les bonifications d'intérêt — plus de 30 p. 100 — les garanties au commerce extérieur et les prêts du F.D.E.S., on aboutit au chiffre impressionnant, et même alarmant, à mon point de vue, de 12 170 millions contre 10 240 millions cette année. Ce chiffre représente 3 p. 100 du budget général, ou 125 p. 100 du budget de l'industrie, ou encore le quart du produit de l'impôt sur les sociétés. (*Murmures sur les travées socialistes.*)

Cette constatation, ai-je dit, est alarmante. Pourquoi ? *A priori*, je ne m'étonne ni me scandalise, comme pourraient peut-être le faire certains, de voir l'argent public contribuer, soit à la mutation de secteurs durement menacés par la concurrence internationale, soit à un meilleur aménagement du territoire, soit à des réalisations assurant ce qu'on appelle aujourd'hui la qualité de la vie.

Il y va de l'avenir de centaines de milliers d'emplois productifs de richesses, de la sauvegarde de la qualité de la vie de chacun loin des villes tentaculaires ou dans des cantons en voie de dépeuplement, du dynamisme de la recherche et du développement industriel qui, seuls, assureront l'accès de notre pays à de nouveaux créneaux, à de nouveaux marchés. Il s'agit donc bien d'une cause nationale dont l'Etat ne peut en aucun cas se désintéresser.

Il reste que l'ampleur du soutien ainsi nécessaire à la survie de nombreuses entreprises, grandes et moins grandes, témoigne du degré d'affaiblissement et d'endettement auquel la crise pétrolière, la pratique abusive du blocage des prix, le poids disproportionné des charges sociales les ont conduites.

Nul plus que vous — je le sais — monsieur le Premier ministre, n'en a conscience. Pourtant, je suis obligé de constater que le pas que vous avez fait dans la voie de la réévaluation des bilans est resté bien timide. Mais, enfin, le principe en est acquis. Il faudra lui donner tout son développement compatible avec l'équilibre à la fois des finances publiques et des entreprises.

Nous ne pouvons pas, mes chers collègues, et le Gouvernement ne le peut pas davantage, rester indifférents à cette dégradation de la situation financière de trop d'entreprises françaises que reflètent le déclin de la Bourse et le traitement que subissent près de quatre millions d'actionnaires qui ont pris le risque de leur confier tout ou partie de leurs économies.

Savez-vous, mes chers collègues, à quoi équivalent aujourd'hui, en francs constants, 100 francs placés en Bourse en 1964 ? A 24,50 francs exactement !

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Très bien !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Disons-le tout net : il n'y aura ni croissance de l'appareil productif ni, par conséquent, de l'emploi si les droits de l'épargne et de l'investissement sont à ce point méprisés.

Car cette évolution — ne nous le dissimulons pas — débouche sur deux issues.

La première consiste à revoir, au fond, la fiscalité de l'entreprise. Celle-ci doit être, d'abord et avant tout, productrice de richesses, c'est-à-dire de biens marchands susceptibles de relever en qualité et en prix le défi de la concurrence internationale. Elle doit cesser d'être ce qu'elle est peu à peu devenue, à savoir l'instrument de financement des dépenses sociales de la Nation. Aussi bien ne l'est-elle pas à l'étranger. Seule une réforme du statut de l'entreprise et des circuits financiers qui l'alimentent permettra de lever les menaces qui pèsent sur notre industrie et sur l'emploi. Elle seule évitera que l'appauvrissement de l'entreprise ne se fasse paradoxalement au profit du secteur bancaire, comme on le voit aujourd'hui.

Sans cette réforme — et c'est l'autre issue, fatale à tous, même à ceux qui s'en disent partisans — nous risquons d'aller vers une étatisation générale de l'économie qui transformerait les entrepreneurs en assistés et ferait du consommateur un obligé. Le jour où, comme on le voit dans certains pays à l'économie totalement socialisée, l'impôt remplacera l'épargne, croyez-vous, mes chers collègues, que la liberté y aura gagné ? (Applaudissements à droite, sur les travées de l'U.C.D.P. et du R.P.R., ainsi que sur plusieurs travées à gauche. — Murmures sur les travées socialistes.)

Vous menez, monsieur le Premier ministre, un combat difficile, courageux, nécessaire, et le budget que vous nous proposez est l'expression de votre résolution. Ce combat, tous ceux — et ils sont nombreux dans cette assemblée — qui ont le souci de l'intérêt supérieur du pays sont prêts à le mener avec vous.

M. Raymond Courrière. Qui ne l'est pas ?

M. Maurice Blin, rapporteur général. Mais, pour qu'il soit victorieux, il y faut au moins deux conditions, qui sont, malheureusement — je le constate à regret — loin d'être réunies.

La première, c'est une juste répartition des efforts et des sacrifices qu'il implique. Il faut éviter tout ce qui peut conduire à entraver le développement de l'appareil productif, et spécialement la rentabilité des entreprises.

En revanche, il faudra bien, tôt ou tard, sanctionner, d'une manière ou d'une autre, le capital improductif qui se développe sous nos yeux. Avec lui, c'est une part croissante de la richesse de la nation qui est stérilisée et perdue. Il constitue un véritable pari contre l'avenir, puisqu'il est un refuge contre l'inflation, la dégradation de la monnaie, l'affaiblissement de l'économie : autant de maux qu'il contribue, précisément, à provoquer. Il faut rompre ce cercle vicieux.

Je sais, monsieur le Premier ministre, que ce n'est pas simple. Et puis l'on me dira que ce n'est jamais le moment. Il est vrai que lorsque les choses, comme c'était le cas hier, paraissent aller bien, nous n'étions guère portés à nous préoccuper de l'avenir. Mais justement, depuis le coup de tonnerre pétrolier de 1973 et devant la montée en puissance de nouveaux et redoutables concurrents, la France est dangereusement affaiblie et exposée. Elle est condamnée, mes chers collègues, à opérer une révolution industrielle plus difficile, plus exigeante que celle qu'elle a réussie voilà vingt-cinq ans. Le sait-elle ? Je n'en suis pas sûr. Ce qui est certain, c'est que notre pays ne ripostera à l'appauvrissement qui le guette que par un sursaut de volonté, de lucidité, et par une mobilisation générale de ses moyens.

La seconde condition de notre redressement, c'est une résolution, jusqu'ici beaucoup trop timide, d'économie.

Cette résolution existe au niveau des particuliers, qui n'ont jamais tant épargné. Mais leur épargne est mal utilisée, et surtout, elle témoigne davantage d'une méfiance que d'une confiance envers l'avenir.

Cette résolution n'existe pas suffisamment — je crois pouvoir l'affirmer au nom de la commission des finances de notre assemblée — au niveau de l'Etat.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Très bien !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Je n'en prendrai pour terminer, mes chers collègues, qu'un seul exemple. Reportez-vous, je vous prie, au fascicule concernant le budget dit des charges communes. Avec 18,4 p. 100 du budget général, il représente le premier poste des dépenses civiles de l'Etat. C'est en réalité un budget dans le budget. Vous trouverez un catalogue impressionnant de dépenses qui oscillent de quelques centaines

de milliers de francs à plusieurs millions. Etudiez-le attentivement. Vous constaterez avec moi que beaucoup d'entre elles restent très ou trop largement calculées, souvent même — disons-le — franchement inutiles. En un temps où se multiplient les remises en cause et les défis, où l'économie est devenue pour tous le premier des devoirs, ce mauvais exemple d'un monde immobile, clos, surtout soucieux de se perpétuer, n'est ni justifiable ni supportable.

La France aura, demain, à choisir entre les deux voies du progrès et du déclin. Son gouvernement doit lui donner l'exemple. (Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et à droite, ainsi que sur plusieurs travées à gauche.)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre. (Applaudissements à droite, sur les travées du R.P.R., de l'U.C.D.P. et sur plusieurs travées à gauche.)

M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, le débat budgétaire devant votre assemblée sera comme à l'accoutumée — je n'en doute pas — un débat approfondi, un débat serein, que ne troubleront ni les préjugés, ni les passions, ni l'agitation, ni les arguments sommaires et les formules toutes faites. (Interruption sur les travées socialistes.)

Votre intervention, monsieur le rapporteur général, est une confirmation de la qualité des réflexions et des travaux que conduisent la Haute assemblée et sa commission des finances. Vos propos me touchent particulièrement, moins par l'encouragement qu'ils apportent au Gouvernement dans la voie difficile qu'il s'est tracée et qu'il suit, que par la sagesse, la pondération, la lucidité qu'ils expriment et par le soin que vous avez eu de souligner que nos problèmes sont non pas des problèmes à court terme, mais des problèmes à long terme qui se poseront inéluctablement à notre pays.

Est-ce la proximité d'une échéance électorale, certes importante pour la France, est-ce la nécessité de s'engager sur la voie du changement économique, social et politique, qui expliquent tantôt la nervosité, tantôt l'agressivité ? Est-ce l'incertitude qui provoque cette floraison de jugements précipités et trop souvent erronés ? (Interruptions sur les travées socialistes.)

MM. Jean Nayrou et Raymond Courrière. Chirac !

M. Raymond Barre, Premier ministre. Sachons prendre du recul et apprécier à leur juste valeur et avec objectivité nos difficultés, le chemin que nous avons seulement commencé à parcourir et le long chemin qu'il nous reste à faire.

Je voudrais devant vous, à l'occasion de ce débat budgétaire, esquisser les principaux aspects de la situation économique de la France, préciser les orientations fondamentales de la politique économique arrêtée par le Gouvernement pour 1978 et montrer comment le projet de budget que vous vous apprêtez à discuter tente d'être une contribution à cette politique.

La situation économique actuelle de la France — vous l'avez dit, monsieur le rapporteur général — doit s'apprécier à la lumière de ce qu'elle était à l'automne 1976 et en fonction des priorités et des choix retenus pour la politique de redressement économique et financier.

M. Charles Allières. Il n'y avait rien avant ? (Rires ironiques sur les travées socialistes.)

M. Raymond Barre, Premier ministre. Voilà un peu plus d'un an, l'économie française glissait, comme vous l'avez dit, sur la pente d'une inflation galopante. De graves déséquilibres se manifestaient, qui avaient toutes chances de s'aggraver.

Si le prélèvement pétrolier, la flambée des prix des matières premières, l'inflation mondiale des années 1971 à 1974 pouvaient en partie les expliquer, d'autres facteurs d'ordre interne et qui relèvent de la responsabilité collective...

M. Raymond Courrière. Du Gouvernement !

M. Raymond Barre, Premier ministre. ... y ont aussi contribué.

Une action énergique devait être entreprise pour stopper un processus que l'on a qualifié, dans une autre assemblée, de « processus à l'italienne », dans lequel nous étions engagés, et je dois dire ici que cette action avait été, à diverses reprises, préconisée par mon prédécesseur au ministère de l'économie et des finances, M. Jean-Pierre Fourcade, qui siège maintenant sur les bancs de votre Assemblée. (Murmures sur les travées socialistes.)

Il était donc nécessaire d'endiguer ces évolutions qui pouvaient nous valoir, en 1977, non seulement des taux d'inflation proches de ceux que connaissaient malheureusement nos voisins, tels que l'Italie et la Grande-Bretagne, mais aussi des dérèglements globaux.

Le Gouvernement, en dépit des bons conseils qui lui furent prodigués à l'époque sur l'impossibilité de redresser la situation à un an et demi d'élections législatives, s'est employé cependant à enrayer le processus inflationniste en mettant en œuvre un programme de redressement économique et financier dont j'ai eu l'occasion, à diverses reprises, d'entretenir la Haute assemblée.

Nous avons, vous le savez, concentré nos efforts sur le front extérieur au pays car c'est là que se situent, d'une part, la source principale de nos difficultés et, d'autre part, pour les années à venir, le défi que la France devra relever. Nos problèmes ne sont pas d'abord des problèmes internes, ce sont d'abord des problèmes de relations avec l'extérieur car un grand pays comme la France ne peut pas s'isoler du monde et des échanges auxquels il participe d'une manière si intense et si utile pour son activité intérieure, ses investissements et son emploi.

La priorité a été donnée à la stabilisation de notre monnaie. Le franc a été stabilisé par le rapport aux dix-neuf principales monnaies des pays industrialisés que l'on prend d'habitude pour terme de référence. Il s'est apprécié notamment par rapport au dollar.

Certes, certaines monnaies, le deutschemark et le franc suisse, se sont appréciées par rapport au franc. Pouvait-il en être autrement quand on sait ce qu'ont été les efforts considérables que, depuis 1973, l'Allemagne fédérale et la Suisse ont accomplis pour modérer l'inflation et pour assurer l'équilibre et l'excédent de leur balance des paiements ?

Ce que je voudrais faire observer, cependant, c'est que le franc français n'est pas la seule monnaie qui se soit dépréciée par rapport au deutschemark et au franc suisse ; ces deux monnaies se sont appréciées par rapport à toutes les monnaies et cela ne fait que traduire le plus grand succès des efforts que ces pays ont accomplis dans la lutte contre l'inflation.

Ce dont nous devons nous féliciter, c'est d'avoir, par rapport à la monnaie dans laquelle nous payons notre pétrole — et vous savez quelle est l'importance de la facture pétrolière — bénéficié d'une appréciation du franc. Nous aurions très bien pu, comme des pays voisins, laisser glisser le franc avec le dollar. Nous aurions très bien pu acheter des dollars pour conserver un prétendu avantage à l'exportation. Nous ne l'avons pas fait, pour des raisons qui tiennent au règlement de la facture pétrolière et à l'effet sur nos prix intérieurs de la modération du coût de nos importations.

Il ne faudrait pas oublier trop facilement que d'autres monnaies européennes, réputées fortes, ont connu aussi des difficultés dans les turbulences de ces derniers mois. Je pense aux couronnes des pays scandinaves, au florin néerlandais, au franc belge.

Ce que nous allons, nous, continuer à faire, et j'y reviendrai tout à l'heure, c'est veiller à la stabilisation globale de notre monnaie, car il n'y a pas — l'histoire de ce pays le montre — de redressement économique et financier possible si cette stabilisation ne commence pas par celle de la monnaie nationale sur le marché des changes. (*Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique.*)

Cette stabilisation du franc a été acquise tout en augmentant nos moyens de paiements internationaux non seulement du fait de la réévaluation de nos réserves en or, monsieur le rapporteur général, mais aussi parce que nous avons pu obtenir des rentrées de devises.

On explique parfois que les résultats acquis en matière de taux de changes sont artificiels et que cela est dû à l'endettement de la France qui s'est dangereusement accru.

Je vois mal comment il aurait été possible, compte tenu du déficit de notre balance commerciale et de celui de notre balance des paiements courants, de ne pas emprunter. Ou bien nous aurions pu ne pas le faire, mais laisser glisser le franc dans des conditions telles que la charge de la facture pétrolière et le coût de nos importations se seraient considérablement accrus.

Je peux dire à la Haute assemblée — cela est indiqué dans le détail dans le rapport économique et financier présenté par le Gouvernement où j'ai tenu à ce qu'un paragraphe spécial y

fût consacré — que l'endettement net de la France s'est accru en quatre ans de 19 milliards de francs mais qu'en 1977 cet endettement net n'augmentera sans doute pas.

Les premières évaluations pour les six premiers mois de cette année font même apparaître une diminution de 400 millions de francs de notre endettement net.

Par ailleurs, les emprunts qui ont été lancés en 1977 sur le marché international des capitaux par nos grandes entreprises pour financer des investissements ont atteint un montant inférieur d'environ 3 milliards de francs par rapport au montant des émissions de l'année 1976.

Notre endettement est resté dans des limites parfaitement supportables et je peux vous assurer que le crédit de la France sur les marchés internationaux est intact.

Si nous avons pu stabiliser le franc, c'est en grande partie en raison de l'amélioration de notre balance commerciale. De 2 800 millions de francs par mois en moyenne au cours du quatrième trimestre 1976, le déficit commercial a été progressivement et régulièrement réduit : 1 700 millions de francs au premier trimestre de cette année, 1 milliard de francs au deuxième trimestre et moins de 800 millions de francs pour le troisième trimestre. Nous avons même enregistré, sur les deux derniers mois, l'équilibre de nos échanges.

M. Raymond Courrière. A quel prix ?

M. Raymond Barre, Premier ministre. Nous pensons que, cette année, même si les importations de pétrole durant les deux derniers mois viennent gonfler nos importations totales, notre déficit commercial sera réduit environ de moitié.

Le redressement de notre commerce extérieur est le fruit du dynamisme de nos entreprises qui ont fait, à l'exportation, un effort considérable.

Nos exportations, en un an, ont augmenté de 16 p. 100 alors que le franc se stabilisait, que la conjoncture mondiale était moins favorable que celle à laquelle nous nous attendions et que la concurrence internationale restait vive. Je voudrais, à cet égard, saluer l'effort de nos exportateurs.

Mais le redressement de notre balance commerciale est aussi le fruit des efforts consentis pour économiser l'énergie. Le plafond d'importations qui avait été fixé, en septembre 1976, à 55 milliards de francs pour le pétrole sera, cette année, respecté.

La balance de nos paiements courants, qui comprend non seulement nos échanges de produits, mais aussi nos échanges de services, enregistrera également cette année une nette amélioration ; d'après les estimations dont nous disposons à l'heure actuelle, notre déficit serait inférieur de moitié à ce qu'il était en 1976.

Telle a été l'action menée sur le front extérieur et elle devra se poursuivre.

Mais, pour réduire l'inflation et rétablir nos équilibres, il ne fallait pas seulement améliorer la situation extérieure de la France, il fallait aussi traiter un certain nombre de problèmes internes dont le premier était la progression des rémunérations.

Leur évolution, depuis le quadruplement du prix du pétrole, n'était pas compatible avec le prélèvement sur son pouvoir d'achat que la France avait subi et qu'elle continuera encore à supporter au cours des prochaines années, avec l'augmentation annuelle quasi régulière que nous enregistrons sur le prix du pétrole.

En dépit de tout ce qui a été dit et des efforts qui ont été multipliés pour compromettre la réalisation de cet objectif, les Français, dans leur ensemble, ont compris cette exigence de stabilisation du pouvoir d'achat et ils l'ont acceptée parce que c'est le bon sens et aussi parce que l'action du Gouvernement s'est accompagnée d'une juste répartition de l'effort.

L'inflexion des hausses de rémunérations qui sera obtenue en 1977 est une première étape encourageante. Mais que l'on se dise bien que ce n'est qu'une première étape ! Nous devons garder présent à l'esprit que, malgré l'effort consenti, la France sera, en 1977, le pays industrialisé, à l'exception de l'Italie, où la hausse des rémunérations aura été la plus élevée. Tous les autres pays sont maintenant passés en dessous de la barre des 10 p. 100 pour l'évolution des rémunérations.

Je vous le dis, mesdames, messieurs les sénateurs, tant que l'effort de notre pays n'aura pas abouti à ramener la croissance de nos prix et de nos rémunérations nettement en dessous de 10 p. 100, la situation économique de la France sera fragile et, plus encore, le niveau de vie des Français sera menacé.

Ce n'est pas en répandant l'illusion et en faisant des promesses démagogiques que l'on échappera à la contrainte inéluctable de la situation internationale et de la situation intérieure de la France. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R., à droite et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Cependant, en vous présentant le programme de redressement économique et financier, je vous avais dit, mesdames, messieurs les sénateurs, que le Gouvernement s'engageait à soutenir l'activité économique et l'emploi.

On pouvait, en effet, redouter, à la fin de l'an dernier — je le craignais — que l'effort de réduction des tensions inflationnistes graves qui affectaient notre pays n'entraînât une véritable récession, une baisse profonde de la production industrielle, une chute de notre taux de progression globale, comme cela a été le cas dans d'autres pays.

Comparez notre situation à celle de la Grande-Bretagne : trois années de contrat social, la stagnation et parfois la récession pendant certaines années de l'activité économique, une amputation du pouvoir d'achat de l'ordre de huit points cette année.

Dès le mois de septembre 1976, puis en avril et à la fin d'août de cette année, le Gouvernement a pris des mesures pour soutenir l'activité économique par des actions portant à la fois sur l'investissement et sur la consommation.

C'est l'investissement que nous avons favorisé. Pourquoi ? Parce que c'est le seul moyen non inflationniste de soutenir l'activité économique, mais aussi parce que c'est le seul moyen sérieux de créer des emplois et de préparer l'avenir. Peut-être est-ce moins rentable du point de vue de la démagogie ou de l'électoratisme qu'une relance massive de la consommation, telle qu'elle est préconisée ici ou là, mais, dans des affaires aussi graves, il faut demeurer sérieux. Les responsables doivent avoir le courage de dire que l'avenir et le progrès économique de la France passeront, au cours de ces prochaines années, par un effort accru et systématique en faveur des investissements. Eh bien, je peux vous dire que, cette année, de tous les pays industrialisés, la France sera le second en ce qui concerne le taux d'investissement, juste derrière le Japon.

En mars dernier, par exemple, le Gouvernement avait décidé de mettre à la disposition de grands projets d'investissements industriels deux milliards de francs de crédits à des conditions avantageuses. Ce montant a été porté à trois milliards de francs, le 31 août dernier, compte tenu des demandes qui avaient été présentées au crédit national, institution par l'intermédiaire de laquelle s'effectuait cette opération. Le président du crédit national vient de me faire savoir que ces trois milliards de francs de crédits ont été entièrement consommés, qu'ils susciteront un montant d'investissements total de dix milliards de francs et qu'ils permettront de créer directement 17 000 emplois et, indirectement, environ 50 000 emplois.

J'ajoute que tous ces investissements ont été choisis de telle sorte qu'ils contribuent à l'équilibre de notre balance des paiements en économisant un certain nombre d'importations. Je serais heureux, monsieur le président, monsieur le rapporteur général de la commission des finances, de vous transmettre l'étude complète qui a été menée sur ce sujet ; vous pourrez ainsi juger de l'intérêt et de l'utilité de cette expérience.

L'action d'ensemble qui a été conduite par le Gouvernement pour soutenir l'investissement et, par là, l'activité économique nous a permis d'éviter la récession. La production industrielle n'a pas diminué. Elle est même restée au niveau très élevée du troisième trimestre de l'année 1974, c'est-à-dire au niveau maximum atteint avant la crise mondiale.

Reprenez les chiffres de la production industrielle des principaux pays au cours des deux derniers mois, et notamment au cours du mois d'octobre ; vous vous rendrez compte que la situation de la France n'est pas la situation tragique que l'on dépeint ici et là, non pas en fonction de l'objectivité, mais en fonction de certaines arrière-pensées.

Sur l'ensemble de l'année 1977, la croissance sera, il est vrai, modérée. Pouvait-il en être autrement ? Monsieur le rapporteur général, vous m'avez dit que, l'an dernier, l'hypothèse de croissance pour 1977 était de 4,8 p. 100. Vous savez sans doute que les hypothèses de croissance sont établies aux mois de mai et de juin pour arrêter le cadre de la politique budgétaire ; reportez-vous à ce qui se disait, à l'époque, aux prospectives des instituts internationaux de prévisions, aux chiffres qui étaient donnés par les institutions internationales : il n'était question que de la brillante expansion des Etats-Unis, de la brillante expansion du Japon, du taux de croissance très élevé de l'Allemagne

fédérale au cours de l'année 1977. Encore au début de cette année, tout le monde pensait que l'Allemagne fédérale atteindrait un taux de croissance de l'ordre de 5 p. 100 en termes réels, alors que celui-ci sera très proche du nôtre, c'est-à-dire qu'il évoluera autour de 3 p. 100. Comment voulez-vous que nous puissions, dans les circonstances actuelles, pratiquer la prévision avec la précision que l'on nous demande ?

M. Anicet Le Pors. Tous les ans c'est la même chose !

M. Raymond Barre, Premier ministre. Il n'y a pas de prévisions internationales qui n'aient été modifiées au cours de ces dernières années. J'en arrive d'ailleurs à me demander — et je vous livre une réflexion personnelle — pourquoi on a tellement intérêt à considérer que des chiffres qui sont écrits en fonction d'hypothèses qui ne sont pas contrôlées sont ici la loi et les prophètes.

Les chiffres qui sont retenus par les organismes internationaux le sont toujours en fonction de certaines hypothèses ; lorsque les hypothèses changent, il est normal que les chiffres changent.

Je suis étonné de constater, dans certains cas, la révérence extrême avec laquelle on traite certains chiffres dont n'importe quel économiste sait qu'ils sont, par définition, des chiffres fragiles.

Voilà pourquoi notre taux de croissance n'a été, cette année, que de 3 p. 100. Mais si nous avons obtenu ce résultat, c'est parce que, au mois de septembre dernier, le Gouvernement a mené une politique de soutien de l'activité économique. J'aurai, monsieur le rapporteur général, l'occasion de vous dire tout à l'heure comment j'interprète le chiffre de 4,5 p. 100 qui est retenu pour 1978.

M. Anicet Le Pors. Ce sera intéressant !

M. Raymond Barre, Premier ministre. Mais je reviens à l'année en cours. Je voudrais maintenant aborder le problème de l'emploi.

La situation de l'emploi, et notamment celle de l'emploi des jeunes, est restée difficile. Mais pas un seul pays développé n'échappe à cette difficulté. Je suis étonné de constater que les longs développements qui sont présentés, ici ou là, sur le chômage ne tiennent nullement compte du contexte international.

Notre taux de chômage est élevé — je suis le premier à le déplorer ; mais regardons celui de la Grande-Bretagne, de l'Italie et même des Etats-Unis d'Amérique qui connaissent, depuis plusieurs mois, une expansion extrêmement satisfaisante.

Quant aux pays qui, comme la Suède — et ceci est un exemple que certains devraient méditer — ont adopté une politique délibérément expansionniste durant la crise mondiale, ils constatent aujourd'hui que les difficultés de la situation de l'emploi, loin d'avoir disparu, se sont en réalité accrues...

M. Jacques Eberhard. Comme en France !

M. Raymond Barre, Premier ministre. ... et qu'ils doivent faire face à ces difficultés alors même qu'ils enregistrent une forte accélération de l'inflation et un grave déficit de leurs paiements extérieurs.

Le problème de l'emploi — je ne saurais assez le répéter à la lumière de l'expérience d'autres pays, et même à la lumière tout simplement du bon sens — pourra être résolu, non pas par une fuite en avant, qui aggraverait, à terme, la situation, mais grâce à une politique d'assainissement économique et financier. Cette dernière nous permettra aussi d'éviter que le chômage ne soit, demain, un lourd tribut que nous devrions de nouveau payer au déséquilibre des prix et des échanges extérieurs.

Il n'y aura pas de retour au plein emploi ou à une situation satisfaisante de l'emploi si la politique de redressement économique et financier, qui a été entreprise, ne se poursuit pas avec ténacité. Car seule une économie capable d'affronter la concurrence peut créer des emplois. Or, comment améliorer la compétitivité de l'économie française si ce n'est en défendant le franc, en soutenant l'investissement, en réduisant le déficit extérieur, en atténuant la pression de l'inflation et, vous l'avez souligné, monsieur le rapporteur général, en réorganisant les secteurs industriels les plus touchés par la crise, certains de ces secteurs étant, en France, particulièrement préoccupants tant en raison du poids des charges financières qu'en raison du poids des charges sociales.

La politique globale du Gouvernement devait cependant être complétée par une action spécifique en faveur des jeunes et par des mesures adaptées à la conjoncture actuelle du marché du travail. Tel a été l'objet du programme élaboré en faveur de l'emploi en avril dernier et adopté par le Parlement.

L'effort sans précédent qui a été engagé par le Gouvernement a été activement soutenu par les administrations, les chefs d'entreprise ; il commence à porter ses fruits. Naturellement, ceux qui, par principe, dénigrent toutes les actions du Gouvernement dans ce domaine, contestent aujourd'hui les statistiques dont ils ont pourtant fait hier l'argument principal de leur opposition systématique. Mais, malheureusement pour eux, voilà que les chiffres commencent à s'améliorer.

Au cours de ces deux derniers mois, le nombre des demandes d'emploi a baissé de plus de 100 000. Je ne vais pas vous dire que la situation de l'emploi est satisfaisante. Je ne vous dirai même pas que le problème de l'emploi sera réglé en quelques mois. Je me souviens d'un interlocuteur célèbre qui fut obligé de me « concéder » — comme l'on dit dans les élections américaines — que le problème de l'emploi ne serait pas résolu du jour au lendemain. Mais ce que je voudrais faire observer, c'est que la tendance à la progression du nombre des demandes d'emploi non satisfaites a été bloquée et qu'elle commence à s'inverser.

Cela ne s'est pas fait, comme certains le prétendent, en maquillant les chiffres. Mais je voudrais dire que, dans les chiffres des demandes d'emploi, figure la comptabilisation de demandes qui n'ont rien à voir avec des situations de chômage ; il y a des abus qui ne sont pas dignes de l'aide apportée aux chômeurs par la collectivité nationale.

M. Modeste Legouez. Très bien !

M. Raymond Barre, Premier ministre. Ces privilèges excessifs seront combattus. (*Applaudissements à droite, sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. Anicet Le Pors. Ce n'est pas vrai.

M. Jacques Eberhard. Donnez-leur du travail !

M. Raymond Barre, Premier ministre. J'évoquerai maintenant l'évolution des prix.

Mesdames, messieurs les sénateurs, que d'émotion lorsque paraît, chaque mois, l'indice des prix. Tout se passe comme si le destin de la France était suspendu à cet indice. Qu'il soit de 0,3 p. 100 après trois mois de blocage des prix — de blocage, dis-je, et de blocage sérieux — c'est la victoire, parfois même la gloire. Qu'il soit de 0,8 ou de 0,9 p. 100 après douze mois d'une politique économique d'ensemble portant sur tous les fronts, c'est, chez les uns, la consternation, chez les autres, la satisfaction, chez d'autres enfin l'opprobre.

Il paraît que la patience n'est pas la qualité première des Français. J'en doute. Ce n'est pas la qualité première de ceux qui s'acharnent à poursuivre certaines intentions bien particulières par le commentaire des chiffres.

Mais je crois que, dans ce domaine, les observateurs doivent faire preuve de bons sens et de sang-froid, vertus que possèdent, en général, nos compatriotes.

J'ai refusé l'an dernier tout pari dans le domaine des prix et je me suis expliqué, à diverses reprises, à ce sujet. Quelques esprits qui se croient subtils, quelques bien-pensants — ceux qui pensent bien, mais qui pensent peu — (*Sourires.*) ont même estimé que la norme de 6,5 p. 100 était l'objectif qui était poursuivi...

M. Raymond Courrière. Qui l'a donné, ce chiffre ?

M. Raymond Barre, Premier ministre. ... alors que je m'étais efforcé, à l'Assemblée nationale, en réponse à la question d'un député du groupe communiste, de faire la différence entre la norme et l'objectif. J'ai ensuite longuement expliqué à diverses reprises, et je le répète aujourd'hui, qu'à l'heure actuelle un pays ne peut avoir la maîtrise totale de ses prix...

M. Jacques Eberhard. C'est faux !

M. Raymond Barre, Premier ministre. ... il lui faut compter avec les pays étrangers producteurs de matières premières...

M. Raymond Courrière. C'est toujours la faute des autres !

M. Raymond Barre, Premier ministre. ... avec les décisions qui sont prises dans les instances internationales ou communautaires, par exemple, pour les prix agricoles, à Bruxelles, avec les conditions climatiques car, jusqu'à nouvel ordre, aucun programme, fût-il commun, n'a jamais pu surmonter les aléas climatiques. Enfin, il faut tenir compte des pesanteurs structurelles, et chacun sait que, dans le domaine des prix, elles sont particulièrement lourdes.

J'ai toujours dit que la lutte contre l'inflation exigerait des efforts patients et continus. J'ai souvent donné l'exemple de pays étrangers que j'ai eu l'occasion d'observer de près et auxquels il a fallu de trois à quatre ans pour réduire de moitié leur taux d'inflation.

Il faudrait, en effet, que certains se mettent à comprendre qu'une économie aussi complexe qu'une économie moderne ne se manipule pas comme un jouet. Il faut de longs délais pour infléchir des tendances défavorables et ces délais sont d'autant plus longs que les dérèglements sont profonds.

Je suis le premier à ne pas sous-estimer les difficultés quotidiennes qu'éprouvent les Français, notamment les plus modestes d'entre eux, devant la hausse des prix, car la hausse des prix est plus qu'un désordre économique. Elle est une source d'inégalités, car elle frappe plus particulièrement ceux qui, faibles ou inorganisés, ne disposent d'aucun moyen de défense ou de compensation.

Le Gouvernement est conscient de ces difficultés. Mais vous avez vu l'accueil qui fut fait à l'adoption de quelques mesures bien précises...

Plusieurs sénateurs à gauche. Le croissant !

M. Raymond Barre, Premier ministre. Il ne s'agit pas seulement du croissant, mesdames, messieurs. Il est sommaire et ridicule de ramener les mesures prises à ce niveau. (*Applaudissements à droite, sur les travées du R. P. R., de l'U. C. D. P. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Des mesures ont été arrêtées pour mettre fin à des hausses abusives de prix constatées sur des produits alimentaires qui touchent directement le panier de la ménagère : la viande de veau, le poisson, la pâtisserie et certains aliments...

M. Hector Viron. Et les impôts !

M. Raymond Barre, Premier ministre. ... qui peuvent être consommés par les travailleurs dans les cafés ou dans les restaurants.

Je l'ai dit et je le répète, je suis contre une politique systématique de taxation des prix, mais la taxation sera utilisée toutes les fois qu'il s'agira de réprimer des abus ou de prévenir des excès.

Nous pouvions prévoir à la fin de l'année dernière que la hausse des prix en 1977 pourrait être de l'ordre de 8 p. 100, c'est-à-dire une réduction d'environ du tiers par rapport à la tendance de hausse des prix qui se manifestait alors. Vous l'avez souligné, monsieur le rapporteur général, et je vous en remercie. Elle sera cette année légèrement supérieure à 9 p. 100. Pourquoi ? Parce que des facteurs exceptionnels défavorables ont provoqué la forte poussée des prix alimentaires qui a été constatée. Si ceux-ci avaient augmenté dans des limites normales comme en 1976, la hausse du niveau général des prix aurait été d'environ 8 p. 100.

Mais ce qui est essentiel, ce ne sont pas les facteurs exceptionnels qui sont responsables des poussées épisodiques sur les prix. Ce qui est indispensable, c'est le contrôle des facteurs qui jouent un rôle déterminant dans la hausse des prix...

M. Fernand Chatelain. C'est le profit.

M. Raymond Barre, Premier ministre. ... c'est-à-dire la stabilisation de la monnaie nationale, la réduction du déséquilibre du commerce extérieur, le contrôle de la progression de la création de crédits et de la masse monétaire, la modération des coûts de production et, par conséquent, la modération des rémunérations.

Dans tous ces domaines, d'incontestables progrès ont été enregistrés. Mais, je l'ai déjà dit et je le répète, ces résultats obtenus restent fragiles et l'effort doit être poursuivi. Il ne faut à aucun prix renverser la vapeur et bouleverser le cap. Il faut, au contraire, poursuivre avec vigueur l'effort qui a été entrepris. C'est dans cet esprit que le Gouvernement a arrêté les grandes orientations de sa politique économique pour 1978.

Mesdames, messieurs, 1978 est une année qui sera marquée par des élections générales.

Plusieurs sénateurs à gauche. Oh !

M. Raymond Barre, Premier ministre. Aussi certains sont-ils tentés de penser que les choix de politique économique, et en particulier les choix qui commandent le budget qui vous est présenté, sont en fait des exercices gratuits, puisque tout devrait être remis en cause après la consultation de mars prochain.

M. Bernard Hugo. Ce sera nécessaire.

M. Raymond Barre, Premier ministre. Je voudrais attirer votre attention sur deux points.

Le premier est que, quel qu'il soit, indépendamment des hommes qui le composent, mais parce qu'il est une institution, le Gouvernement de la République doit présenter au pays des orientations qui ne sont pas limitées à un horizon de trois mois. Il serait à la fois juste et facile de critiquer tout exercice qui serait un exercice à horizon trimestriel.

M. Raymond Courrière. C'est un testament.

M. Raymond Barre, Premier ministre. La seconde observation que je voudrais faire est que la situation économique mondiale ne se modifiera pas au lendemain des élections générales. Les contraintes internationales qui pèsent sur notre économie, les problèmes intérieurs qui caractérisent notre économie et notre société resteront présentes de sorte que la voie à suivre pour sortir la France de ses difficultés, à moins que nous quittions le chemin de la raison pour prendre celui de l'illusion, de l'aventure et du déclin, demeurera inchangée et que les contraintes dont je viens de parler s'imposeront à tout Gouvernement quel qu'il soit. Alors, ce jour-là, mesdames, messieurs, nous ferons facilement la comparaison entre les actes et les déclarations.

M. Jacques Eberhard. Vous ne serez plus là.

M. Raymond Barre, Premier ministre. En ce qui me concerne au moins, j'aurais eu la satisfaction de mettre mes actes en conformité avec mes déclarations. (*Applaudissements à droite, sur les travées du R. P. R., de l'U. C. D. P. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. Jacques Eberhard. C'est bien un testament.

M. Raymond Barre, Premier ministre. De plus, mesdames, messieurs, quand on a la responsabilité du Gouvernement, et je m'étonne que ce soit dans cette assemblée que j'entende de telles remarques, le destin personnel n'est jamais en cause. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes travées.*)

M. Gustave Héon. Très bien !

M. Raymond Barre, Premier ministre. Je passe maintenant aux orientations de politique économique pour 1978 à la lumière des deux observations que je viens de présenter.

Notre objectif, c'est d'abord de poursuivre la consolidation des efforts qui ont déjà été entrepris ; c'est, en second lieu, de reprendre la voie de l'expansion, une expansion plus forte que celle que nous avons connue, même si nous ne pouvons pas revenir au taux exceptionnel d'expansion qui a été le nôtre dans le passé.

Je voudrais maintenant, monsieur le rapporteur général, répondre à la question que vous m'avez posée sur le choix du taux de croissance pour l'an prochain. Nous pensons que, pour l'an prochain, compte tenu du fait que la France cette année aura eu un taux de croissance de 3 p. 100, un certain nombre de facteurs, liés à l'amélioration progressive de notre situation et, par ailleurs, à la reprise de l'investissement que l'on peut attendre d'un éclaircissement de l'horizon politique, pourront facilement conduire le pays à avoir un taux de croissance de l'ordre de 4 p. 100. C'est le taux que j'avais envisagé au départ.

Si nous avons retenu le taux de 4,5 p. 100, c'est-à-dire supérieur d'un demi-point, c'est tout simplement parce que, avant la présentation de la loi de finances, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne nous a fait savoir qu'il mettrait en œuvre une politique de stimulation de l'activité économique, laquelle avait une ampleur suffisante pour que nous puissions attendre du redémarrage de notre grand et puissant voisin, sur le plan économique, un effet stimulant supplémentaire sur notre économie.

M. Anicet Le Pors. Quel aveu !

M. Raymond Barre, Premier ministre. Je vous dirai très simplement que ou bien les prévisions qui sont faites à l'échelon international, notamment à l'échelon européen, à partir de cette politique de stimulation de l'économie allemande, se réaliseront,

et je pense que nous pourrions tenir l'objectif qui a été fixé, ou bien les prévisions que nous faisons ne seront pas réalisées dans les faits et nous n'atteindrons pas ce taux de croissance. Je crois qu'il faut enfin sortir de la mythologie des chiffres qui s'est instaurée et procéder, au-delà même du chiffre retenu, à une analyse aussi complète que possible, malgré sa complexité, de la situation.

Pour réaliser cette politique économique, les orientations que le Gouvernement a arrêtées — vous l'avez dit, monsieur le rapporteur général — seront maintenues et devront être poursuivies.

Sur le plan de la monnaie, la stabilité du franc restera une priorité. Dans la période de turbulence monétaire que nous connaissons et dans celle qui, manifestement, ne manquera pas de se produire — car une période pré-électorale suscite toujours des tensions sur le marché des changes — nous veillerons à ce que le franc ne soit pas victime des anticipations ou de la spéculation. Nous disposons pour cela d'un certain nombre de moyens. Nous les utiliserons, car il est fondamental que notre pays puisse bénéficier de la stabilité du taux de change, aussi bien, je le répète, pour sa facture pétrolière — et on nous annonce 5 p. 100 de hausse du prix du pétrole — que pour ses prix intérieurs. Quant à la politique de la masse monétaire, sa progression, normée à 12 p. 100, sera légèrement inférieure à la croissance prévue de la production intérieure brute en valeur, soit 12,6 p. 100.

Il faut que l'on comprenne en France — ce qui est d'ailleurs assez rare à faire admettre — qu'il n'y a pas d'inflation lorsque celle-ci n'est pas financée. Si la République fédérale d'Allemagne et la Suisse ont pu réduire leur taux d'inflation, c'est qu'elles n'ont pas financé cette dernière grâce à la modération de la progression de leur masse monétaire. Lorsque la Grande-Bretagne a demandé au fonds monétaire international de très importants crédits pour faire face à ses déséquilibres, la première recommandation qui lui a été faite par le fonds monétaire a été de modérer très fortement la progression de sa masse monétaire. C'est aujourd'hui un fait d'évidence.

Deuxième orientation : poursuivre la réduction du déficit commercial en stimulant les exportations. Le Gouvernement ouvrira de nouveau, dès le 1^{er} janvier 1978, une enveloppe de près de trois milliards de francs pour les investissements destinés à accroître les capacités exportatrices de nos entreprises. Un effort particulier sera consenti en faveur des exportations de produits agro-alimentaires ainsi qu'en avait été pris l'engagement lors de la dernière conférence annuelle agricole.

Nous développerons également une action en ce qui concerne les économies d'énergie. Le plafond d'importation net de pétrole est fixé à 58 milliards de francs pour 1978. Une nouvelle enveloppe de près de un milliard de francs sera attribuée aux investissements permettant des économies d'énergie et de matières premières.

Quant à notre programme nucléaire, il sera poursuivi par la mise en œuvre d'une nouvelle tranche d'équipement des centrales nucléaires pour une puissance de 5 000 mégawatts.

Troisième orientation : la modération des revenus et des prix. Dans ce domaine, il n'y aura ni rattrapage ni anticipation. Je sais que les dernières semaines de cette année et les trois mois à venir seront des moments difficiles, car nous voyons déjà se dessiner des mouvements en faveur de hausses subreptices de prix ou de concessions en matière de rémunérations qui nous ramèneraient à la situation dont nous essayons de sortir. Je peux vous dire que durant ces mois, la politique du Gouvernement sera une politique de fermeté et, le cas échéant, de sévérité.

En 1978, le principe du maintien du pouvoir d'achat devra être une année encore respecté. Ce ne sera pas avant la fin de l'année 1978 qu'il sera possible d'examiner sérieusement l'éventualité d'une progression du pouvoir d'achat qui devra tenir compte de la situation économique d'ensemble et de l'évolution des prix. Cette augmentation éventuelle du pouvoir d'achat ne devrait concerner que les seules rémunérations dont le montant est inférieur à 18 000 francs par mois. Au-delà, les rémunérations ne devraient pas progresser plus vite que les prix. Enfin, le Gouvernement demande que les rémunérations mensuelles qui dépassent 30 000 francs restent stables en valeur nominale. Ce ne sont pas, je l'espère, les grèves qui sont déclenchées par les plus nantis qui devraient mettre en question ou compromettre la réalisation de cette recommandation. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R., à droite et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Dans le même temps, des efforts particuliers devront être consentis en faveur des travailleurs au S. M. I. C., en faveur des familles, des personnes âgées et des travailleurs manuels.

C'est ce que nous avons fait cette année, en dépit de grandes difficultés ; l'an prochain, le même effort devra être poursuivi.

En ce qui concerne la politique des prix industriels, il conviendra de redonner aux chefs d'entreprise les responsabilités qui sont les leurs, dans le cadre d'une économie de concurrence interne et externe. Dès lors que les disciplines globales seront respectées, les engagements de modération ne doivent constituer qu'une étape dans la voie d'un retour progressif à la liberté des prix. Celle-ci pourra être accordée d'autant plus rapidement et largement, sur le plan général comme sur le plan de la branche industrielle concernée, que, d'une part, les évolutions en matière de prix et de salaires et, d'autre part, les structures et les comportements, le justifieront.

C'est dans cette optique que pourront être franchies, au cours du deuxième semestre de 1978, les premières étapes du processus qui devra permettre à l'industrie française de retrouver la liberté de ses prix. Mais il n'y a pas de liberté sans responsabilité ; aussi toute manifestation d'un manque de responsabilité sera-t-elle impitoyablement sanctionnée par le Gouvernement.

M. Jacques Eberhard. Personne n'applaudit ?

M. Paul Malassagne. Attendez !

M. le président. Je vous en prie, veuillez laisser parler M. le Premier ministre.

M. Raymond Barre, Premier ministre. Le Gouvernement retiendra également, pour tout ce qui concerne ses décisions, une norme de prix que nous avons fixée légèrement en deçà de celle de l'année dernière : 6 p. 100 au lieu de 6,5 p. 100. Nous avons pu, cette année, constater quelle était l'importance de cette norme dans un grand nombre de décisions qui concernent l'Etat. Et si nous n'avons pas eu des dérapages de prix plus importants dans certains domaines, c'est parce que cette norme existe et que l'on s'y est tenu.

Un effort supplémentaire devra être consenti l'an prochain. Nous avons besoin de la norme, elle devra continuer à servir de terme de référence aux décisions de l'Etat.

Le respect de la norme, je le répète, est une condition essentielle pour obtenir de nouveaux progrès dans le redressement économique et financier du pays et pour retrouver la croissance et la voie du plein emploi.

Telles sont les grandes orientations de la politique économique que le Gouvernement suivra en 1978.

Il suffit d'être éclairé sur la gravité des contraintes internationales qui pèsent sur nous et de considérer, à moyen et à long terme, les intérêts fondamentaux de la France et des Français pour mesurer la nécessité de poursuivre l'effort entrepris.

Il est plus facile, mesdames et messieurs les sénateurs, de conduire une économie à des dérèglements inflationnistes que de la redresser !

M. Charles Lederman. On s'en aperçoit !

M. Raymond Barre, Premier ministre. Même avec les meilleures intentions du monde, il est possible de ruiner en quelques mois le fruit de plusieurs années d'effort ; mais il faut à un pays, même s'il est animé d'une volonté farouche, plusieurs années pour réparer les dégâts de quelques mois de laxisme économique et financier. (*Exclamations à gauche.*)

M. Jean Nayrou. Chirac, Chirac !

M. Raymond Barre, Premier ministre. La France s'est engagée plus tard que ses partenaires dans la lutte contre l'inflation. Elle ne peut se permettre de relâcher son effort.

Le budget de 1978 constituera un aspect important de la politique que mènera le Gouvernement au cours de l'année prochaine. Vous aurez l'occasion d'en discuter puisque M. le ministre délégué à l'économie et aux finances assurera devant vous, avec la capacité et l'efficacité qui sont les siennes, la présentation et la défense de ce budget.

Je voudrais maintenant répondre aux deux ou trois questions qui m'ont été posées par M. le rapporteur général. Ce budget est en déficit. Pourquoi ? Parce que, en période de ralentissement de l'activité économique internationale et de croissance très lente de l'économie française, nous pouvions accepter un déficit ; je dirai même que nous devions l'accepter, si nous

voulions, du moins, atteindre les objectifs dont je vous ai parlé. Nous ne pouvions cependant pas accepter d'importer quel déficit car, comme l'a dit le rapporteur général, le déficit des finances publiques est un luxe qu'il faut pouvoir s'offrir.

Quoi qu'il en soit, un déficit doit être financé. Si nous le finançons par une création de monnaie à la banque centrale, nous aboutirons à l'inflation. Il est donc nécessaire d'avoir recours à des ressources normales d'épargne. Or ces ressources ne sont pas, en France, d'une abondance exceptionnelle et nous devons tenir compte du fait que, lorsque l'Etat se présente sur le marché financier, il enlève, par là même, à beaucoup d'entreprises le moyen de se procurer des ressources de financement pour leurs investissements.

C'est cet effet d'éviction, par l'Etat, des entreprises privées qu'il convient d'éviter. Il appartient aussi à l'Etat — comme vous l'avez dit — de financer tous ses investissements. Il peut le faire soit par le biais de l'impôt — mais nous connaissons les réactions que cela peut susciter — soit par celui de l'emprunt — mais le marché financier n'est pas inépuisable — soit encore par celui de la création de monnaie, mode de financement dont vous connaissez les conséquences.

Le deuxième point que vous avez souligné, monsieur le rapporteur général, est celui du fonds d'action conjoncturelle. Il est lié à la réponse que je viens de vous donner. Si nous avons présenté un budget en équilibre, il eût été possible de prévoir un fonds d'action conjoncturelle et, au besoin, d'admettre le financement des dépenses liées à ce F. A. C. par le recours à l'emprunt ou à des ressources exceptionnelles.

Dans la mesure où nous acceptons, au départ, de présenter honnêtement un budget volontariste qui comportait un déficit, il n'était pas souhaitable de prévoir tout de suite un fonds d'action conjoncturelle dont nous ne pourrions pas indiquer quels seraient les moyens de financement éventuels. Veuillez y voir le souci non pas d'ignorer la réalité économique, mais simplement de mesurer notre action aux possibilités d'un financement sain de la politique budgétaire.

Votre troisième observation, monsieur le rapporteur général, concerne les concours importants à l'industrie privée. Vous avez dit que le montant de ces concours progressait de façon alarmante, et vous avez raison. Il y a, d'abord, les concours accordés aux entreprises publiques, et vous avez indiqué quelles étaient les raisons pour lesquelles ces concours ne cessaient de croître. J'espère qu'une politique progressive de rétablissement de la vérité des tarifs permettra d'aboutir à une réduction de ces concours...

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Et à un contrôle plus sévère, monsieur le Premier ministre !

M. Raymond Barre, Premier ministre. ... et à un contrôle plus sévère, monsieur Bonnefous, en effet. Mais je vous ai déjà indiqué un certain nombre de mesures qui avaient été prises par le Gouvernement.

En ce qui concerne les concours à l'industrie privée, vous avez donné les raisons de cet effort financier considérable de l'Etat. Si nous voulons sauvegarder l'emploi dans certaines branches — je pense à la sidérurgie avec, bientôt, d'autres secteurs — si nous voulons développer la capacité concurrentielle de notre industrie, il faut apporter à nos branches industrielles des aides très importantes. En effet, ce n'est pas du jour au lendemain que nous pourrions reconstituer les fonds propres.

Sur ce point, monsieur le rapporteur général, l'effort en matière de fonds propres est réalisé en deux étapes. Nous autorisons la réévaluation des bilans, mais, comme cela est indiqué dans le projet de loi de finances, les provisions qui auront été constituées par les entreprises pourront être, en fonction de la conjoncture et de leurs besoins en investissements, progressivement débloquées. Je répète ce que j'ai déjà dit à l'Assemblée nationale à cet égard : nous ne pouvons pas, à l'heure actuelle, prévoir les modalités du déblocage, pour la raison bien simple que nous ignorons ce que sera le montant des provisions tel qu'il se dégagera des opérations de réévaluation des bilans.

Je ne voudrais pas, pour les budgets futurs et pour ceux qui, après moi, auront la responsabilité de la préparation du budget, tirer des traites sur l'avenir que nous ne serions pas en mesure d'honorer. Notre objectif doit être clairement fixé : réévaluer les bilans, puis faire en sorte que les provisions constituées puissent être mises à la disposition des entreprises en fonction de leurs besoins d'investissements et de financement et compte

tenu de la conjoncture. Mais nous ne pouvons pas nous engager dans cette voie sans avoir une vue plus claire des conséquences de l'action engagée.

Enfin, je voudrais dire que ce budget, comme celui de l'an dernier, témoigne de l'effort accompli en matière de justice sociale, aussi bien en matière de recettes qu'en matière de dépenses. Lorsque vous examinerez les divers fascicules budgétaires, vous pourrez constater l'importance de cet effort.

Au président et au rapporteur général de la commission des finances, je voudrais indiquer un dernier point qui caractérise ce budget. Nous avons vécu, cette année, une expérience assez difficile d'insuffisance des crédits de paiement. A quoi sert d'ouvrir des autorisations de programme si, lorsque les travaux sont effectués, les crédits de paiement ne peuvent pas assurer leur règlement ?

MM. Joseph Raybaud et Marcel Fortier. Très bien !

M. Raymond Barre, Premier ministre. Par deux fois, dans les lois de finances rectificatives — comme vous le savez, monsieur le rapporteur général — nous avons dû majorer fortement les crédits de paiement. J'ai souhaité que, dans le budget qui vous est présenté, les crédits de paiement croissent d'une façon telle que les paiements puissent être effectués par l'Etat.

M. Marcel Fortier. Très bien !

M. Raymond Barre, Premier ministre. Cela me paraît être d'honnêteté première à l'égard de ceux qui travaillent pour le compte de l'Etat et, notamment, à l'égard des entreprises.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Très bien !

M. Raymond Barre, Premier ministre. Sur certains budgets, vous constaterez que si les autorisations de programme sont en baisse, les crédits de paiement, eux, sont en hausse parce que la couverture des arriérés impose une action beaucoup plus importante que celle qui consisterait à ouvrir immédiatement de nouvelles autorisations de programme.

Voilà, mesdames et messieurs les sénateurs, ce que je voulais vous dire au sujet de ce budget et de la politique du Gouvernement. Vous avez eu raison, monsieur le rapporteur général, de parler du long terme car c'est précisément pour sauvegarder à long terme l'économie de la France et le niveau de vie des Français que le Gouvernement demande les efforts qui sont actuellement requis de toutes les catégories de la population.

Personne ne peut ignorer que les dix prochaines années seront celles au cours desquelles va émerger un monde nouveau. Il est indispensable que la France puisse s'adapter à ce monde nouveau. Pour cela, il nous faut, on l'a trop souvent oublié, une économie « économe », non seulement à l'égard des dépenses de l'Etat — car je puis vous assurer, monsieur le rapporteur général, que la pression des revendications financières est telle qu'il faut une résistance de béton pour ne pas aller plus loin que nous ne l'avons fait — mais aussi pour tous les Français, pour toutes les institutions, pour toutes les collectivités qui doivent comprendre une fois pour toutes que ce qui compte d'abord, ce n'est pas la dépense en soi, c'est la possibilité de la couvrir avec des moyens normaux de financement.

Tel est l'esprit dans lequel le Gouvernement mène sa politique. J'espère, mesdames, messieurs les sénateurs, qu'il pourra, une fois encore, bénéficier de la compréhension et du soutien de votre Haute assemblée. *(Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R., à droite et sur quelques travées de la gauche démocratique.)*

— 4 —

SCRUTIN POUR L'ELECTION D'UN JUGE TITULAIRE DE LA HAUTE COUR DE JUSTICE

M. le président. L'ordre du jour appelle les scrutins successifs pour l'élection d'un juge titulaire et de six juges suppléants de la Haute Cour de justice.

Il va être procédé à ces scrutins en application de l'article 61 du règlement, dans la salle des conférences, où des bulletins de vote sont à la disposition de nos collègues.

Je rappelle qu'en application de l'article 2 de l'ordonnance n° 59-1 du 2 janvier 1959 et de l'article 85 du règlement la majorité absolue des membres composant le Sénat est requise pour ces élections.

Je prie M. Raoul Vadepied, secrétaire du Sénat, de bien vouloir présider le bureau de vote.

Il va être procédé au tirage au sort de deux scrutateurs titulaires et d'un scrutateur suppléant qui opéreront le dépouillement du scrutin.

(Le tirage au sort a lieu.)

M. le président. Le sort a désigné :

Comme scrutateurs titulaires : MM. Georges Dagonia et Marcel Mathy ;

Comme scrutateur suppléant : M. Jean Mercier.

Le scrutin pour l'élection d'un juge titulaire de la Haute Cour de justice est ouvert.

Il sera clos dans une heure.

Le scrutin pour l'élection de six juges suppléants de la Haute Cour de justice n'interviendra, éventuellement, qu'à l'issue du scrutin pour l'élection du juge titulaire.

— 5 —

LOI DE FINANCES POUR 1978

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. Nous reprenons la discussion du projet de loi de finances pour 1978.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Fosset, au nom de la commission des finances.

M. André Fosset, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, c'est au printemps de 1975 qu'à l'initiative de son président la commission des finances du Sénat désignait un rapporteur spécial chargé d'analyser le rapport annuel de la Cour des comptes et d'examiner les actions auxquelles donnaient lieu, de la part du Gouvernement, les observations qui y sont consignées.

C'est donc la troisième fois qu'au moment où s'engage l'examen du projet de loi des finances le Sénat entend une communication dont le but est de contribuer à éclairer, à la lumière de ces constatations, les débats auxquels donne lieu un tel examen.

Ainsi tend à s'établir une tradition dont nous aurons à veiller qu'elle ne se fige pas en un rite dont s'enrichirait la liturgie budgétaire,...

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Nous veillerons à ce qu'il n'en soit pas ainsi !

M. André Fosset, au nom de la commission des finances. ... mais qu'au contraire elle se manifeste, bien vivante et constamment en éveil, comme un moyen privilégié de contribuer à un usage judicieux des ressources mises à la disposition des pouvoirs publics et qui, fruit de l'effort de tous, doivent être utilisées au mieux de l'intérêt de tous.

Evoquant ce rapport dans un ouvrage à grand succès, un membre éminent de l'actuel gouvernement écrit : « Qui lit ce rapport ? Les administrations que la Cour vitupère préparent à l'intention de leur ministre un mémoire en défense que le ministre a juste le temps de signer, non de lire ; il en ressort que la conduite des services a été irréprochable. Un journaliste écrit un article acidulé. Un parlementaire pose une question écrite. Le tout sombre dans l'indifférence. »

Loin de l'abandonner à l'indifférence, nous entendons ici, monsieur le ministre, faire de plus en plus de ce rapport un instrument de travail permanent ; telle est la perspective dans laquelle se situe la communication publiée aujourd'hui par votre commission des finances.

Naturellement, cette communication ne reprend pas dans le détail les constatations et recommandations de la Cour ; elle s'efforce de regrouper les observations les plus significatives, soit que la répétition des erreurs constitue le signe d'un fonctionnement défectueux du service public, soit que des décisions mal préparées, insuffisamment réfléchies, mettent gravement et stérilement en cause les finances de l'Etat.

Pour aider au redressement des déviations relevant de la première de ces catégories, le Gouvernement a constitué, voilà quelques années, un groupe de hauts fonctionnaires et de magis-

trats de l'ordre administratif qui, sous le nom de « commission des suites », établit chaque année, après avoir pris contact avec les services visés par les observations de la Cour, un rapport définissant les mesures de correction à prendre et analysant les suites pratiques données aux suggestions précédemment présentées.

L'an dernier, M. Monory, qui présentait cette communication, s'était plaint, à juste titre, que n'ait pas encore été communiqué au Parlement, au moment où s'ouvrait la discussion budgétaire, le rapport de la commission des suites. C'est après la clôture de la session parlementaire que celui-ci a été publié ; on le comprend aisément, car il comportait des réflexions désabusées dont vous trouverez des extraits dans ma communication écrite. Il en résultait que rares avaient été les mesures d'application des directives données par la commission, non seulement en conséquence du dernier rapport de la Cour, mais aussi à l'occasion d'observations antérieures et ce, malgré le rappel annuel des propositions précédemment faites.

Cependant, le rapport de 1976 se concluait par l'évocation d'une décision du Premier ministre invitant le ministre des finances à soumettre à son arbitrage les dossiers que la commission estimerait pouvoir, de cette manière, sortir de l'ornière.

Avec la commission nous observerons que la faculté ainsi offerte a aussitôt révélé son efficacité.

Cette année — votre commission des finances est heureuse de pouvoir en donner acte au Gouvernement — le rapport de la commission des suites est parvenu avant la discussion du projet de loi de finances.

Son bilan est nettement plus positif que celui de l'année précédente. Rappelant que, par une décision en date du 1^{er} septembre 1976, le Président de la République avait chargé le Premier ministre d'arbitrer, avant la publication du rapport de 1977 de la commission des suites, les points litigieux qui lui seraient signalés par le ministre délégué à l'économie et aux finances, cette commission observe qu'« en fait, presque toutes les affaires évoquées dans les précédents rapports et qui semblaient menacées de ne plus progresser ont été débloquées ces derniers mois sans avoir été portées à ce niveau ».

Une telle constatation marque bien que les progrès, en ce domaine, sont avant tout affaire de volonté politique.

Le Gouvernement doit donc, en l'occurrence, être félicité de celle dont il a maintenant donné le témoignage, peut-être les initiatives du Sénat l'y auront-elles encouragé. Quoi qu'il en soit, notre détermination demeure ferme de veiller à ce qu'elle persiste à se manifester...

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances.
Très bien !

M. André Fosset, au nom de la commission des finances.
... non seulement dans les cas où les dérapages constatés sont imputables à des erreurs commises au niveau des services d'exécution, mais aussi dans ceux où ils sont la conséquence de décisions mal réfléchies, prises à des niveaux plus élevés, ces cas dont la commission des suites écrit pudiquement dans son rapport que « le sujet évoqué par la Cour lui paraît sortir des limites de sa compétence ».

Semblent appartenir à cette catégorie les observations qui, dans le rapport de la Cour des comptes de 1977, concernent certains programmes de constructions aéronautiques, plusieurs opérations d'aménagements ou divers programmes d'investissements.

Il ne s'agit pas là de défaillances des services d'exécution. Il s'agit de décisions prises à des niveaux élevés de la hiérarchie du pouvoir exécutif. La Cour constate que, parce qu'elles ont été mal préparées, insuffisamment étudiées, prises sans souci des conséquences qu'elles entraîneraient ultérieurement, elles aboutissent à des résultats décevants et engendrent un grave gaspillage des deniers publics.

Il en est ainsi, par exemple, de ce que l'on a appelé le programme *Corvette*. Lancée par la SNIAS, la société nationale industrielle aérospatiale, en dépit des réserves des ministères de tutelle, cette opération aura entraîné, pour cette société nationale, une perte de 900 millions de francs.

Sans doute le Gouvernement a-t-il refusé de participer au financement de cette opération ; mais, comme, en conséquence de sa malheureuse mise en œuvre, la SNIAS a constaté un important déficit, l'Etat, bon prince — ou plutôt le contribuable, que l'Etat n'a pas consulté — a dû lui apporter, pour éponger

ce déficit, une somme de 1 035 millions de francs, qui a servi à couvrir la perte résultant de l'exécution du programme *Corvette* et à reconstituer la trésorerie de cette société.

Dans sa réponse, le secrétaire d'Etat à l'équipement (Transports) indique que « ce programme a été lancé sous l'entière responsabilité des dirigeants de la société, contre l'avis défavorable des administrations intéressées, en particulier du ministère de l'équipement (Transports), qui n'a jamais accepté les quelques études de marché présentées par l'industriel... »

Je suppose que le signataire fait partie de ceux dont son collègue affirme qu'ils n'ont pas eu le temps de lire la réponse que l'administration leur a préparée. En effet, l'Etat n'est pas seulement le tuteur de la SNIAS ; il est son plus important, sinon son unique actionnaire. Quel est l'actionnaire qui, contrôlant une société, laisserait ses dirigeants prendre un risque tel que son patrimoine serait engagé sans limite prévisible ?

Nous ne pouvons qu'appuyer sans réserve la conclusion de la Cour selon laquelle « aucun programme de cette nature ne devrait plus être engagé sans l'approbation préalable et explicite des autorités de tutelle qui en contrôlèrent l'exécution ».

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances.
Très bien !

M. André Fosset, au nom de la commission des finances.
Autre exemple des constatations de la Cour : les rapports entre l'Etat et les sociétés concessionnaires d'autoroutes. Aux fins d'accélérer la cadence des investissements, d'abaisser le coût des réalisations, et surtout de désengager financièrement l'Etat, il a été décidé de réaliser des travaux et d'assurer la gestion financière des ouvrages par l'intermédiaire de groupes privés.

Or la Cour relève que ces sociétés ont réussi à se faire attribuer des privilèges et à réaliser des opérations financières leur permettant d'amortir dans des délais d'une exceptionnelle brièveté la totalité, et même parfois un peu plus, des capitaux qu'elles avaient engagés au départ pour participer au financement des investissements. En fait, l'Etat, en confiant à des groupes privés la réalisation de ces opérations, n'a bénéficié en fin de compte d'aucun allègement des charges, mais en a, en revanche, perdu la maîtrise.

Les opérations d'aménagement sur lesquelles s'est penchée la Cour — urbanisation du golfe de Fos, établissement public d'aménagement de La Défense, villes nouvelles d'Ile-de-France — suscitent de sa part des observations portant sur les anomalies de certaines opérations foncières, sur le laxisme qui caractérise la gestion du patrimoine, mais aussi et surtout sur la médiocrité d'une planification qui, faute d'harmoniser les cadences respectives des créations d'emplois et de construction de logements, faute de tenir compte des équipements périphériques, faute de mettre en place les structures de coordination appropriées, entraîne des mécomptes générateurs d'importants gaspillages.

En outre, l'engagement d'opérations dont, à défaut d'une étude préalable suffisamment poussée, la rentabilité n'a pas été vérifiée, est générateur de charges financières qui, par la suite, pèsent en permanence sur les finances publiques.

C'est le cas, pour l'Etat, des équipements hospitaliers, en nombre considérable, dont la Cour révèle que, pendant la période d'application du VI^e Plan — 1971-1975 — ils ont été réalisés dans la plus complète incohérence. Ainsi a-t-on abouti, en certains endroits, à la création d'équipements excédant largement les besoins réels, tandis qu'ailleurs les besoins ne sont encore que très insuffisamment satisfaits.

Les collectivités locales elles-mêmes, constate la Cour, sont entraînées dans cette course au prestige qui fait que sont décidés des équipements coûteux sans qu'au préalable il ait été contrôlé qu'ils assureraient la satisfaction d'une réelle nécessité et que leur exploitation ne grèverait pas excessivement, dans l'avenir, les finances de la collectivité intéressée. C'est donc toute une mentalité qu'il s'agit de réformer.

Au moment où, avec raison — et je rejoins ici le propos de notre rapporteur général — le Gouvernement invite les Français à l'effort indispensable pour surmonter les difficultés dues à des circonstances extérieures, il serait inconcevable que les pouvoirs publics ne soient pas, en toute occasion, attachés à donner l'exemple du renoncement au gaspillage.

La charge fiscale imposée aux Français a maintenant atteint les limites du possible. Pourtant, beaucoup reste à faire en matière d'équipements collectifs. Aussi est-il plus que jamais nécessaire de veiller à ce qu'ils n'aillent, nulle part, au-delà des besoins réels, à ce que la puissance publique conserve la pleine

maîtrise de leur réalisation et ne se trouve pas entraînée, parce que n'ont pas été prises au départ toutes les précautions utiles, dans des obligations excessives ou, pis encore, à l'obligation de laisser vouer à l'inutilisation des investissements qui ont coûté des fortunes. De tels exemples sont présents à tous les esprits.

Il faut donc désormais se garder des programmes grandioses dont le coût, en fin d'opération, est sans commune mesure avec celui qui avait été annoncé au départ pour emporter la décision. Au-delà des mesures ponctuelles que le Gouvernement a déjà prises et dont, je le répète, il faut lui reconnaître le mérite, son action doit s'orienter résolument vers cet effort de transformation des comportements. Il faut habituer à tous les niveaux de fonctionnement, les pouvoirs publics au respect de l'argent public. En lui apportant de nombreux points de repère, le rapport annuel de la Cour des comptes peut, s'il est intégralement exploité, conférer à cette action sa pleine efficacité.

Au Parlement qui porte devant l'opinion la responsabilité d'autoriser la perception des ressources publiques, il appartient de contrôler que cet effort est réellement mené et au besoin, de sanctionner par d'éventuelles réductions de crédit les défaillances qui ne se corrigeraient pas.

Tel est, mes chers collègues, au moment où s'ouvrent nos débats budgétaires, le sens que votre commission des finances souhaite voir donner à cette communication. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P. et du R. P. R., et à droite.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 17 novembre 1977 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion générale sont les suivants :

Groupe socialiste : 38 minutes ;

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : 37 minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants : 34 minutes ;

Groupe de la gauche démocratique : 30 minutes ;

Groupe du rassemblement pour la République : 27 minutes ;

Groupe communiste : 23 minutes ;

Groupe du centre national des indépendants et paysans : 21 minutes.

La parole est à M. Tournan.

M. Henri Tournan. Ainsi, comme chaque année, en cette session d'automne, le Sénat, rituellement, discute du projet de budget de l'Etat pour l'exercice suivant.

Rituellement, car le débat qui s'instaure paraît de plus en plus théorique, la loi de finances n'étant plus qu'un ensemble de données chiffrées qui, nous le savons d'expérience, n'a que de lointains rapports avec la réalité.

M. Raymond Courrière. Très bien !

M. Henri Tournan. Et d'ailleurs, pouvons-nous vraiment influencer sur les orientations proposées, ou même seulement quelque peu modifier les crédits dans les secteurs auxquels nous attachons de l'importance et qui nous paraissent insuffisamment dotés ?

Accepter ou rejeter, tel est le dilemme devant lequel nous sommes mis en demeure de choisir.

Toutefois, le budget demeure un acte politique important, car il nous donne l'occasion de discuter les grandes lignes de l'action gouvernementale pour l'année à venir, exposées d'ailleurs dans le rapport économique et financier qui en exprime en quelque sorte la philosophie.

Or, cette occasion, nous devons d'autant plus en profiter aujourd'hui que la législature s'achève et qu'il importe, pour fixer les responsabilités de chacun, d'en dresser le bilan.

Quelques chiffres suffisent pour montrer que la politique poursuivie depuis avril 1973 au plan économique et financier n'a pas été marquée par la réussite tant de fois annoncée.

Ainsi, de cette date à septembre 1977, on constate — selon les chiffres officiels — un dérapage des prix de 59,3 p. 100.

En ce qui concerne la production industrielle, l'indice d'avril 1973 était de 120 ; il n'est que de 126 en septembre 1977.

Quant à la moyenne des demandeurs d'emploi, elle passe du début à la fin de la période considérée de 374 000 à 1 157 000 en face d'une moyenne d'offres qui passe de 252 000 à 113 000.

Ces trois données chiffrées montrent que la France, au cours des quatre dernières années, a connu une crise sévère qui a tendu à s'amplifier.

Pour se justifier, nos dirigeants invoquent la situation d'autres pays en difficulté, partant du principe que, ce qui est important, c'est de ne pas faire plus de bêtises que nos voisins. (*Rires à gauche.*)

On oublie trop souvent que si la France a dû encaisser le choc de la facture pétrolière, qui a alors quadruplé, durant le dernier trimestre 1973, ce fut aussi le cas de notre principal client, de notre principal fournisseur, de notre principal partenaire et concurrent, la République fédérale d'Allemagne. Or, le 2 avril 1973, date d'ouverture de l'actuelle législation, le deutschmark valait 1,5992 franc, et aujourd'hui, il vaut 2,159 francs ; il s'est donc apprécié, depuis cette date, de 30 p. 100 par rapport au franc.

Pour rester sur le plan des finances publiques et pour poursuivre un rapide bilan de cette législature finissante, signalons les trois réformes fiscales annoncées en leur temps à grand tapage.

La première devait permettre l'éradication totale de l'inflation : c'était le prélèvement conjoncturel contre l'inflation. Cette taxe n'a jamais été recouvrée, et Dieu sait pourtant si l'inflation a flambé durant cette période.

La deuxième devait apporter plus de justice fiscale entre les citoyens par la taxation des plus-values de cession des éléments du patrimoine : or, que je sache, la taxation des plus-values sur cession de valeurs immobilières, la plus importante, demeure suspendue !

La troisième devait réconcilier les entreprises et les collectivités locales. Or il n'est pas besoin ici, au Sénat, d'insister sur les avatars de la taxe professionnelle pour laquelle nous demeurons encore — et jusques à quand — dans de provisoires solutions mal bricolées.

Est-il besoin de rappeler que les propagandistes de la majorité invoquent à tout propos l'incompétence de l'opposition pour lui dénier le droit de gérer le pays ? Ne devraient-ils pas plutôt faire preuve de modestie devant ce lourd bilan de gestion ?

Mais plutôt que d'épiloguer longuement sur le passé, c'est surtout la politique du Gouvernement en place depuis quatorze mois qui doit retenir notre attention critique.

Venant après la relance en catastrophe décidée par M. Chirac à l'approche des élections cantonales, à son arrivée à Matignon, en septembre 1976, le docteur Barre s'est empressé de renouer avec la traditionnelle politique de déflation pour tenter de guérir l'économie française de ses deux maux majeurs : l'inflation et le déficit du commerce extérieur, en tentant de rétablir « les grands équilibres », formule vague à souhait qu'il convient de préciser.

Tout d'abord, l'équilibre des dépenses et des recettes mis à mal par votre prédécesseur, puisque le budget de 1976 s'est soldé par un déficit de dix-sept milliards de francs, cet équilibre devait être rétabli en 1977. Or un déficit du même ordre de grandeur apparaîtra certainement. Mais il ne convient pas de vous chercher querelle sur ce point, monsieur le ministre, car le solde budgétaire est pour nous un instrument de pilotage conjoncturel.

Le deuxième équilibre concerne l'offre et la demande de biens et services, l'excès de la seconde sur la première entraînant la hausse des prix. Mais nous ne sommes plus en situation de pénurie puisque les capacités de production de notre industrie ne sont pas totalement utilisées.

Enfin, le troisième équilibre est celui de notre balance des paiements, qui est indispensable pour maintenir la stabilité du franc sur les marchés des changes.

Pour y parvenir, le Gouvernement maintient un taux d'escompte très élevé afin d'attirer en France les capitaux migrants à la recherche de la meilleure rémunération. Mais ce taux, en imposant des charges financières très lourdes aux entreprises, a un effet inflationniste.

De même, l'Etat incite ses satellites, banques nationales et entreprises publiques, à contracter des emprunts à l'étranger.

L'endettement de la France atteindrait un montant très important, ainsi que M. le Premier ministre l'a reconnu il y a quelques instants à cette même tribune ; et il faudra bien un jour rembourser ces dettes avec des devises.

Enfin, la balance des paiements ne pourra être redressée d'une manière durable que par la disparition du déficit de nos échanges commerciaux avec l'étranger, et c'est donc cet équilibre fondamental — nous sommes d'accord sur ce point — qu'il faut rétablir.

Il s'agit là d'un problème essentiel sur lequel nous nous proposons d'insister.

La France exporte 20 p. 100 de sa production ; elle ne saurait vivre en régime autarcique ; elle doit, au contraire, maintenir de libres relations commerciales avec ses partenaires du Marché commun qui représentent la moitié de ses échanges avec l'extérieur et, d'une manière générale, exporter pour payer les matières premières et l'énergie dont elle a besoin pour maintenir et développer ses activités productrices.

En cette fin d'année, il est possible d'apprécier les résultats obtenus par les mesures mises en œuvre pour rétablir l'équilibre de notre commerce extérieur.

Certes, une partie du déficit a été résorbée. Estimé à 20 milliards de francs en 1976, il sera sans doute de 12 milliards à la fin de la présente année. Mais à quel prix cette amélioration a-t-elle été obtenue !

La croissance du produit intérieur brut devait être de 4,8 p. 100. Or le Gouvernement admet, dans le rapport économique et financier, qu'elle sera à peine de 3 p. 100 ; l'écart est donc considérable.

Une nouvelle détérioration de l'emploi est intervenue : alors qu'on escomptait une croissance de 1 p. 100 des effectifs salariés, c'est à une diminution de 1 p. 100 que l'on assiste, malgré une réduction du gain de productivité. Le chômage, en une année, s'est accru de plus de 20 p. 100 et l'on ne saurait trop insister sur les drames humains qu'implique une telle détérioration de l'emploi.

En même temps, la hausse des salaires a été très réduite, puisqu'elle n'est que de 1 p. 100 alors qu'elle atteignait, l'année dernière, 4 p. 100. Moins de travail et rémunération en très faible progression des actifs ne pouvaient qu'aboutir à une stagnation de la consommation intérieure dont on avait prévu qu'elle augmenterait de 4,1 p. 100.

Enfin, en matière de hausse des prix, la norme fixée par le plan Barre était, pour 1977, de 6,5 p. 100 ; elle sera d'environ 9,5 p. 100...

M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances. C'est la même chose !

M. Henri Tournan. ... soit du même ordre qu'en 1976. Sans la baisse en début d'année du taux normal de la T. V. A., cette hausse aurait été nettement supérieure à celle de l'année dernière.

M. Robert Boulin, ministre délégué. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Henri Tournan. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Robert Boulin, ministre délégué. Ce n'est pas un homme aussi qualifié que vous l'êtes, monsieur Tournan, qui peut confondre la hausse des prix et la norme de 6,5 p. 100 que nous avons fixée et qui s'applique aux loyers, aux transports. Ces deux chiffres n'ont pas de rapport, vous le savez très bien.

M. Henri Tournan. De toute façon, monsieur le ministre délégué, même si votre observation est dans une certaine mesure justifiée, vous ne contesterez quand même pas que la hausse des prix, en 1977, est du même ordre de grandeur qu'en 1976.

M. Robert Boulin, ministre délégué. C'est un autre problème !

M. Henri Tournan. C'est tout de même la preuve — et c'est important — que le Gouvernement n'a pas, sur le plan de l'inflation, abouti au résultat qu'il souhaitait.

M. Charles Allié. C'est l'échec !

M. Henri Tournan. Ainsi, comme par le passé, l'amélioration de notre balance commerciale a été obtenue par l'hibernation de l'économie française sans que, pour autant, la hausse des prix ait pu être freinée sensiblement.

Le plan Barre a échoué, car il n'a pas permis de maintenir la croissance, de freiner la hausse des prix et de réduire le chômage.

M. André Méric. Très bien !

M. Henri Tournan. Mais pourquoi cet échec ?

Pour en comprendre les raisons, il suffit de rappeler brièvement quel en était le dispositif.

Le Gouvernement, constitué en septembre 1976, entendait favoriser la compétitivité des entreprises françaises pour rétablir l'équilibre de notre balance commerciale. Pour y parvenir, il comptait sur une forte diminution de la progression des rémunérations salariales, qui ne devaient pas croître, en valeur nominale, plus que la hausse des prix. Il estimait que l'accroissement des charges salariales était le facteur principal d'alourdissement des coûts et, par conséquent, de l'inflation.

En effectuant un transfert des salaires vers les profits, il entendait réduire la consommation intérieure et fournir aux entreprises des ressources supplémentaires afin de financer leurs investissements et d'accroître leurs possibilités d'embauche. L'objectif officiel demeurait, cependant, une croissance soutenue, car la baisse relative de la demande des ménages devait être compensée, et au-delà, par l'essor des investissements productifs et des exportations.

Comme nous l'avons déjà signalé, cet objectif, sans lequel tout le plan s'effondrait, ne s'est pas réalisé. Et l'on peut s'interroger sur la valeur des prévisions sur lesquelles il était fondé.

N'était-il pas aventuré de tableer, en 1977, sur une croissance de nos exportations vers les principaux partenaires de la France de 9,3 p. 100, alors que la crise mondiale persistait ? Les résultats répondent affirmativement, puisque cette croissance n'a été que de 6,6 p. 100.

Comment, d'autre part, le Gouvernement a-t-il pu imaginer — et là est la contradiction fondamentale de sa politique — que la consommation augmenterait de 4,1 p. 100, alors que tout était fait pour freiner le pouvoir d'achat des salariés, qui représentent plus de 80 p. 100 de la population ?

Aussi, n'était-il pas raisonnable de penser que l'accroissement des profits des entreprises conduirait celles-ci, dont en moyenne 20 p. 100 des capacités de production sont inemployées, à accroître leurs investissements.

En 1977, le revenu brut des sociétés s'est accru de près de 17 p. 100 et leur marge d'autofinancement est passée de 53,7 à 59 p. 100 ; les firmes privées ont investi en plus seulement 1,3 p. 100, deux fois moins que prévu, souvent d'ailleurs pour augmenter leur productivité et diminuer les effectifs de leur personnel.

Les différentes prévisions sur lesquelles s'appuyait la politique entreprise à l'aube de 1977 n'étaient donc pas cohérentes et, dès cette époque, l'échec était inévitable.

Mais il convient également de relever l'erreur d'analyse qui rend les salaires responsables de l'inflation. Comme nous le disions il y a un an, lors de la discussion du budget de 1977 : en freinant brutalement la demande intérieure, on restreint les débouchés, ce qui empêche la croissance de la production et alourdit les coûts par unité produite.

En outre, le Gouvernement, s'il insiste exagérément sur l'influence des salaires dans l'évolution des coûts, est étonnamment discret sur les frais financiers, autre élément constitutif des coûts dont le gonflement affecte gravement la situation de maintes entreprises, surtout les petites et les moyennes.

M. Raymond Courrière. Très bien !

M. Henri Tournan. A l'heure actuelle, ce sont les banques qui, sans risques — la plupart étant transférées à l'Etat — réalisent les bénéfices les plus importants. Ainsi, les milieux financiers dominent-ils de plus en plus toute l'économie du pays.

Le Gouvernement, devant la situation florissante du secteur bancaire, il faut le reconnaître, s'est trouvé dans l'obligation de présenter, dans la loi de finances, un article 18 instituant une contribution — d'ailleurs modeste et exceptionnelle — à la charge des institutions financières.

A la lumière de cet échec, les prévisions économiques sur lesquelles s'appuie le Gouvernement pour poursuivre, en 1978, la même politique ne peuvent qu'inspirer le plus grand scepticisme.

La croissance serait, en 1978, de 4,5 p. 100. Or, au cours du dernier trimestre, elle sera d'environ 1 p. 100 et, par conséquent, très inférieure à 3 p. 100, qui est la moyenne probable de 1977. Il faudrait donc une forte relance de la production que rien ne laisse prévoir.

Peut-on penser que nos exportations vont connaître l'essor remarquable de 8,1 p. 100 en volume et de 16,3 p. 100 en valeur ? Les pays étrangers les plus dynamiques ne paraissent pas devoir entrer dans une phase d'expansion accrue ; d'une manière générale, l'ambiance internationale est plutôt à l'engourdissement, et les nouvelles menaces de hausse du prix du pétrole ne peuvent qu'inciter à la circonspection.

Dans ces conditions, on ne voit pas pourquoi les entreprises privées se mettraient enfin à investir, car il ne semble pas que le pouvoir d'achat global des salaires et, par conséquent, la demande intérieure doivent s'accroître au cours de l'année prochaine. Il est même prévu que les rémunérations augmenteraient moins en 1978 qu'en 1977, soit 1,7 p. 100 contre 2 p. 100. L'augmentation rapide des prestations sociales, qui serait de 7,8 p. 100, ne saurait suffire, car elle ne porte que sur le quart du revenu brut des ménages.

Enfin, pour couronner cet ensemble de prévisions euphoriques, il est prévu une hausse des prix de 6,5 p. 100 pour l'année prochaine. Nous n'épilouernerons pas sur cet objectif, certes, souhaitable, les prévisions gouvernementales étant, dans ce domaine, régulièrement démenties par les faits.

Le Gouvernement déclare poursuivre avec opiniâtreté sa politique d'assainissement de l'économie française. Mais comment le croire, alors que les experts officiels, pour la première fois, osent marquer leur réserve à l'égard des prévisions sur lesquelles elle est fondée, alors que — fait remarquable — M. Papon, rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée nationale, membre éminent de la majorité, « s'interroge », dans son rapport sur le budget de 1978, « sur la valeur des prévisions économiques » qu'il estime être par trop « normatives », ce qui signifie, en clair, que les chiffres sont remaniés en fonction des buts poursuivis ?

Ainsi camoufle-t-on, derrière des perspectives encourageantes, mais trompeuses, la poursuite d'une politique de déflation dont les conséquences, chaque fois qu'on y a eu recours, ont été désastreuses pour l'ensemble du pays et, au premier chef, pour les classes laborieuses.

Un sénateur socialiste. Très bien !

M. Henri Tournan. Cette frénésie déflationniste apparaît très clairement dans le projet de budget de 1978, en dépit de l'affirmation incluse dans le rapport économique et financier et selon laquelle ce budget soutiendrait l'économie.

Certes, événement sans précédent, le Gouvernement nous présente un budget en déséquilibre de 8,9 milliards de francs. Or, jusqu'à maintenant, l'équilibre était considéré comme un dogme avec lequel, il est vrai, on prenait des accommodements : maints budgets, au cours de ces dernières années, laissaient apparaître, dans leur exécution, des déficits substantiels.

En l'occurrence, nous reprochons surtout au pouvoir son manque de sincérité, car, pour nous, l'équilibre ou le déséquilibre d'un budget doit dépendre, ainsi que je l'ai déjà dit, de l'état de la conjoncture. Ainsi, notre voisine, la République fédérale d'Allemagne, a prouvé qu'une relance de l'économie convenablement préparée par l'intermédiaire des finances publiques pouvait être bénéfique.

Se contredisant sans la moindre gêne, le Gouvernement affecte d'adopter ce point de vue et fait état du déficit budgétaire prévu comme facteur de soutien de la croissance.

Mais si ce déficit, en cours d'exécution du budget, demeure à son montant initial, il ne correspondra qu'à la moitié de celui de 1977, et le budget de 1978, loin de soutenir la croissance, aura un effet déflationniste.

Les dépenses civiles ordinaires augmentent de 11,98 p. 100, soit d'un pourcentage inférieur à celui de l'ensemble du budget, qui est de 12,47 p. 100. Pour les rémunérations des agents de l'Etat et des entreprises publiques, aucun engagement n'est pris et leur pouvoir d'achat serait, en principe seulement, maintenu ; mais comme le rattrapage intervient nécessairement avec un certain retard, c'est, en fait, une baisse du pouvoir d'achat qui se produira si les syndicats ne parviennent pas à assouplir la position gouvernementale.

Le seul élément favorable dans ce budget est constitué par les 25 000 emplois nouveaux destinés surtout à renforcer certaines administrations particulièrement négligées : l'éducation, la justice, les affaires sociales, la jeunesse et les sports.

L'accroissement de la fiscalité aura lui-même un effet déflationniste très net. Le relèvement des tranches du barème de l'impôt sur le revenu sera nettement inférieur à la hausse des prix ; il amputera donc davantage les revenus moyens, qui sont ceux du plus grand nombre, même si les revenus les plus modestes sont légèrement moins frappés.

De même, les impôts sur la consommation : tabac, vignette automobile, taxe intérieure de consommation sur les carburants, exerceront une ponction supplémentaire sur le pouvoir d'achat de l'ensemble de la population.

Les dépenses civiles en capital, ainsi que le fait observer justement M. le rapporteur général dans son rapport, sont beaucoup moins importantes qu'il ne semble à première vue et que tend à le faire croire le rapport économique et financier. Elles représentent les deux cinquièmes des investissements de l'Etat et ont bien été majorées de 12,2 p. 100 par rapport au budget voté de 1977 ; mais elles doivent être alors comparées à l'ensemble des dépenses civiles qui ont augmenté de 18,89 p. 100. Et s'il n'est pas tenu compte du fonds d'action conjoncturelle, dont deux milliards de francs d'autorisations de programme ont été débloqués, en fait, l'augmentation réelle d'une année sur l'autre n'est plus que de 6,4 p. 100 et, par conséquent, inférieure à la hausse des prix des équipements.

Même le budget annexe des P. T. T., prioritaire depuis quelques années en ce qui concerne les équipements, qui représentent le cinquième des investissements civils et militaires, voit ses autorisations de programme augmenter seulement de 3 p. 100.

Nous ne voulons pas allonger cet exposé en évoquant toutes les insuffisances du budget en ce qui concerne les collectivités locales. D'autres collègues, avec compétence et précision, ne manqueront pas de les dénoncer, ainsi que le non-respect de l'engagement pris d'alimenter en cinq ans le fonds d'équipement des collectivités locales du produit intégral de la T. V. A. payée par les communes et les départements sur leurs travaux.

M. André Méric. Très bien !

M. Henri Tournan. Nous noterons, car le Sénat y est à juste titre attentif, que la dotation du fonds spécial d'investissement routier non seulement n'est pas maintenue au niveau antérieur, ce qui serait déjà insuffisant eu égard aux besoins considérables des communes et des départements, mais est diminuée de 9,48 p. 100 par rapport à 1977, ce qui, compte tenu de l'érosion monétaire, correspond à une baisse de 17 p. 100.

Les quelques mesures qui figurent dans la première partie de la loi de finances sur le plan social sont dérisoires, même si quelques avantages apparaissent ici et là, pour des raisons électorales évidentes, en faveur de telles catégories professionnelles que la majorité s'efforce de conserver dans son sillage.

M. André Barroux. C'est très exact !

M. Henri Tournan. Ce budget, semblable dans ses grandes lignes à celui de 1977, est incontestablement un budget d'attente. Il n'est, certes, pas à la mesure des problèmes posés au pays. Il a pour simple ambition de permettre à la majorité de passer le cap des trois premiers mois de 1978. Quel que soit le sort des urnes, il ne sera pas exécuté dans sa forme actuelle.

M. André Méric. Très bien !

M. Henri Tournan. Aussi ne nous y sommes-nous pas attardés, ayant préféré insister sur la politique économique du Gouvernement, dont les effets néfastes ne sont même pas contestés dans les rangs de la majorité ! Voilà à peine cinq ou six jours, M. Chirac, à l'émission de TF1 *L'Evénement*, ne déclarait-il pas : « La France est malade ; elle ne guérit pas » ?

Le vice majeur de votre politique de déflation est de perpétuer le déséquilibre entre l'offre et la demande d'emploi. Or de cet équilibre, qui est pour nous aussi fondamental que ceux que vous invoquez très souvent, vous ne parlez jamais.

Sans doute vous êtes-vous résignés à ne jamais l'atteindre, car vous savez fort bien que le chômage considérable dont nous souffrons n'est pas dû seulement à des causes conjoncturelles, mais provient aussi de causes permanentes, structurelles. Même si la production repartait, sa diminution serait très faible ; les nouveaux investissements qui s'effectueraient alors amélioreraient surtout la productivité, conformément à la logique capitaliste, et créeraient fort peu d'emplois.

Aussi faudrait-il que, dès maintenant, on se décide — ce à quoi vous vous refusez — à partager le travail entre les demandeurs d'emploi, et donc à en réduire la durée.

Nous n'acceptons pas la théorie libérale selon laquelle le chômage est un mal nécessaire, d'autant moins, d'ailleurs, que ce libéralisme dont vous vous réclamez n'est plus aujourd'hui qu'une fiction.

Au plan national, il a fait place depuis longtemps à un véritable dirigisme, au service des grosses entreprises industrielles et des milieux financiers qui les contrôlent, mal orienté et de plus en plus coûteux pour les finances publiques.

Quant au libre-échange, qui s'est effectivement développé depuis la fin de la guerre dans les relations économiques internationales, il a favorisé l'essor des firmes multinationales qui investissent dans le tiers monde, où les coûts sont moins élevés, pour conquérir avec succès les marchés des pays industriels avancés. Ainsi la France, comme la plupart d'entre eux, tout en se réclamant du libéralisme, est-elle amenée à prendre des mesures protectionnistes dites « de sauvegarde » qui, si elles se multiplient, peuvent aboutir à une crise majeure comme ce fut le cas entre les deux guerres.

Cet échec du capitalisme libéral ne peut que confirmer le parti socialiste dans sa volonté de proposer aux Français une autre politique, dans le cadre des engagements pris avec ses partenaires de la gauche.

Il n'est pas dans mes intentions de rappeler dans le détail ce programme d'action, qui a été largement diffusé par le parti socialiste. L'ensemble des mesures qui le constituent doit permettre de sortir le pays de la crise et de résorber, dans un délai raisonnable, le chômage qui condamne une partie de notre jeunesse à l'inaction et au désespoir, grâce à de grandes réformes de structures débouchant sur une nouvelle conception de la croissance.

Nous ne pouvons admettre que le profit soit le seul moteur de l'économie. Nous persistons à penser que l'Etat démocratique doit orienter, conformément à la volonté exprimée par la population, l'ensemble des activités pour éviter les excès, les gaspillages, les nuisances d'une économie abandonnée au seul critère de la rentabilité capitaliste.

Vous nous dites qu'il s'agit d'un choix de société; nous en sommes d'accord.

Mais nous n'acceptons pas l'accusation, au demeurant absurde, qui nous est faite de vouloir créer une société bureaucratique — elle l'est déjà, d'ailleurs — d'où les libertés seraient proscrites. Les grands objectifs du plan démocratique que nous voulons élaborer laisseront à l'initiative privée de larges secteurs où elle est mieux à même de satisfaire la légitime demande de nombreux biens de consommation.

Que nos adversaires balaient plutôt devant leur porte, car le libéralisme économique dont ils se réclament bruyamment n'est, en réalité, qu'un dirigisme inspiré, je le répète, par les milieux d'affaires et qui tend à accroître la concentration des petites et moyennes entreprises que vous prétendez défendre.

Je sais que vous me répondrez que la désunion des forces de gauche rend peu probable la réalisation de nos espoirs.

Un sénateur socialiste. Et celle de la droite !

M. Henri Tournan. Mais tout est loin d'être joué.

Le parti socialiste, quant à lui, ne déviara pas de sa route, car il a conscience de défendre les véritables intérêts du pays. *(Applaudissements sur les travées socialistes et sur de nombreuses travées de la gauche démocratique.)*

M. le président. La parole est à M. Pelletier.

M. Jacques Pelletier. « Puisque les temps ont changé, il faut nous adapter aux temps nouveaux. Il s'agit de bâtir une économie adaptée aux données nouvelles du monde, un monde marqué par la cherté de l'énergie et des matières premières et par l'apreté croissante de la concurrence des pays neufs, mais aussi un monde caractérisé par les aspirations de nos concitoyens à l'emploi des hommes et des femmes, à une justice plus exigeante et à une qualité de la vie plus élevée ».

Monsieur le ministre, mes chers collègues, ces excellentes paroles ont été prononcées par M. le Président de la République, le 18 octobre, devant le Conseil économique et social.

Je suis très déçu que le budget qui nous est présenté ne reflète pas mieux les préoccupations manifestées avec beaucoup de pertinence par le chef de l'Etat.

La discussion budgétaire actuelle paraît encore plus irréaliste et formelle que les autres années.

Chacun sait, ou pressent, que ce budget ne peut être qu'un budget d'attente, compte tenu de l'échéance politique de mars 1978. Après les élections législatives, en effet, le nouveau Gouvernement, la nouvelle Assemblée nationale et le Sénat devront obligatoirement définir une nouvelle politique économique et sociale qui aura forcément des conséquences importantes sur le budget de 1978.

Avant de parler de celui-ci, il faut, tout d'abord, analyser les résultats de ce que l'on a appliqué « le plan Barre », ce qui nous permettra de dresser un rapide tableau de la situation économique de notre pays.

Le plan de redressement économique présenté par le Premier ministre le 22 septembre 1976 n'a pas connu, c'est le moins qu'on puisse dire, le succès escompté.

Certes, l'augmentation de la masse monétaire a été sensiblement freinée. Le franc a connu une relative stabilité depuis août 1976 par rapport au dollar, mais il s'est déprécié par rapport au deutsche Mark et au franc suisse. Notre monnaie reste donc fragile et soumise au moindre soubresaut monétaire international.

Mais honnêtement je crois qu'en ce domaine l'action du Gouvernement a été positive. La balance du commerce extérieur s'est redressée, mais il ne faut cependant pas faire du triomphalisme car, le mois d'octobre excepté, c'est plus la diminution des importations que l'augmentation de nos exportations qui a permis cette amélioration, et chacun sait que la diminution des importations est la conséquence de l'activité économique dans notre pays.

Cette activité, qui se traduit par un taux d'expansion bien inférieur aux prévisions officielles, est indéniablement une des causes essentielles de la persistance et même de l'aggravation du chômage.

Certes, depuis deux mois, nous assistons à une relative stabilisation autour d'un million deux cent mille demandeurs d'emploi; mais nous ne pouvons nous accommoder de cette situation qui plonge les familles touchées, et spécialement les jeunes, dans la désespérance, et ce n'est pas l'existence d'un taux de chômage plus important en Grande-Bretagne, en Italie ou aux Etats-Unis qui peut rassurer ces familles.

On a un peu trop tendance à parler du chômage professionnel. Certes, il existe des chômeurs professionnels, mais ils constituent une toute petite minorité, et nous qui sommes sur le tas, nous recevons toutes les semaines des dizaines de jeunes sans profession, et ce sont des jeunes qui veulent travailler.

Certes, nous savons que les entreprises et le Gouvernement font dans ce domaine un effort certain, mais pour paraphraser une expression populaire : « On ne peut pas donner à boire à une économie qui n'a pas soif ».

Nous savons tous que beaucoup d'entreprises travaillent en dessous de leur capacité de production et, par conséquent, n'éprouvent pas le besoin d'embaucher. Il faut d'ailleurs remarquer que ce phénomène est aggravé par les aléas de la situation politique de la France qui font que les chefs d'entreprise hésitent à investir.

J'ajouterais que votre politique d'encadrement du crédit et des hauts taux d'intérêts n'encouragent pas non plus ces mêmes investissements.

A ces phénomènes conjoncturels s'ajoute la crise structurelle d'un certain nombre de secteurs comme le textile, la machine-outil, qui explique le nombre très élevé de licenciements collectifs pour cause économique que l'on constate.

Mais où l'échec du plan Barre est le plus manifeste, c'est dans le domaine de la lutte contre l'inflation et dans celui des prix.

La hausse de ces derniers sera à peu près la même cette année que celle de l'an dernier : elle sera de l'ordre de 9 à 9,5 p. 100. Il n'y a donc pas eu de renversement de la tendance.

Bien sûr, on peut toujours penser que si le Gouvernement n'avait pas pris les mesures que nous connaissons, nous aurions dépassé les 10 p. 100 pour cette année. Mais cela n'est guère convaincant. Il est vrai que s'y l'on analyse secteur par secteur, on constate une amélioration dans le domaine des services et dans celui des prix industriels, ce qui favorise nos exportations.

Mais où la situation est franchement mauvaise, c'est dans le secteur des prix alimentaires, qui sont ceux qui intéressent la majorité des Français. Un certain nombre de raisons clima-

tiques expliquent en partie ces mauvais résultats, mais le Gouvernement ne s'est pas, à mon avis, suffisamment préoccupé du problème de la formation des prix alimentaires et des circuits de distribution. L'opinion publique ne comprend pas, en effet, que le revenu agricole stagne (*M. le ministre délégué fait un signe de dénégation*) et que les prix alimentaires flambent.

Les salariés sont les premières victimes de cet état de choses. Ils ont connu un ralentissement très net de l'augmentation de leurs rémunérations. L'année 1977 ne sera pas, pour eux, une année d'expansion du budget familial.

Mais je ne crois pas que les dernières mesures concernant les prix ni, surtout, que le haro sur le petit commerce qui a été lancé, apportent une amélioration sensible du niveau des prix alimentaires.

M. Robert Boulin, ministre délégué. Les circuits de distribution, c'est cela !

M. Jacques Pelletier. Il est toujours mauvais et regrettable, monsieur le ministre, de dresser les Français contre une catégorie professionnelle : c'est facile.

L'exemple récent de l'impôt sécheresse, mal présenté, mal perçu et mal distribué, aurait dû faire réfléchir le Gouvernement : l'agriculture tout entière ne s'est pas encore remise moralement de ce mauvais coup.

Dans toute profession, il y a des brebis galeuses. Que l'on sanctionne avec sévérité les abus, oui ; mais que l'on ne jette pas l'opprobre sur toute une profession !

La France est un des pays libéraux où le système des prix est le plus encadré, le plus surveillé. C'est celui aussi qui, dans le domaine des prix alimentaires, connaît la plus forte inflation. Il y a là un paradoxe ou une mauvaise politique.

C'est dans ce contexte qu'il faut replacer le budget que vous nous présentez.

Je dois reconnaître, monsieur le ministre délégué, que pour la première fois le Gouvernement fait preuve d'une certaine honnêteté. Remettant en cause ce qui a longtemps constitué un dogme gouvernemental, vous nous présentez un budget en déficit de près de neuf milliards. Ainsi, vous rejoignez la politique de nos voisins qui, en fait, sont prêts à accepter un découvert à condition que la progression des dépenses ne soit pas supérieure à celle de la production intérieure brute.

Chacun sait, par ailleurs, qu'un déficit budgétaire consenti est un moyen de lutter contre la stagnation, et donc d'améliorer l'emploi. De plus, c'est une des qualités du budget : vous êtes plus réaliste et nous pouvons espérer que nous n'aurons pas cette succession de collectifs qui rendent déficitaire un budget initialement en équilibre.

Notre inquiétude est réelle lorsque nous étudions la répartition des dépenses des budgets civils de l'Etat. Les dépenses de fonctionnement représentent, en effet, plus des trois quarts de la masse totale des dépenses. Il reste donc très peu pour l'investissement et pour les dépenses d'intervention économique.

Je crois qu'un jour il faudra que le Gouvernement et le Parlement fassent dans ce domaine une sorte de « nuit du 4 août » et qu'une analyse poussée soit faite de ce que l'on appelle les « services votés ».

Il y a sans doute là une réforme profonde à faire.

Le taux de croissance que vous avez choisi pour 1978 est de l'ordre de 4,5 p. 100, ce qui est peu mais, pour le moment encore, probablement trop optimiste.

Il est vrai que les difficultés dans les domaines de l'énergie et des matières premières vous imposent la prudence en raison du coût des importations et du risque de déséquilibre de la balance extérieure. Mais je crains que notre pays ne continue de connaître le marasme économique.

Le budget de 1978 traduit un certain nombre de priorités dans des domaines qui avaient été sacrifiés depuis de longues années : la justice, les affaires étrangères, la culture.

Les programmes d'action prioritaires du VII^e Plan sont globalement respectés ; la priorité pour les télécommunications demeure, et chacun peut constater que le téléphone s'améliore dans notre pays. Mais la politique d'intervention économique apparaît plus floue et une grande part est consacrée au déficit des entreprises nationalisées. Même si, dans ce secteur, un effort a été fait, notamment à la demande de notre commission des finances, la suppression pour l'année 1977 du fonds d'action

conjoncturelle nous paraît regrettable. Elle prive les pouvoirs publics d'un instrument essentiel de soutien à l'activité économique. La crédibilité de votre budget en est incontestablement affaiblie.

Les préoccupations sociales du Gouvernement, si limitées soient-elles, apparaissent dans quelques mesures de justice fiscale. Un allègement certain de la charge fiscale qui pesait sur les contribuables modestes est prévu avec le relèvement de 10 p. 100 de la limite d'exonération de l'impôt sur le revenu. L'abattement sur le revenu imposable des personnes partant à la retraite, la possibilité pour les retraités de déduire 10 p. 100 de leurs revenus dans la limite de 5 000 francs, les diminutions d'impôts accordées aux personnes âgées de plus de soixante-cinq ans ou invalides sont des mesures positives auxquelles s'ajoute le début d'harmonisation d'imposition des travailleurs salariés et des travailleurs non salariés.

Mais ces mesures sont plus du saupoudrage qu'une véritable politique de réforme fiscale. Là encore, une politique globale s'impose. Le Gouvernement a trop tendance à ne raisonner que sur la seule pression fiscale de l'Etat. Il faudrait ajouter la pression fiscale des collectivités locales, qui s'accroît en raison des transferts réguliers de charges.

M. Raymond Courrière. Très bien !

M. Jacques Pelletier. Nous ne reverrons sûrement pas de sitôt la croissance que nous avons connue dans le passé. Il s'agit donc d'adapter notre pays à cette conjoncture nouvelle en imaginant un nouveau type de croissance qui assure une meilleure justice par de profondes réformes de structure et, à cet égard, le budget de 1978 ne nous ouvre aucune perspective. Il est impossible de continuer à prôner l'austérité si celle-ci ne débouche sur rien.

Comment demander aux Français des efforts et des sacrifices alors que l'on ne perçoit même pas la mise en place d'une politique pour gérer le futur ?

Tout se passe comme si l'on attendait des jours meilleurs pour entreprendre les réformes. La réforme de la sécurité sociale, pourtant indispensable, est toujours reportée à l'année suivante. La réforme des finances locales, cent fois évoquée, n'a toujours pas trouvé de solution. Le rapport Guichard est parti rejoindre ses prédécesseurs dans les archives du ministère de l'intérieur. Le questionnaire aux maires, qui n'a rencontré qu'un enthousiasme très relatif auprès des intéressés, semble difficilement exploitable.

Ces problèmes financiers deviennent chaque jour plus aigus pour les élus locaux. La cote d'alerte est dépassée. Il faut savoir si le Gouvernement est prêt à accomplir une véritable décentralisation aussi bien foncière qu'administrative.

Le produit de la fiscalité française est réparti à raison de 15 p. 100 pour les collectivités locales et de 85 p. 100 pour l'Etat. Dans la plupart des pays européens, cette répartition est très différente : la part des collectivités locales varie généralement de 30 à 50 p. 100. S'il en était de même chez nous, avec ces nouvelles ressources, les collectivités locales pourraient facilement assumer de nouvelles charges et de nouvelles responsabilités.

Quant à la décentralisation administrative, elle s'apparente beaucoup plus à la déconcentration et, pourtant, là se situe la clé d'un véritable changement.

L'Etat, depuis trente ans, s'est encombré progressivement d'une foule de détails dans lesquels il s'engue. Il perd de vue ses rôles essentiels que sont l'impulsion et la coordination.

Il faut faire confiance aux élus au niveau de la commune, du département et de la région. Les dimensions plus humaines de ces échelons sont plus propices à une gestion démocratique, en évitant les erreurs fréquentes dues à une méconnaissance des habitudes et des particularismes régionaux.

Aucune allusion n'est faite à une relance régionale et, pourtant, toutes les régions françaises attendent impatiemment une vraie régionalisation, avec une assemblée élue au suffrage universel, des équipements à gérer directement, et des pouvoirs de décision dans les domaines économique, social et culturel.

Il n'est pas sérieux, à un moment où le monde bouge partout, que nous restions figés sur des structures du passé.

Sur le plan de la justice sociale, il faudrait entreprendre aussi de grandes réformes.

Sur le fronton de toutes nos mairies, sont gravés les mots : Egalité, Fraternité. Que signifient-ils quand, dans notre pays, près de cinq millions de nos concitoyens, en période d'activité,

ont moins de 2 000 francs pour vivre, quand l'écart entre les plus bas et les plus hauts salaires est un des plus élevés du monde, quand beaucoup de personnes âgées ne perçoivent que 850 francs par mois ?

J'aurais aimé que ce projet de budget amorçât une large ouverture dans cette direction.

Avant de conclure, monsieur le ministre, je voudrais aborder un problème qui vous concerne personnellement.

Depuis de nombreuses années, j'admire et je plains le ministre chargé de l'économie et des finances. Comment fait-il pour diriger un tel ministère qui comprend le budget, le Trésor, les impôts, la douane, la direction du commerce extérieur, les prix, la prévision et bien d'autres services encore : celui des pensions, celui des alcools, l'imprimerie nationale, les monnaies et médailles, le S.E.I.T.A., la loterie nationale, le loto, etc. ?

Même avec le don d'ubiquité, il n'est pas possible de diriger un tel ministère. Nous sommes d'ailleurs le seul pays moderne à connaître une telle concentration, au point qu'on peut légitimement se poser la question de savoir si ce ne sont pas quelques hauts fonctionnaires qui se substituent à l'autorité politique.

J'espère que, pour le prochain gouvernement, ces problèmes de structure seront abordés. On pourrait imaginer que le budget soit rattaché au Premier ministre, qu'un véritable ministère de l'économie soit créé, que le ministère du commerce extérieur dispose enfin de services normaux et que le ministre des finances contrôle véritablement la direction générale des impôts, la comptabilité publique et le Trésor.

Quant à certains services, ils pourraient être facilement rattachés à des ministères existant actuellement, tel le S. E. I. T. A., à celui de l'industrie.

Je suis sûr qu'une telle réforme permettrait d'améliorer les relations entre les usagers et les différents services — je pense notamment à la fraude fiscale — permettrait au Gouvernement de donner une véritable impulsion politique à l'ensemble des services économiques et financiers et, surtout, diminuerait considérablement la pesanteur économique et financière sur les entreprises et les collectivités locales.

En terminant, je vous dirai, monsieur le ministre, que votre budget, malgré son honnêteté et malgré les efforts qu'il précède dans certains domaines, n'est pas convaincant.

Gêné par son caractère formel, inquiet de son manque d'ouverture sur les réformes d'avenir, il ne m'est pas possible de le considérer favorablement, ce qui me conduira, avec un certain nombre de mes collègues du groupe de la gauche démocratique, à ne pas émettre un vote positif. (*Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique et sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à Mme Goutmann.

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Monsieur le ministre, le budget de la nation pour 1978 vient de nous être présenté. Evoquant les efforts faits depuis un an par le Gouvernement pour redresser la situation économique de la France et lutter contre l'inflation, le Premier ministre a manifesté une satisfaction que le Gouvernement est bien seul à partager avec ses amis du grand patronat et a rappelé avec force aux Français et aux Françaises qu'ils devaient poursuivre leur effort dans l'austérité et les sacrifices, au nom d'une solidarité et d'une rigoureuse discipline qui leur sont sans cesse réclamées.

Tout le discours de M. le Premier ministre a été l'éclatante démonstration de ce que nous ne cessons de dénoncer depuis des années : une politique de classe faite pour les nantis, les privilégiés de votre société, et marquée par l'injustice, l'inégalité et l'autoritarisme.

Oui, vos amis de la majorité, les représentants du C. N. P. F., ont quelque raison d'être satisfaits de la politique définie à l'Élysée et à Matignon car jamais leurs profits n'ont été aussi grands.

Oui, ils ont quelque raison d'être satisfaits et rassurés car, à aucun moment de l'exposé du Premier ministre, il n'a été question ni de leurs scandaleux profits, ni de l'immense gaspillage dont ils sont responsables.

Au contraire, on leur apporte sur un plateau de nouveaux cadeaux, de nouvelles possibilités de gonfler les prix, de développer la sur-accumulation. La discipline, la rigueur, de qui sont-elles exigées ? De ceux qui ont sans cesse l'habitude de faire des sacrifices, de vivre chichement, de compter sou par sou, sans jamais avoir la moindre perspective d'avenir.

Les raisons de la situation économique actuelle, les raisons de la crise profonde et structurelle qui ébranle notre pays, proviennent, nous dit-on toujours, de l'extérieur : les pays exportateurs de sources d'énergie et de matières premières, les rémunérations trop fortes exigées par les travailleurs, l'environnement international.

Mais cela est trop facile, cela vous permet de dédouaner le Gouvernement et les véritables responsables de la crise actuelle, cela vous permet de culpabiliser les travailleurs et leur famille et d'exiger d'eux encore d'autres sacrifices.

Le budget de 1978 est bien à l'image de cette politique injuste que vous voulez imposer au peuple, tout en essayant de lui faire croire qu'elle est équitable, humaine et nécessaire.

Que n'a-t-on fait croire aux Françaises et aux Français pour justifier l'austérité ? Et vous continuez aujourd'hui en leur promettant un taux de croissance de 4,5 p. 100, le maintien de leur pouvoir d'achat, un taux de hausse des prix de 6,5 p. 100 — je sais maintenant que l'on parle de 9 p. 100 — en leur promettant aussi une lutte résolue contre l'inflation.

Mais le taux de croissance réel pour 1977 n'a pas dépassé 3 p. 100 et nous ne sommes pas encore revenus au niveau de croissance de 1974. La hausse des prix pour 1977 avoisine les 10 p. 100.

Comment, dans ces conditions, faire aux Français des promesses que vous ne tiendrez pas, alors que vous savez ne pouvoir le faire, puisque, dans ce budget, rien n'est prévu pour lutter réellement et efficacement contre l'inflation ?

Au contraire, le financement public des grands trusts de l'industrie favorise le gonflement des prix et le Gouvernement, en la matière, il faut bien le reconnaître, donne l'exemple en continuant à augmenter les tarifs publics.

Rien n'est prévu, volontairement, pour lutter contre le chômage, ce fléau qui mine notre économie. Le Gouvernement va même jusqu'à dire — M. Barre tout au moins l'a affirmé à l'Assemblée nationale — que l'accroissement du chômage accompagne fatalement toute politique d'assainissement et qu'il est le prix à payer à l'inflation.

Enfin, le Gouvernement affirme que le redressement économique amorcé permet, cette année, de voter un budget en déséquilibre. C'est tout simplement oublier que sur dix-neuf budgets votés en équilibre, quinze ont été, en réalité, en déséquilibre.

M. Charles Lederman. Très bien !

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Ce n'est pas le signe d'une bonne gestion, d'une bonne économie.

Si l'on analyse de plus près votre budget, monsieur le ministre, que constate-t-on ? Au niveau des recettes, l'injustice fiscale sera accentuée : l'impôt sur le revenu rapportera 87,5 milliards de francs à l'État, avec une pression fiscale accrue pour les salaires, et constituera 19,83 p. 100 des recettes fiscales ; l'impôt sur les sociétés, en revanche, représentera 10,30 p. 100 des recettes, contre 10,55 p. 100 en 1977.

Les impôts sur la consommation représentent 247,4 milliards de francs, dont 200 milliards pour la T. V. A., soit une augmentation de 14,7 p. 100.

Si l'on compare ce chiffre à la hausse des prix prévue de 6,5 p. 100, on mesure encore mieux l'injustice de cet impôt qui frappe essentiellement les couches les plus modestes.

L'augmentation de la vignette vise essentiellement les petites et moyennes cylindrées ; celle de l'essence et celle du tabac auront pour effet de réduire la consommation populaire.

En revanche, des avantages fiscaux importants sont prévus pour les sociétés ; l'augmentation des taux de l'amortissement dégressif, qui en est un exemple très significatif, est, de surcroît, une source de gâchis considérable.

En ce qui concerne les dépenses, le budget qui nous est proposé traduit le refus du Gouvernement de relancer l'économie par une politique de consommation intérieure, par une politique de plein emploi.

Les dépenses en capital sont en nette régression, et des secteurs importants, tels le logement, la santé, l'éducation, les universités, le sport, la culture, sont considérablement sacrifiés.

En ce qui concerne l'emploi, il n'est prévu la création que de 26 000 emplois supplémentaires, dont 10 000 par titularisation. Enfin, les collectivités locales subiront durement le contrecoup d'un tel budget par un renforcement important des transferts

de charges — mais je n'insisterai pas sur cette question, car mon ami Camille Vallin reviendra sur les problèmes des collectivités locales.

En bref, si le budget comble les vœux du C. N. P. F., c'est parce que l'austérité est pour les exploités et que la discipline est toujours à sens unique.

Mais il ne faut pas se leurrer : par-delà le saupoudrage électoral destiné à apaiser temporairement quelques catégories particulièrement démunies, que va apporter ce budget ?

Il va aggraver l'inflation et le chômage ; il va accentuer les inégalités pourtant déjà criantes — n'est-il pas bon de rappeler que 10 p. 100 des ménages détiennent à peu près la moitié du patrimoine national ? Il va enfin favoriser les gâchis.

Il va donc enfoncer un peu plus le pays dans la crise et, malheureusement, renforcer notre dépendance économique.

Mais cela ne peut plus durer. Les simples gens, ceux qui produisent les richesses de la nation et n'en bénéficient pas, en ont assez. Il faut changer, et changer vite ; car au-delà des mots, au-delà du discours technique fait pour tromper, pour endormir et imposer, il y a la réalité, une réalité cruelle, que la sécheresse des statistiques officielles ne dément pas : deux millions de chômeurs en France — c'est ce qui est prévu par l'organisation de développement et de coopération économiques. Cet organisme a également signalé que dix-sept millions de Français vivaient au-dessous du seuil de pauvreté.

Et cette réalité cruelle, des millions de gens nous la crient au travers des lettres qu'ils nous envoient et au cours des visites qu'ils nous rendent dans nos permanences. Il n'est peut-être pas de bon ton, à l'occasion de la discussion d'un budget, de relever ces appels déchirants. Je crois pourtant qu'il est nécessaire de le faire.

Ecoutez cette femme qui nous écrit : « Nous sommes mariés depuis trois ans ; nous avons un petit garçon de seize mois. Mon mari travaille, mais j'ai été malade et nous nous retrouvons sans argent. Nous avons un loyer de 500 francs par mois. Comment faire ? J'ai écrit un peu partout et n'ai obtenu aucune réponse. Nous ne pourrions jamais nous en sortir. Je vous en supplie, donnez-moi un conseil. »

Une autre femme que l'on interrogeait sur ce qu'elle achetait pour se nourrir a répondu : « Je ne vous énumérerai pas ce que j'achète. Je vous énumérerai plutôt ce que nous ne mangeons jamais : bifteck, rosbief, veau, gigot. J'achète uniquement des bas morceaux, du poulet, de la saucisse, du cœur, du foie de génisse. Dans la maison, jamais il n'entre de fruits ou de légumes qui coûtent plus de cinq francs le kilo. »

Une jeune fille écrit : « J'ai dix-sept ans. Je suis sans travail. Je n'ai plus droit aux allocations familiales et le bureau de l'Agence pour l'emploi ne veut pas me donner d'allocations de chômage car je n'ai pas de diplômes. Pourrais-je avoir une aide qui nous permette de vivre normalement ? Nous sommes trois enfants : mon frère aîné est soldat, mon petit frère va à l'école et moi je suis à la charge de mes parents. Seul mon père est salarié. »

Enfin, cette femme seule — mais il en existe cinq millions en France — écrit : « Je suis seule, je n'ai pas de travail, je vais être expulsée de mon appartement. Je serai à la rue avec mes trois enfants. Pourquoi voulez-vous que je reste sur cette terre ? Je n'en peux plus. Venez à mon secours. »

Je le précise, monsieur le ministre, ce ne sont pas là des cas marginaux. De telles lettres, nous en recevons maintenant par centaines. C'est tous les jours que les élus communistes s'opposent aux expulsions, aux saisies, aux coupures de gaz et d'électricité.

Ces cris de détresse, nous les entendons quotidiennement.

Que répondez-vous à ces cris de détresse ? Efforts, sacrifices, encore et toujours ! Cela ne peut pas durer ; il faut changer, et changer vite. Cela est possible, cela est nécessaire.

Cela est possible, et c'est pourquoi, nous, communistes, nous ne renoncerons jamais à l'union et à un accord entre les forces de gauche.

M. Fernand Chatelain. Très bien !

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Cela est nécessaire, et c'est pourquoi, nous, communistes, nous voulons que le changement soit l'affaire de tous ; nous voulons qu'enfin les travailleurs soient les artisans de leur propre destinée, les artisans de leur propre bonheur.

Il faut changer, et changer vite. Mais pour cela, il faut avoir le courage d'agir, le courage de s'en prendre aux responsables, d'attaquer le mal là où il est, c'est-à-dire dans les structures de la société actuelle.

Pour apporter le mieux-être à des millions de Françaises et de Français qui vivent dans la misère et pour, en même temps, redresser réellement notre économie et sauver notre potentiel industriel, il n'y a qu'un seul moyen ; il faut s'en prendre enfin aux grandes puissances d'argent qui régentent tout, corsètent notre économie, mutilent les richesses humaines ; il faut s'en prendre enfin à l'injustice, aux inégalités, aux gâchis qui ruinent notre pays.

C'est pourquoi nous proposons aux Françaises et aux Français un autre budget, basé sur la croissance économique...

M. Robert Boulin, ministre délégué. Cela, je l'ai vu !

M. Fernand Chatelain. Cela vous gêne, monsieur le ministre !

Mme Marie-Thérèse Goutmann. ... basé sur le développement de la consommation, un autre budget qui assure notre indépendance économique et favorise les échanges avec tous les autres pays, un autre budget dont la philosophie se résume ainsi : progrès social, progrès économique, démocratie, tant il est vrai qu'il ne peut y avoir de progrès économique sans progrès social, et vice-versa, tant qu'il est vrai que progrès social et progrès économique ne peuvent exister que sur la base d'une intense vie démocratique où chacun et chacune soient partie prenante.

Je ne reviendrai pas sur le chiffrage du budget proposé par les communistes ; il a été publié, commenté — mal commenté souvent — vous l'avez vous-même étudié, vous le connaissez donc parfaitement.

Bien sûr, la publication de ces chiffres et des mesures préconisées par notre parti ont suscité un déchainement : « budget électoral », « budget démagogique », « budget irréaliste », « budget utopique », « budget qui va conduire le pays à la ruine » — l'imagination est fertile lorsqu'il s'agit de critiquer nos propositions, lorsqu'il s'agit de les dénigrer, de les caricaturer, voire de les falsifier.

Notre budget est réaliste, mesuré ; nous l'avons chiffré, et nous sommes les seuls jusqu'à présent à l'avoir fait. Il correspond vraiment à ce dont a besoin la nation pour sortir du marasme, à ce dont ont besoin les Françaises et les Français pour sortir de la misère. Il reflète très exactement le contenu du programme commun actualisé.

Mais il faut bien comprendre le caractère novateur de ce budget, qui propose non seulement un taux de croissance de 6,8 p. 100, mais surtout une croissance d'un type nouveau. Il tire son efficacité des potentialités humaines qu'il met en œuvre, des ressources considérables que nous devons au progrès scientifique et technique ; il tire son efficacité du fait qu'il est un budget qui répond aux besoins des Françaises et des Français dans leur ensemble et non aux besoins du profit.

Raisonner selon les schémas traditionnels, selon les données de l'économie actuelle viciées par les structures du régime capitaliste, c'est évidemment mutiler notre projet de budget et se maintenir dans le carcan des idées reçues sur le cycle infernal inflation-chômage et, bien entendu, refuser ainsi de s'attaquer aux racines du mal.

C'est donc au contenu même de la croissance qu'il faut s'attacher, c'est-à-dire, en fait, au contenu du changement, ce changement qui implique de lutter sans merci sur deux fronts : contre la domination des trusts et contre l'austérité. Car ce serait tromper les Français que de remettre à plus tard les réformes sociales profondes et d'en limiter la portée, sous prétexte qu'on ne peut pas tout faire à la fois. Au contraire, l'approfondissement de la crise rend plus impérieux et plus urgent que jamais le vrai changement.

Cinq objectifs guident notre budget.

Premier objectif : une grande politique sociale, avec le relèvement des salaires, la fixation du Smic à 2200 francs en pouvoir d'achat d'avril 1977 et le relèvement différencié de 4 p. 100 pour les salaires qui vont jusqu'à quatre fois le niveau du Smic, le remboursement de 80 à 100 p. 100 des frais médicaux par la sécurité sociale, l'augmentation de 50 p. 100, en deux fois, des allocations familiales, la revalorisation de toutes les autres prestations sociales, en particulier de l'allocation de chômage, la fixation du minimum vieillesse à 1200 francs par mois, enfin, la gratuité de toutes les fournitures scolaires.

Deuxième objectif : une politique de plein emploi, avec la création de 500 000 emplois nouveaux, dont 300 000 dans les activités de production, 100 000 dans les services publics, 100 000 dans les services privés ; ces créations seront obtenues grâce à la croissance de la production liée à la relance de la consommation populaire, à l'abaissement de l'âge ouvrant droit à la retraite, au lancement de grands programmes industriels sur la base des nationalisations contenues dans le programme commun de Gouvernement.

Troisième objectif : la lutte contre les gaspillages, en mettant un terme aux démantèlements industriels organisés par le pouvoir et le patronat, en favorisant les investissements, en développant tous les équipements et services collectifs dans les secteurs du logement, de l'éducation, de la culture, de la santé, en luttant contre la fuite des bénéficiaires et des capitaux à l'étranger, contre les transferts frauduleux, et en réduisant les frais financiers.

Quatrième objectif : la lutte contre les inégalités, par une refonte du système fiscal, qui rétablirait enfin la justice, avec la création de l'impôt sur le capital, l'augmentation de l'impôt sur les sociétés et sur les hauts revenus ; par la lutte contre la fraude fiscale ; par la modification du barème de l'impôt sur le revenu qui permettrait d'exonérer près de deux millions de familles pauvres pressurées par le système fiscal actuel ; enfin, par la suppression ou le report au taux zéro de la T. V. A. sur les produits de grande consommation, ce qui apporterait une amélioration certaine du pouvoir d'achat.

M. Robert Boulin, ministre délégué. ... et des recettes !

Mme Marie-Thérèse Goutmann. J'ai parlé de l'impôt sur le capital !

Cinquième objectif : démocratisation et décentralisation de l'économie. Monsieur le ministre, les nationalisations sont le facteur capital du redressement économique, l'élément efficace de la relance ; bien entendu, elles ne peuvent se concevoir sans démocratie.

Telle est la clé de la relance économique. Les travailleurs, ceux qui produisent les richesses nationales, doivent enfin participer à la gestion du pays et bénéficier du fruit d'un travail pour lequel ils se sentent concernés, pour lequel ils auront été motivés. Il convient qu'enfin les travailleurs puissent contrôler les dépenses des entreprises, participer à la gestion, agir, non seulement comme producteurs, mais comme citoyens.

La liberté, ce ne doit plus être, pour quelques-uns, le droit d'exploiter les autres au nom du libéralisme et de la concurrence. Ce doit être la reconnaissance des droits sociaux des travailleurs et de leurs familles. Ce doit être le moyen d'accéder à la culture, à la formation professionnelle. Ce doit être, pour tous et pour chacun, le droit de s'épanouir, de participer et d'agir.

Cela suppose aussi la décentralisation réelle et concrète du pouvoir, décentralisation qui ne doit pas constituer un obstacle supplémentaire entre l'usager et le pouvoir central ; elle doit, au contraire, assurer aux collectivités territoriales les moyens de leur développement, des pouvoirs réels dans les choix fondamentaux concernant l'emploi, l'urbanisme, le cadre de vie, les équipements. Cette décentralisation doit enfin assurer le développement harmonieux de nos régions, de notre économie, par une politique industrielle hardie, utilisant toutes nos potentialités.

Enfin, pour assurer le développement économique et le progrès social, il faut assurer l'indépendance du pays.

Aujourd'hui, les règles internationales sont celles des grandes sociétés multinationales ; il faut donc un changement de structures pour mettre un terme à cette situation devenue intolérable.

Il faut assurer l'indépendance économique face au démantèlement actuel de notre potentiel industriel, face au bradage de secteurs entiers de notre économie, et c'est là que les nationalisations joueront leur rôle.

Mais il faut aussi assurer notre indépendance politique confortant les choix que les Français auront fait. Là encore, la démocratie doit pouvoir s'exprimer pleinement.

Est-il besoin d'ajouter que cette politique sociale, économique et démocratique est la seule aussi qui nous permettra d'avoir une politique de large ouverture sur le monde et une large coopération basée sur l'intérêt mutuel et le respect de la souveraineté de chacun ?

Voilà donc les grandes lignes du budget que nous proposerions si nous étions au Gouvernement et que nous défendrons de toute façon aujourd'hui sous forme d'amendements.

Je n'ai pas voulu reprendre le chiffrage de ce budget, car vous le connaissez. Je voudrais seulement vous montrer ce qu'apporteraient à deux familles modestes, deux de ces familles qui ont besoin de changement, les mesures sociales que nous préconisons.

Je prends d'abord le cas d'un couple de Saint-Brieuc qui travaille au Joint français. Mariés et ayant deux enfants, ils gagnent chacun actuellement 1 700 francs par mois. L'augmentation de salaire en pouvoir d'achat telle que nous la proposons donnerait à cette famille un gain annuel de 12 000 francs. Le nouveau barème de l'impôt sur le revenu que nous préconisons représenterait un gain de 980 francs et la T. V. A., au taux zéro pour les produits de première nécessité, un gain de 600 francs. Le remboursement à 80 et 100 p. 100 des dépenses de santé permettrait une économie de 250 francs, l'augmentation de 50 p. 100 des allocations familiales un gain de 765 francs et la gratuité des fournitures scolaires une économie de 300 francs, soit un gain total annuel de 14 895 francs.

Je prends maintenant l'exemple d'une famille qui travaille dans la région parisienne. Le mari, ouvrier qualifié, gagne 3 200 francs par mois. La femme, payée au Smic, reçoit 1 650 francs. Ils ont trois enfants. Le même calcul et la même analyse aboutiraient en ce qui concerne les salaires à un gain annuel de 8 400 francs — 1 200 francs pour le mari et 7 200 francs pour la femme — en ce qui concerne le nouveau barème des impôts à un gain de 1 120 francs, en ce qui concerne le taux zéro de la T. V. A. à une économie de 700 francs, en ce qui concerne les dépenses de santé à un gain de 400 francs et en ce qui concerne l'augmentation des allocations familiales à un gain de 2 150 francs, soit, au total, 12 770 francs.

Bieu sûr, me direz-vous, tout cela entraîne des dépenses supplémentaires pour le budget de l'Etat. Mais nous avons déjà dit où trouver les ressources qui permettraient à l'Etat de mener cette grande politique sociale qu'attendent les Français.

Que ce budget ne vous convienne pas, je le conçois. Nous ne parlons pas le même langage. Que ce budget fasse grincer certains, c'est évident, car les équilibres budgétaires nécessitent effectivement rigueur et austerité pour ceux qui, aujourd'hui, étalent un luxe insolent en surexploitant notre peuple. Mais il est nécessaire et c'est pourquoi, que vous le vouliez ou non, tôt ou tard, il s'imposera. Les Français et les Françaises veulent le changement. Ils peuvent et ils doivent s'unir pour l'obtenir. Ils savent qu'ils peuvent compter sur les communistes pour les défendre, pour œuvrer pour cette union et réaliser les réformes profondes qu'ils attendent.

Ils n'attendent plus rien d'un régime qui, depuis des années, multiplie les promesses sans jamais les tenir, d'un régime qui, de plan de redressement en plan de redressement, a aggravé le chômage, l'inflation, les conditions de vie et de travail de l'ensemble des Français. Le budget que nous proposons est plus qu'un espoir pour eux. Ils savent qu'il constitue pour nous un engagement que nous tiendrons comme nous savons que nous pouvons compter sur eux pour s'unir pour les perspectives d'avenir qu'attendent les Français. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. Jacques Eberhard. Très bien !

(**M. André Méric** remplace **M. Alain Poher** au fauteuil de la présidence.)

PRESIDENCE DE M. ANDRÉ MERIC,
vice-président.

M. le président. La parole est à **M. Fortier.**

M. Marcel Fortier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est en fonction du devenir économique et social de la nation que nous examinerons les dispositions et les orientations de la loi de finances qui nous est soumise.

Sur le plan international, l'opinion est généralement admise qu'il convient de repenser totalement les règles et les structures économiques traditionnelles. Les comportements autarciques seraient suicidaires. Les mécanismes autorégulateurs de l'économie libérale ne jouent plus selon les mêmes règles.

Tous les analystes s'accordent à penser qu'il ne suffit plus d'augmenter les salaires ou les ressources du consommateur pour relancer la production et que l'accroissement de la demande, s'il n'est pas durable et modéré, peut relancer l'inflation sans résorber le chômage.

Mais surtout, le phénomène de ces années récentes concernant les matières premières et les sources d'énergie a acquis une dimension d'autant plus considérable que sous de nombreux aspects il échappe aux règles économiques du marché pour satisfaire le plus souvent à des objectifs politiques. Le temps n'est plus où, traditionnellement, les pays industrialisés exportaient des produits finis vers les pays neufs qui leur fournissaient les matières premières, à l'intérieur de zones d'influence relativement stables et bien établies.

Aujourd'hui, les pays industrialisés continuent à devoir exporter leurs produits. Mais certains pays en voie de développement n'ont pas les ressources nécessaires pour les acquérir, tandis que d'autres, tels les pays de l'O. P. E. P. s'équipent en moyens de production, ce qui signifie la promesse à terme d'une concurrence accrue ou de marchés fermés, tandis qu'en raison de la masse de leurs capitaux inemployés, ils pèsent sur les marchés monétaires internationaux d'un poids inconnu jusqu'à ces dernières années.

Certes, un équilibre nouveau tend à s'établir. Il n'en reste pas moins que pour les pays anciens, industrialisés, pauvres en matières premières et en ressources énergétiques, il est nécessaire de définir une stratégie internationale. Il faut aussi que ces pays repensent leurs structures économiques à la lumière d'un certain nombre de constatations.

D'une part, matières premières et énergie sont indispensables à la vie d'un pays industriel. Mais une économie ne peut se développer qu'avec peine sous la menace permanente d'une rupture possible de ses sources d'approvisionnement. Aucun investissement n'est plus possible au-delà d'un certain coefficient d'insécurité.

D'autre part, l'accroissement de la productivité est basé en grande partie sur l'accroissement de la consommation d'énergie. Pour importer les produits énergétiques, il faut exporter, donc être compétitif.

Comment être certain de le demeurer dans la mesure où des éléments importants des coûts de production sont susceptibles de variations imprévisibles pour lesquelles les gouvernements des pays utilisateurs sont privés de moyens d'action ?

André Siegfried disait de l'Angleterre du XIX^e siècle qui avait sacrifié son agriculture pour concentrer ses efforts sur les exportations de son charbon et de son industrie, qu'elle avait accepté de « vivre dangereusement ». Sans que cela soit la conséquence d'un choix délibéré, bon nombre de pays, dont la France, se trouvent dans cette situation préoccupante, d'autant plus que, sur le plan des exportations, la France doit lutter également contre des concurrents aussi redoutables que les Etats-Unis, le Japon ou l'Allemagne de l'Ouest, qui, par ailleurs, sont ses clients. Elle doit lutter aussi contre les pays qui, disposant de main-d'œuvre à bon marché grâce à l'absence de toute protection sociale et au maintien de conditions de vie très inférieures au niveau européen, parviennent à conquérir une part des marchés intérieurs des nations européennes avec la complicité de certains de nos voisins qui transgressent les règles du Marché commun.

Par conséquent, si l'on ajoute à cela les contraintes sociales, la nécessité où nous nous trouvons de corriger les inégalités, d'améliorer le sort des plus défavorisées, et, envers et contre tout, de travailler à l'élévation du niveau de vie général, force est bien de constater que la marge d'action du Gouvernement est étroite.

Si, sur le plan national, on se penche sur les informations qui nous ont été communiquées à l'appui du projet de loi de finances, on constate la part grandissante prise par les importations de produits énergétiques.

Le déficit de la balance des paiements, qui était de 29 milliards de francs en 1976, serait, selon les prévisions, de 16 milliards de francs en 1977, dû essentiellement aux fluctuations de la balance commerciale.

Il faut observer que l'excédent de l'exportation des services augmente régulièrement depuis 1974 et que l'exportation des services comble, selon les prévisions de l'I. N. S. E. E., plus de la moitié du déficit importation-exportation. N'y a-t-il pas là, monsieur le ministre, un secteur d'activité à encourager par des mesures sectorielles et n'arrivons-nous pas actuellement aux

prédictions faites il y a quelques dizaines d'années par certains économistes, à savoir que les pays anciens trouveront de plus en plus, dans les services, l'essentiel de leurs ressources à l'exportation ?

Les transferts sont une autre source de déficit. Ils sont liés, en grande partie, aux importations de main-d'œuvre et votre Gouvernement a raison de freiner en ce domaine, dans toute la mesure compatible, bien sûr, avec le maintien de notre outil de production.

Par ailleurs, une action importante doit être menée sur le plan de la formation puisqu'il apparaît que 9 p. 100 des entreprises industrielles et 15 p. 100 des entreprises du bâtiment sont dans l'incapacité de produire davantage, faute de personnel qualifié.

Un point préoccupant est la difficulté où se trouvent, semble-t-il, les producteurs de biens de consommation pour s'adapter au progrès de la demande. Il en résulte une pénétration des produits étrangers qui risque, à terme, de présenter un facteur supplémentaire de déséquilibre. L'accroissement de la demande n'a donc pas de répercussions au niveau de l'emploi dans ce secteur de l'industrie, ni d'effets sur les activités en amont.

Il semble, sans descendre plus avant dans l'analyse, que les raisons de cette stagnation résultent d'un manque de personnel pour une part, d'un manque d'équipements et d'une absence d'investissements par ailleurs. Cela pourrait militer aussi en faveur d'actions sectorielles que le Gouvernement aura certainement d'autant plus la volonté d'entreprendre que la demande ne s'est accrue de façon ni démesurée, ni soudaine et que, par conséquent, elle ne saurait expliquer cette carence. En 1976, la demande n'a crû que de 5 p. 100, alors que les importations ont progressé de 32,3 p. 100.

Quoi qu'il en soit, il serait injuste de ne pas noter que dans le concert inflationniste mondial, la France a eu, en 1977, une attitude moyenne, la hausse des prix pour le premier semestre s'établissant dans notre pays à 5 p. 100 contre 8,8 p. 100 en Italie et 9,3 p. 100 en Grande-Bretagne. En revanche, la hausse des prix a été moindre dans les trois pays bénéficiant d'une économie solide, à savoir 4,4 p. 100 seulement aux Etats-Unis, 3,2 p. 100 au Japon et 3 p. 100 en Allemagne de l'Ouest. Est à porter également au crédit du Gouvernement le redressement du franc par rapport à d'autres monnaies.

A l'inverse, on doit impartialement remarquer que toutes les prévisions effectuées par le Gouvernement ne se sont pas trouvées vérifiées dans les faits puisque l'augmentation du produit intérieur brut, prévue en France au taux de 4,8 p. 100, s'est limitée à 3 p. 100, puisque les investissements n'ont progressé que de 0,6 p. 100 contre les 2,5 p. 100 prévus et que l'accroissement du revenu des ménages n'a été que de 3 p. 100 au lieu de 4,1 p. 100.

En fonction de ces données générales, nous devons nous interroger sur l'orientation de votre politique. Votre effort d'assainissement sans relance de l'inflation s'effectue, selon les indications jointes au projet de loi de finances, en trois directions : d'abord, effort en faveur de certaines catégories sociales ; ensuite, incitation au développement des investissements dans le cadre d'une stricte politique monétaire accompagnée de diverses mesures de soutien et d'intervention sur les prix des rémunérations ; enfin, essai de réforme des structures sans remise en cause de l'économie libérale.

En 1977, pour couvrir le déficit budgétaire, le Trésor, en raison de son souci de ne pas accroître de plus de 12,5 p. 100 la masse monétaire totale, a eu recours à l'emprunt 8,80 p. 100 avec garantie de capital par référence à l'unité de compte européenne, emprunt qui, en avril, a laissé un solde positif de plus de 7 milliards de francs.

Pour 1978, vous acceptez, pour la première fois depuis un certain nombre d'années, un déficit de 8,9 milliards de francs. Ce déséquilibre reste d'ailleurs modéré par rapport au volume du budget, mais il ne s'agit que de la loi de finances initiale et l'on peut craindre des dérapages ultérieurs.

Vous recherchez le retour progressif à l'équilibre budgétaire par une augmentation des recettes fiscales, accordant votre préférence à celles qui n'ont pas d'influence sur l'inflation, ou qui en ont peu. Vos propositions comportent une augmentation modulée de l'impôt sur le revenu. En revanche, les impôts majorés dans le cadre de la politique d'économie de l'énergie vont se répercuter, eux, dans les prix, mais une action en ce domaine est nécessaire et nous ne la contestons pas. Nous souhaitons que vos réflexions sur les entreprises publiques aboutissent et qu'un effort d'investissement, accompagné d'économies sur les frais de fonctionnement, puisse être réalisé.

Vous recherchez l'augmentation globale des revenus des ménages par l'augmentation des revenus sociaux, ce qui a pour effet d'atténuer, pour les classes les plus défavorisées, l'effort demandé à l'ensemble des Français au nom de la lutte contre l'inflation. Nous sommes d'accord sur cette orientation, comme nous approuvons d'autres initiatives que nous n'avons pas le temps d'énumérer en détail.

Tout en reconnaissant le souci de rigueur qui anime votre politique aussi bien que l'esprit de persévérance qui est le vôtre et auquel nous rendons hommage, nous ne pouvons nous défendre d'une certaine impression d'insuffisance ou de timidité à l'égard de votre action.

Vous avez été amené, depuis la distribution des documents relatifs à la loi de finances, à prendre un certain nombre de décisions pour endiguer la flambée des prix alimentaires, due en partie aux conditions atmosphériques et en partie aux structures de la commercialisation. Vous avez annoncé que vos efforts porteront, notamment, sur la réorganisation du marché de Rungis, sur l'encouragement à la modernisation et au regroupement du petit commerce et sur la création de grandes surfaces à prédominance alimentaire.

Il est vrai que le marché de Rungis aurait dû être réorganisé depuis déjà longtemps. Je crains que le problème de la formation des prix, traité à chaud sous la pression des événements, ne soit, de ce fait, qu'imparfaitement résolu. La concurrence en matière d'achat de produits passe par l'information concernant les quantités offertes et demandées, information qui n'existe pas actuellement.

On doit observer aussi que les baisses à la production ne sont pas répercutées à la vente au détail ; le chou-fleur et le café en sont les exemples types. D'où viennent les abus ?

La multiplication des grandes surfaces, qui ne représentent actuellement que 30 p. 100 du marché des produits alimentaires, ne saurait être, à elle seule, une panacée. L'encouragement au développement des groupements d'achats et des chaînes de commerçants détaillants permettrait, elle aussi, d'aboutir à des résultats satisfaisants en permettant un abaissement des prix, tout en maintenant un réseau de distribution modernisé et adapté auquel les Français paraissent attachés en raison de la qualité des services qu'il fournit.

Je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte pour attaquer un mythe assez tenace, celui du petit commerçant fraudeur. Selon la revue *Statistiques et études financières* d'octobre 1974, on comptait alors 1 141 589 entreprises soumises au forfait contre 227 119 relevant de l'impôt sur les sociétés.

Ce million de petites entreprises n'a effectué, en 1972, que 7 p. 100 du chiffre d'affaires national et a payé 34 p. 100 des bénéfices déclarés par l'ensemble des entreprises. A la même époque, les 227 000 entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ont réalisé 81 p. 100 du chiffre d'affaires total mais n'ont payé que 48 p. 100 des bénéfices déclarés ; 44 p. 100 d'entre elles étaient déclarées en déficit, ce qui est impossible pour les entreprises soumises au forfait. Même s'il est vrai que plus l'entreprise est importante, plus le taux de sa marge bénéficiaire est réduit, il paraît bien, à la lumière de ces chiffres, qu'il nous faut revoir certaines de nos conceptions.

Il est vrai qu'il reste un équilibre à trouver entre les formes nouvelles de vente et les structures traditionnelles adaptées et modernisées. Il s'agit là d'un problème très complexe et très vaste.

On peut se demander, en tout cas, si le Gouvernement, parallèlement aux taxations et aux limitations de prix, ne devrait pas faire, d'une manière générale, un effort pour la diminution des coûts.

Certes, des mesures partielles seront bien accueillies, tel l'achèvement de la réévaluation des bilans. On peut, d'ailleurs, à partir du moment où pourront être réévalués en franchise d'impôt les investissements, se demander s'il ne conviendrait pas de réévaluer en même temps l'épargne qui, bien souvent, a permis de les effectuer.

D'autres réformes ne sont pas évoquées, qui auraient des répercussions sur l'emploi et les investissements. Je veux parler, notamment, de la réforme des finances locales dont le Premier ministre a souligné hier, en Touraine, l'impérieuse nécessité.

Enfin, en dehors des produits alimentaires, des interventions sectorielles paraissent nécessaires. Je pense, notamment, à ce que nous avons constaté pour les entreprises productrices de biens de consommation, les activités de services ou la formation.

Par ailleurs, les réformes envisagées touchant les programmes d'action prioritaires sont-elles à la mesure des bouleversements internationaux que nous connaissons ? M. Michel Debré, à l'Assemblée nationale, parlait d'une véritable guerre dans laquelle nous sommes entraînés : guerre monétaire, guerre de l'énergie, guerre commerciale.

Dans cette nouvelle répartition des cartes à l'échelon mondial, nous n'apercevons pas bien quelle est la politique de la France. Sans doute une action du Gouvernement par des moyens classiques, tant à l'égard de la défense de la monnaie que de l'assainissement intérieur de notre économie, est-elle nécessaire ? Mais dans la mesure où nous ne pouvons plus chercher refuge dans un protectionnisme étroit pour faciliter nos reconversions, ne faut-il pas aller au-delà ?

Quelles sont les méthodes qui doivent permettre à notre économie une adaptation rapide aux variations du monde extérieur ? Y a-t-il des points forts sur lesquels nous devrions faire un effort particulier afin de tenter de prendre une place dans cette redistribution des infrastructures de production à l'échelle planétaire ? Encourageons-nous suffisamment les investissements dans le domaine de la recherche technique et scientifique ?

En outre, consentons-nous un effort suffisant pour la promotion des sources nouvelles d'énergie ? Recherchons-nous avec toute l'attention désirable la possibilité, avec certains de nos partenaires, de jeter les bases d'une coopération et d'une stratégie internationales ?

Dans la mesure où devient plus grande la part prise par des événements qui échappent à l'autorité du Gouvernement parce qu'ils se situent en dehors de nos limites territoriales, il sera difficile, comme le faisait remarquer récemment M. Jean Ripert, de planifier un développement régulier, ce qui conduit à envisager, pour notre économie, une grande flexibilité et une capacité d'adaptation permanente. Quelles orientations pensez-vous adopter en ce domaine ? Ne devons-nous pas repenser le Plan ?

Je crois aussi que, dans la mesure où la réussite de toute politique passe par l'adhésion de la majorité des Français, nous ne faisons pas un effort suffisant d'information.

Telles sont, monsieur le ministre, les questions que nous vous posons, les observations que nous formulons, tout en reconnaissant et en appréciant les aspects positifs de votre politique.

« C'est une maxime constante et reconnue généralement de tous les Etats du monde », disait Colbert, « que les finances en sont la plus importante et la plus essentielle part. C'est une matière qui entre en toutes les affaires, soit qu'elle regarde la subsistance de l'Etat en son dedans, soit qu'elle regarde son accroissement et sa puissance au dehors ».

Vous nous trouverez à vos côtés, monsieur le ministre, pour soutenir toute politique courageuse et clairvoyante qui assure la gestion de la France dans l'effort, peut-être, mais aussi dans la justice et dans la liberté. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R. et à droite.*)

— 6 —

RESULTAT DU SCRUTIN POUR L'ELECTION D'UN JUGE TITULAIRE DE LA HAUTE COUR DE JUSTICE

M. le président. Voici le résultat du scrutin pour l'élection d'un juge titulaire de la Haute Cour de justice.

Nombre des votants	155
Bulletins blancs ou nuls.....	54

Majorité absolue des membres composant le Sénat	148
---	-----

Ont obtenu :

Mme Marie-Thérèse Goutmann	98
M. Marcel Lemaire	1
M. Edgar Tailhades	1
M. Maurice Vérillon	1

Aucun candidat n'ayant obtenu un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des membres composant le Sénat, un siège reste à pourvoir.

Il y aura donc lieu de procéder ultérieurement à un troisième tour de scrutin. La conférence des présidents sera appelée à fixer la date de ce troisième tour.

Tous les juges titulaires n'étant pas élus, le scrutin pour l'élection des juges suppléants doit également être reporté à une date ultérieure.

MM. les juges titulaires de la Haute Cour de justice qui n'ont pu être présents le 3 novembre dernier vont être appelés à prêter, devant le Sénat, le serment prévu par l'article 3 de l'ordonnance n° 59-1 du 2 janvier 1959 portant loi organique sur la Haute Cour de justice.

Je vais donner lecture de la formule du serment, telle qu'elle figure dans la loi organique. Il sera procédé ensuite à l'appel nominal de MM. les juges titulaires. Je les prie de bien vouloir se lever à leur banc, lorsque leur nom sera appelé, et répondre, en levant la main droite, par les mots : « Je le jure. »

Voici la formule du serment : « Je jure et promets de bien et fidèlement remplir mes fonctions, de garder le secret des délibérations et des votes et de me conduire en tout comme un digne et loyal magistrat. »

(Successivement, MM. Gilbert Devèze et Félix Ciccolini, juges titulaires de la Haute Cour de justice, prêtent serment à l'appel de leur nom.)

M. le président. Acte est donné par le Sénat du serment qui vient d'être prêté devant lui.

M. Louis Brives, qui n'a pu assister à la séance d'aujourd'hui, sera appelé ultérieurement à prêter serment devant le Sénat.

— 7 —

LOI DE FINANCES POUR 1978

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. Nous reprenons la discussion du projet de loi de finances pour 1978.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Descours Desacres.

M. Jacques Descours Desacres. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, le débat budgétaire est une occasion privilégiée de dialogue. Le groupe des républicains et des indépendants, qui a soutenu la politique économique du Gouvernement, se félicite de voir cette discussion s'ouvrir devant notre assemblée sous des auspices plus favorables que l'an passé.

Les uns sont les fruits de l'action poursuivie avec persévérance afin de limiter les effets néfastes de la crise mondiale pour notre pays. Le principal concerne l'emploi, le nombre des demandeurs ayant cessé de croître en dépit de l'afflux d'une classe d'âge de jeunes dont plusieurs dizaines de milliers ont pu être embauchés sur des bases assurées.

Le plus prometteur de ces fruits réside dans le redressement de la balance de notre commerce extérieur dû à la progression de nos exportations, notamment agricoles, sans une régression de nos importations, qui aurait témoigné d'un essoufflement de notre économie. Des marchés, que notre scepticisme avait vite rangés dans le domaine de la fable, se concrétisent après les mois de maturation nécessaire, nous laissant espérer des débouchés pour nos cadres et pour nos industries d'équipement. Grâce doivent en être rendues à nos négociateurs, dont certains siègent maintenant parmi nous.

Au mot de négociation, nul ne peut ne pas songer aux événements qui viennent de se dérouler à Jérusalem, ouvrant les esprits et les cœurs à l'espoir d'une solution pacifique aux problèmes qui se posent sur la terre d'où est parti le souhait de paix aux hommes de bonne volonté.

La France, si meurtrie par les guerres, est mieux placée que toute autre nation pour s'en réjouir et, par là même, pour tirer une leçon du courage politique qui a dû animer les quelques acteurs de ces journées, simplement pour se parler alors qu'un abîme les séparait.

Point ne devrait en être besoin entre concitoyens pour se concerter et pourtant, parfois, cela semble bien difficile ! Au seuil de ce débat, c'est vers un dialogue constructif entre le Gouvernement et le Sénat que vont nos vœux.

Basé du contrôle parlementaire, l'examen du budget ne saurait comporter, de notre part, ni une approbation, ni une critique systématiques aussi stériles l'une que l'autre. Il nous permettra

au fil des jours d'indiquer des actions susceptibles d'être immédiatement entreprises. Sans doute est-ce plus encore en marquant les directions qu'il nous paraît souhaitable d'emprunter que nous travaillerons pour l'avenir.

Le contrôle parlementaire ne saurait être dissocié, dans une démocratie comme la nôtre, de ce rôle d'animation des élus locaux. Pour qu'ils puissent faire face à ces missions, leur information complète est nécessaire. La présentation de budgets de programme est, en ce sens, un progrès considérable, qu'il faut féliciter le Gouvernement de poursuivre et de généraliser. Si leur publication souvent tardive était accélérée, elle permettrait de mieux interpréter la pensée des ministres et suppléerait les exposés des motifs dont l'insertion en préambule à chaque « bleu » serait indispensable pour en pénétrer les détours.

Il n'en reste pas moins qu'en cours d'exercice le Gouvernement peut se trouver amené à envisager des contrats ou des réalisations qui n'avaient pas été prévus dans la loi de finances et qui comportent des engagements de l'Etat de longue durée. Trop souvent, dans de tels domaines, le Parlement n'est informé que par la presse et n'est appelé à se prononcer qu'à l'occasion d'une loi de finances rectificative. Il se trouve ainsi, en quelque sorte, mis devant le fait accompli, alors que la discussion d'un projet de loi, du type projet de loi de programme, lui aurait permis peut-être de parfaire l'œuvre gouvernementale et en tout cas de lui donner dès l'origine la sanction législative.

Le contrôle parlementaire, par le vote de la loi voulu par notre Constitution, perd toute signification en cas de divergence entre la lettre ou l'esprit des textes et l'application qui en est faite.

Le Gouvernement et l'administration s'attachent évidemment à ne pas créer de telles situations. Les exceptions n'en sont que plus faciles à souligner : nos commissions dressent ainsi régulièrement la liste des décrets dont la parution tardive entrave la mise en vigueur de la loi. Il est réconfortant de constater les progrès accomplis dans cette voie.

Le grand conseil des communes de France est particulièrement attentif à la suite donnée à des textes législatifs qu'il a soigneusement rédigés à leur intention.

Force est de constater que le décret du 28 octobre 1977 concernant la répartition des crédits du fonds d'équipement des collectivités locales prévue au deuxième paragraphe de l'article 54 de la loi de finances pour 1977 ne respecte pas l'esprit dans lequel le Parlement a donné sa forme à ce fonds, esprit qui, non seulement se dégage des débats, mais, en outre, est clairement précisé au premier alinéa du même article.

Plus anciennement, une circulaire du 31 décembre 1973 du ministère de l'équipement a mis en échec le contrôle des maires sur la délivrance de certains certificats d'urbanisme voulus par la loi, mais ce n'est pas le moment d'en parler.

Dans le texte que nous examinons, aucune disposition d'un article quelconque ne met en évidence que, dans l'un des fascicules budgétaires, serait supprimée, si nous n'y prenions garde, l'individualisation des tranches locales du fonds d'investissement routier, dont la création avait été due à l'initiative du Conseil de la République, alors que M. Berthoin était rapporteur général du budget, cela sans doute pour masquer la nouvelle diminution de ses tranches.

S'il est une action qui peut être immédiatement entreprise dans le cadre du présent projet de loi de finances, c'est bien celle qui permettra à nos communes de connaître le volume global des crédits mis à leur disposition, qui conditionne pour nombre d'entre elles l'exécution de travaux de voirie modestes, mais indispensables pour elles, dont le financement par recours à l'emprunt est subordonné à l'octroi de subventions du fonds.

Les dispositions concernant le versement représentatif de la taxe sur les salaires nous paraissent elles aussi devoir être réformées.

Le blocage pour une année supplémentaire du mode de répartition de celui-ci est dangereux : déjà, l'an passé, le Sénat l'avait souligné en limitant ce blocage à 1977. Si, en un an, les services n'ont pu élaborer un meilleur système, il est peu de raisons d'espérer que leur imagination sera plus fertile dans les mois qui viennent.

En revanche, il est certain qu'il sera encore plus malaisé de sortir de la formule simple qui consiste à majorer d'un même pourcentage les dotations de l'année précédente sans tenir compte de l'évolution économique et fiscale de chaque commune.

L'objection fondamentale contre les transferts de charge de l'Etat aux collectivités locales tient d'ailleurs à la nature des ressources de celles-ci, dont les bases sont figées et, de ce fait,

injustes. Tout effort accompli à grand-peine — or, Dieu sait si nous en avons fait au cours de ces dernières années ! — pour mettre celles-ci à jour est anéanti en peu de temps par la sclérose de la nouvelle répartition.

Celle qui a été adoptée pour le versement représentatif a fait naître des problèmes bien avant que s'écoulent les vingt ans arrêtés pour sa mise en œuvre totale.

Ils avaient été prévus puisque votre commission des finances, puis le Sénat et l'Assemblée nationale, avaient bien voulu retenir l'amendement tendant à la publication d'un compte rendu des résultats d'application de la loi.

L'inflation a peut-être masqué alors à certains une évolution prévisible puisqu'elle avait été voulue par le législateur. Mais, si elle était trop accentuée, il était loisible, dès l'établissement de ce document, de réfléchir aux remèdes à y apporter.

Dans le même souci d'éviter toute cristallisation qui ne tienne pas compte des réalités de la vie, nous avons voté l'obligation de réétudier, tous les cinq ans, les divers critères de répartition de charges ou de ressources des collectivités locales dans leurs rapports avec l'Etat. Il semble bien que ce texte reste lettre morte.

La réforme des bases de la fiscalité directe locale ne pouvait porter ses fruits qu'à condition d'une fréquente mise à jour de celles-ci. Déjà, le présent projet de loi prévoit de remettre à plus tard l'incorporation dans les rôles de leur révision biennale pour l'établissement de la contribution foncière.

Sans doute l'administration se heurte-t-elle à d'insurmontables problèmes de gestion. Il est urgent de lui donner les moyens en personnel d'accomplir sa tâche pour assurer le maximum possible d'équité entre les contribuables car l'injustice fiscale a toujours été à la base de grands bouleversements dans notre pays.

Celle qui affecte les entrepreneurs indépendants du commerce, de l'artisanat, de l'industrie et de l'agriculture de notre pays appelle des remèdes d'urgence. Une amorce de ceux-ci est apportée par certaines dispositions qui nous sont soumises. Elles doivent être améliorées dès maintenant avant d'être complétées rapidement et hardiment. Toute discrimination doit notamment être abolie entre les contribuables que rien ne différencie en droit ou en fait.

Des problèmes de dotation se posent quant au versement représentatif de la taxe sur les salaires. Les explications fournies dans l'annexe relative au budget du ministère de l'intérieur laissent réapparaître la fâcheuse tendance à une rétention des crédits dus aux collectivités locales à ce titre : en considérant une partie des sommes inscrites comme une anticipation sur la régularisation à intervenir au titre de 1977, on diminue d'autant, au bénéfice du Trésor, les sommes qui deviendront disponibles pour l'établissement des budgets supplémentaires, lorsque le solde du précédent exercice sera connu. Cette position devrait être revue dès maintenant.

Une autre préoccupation majeure des élus locaux provient de l'insuffisante dotation du fonds d'équipement des collectivités locales par rapport aux espoirs suscités par les promesses gouvernementales antérieures : des appels pressants vous ont été et vous seront lancés à ce sujet, monsieur le ministre délégué. Il faudra y être attentif, d'autant plus qu'en faisant adopter, là aussi, à trois reprises, un autre mode de répartition que celui qui est exigé par la logique — mode que j'avais proposé dès l'origine et auquel la loi est finalement revenue — une cristallisation s'est instaurée et des distorsions considérables vont se produire : il serait désastreux que certaines communes fussent lésées parce que la loi des grands nombres n'égalise pas, peu ou prou, leurs investissements d'une année sur l'autre et qu'elles avaient peut-être déjà prévu des travaux gagés par une progression régulière de la répartition perçue depuis 1975.

Un autre thème mérite une réflexion immédiate. Il correspond à une tendance trop fréquente de notre pays à ne pas profiter de certains des avantages qui découlent de notre appartenance à la Communauté européenne par réticence à se soumettre aux règlements établis par celle-ci.

Actuellement, la prophylaxie des maladies du bétail revêt un caractère d'urgence si la France veut continuer des exportations qui lui sont indispensables pour l'équilibre de sa balance commerciale et pour assurer la survie d'un grand nombre d'exploitations d'élevage.

Les intéressés sont prêts à accepter des règles contraignantes si leur sont assurées des indemnités d'abattage suffisantes et réglées immédiatement afin de pouvoir reconstituer leur cheptel. Ce résultat ne peut être atteint que si l'Etat accepte d'affecter à cette action prioritaire, en sus de l'important

effort déjà accompli dans ce sens, un crédit limité en dépense définitive et une avance sur les sommes que le fonds européen remboursera en 1977, en permettant le renouvellement pour les deux dernières années où cette procédure sera utilisable.

Les efforts à accomplir pour stimuler l'industrie et obtenir des économies de matières premières et d'énergie feront l'objet de mon rapport au nom de la commission des finances. Mais, dans cette discussion générale, il convient d'inviter chacun en France, comme dans les autres nations industrialisées, à réfléchir à la prudence d'un grand pays producteur de pétrole qui envisage, dès maintenant, de construire plusieurs unités de production d'énergie nucléaire.

C'est déjà vers l'avenir que se tournent mes propos pour souligner la nécessité de poursuivre et de développer l'action entreprise depuis plusieurs années par le Gouvernement dans ce domaine, en insistant pour que, là aussi, le dialogue avec le Parlement et avec le pays s'intensifie, car c'est le niveau de vie futur de nos familles qui est en jeu, le progrès social étant toujours lié au développement de l'économie, ainsi que cela est reconnu sur tous les bancs de cette assemblée.

Au premier rang de nos pensées, nombre d'entre nous placent les mères de famille, qui n'ont pas encore pleinement le choix de se consacrer à l'éducation de leurs enfants, les pensionnés de guerre, auxquels n'est pas assuré le niveau de vie qu'avaient prévu les initiateurs de la notion de « rapport constant », respectée dans sa lettre et non dans son esprit, les anciens prisonniers de guerre qui ont dû prendre leur retraite prématurément avant que le législateur ne tire les conséquences de la pathologie de la captivité.

Pour transférer des biens et des ressources, il faut d'abord les produire et, pour les produire, il faut disposer des moyens nécessaires : moyens humains d'abord, qui exigent pour les jeunes et les moins jeunes qui consentent un effort de formation complémentaire, une bonne orientation de celui-ci et un cadre adapté aux exigences de leur vie professionnelle actuelle ou future, qu'elle soit industrielle, commerciale, agricole ou maritime ; moyens matériels aussi, qui ne peuvent être réunis que par une stimulation de l'investissement. En une période d'encadrement du crédit très strict, dont la nécessité est incontestable pour combattre l'inflation, l'encouragement de l'actionnariat s'impose pour assurer à toutes nos entreprises, grandes ou petites, avec un capital de confiance humaine en leur succès, les fonds propres qui leur font cruellement défaut.

Il est profondément anormal et moralement choquant que les frais financiers absorbent sans risque vital pour les organismes prêteurs une part appréciable du bénéfice des efforts des producteurs, dirigeants, cadres, employés et ouvriers, dont l'avenir est lié à celui de leur entreprise. Tôt ou tard, et trop tard serait dangereux, des mesures fiscales devront être prises pour reconnaître les mérites des animateurs du secteur privé dont les contributions permettent seules au secteur public de fournir des services en dessous de leur prix de revient, prix parfois majoré par des exigences d'organisation comportant des avantages et des garanties de toute nature inconnues du secteur privé.

Les seuils fiscaux exprimés en francs nominaux devraient suivre l'évolution du pouvoir d'achat pour conserver leur signification économique ou sociale et il n'est pas acceptable de lier leur modification, à proportion de cette évolution, à une majoration des taux applicables au-delà de ces seuils.

Vous avoir parlé, monsieur le ministre délégué, non seulement d'action immédiate mais aussi d'avenir, c'est vous avoir exprimé le souhait de notre groupe de voir le Gouvernement de la France continuer à suivre la voie de la raison qu'il a choisie, pour reprendre les termes mêmes du Premier ministre, afin de retrouver une expansion sans doute modérée, mais équilibrée et saine.

Le seul fait que, dans la plupart des domaines, la progression des autorisations de programme soit sensiblement inférieure à celle des crédits de paiement, par honnêteté vis-à-vis des entreprises qui travaillent pour la collectivité, témoigne du fait que ce budget n'est pas électoral. Les déclarations très fermes du président Barre, à cette tribune, relèvent de la même volonté de parvenir au redressement économique et financier du pays au prix d'un effort soutenu. La franchise de ses propos, la netteté de sa présentation d'un budget volontariste, ont achevé de nous convaincre de la nécessité de conforter son autorité par l'appui sans réticence de nos suffrages.

Une franchise identique à la sienne a dicté nos propos : nous espérons qu'ils seront entendus car, en dehors de toute inspiration partisane, ils expriment ce que pensent la plupart

des élus locaux et des animateurs de la vie économique, confrontés aux problèmes de la vie quotidienne des Françaises et des Français qui comptent sur eux pour les résoudre.

C'est à faciliter leur tâche que chacun de nous s'applique. Que notre commune volonté de bien servir notre pays nous permette un dialogue constructif, d'où sortiront les meilleures solutions pour assurer une vieillesse paisible à nos anciens, une vie épanouissante à toutes les familles, un avenir prometteur à nos jeunes, dans une France qui reste pour chacun d'eux comme pour nous cette patrie incomparable, toujours plus avide et plus dispensatrice de liberté, d'égalité et de fraternité. (*Applaudissements à droite et sur les travées du R.P.R. et de l'U.C.D.P.*)

M. le président. La parole est à M. Lombard.

M. Georges Lombard. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'intensité de la crise que nous traversons, les inquiétudes qu'elle engendre, les véritables drames qu'elle provoque pour trop de nos familles obligent, comme l'arrière-goût « d'encore que... » qui, par la force des choses, caractérise ce budget, à s'interroger sur l'avenir, même et surtout si ces interrogations pour aujourd'hui et pour demain dérangent.

Pour ma part, loin de la louange comme de la critique, essayant de dépasser la vérité des chiffres pour tenter d'en cerner une autre, — combien plus importante ! puisqu'elle touche à la conception même de l'action — je voudrais poser, à l'occasion de ce débat, non seulement à vous, monsieur le ministre, mais à tous ceux qui sont ici, trois questions. Je le ferai sans aucune acrimonie, mais je vous prie de le croire, aussi sans aucune complaisance.

La première porte sur l'état réel de notre économie — Dieu sait si nous en avons entendu parler aujourd'hui ! — et les moyens dont nous disposons pour surmonter nos difficultés : c'est l'interrogation sur le constat ; la deuxième sur la crise que nous subissons et ses conséquences, qu'il s'agisse de l'inflation, de la monnaie, de la récession ou du chômage : c'est l'interrogation sur la nature des problèmes auxquels nous sommes confrontés ; la troisième, enfin, sur les conséquences à tirer sur le plan intérieur du contexte international nouveau : c'est l'interrogation sur le cap à prendre.

Je commencerai par le constat, si vous me le permettez. Il se résume en une impression et une réalité. L'impression veut que l'état de notre économie permet de tout lui demander et c'est une impression qui est fort répandue, nous le savons, les uns et les autres. Il est vrai qu'on ne cesse de dire, ici et là, que la France compte parmi les pays les plus riches et les plus industrialisés du monde — je l'ai entendu dire cet après-midi encore — et qu'elle occupe — mais à quel prix ! — le troisième ou le quatrième rang des nations exportatrices.

Alors, le sentiment que, tout naturellement, les Français en retirent peut se traduire dans une formule célèbre : « Il n'y a qu'à. » Telle mesure, tel effort, telle charge nouvelle, sont-ils nécessaires ? L'économie française y pourvoira sans dommage. C'est vite dit... trop vite dit lorsqu'on examine certains chiffres qui conduisent par la force des choses à moins d'euphorie, ne serait-ce que parce qu'ils font ressortir que le rapport entre notre puissance économique et celle de la République fédérale d'Allemagne est de 1 à 2, de 1 à 10 lorsqu'il s'agit des Etats-Unis ; que notre taux de création d'entreprises stagne aux environs de 3 p. 100 alors que ceux de l'Allemagne de l'Ouest et des U.S.A. dépassent allégrement les 5 et les 9 p. 100 ; que notre production annuelle d'acier n'atteint pas 24 millions de tonnes, celle du Japon étant de l'ordre de 100 millions, et j'en passe...

En clair, corrigeant l'impression, ces chiffres font ressortir que notre économie, par rapport aux autres, est moyenne, seulement moyenne d'autant qu'elle souffre d'une dépendance quasi-totale en énergie qui oblige à mobiliser, d'après les déclarations des responsables des petites et moyennes industries, 1 500 000 salariés de l'industrie et de l'agriculture, ce qui en révèle le coût, là, où avant la crise, 300 000 suffisaient.

L'affaiblissement, voire l'effondrement de certains secteurs de notre économie qui s'y ajoute, comme le textile et la sidérurgie — ce sont les deux exemples auxquels je me limiterai — démontre qu'elle est au surplus très fragile pour n'avoir pas su ou pu garder sa capacité d'innovation.

La perte de sa prééminence du début du siècle — il est quand même bon de le rappeler — où elle égalait l'économie anglaise et dépassait l'allemande, comme le glissement de l'épargne vers des « placements » de sécurité qui entretiennent l'inflation, en sont la marque et la conséquence.

En fait, contrairement à ce que l'on croit trop facilement, une telle économie ne peut supporter « tout et le reste », surtout si l'on veut qu'elle joue son rôle, et il est capital, dans cette guerre d'un nouveau genre — je reprends un terme utilisé il y a un instant par un orateur — que nous avons désormais à livrer et qu'un auteur vient d'appeler le « troisième conflit mondial ».

Telle qu'elle est, en effet, avec ses forces et ses faiblesses, elle reste la meilleure de nos armes pour vaincre les difficultés que nous imposent les problèmes nouveaux auxquels nous sommes confrontés.

Leur nature, je dois le dire, et leurs conséquences méritent un instant de réflexion. Ce sera l'objet de ma deuxième interrogation.

Sur la nature de ces problèmes, une brève remarque suffira, puisqu'il est désormais admis par à peu près tout le monde, encore, semble-t-il, qu'il nous ait fallu plus de temps qu'à d'autres pour le reconnaître, que nous sommes entrés, comme toute l'économie occidentale, dans une période déflationniste.

Dépression économique et chômage qui, depuis 1973-1974, sont devenus le lot commun des pays industrialisés, en attestent. S'y ajoute, en particulier pour nous, le triste cortège d'une hausse des prix plus ou moins difficilement contenue et d'une monnaie non moins difficilement stabilisée.

Mais le fait que certains pays traversent moins malaisément la crise nous rappelle, et mieux que de longues discussions théoriques, qu'il n'y a pas en économie, fort heureusement, de fatalité, mais uniquement des choix.

L'exemple, parmi d'autres, du Japon et de l'Allemagne fédérale, démontre que les effets de l'augmentation du prix de l'énergie et des matières premières s'estompent singulièrement lorsqu'on possède une monnaie à forte valeur paritaire, et une économie hautement productive, les deux phénomènes étant intimement liés.

Le dire n'est pas méconnaître les résultats de notre propre effort, même si celui-ci ne pouvait pas nous rapprocher de ce double objectif ; mais c'est poser, en revanche, non seulement à vous, monsieur le ministre, mais à l'ensemble de cette assemblée et au-delà, au pays, la question de notre volonté et de nos possibilités d'aller plus loin que la seule limitation — que, semble-t-il, nous avons visée — de certaines conséquences de la crise.

Car le prolongement de notre « perte de substance », à défaut de tenter d'y remédier par un renforcement de notre monnaie et un assainissement de notre économie, aurait pour inévitable corollaire dans le temps : dépréciation monétaire, renchérissement de l'énergie et des matières premières, dépréciation économique plus profonde et, enfin, inflation plus forte. Et tout naturellement, nous nous retrouverions, à la fin du processus, dans une position de résignation où rien d'essentiel ne dépendrait plus de nous et où ne nous resterait que l'ambition d'être liés au destin, voire au bon vouloir, de partenaires économiquement plus forts. Une certaine phrase que nous avons entendue à l'occasion de ce débat, sur la position du franc par rapport au dollar ou sur la meilleure tenue éventuelle de notre économie si l'économie allemande se porte mieux, démontre hélas ! que ce processus est engagé.

Le problème du cap à prendre sur le plan intérieur, compte tenu de ce contexte, est donc essentiel ; il fera l'objet de ma troisième interrogation, une interrogation, elle aussi sans complaisance, puisque ce qui est en cause, même si l'on n'en parle pas beaucoup, c'est notre liberté d'action, en un mot notre indépendance.

Le cheminement qui conduit un pays à une certaine liberté économique, pour ne pas dire à une liberté économique certaine, est bien connu, non seulement sur le plan théorique, mais également sur le plan concret.

Des prix stables, une monnaie forte, une économie saine, ne s'acquiert que par une politique donnant priorité à la monnaie et à l'économie.

En clair, cela signifie que, sur le plan intérieur, toutes les sources d'inflation doivent être combattues avec énergie et qu'une action continue et vigoureuse doit être menée pour promouvoir au maximum l'économie.

Alors que nous révèlent les chiffres sur notre économie ? Ils nous révèlent qu'en 1975, 40 p. 100 de nos entreprises étaient en perte ; que 65 p. 100 étaient incapables de servir le moindre dividende ; que leur taux d'endettement atteignait 100 p. 100 des fonds propres, qu'enfin l'indice boursier avait baissé de moitié depuis 1961.

Deux sortes de raisons sont mises en évidence pour expliquer cette situation : un développement économique malaisément et incomplètement réalisé, avec des déficits accumulés ; mais aussi un contexte persistant d'inflation interne dû à une accumulation, avant comme depuis la crise, de contraintes, de charges de plus en plus lourdes, de réglementations et de mesures souvent anti-économiques.

Là aussi laissons, et pour la dernière fois, parler les chiffres. Ils nous apprennent qu'en dix ans le taux de progression des budgets de l'Etat, des collectivités locales, de la sécurité sociale, a été double de celui du produit national brut, que les prélèvements sociaux, après leur augmentation d'un point en 1977, représentent désormais 60 p. 100 de la masse salariale.

Les faits, de leur côté, nous disent qu'à cette première source d'inflation, mécanique en quelque sorte, s'ajoute celle qui est provoquée trop souvent par nos choix ou par notre impuissance à rompre avec certaines habitudes.

En attestent, entre autres, la véritable colonisation du système bancaire, avec tout ce que cela implique, au soutien de projets qui ne méritent le qualificatif de « grand » que par leur prix ; le glissement de l'épargne, pour les raisons déjà données, vers des « placements » qui renchérisent au lieu de contribuer au développement, ses droits, comme ceux de l'investissement, étant méprisés, pour reprendre la formule de notre rapporteur général, M. Maurice Blin ; les grandes concentrations humaines, qui pèsent d'un poids de plus en plus lourd sur les entreprises — coût de production — sur les familles — coût de la vie — sur les collectivités publiques — coût des équipements ; enfin, le laxisme dans la gestion qui nous vaut l'inscription d'un crédit de près de 30 milliards de francs à ce budget — cinq fois l'impôt sécheresse — pour éponger le déficit des entreprises publiques...

Le défi technique, économique et social qui nous a été brutalement lancé exige, si nous voulons le relever, que nous rompiions avec toutes ces causes d'inflation, que d'aucuns appellent ironiquement — et cela ne fait jamais plaisir à entendre, surtout lorsque ces phrases sont prononcées à l'étranger — « l'inflation à la française ».

En dépendent nos possibilités de renforcement de notre monnaie et de notre économie et, avec elles, la sauvegarde de notre liberté d'action.

Le disant, j'entends dépasser les critiques, dont la période actuelle est riche, pour tenter de cerner les réalités qui sont désormais nôtres et qu'il faut bien que le pays connaisse.

Conservé ce qui a été acquis au fil des ans pour la France et les Français — cet acquis est considérable et fait honneur, monsieur le ministre, à ceux qui l'ont permis — suppose de tous ceux qui refusent l'économie d'Etat et ses conséquences — il y en a dans la majorité mais il y en a aussi, et fort heureusement, dans l'opposition — une analyse et une claire conscience des faits qui caractérisent notre temps, car les faits, qu'on le veuille ou non, sont têtus. Ils ne s'adaptent jamais à la politique, mais exigent que la politique en tienne compte et les intègre.

Comme l'a écrit Pierre Viannson-Ponté : « Ce qui importe plus que de gémir sur le malheur des temps, que de maudire son époque, que de tenter l'autopsie d'un monde fini, c'est de comprendre quel monde commence. »

Puisse cette réflexion à haute voix y aider, car le monde qui commence sera dur et cruel pour ceux qui se tromperont !

Est fini le temps de la facilité... En débute un autre, de rigueur, de volonté novatrice et de courage.

Il faut que nous l'assumions si nous voulons que, demain, la France conserve les avantages que son effort des vingt dernières années lui a permis d'obtenir, mais surtout que la France reste la France. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R., à droite, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à vingt et une heures quarante-cinq. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures trente-cinq minutes, est reprise à vingt et une heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de M. Alain Poher.)

PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion du projet de loi de finances pour 1978.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Moinet.

M. Josy-Auguste Moinet. Monsieur le président monsieur le ministre, mes chers collègues, au début de son intervention devant notre assemblée, M le Premier ministre a tenu à se féliciter par avance du sérieux et de la sérénité avec lesquels le Sénat examine traditionnellement le budget de l'Etat. Sans doute notre assemblée ne faillira-t-elle point, une fois encore, à cette élogieuse réputation.

Et pourtant la pugnacité, l'agressivité de M. le Premier ministre, son aisance quelque peu appuyée, sa volonté délibérée d'écarter par avance toute critique de sa politique pourraient ne pas nous porter spontanément à la sérénité.

Mais j'ai cru comprendre, à travers des propos allusifs de M. le Premier ministre, qu'il s'adressait davantage à ceux qui, à l'intérieur de la majorité, pratiquaient une tactique de harcèlement, plutôt qu'à une opposition qui remplit son rôle en contestant, en critiquant la politique du gouvernement et en proposant ses solutions.

Au demeurant, je comprends parfaitement l'attitude et l'agacement de M. le Premier ministre. En effet, le « oui-mais », l'adhésion réservée, voire rétive du premier parti de la majorité vis-à-vis de la politique du Gouvernement, me paraissent constituer le meilleur indice à notre disposition pour mesurer la réussite du plan Barre.

Alors, si vous le voulez bien, monsieur le ministre délégué, pour tenter d'apprécier dans quelles conditions a été exécuté et dans quelles conditions nous pouvons aujourd'hui estimer ce plan, reportons-nous à la déclaration du Gouvernement faite devant le Parlement, le 5 octobre 1976.

Le Premier ministre avait alors accordé une priorité aux problèmes économiques, et singulièrement à la lutte contre l'inflation. Je le cite : « La lutte contre l'inflation est de nature fondamentalement politique. La grande affaire pour le Gouvernement est de conduire la lutte contre la hausse des prix. La lutte contre l'inflation est aujourd'hui un préalable à toute ambition nationale. »

C'est donc autour de la lutte contre la hausse des prix et de la lutte contre l'inflation qu'a été bâti ce qu'on a appelé le plan Barre, lequel comportait essentiellement deux volets. Le premier volet était fait de mesures conjoncturelles dont je rappelle les principales : retour à l'équilibre budgétaire, ralentissement de la croissance monétaire, action sur les prix et sur les rémunérations, incitation à l'investissement. Le second volet comportait l'annonce de réformes de structures, celles-ci étant considérées comme indispensables pour s'attaquer aux causes profondes de l'inflation.

Un an après le lancement de ce plan, où en sommes-nous ? La balance commerciale est toujours déficitaire. Certes, la tendance est au rééquilibre.

M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances. Pas la tendance !

M. Josy-Auguste Moinet. Elle l'est, mais ce rééquilibre est dû partiellement — et vous le savez, monsieur le ministre délégué — à la diminution des importations (*M. le ministre fait un geste de dénégation*), laquelle résulte elle-même du ralentissement prolongé de la demande intérieure.

M. Robert Boulin, ministre délégué. Me permettez vous de vous interrompre, monsieur Moinet ?

M. Josy-Auguste Moinet. Volontiers !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Robert Boulin, ministre délégué. Il est vrai que le rétablissement de la balance commerciale, qui est réel depuis le mois dernier — le taux de couverture est même ce mois-ci au-dessus de 100 p. 100 — est dû en partie à la diminution de l'activité économique en France, mais il l'est également, depuis la même époque, et c'est confirmé en octobre, par une forte augmentation des exportations. Alors vous ne pouvez pas parler ainsi.

M. Jacques Eberhard. C'est sur un mois !

M. le président. Monsieur Eberhard, soyez calme !
Veuillez poursuivre, monsieur Moinet.

M. Josy-Auguste Moinet. Je confirme, monsieur le ministre délégué, que la réduction des importations joue un rôle tout à fait décisif en ce qui concerne le rééquilibrage de la balance commerciale...

M. Robert Boulin, ministre délégué. Parfaitement !

M. Josy-Auguste Moinet. ... et j'observe que tous les commentateurs sont d'accord sur ce point. J'ai cru entendre moi-même, cet après-midi, que le Premier ministre avait concédé qu'il en était ainsi.

Le franc est stabilisé, c'est vrai, mais au prix d'une politique de taux d'intérêt élevés, et vous savez comme moi que les taux d'intérêt élevés qui sont pratiqués dans notre pays découragent les investissements.

Le franc est stabilisé au prix d'un endettement extérieur considérable contracté, à la demande même du Gouvernement, par les banques nationalisées et les grandes entreprises publiques, particulièrement E. D. F.

La hausse des prix se poursuit, hélas, à un rythme légèrement inférieur à 10 p. 100, c'est-à-dire comparable à celui qu'on a observé dans notre pays au cours des deux dernières années. Si l'on compare cette hausse des prix à celle qu'on a pu enregistrer dans les pays qui sont nos principaux concurrents sur les marchés internationaux, on observe qu'elle est de l'ordre de 4,5 p. 100 en Allemagne fédérale, de 6 p. 100 aux Etats-Unis, et qu'elle est légèrement inférieure au Japon à celle que nous constatons en France.

Pourtant — et c'est là ce qui me paraît essentiel — le freinage des salaires a été, c'est vrai, une réussite du plan Barre.

M. Jacques Eberhard. Il n'y a pas de quoi se vanter !

M. Josy-Auguste Moinet. Leur progression a été maintenue dans les limites que M. le Premier ministre avait assignées à la progression des salaires — je dis bien « des salaires » et non pas « des rémunérations ». La hausse des salaires a toujours été considérée par le Premier ministre et par le Gouvernement tout entier comme la cause principale de l'inflation.

Toutefois, nous observons que le freinage arbitraire et indifférencié des salaires, à l'exclusion des autres rémunérations, a eu pour effet de diminuer la demande intérieure, de ralentir l'activité économique, de réduire les investissements, et, naturellement, d'accroître le chômage. En réalité, votre politique est essentiellement un plan de stabilisation dont la réussite postule un niveau élevé de chômage.

Votre politique tourne le dos à tout ce qui doit être, à tout ce qui était, depuis la Seconde Guerre mondiale, l'objectif prioritaire de toute politique économique, à savoir le plein emploi.

Or sur le plan de l'emploi les résultats sont édifiants : 941 000 chômeurs à la fin de septembre 1976 ; 1 215 000 chômeurs à la fin de septembre 1977.

Il faut observer également que la durée du chômage s'allonge : 307 000 chômeurs étaient recensés comme étant inscrits au chômage depuis plus de six mois en septembre 1976 ; ils sont 407 000 en septembre 1977.

Au surplus, la structure du chômage présente un motif d'inquiétude supplémentaire pour nous : en effet, 50 p. 100 des chômeurs ont moins de vingt-cinq ans et un pourcentage élevé d'entre eux sont à la recherche de leur premier emploi.

Mais je ne ferai pas, monsieur le ministre délégué, un emploi excessif des chiffres tant le Premier ministre nous a indiqué, cet après-midi, qu'il convenait de ne pas leur attacher une importance significative. J'observe cependant que lorsqu'un pays comme le nôtre compte plus de 1 250 000 chômeurs parmi lesquels 50 p. 100 de jeunes, le risque d'explosion sociale est considérable.

Bien sûr, l'apparente tranquillité du monde du travail, la pause sociale dont vous bénéficiez depuis plus d'un an aurait dû très largement faciliter la réussite de votre politique. Mais cette pause, cette tranquillité, ne craignez-vous pas, monsieur le ministre délégué, qu'elles ne dissimulent un malaise, une contestation profonde, radicale, des fondements même d'une société incapable d'assurer le droit au travail aux hommes et aux femmes de ce pays ?

Ainsi peut-on dire que les mesures conjoncturelles inscrites dans le plan qui porte le nom du Premier ministre se sont avérées largement inefficaces. Plus, elles se sont montrées, sur certains points, incohérentes, et — vous me le permettrez — je voudrais citer deux exemples.

Le premier est celui du prélèvement conjoncturel. Chacun se rappelle, dans cette assemblée, que lorsque cet « impôt-miracle » nous a été présenté il était proposé comme un instrument décisif dans la panoplie des moyens de lutte contre l'inflation que le Gouvernement envisageait de mettre en œuvre. Or, chaque fois que les conditions sont réunies pour que le prélèvement conjoncturel puisse être opéré, le Gouvernement décide de ne pas l'appliquer. Il y a là, vous le reconnaissez, une certaine incohérence.

Une autre incohérence apparaît dans la situation des entreprises nationales. Sans doute est-il de bon ton de critiquer leur gestion. Mais pouvez-vous, monsieur le ministre délégué à l'économie et aux finances, nous expliquer comment il est possible de concilier le blocage des tarifs publics au taux de 6,5 p. 100 et le lancement d'un vaste programme d'investissements comme celui que vous avez demandé de mettre en œuvre à E. D. F. ?

Comment surmonter cette contradiction ? D'une part, les subventions de l'Etat aux entreprises nationales s'accroissent et l'on fait payer aux contribuables ce qu'on refuse de demander aux usagers ; d'autre part, les entreprises nationales s'endettent à l'extérieur pour mettre en œuvre leur programme d'investissements.

Une telle politique est-elle compatible avec la vérité des prix que vous avez proposée, par ailleurs, comme objectif ? De tels choix sont-ils compatibles avec l'équilibre budgétaire qui, pourtant, a été promis au Parlement, voici moins d'un an ?

Il est vrai que, depuis cette époque, M. le Premier ministre s'est rangé dans le camp de ceux qui n'ont pas le respect dogmatique de l'équilibre des finances publiques. Ainsi, le « meilleur économiste de France » serait devenu un hérétique, si j'en crois ce que professait naguère M. le président de la République qui envisageait de donner force de loi au dogme de l'équilibre budgétaire.

Les mesures conjoncturelles inefficaces, incohérentes sont bien évidemment insuffisantes, si elles ne s'accompagnent pas d'une action en profondeur sur les structures.

Je l'ai constaté cet après-midi, comme vous-mêmes, mes chers collègues, M. le Premier ministre a souligné les pesanteurs structurelles qui sont particulièrement lourdes dans notre économie. Est-ce suffisant pour se dispenser d'entamer ces réformes de structures qui étaient pourtant annoncées dans le plan Barre ?

Que fait le Gouvernement pour combattre les effets néfastes de la concentration croissante de l'appareil industriel et commercial, la constitution de monopoles qui se préparent des marchés captifs et jouent un rôle déterminant dans la hausse des prix ?

Que fait le Gouvernement pour réduire les inégalités sociales que ne cesse d'accuser un système fiscal le plus injuste de tous les pays occidentaux ?

Vous savez mieux que quiconque, monsieur le ministre délégué à l'économie et aux finances, le poids de la fiscalité indirecte dans la fiscalité globale de l'Etat. Elle continue de représenter, avec la T. V. A. et les droits de douane, 57 p. 100 du total contre 20 p. 100 seulement à l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Vous connaissez mieux que quiconque la complexité extrême de notre système fiscal ; vous connaissez mieux que quiconque la multiplication des exonérations, vous connaissez mieux que quiconque l'importance de la fraude fiscale contre laquelle l'action du Gouvernement paraît bien inopérante.

Que fait le Gouvernement pour instaurer un impôt sur les fortunes auquel sont pourtant favorable 60 p. 100 des Français, parmi lesquels on compte un nombre non négligeable de citoyens qui se réclament de la majorité et singulièrement de la formation politique la plus importante de celle-ci ?

Que fait le Gouvernement pour définir et mettre en œuvre une nouvelle politique industrielle, qui réponde à des exigences pourtant évidentes ?

Que faites-vous pour restructurer les secteurs-clé de l'économie dans des compartiments, dans des « créneaux » où nous avons des possibilités immenses de développement, comme les industries agro-alimentaires ?

Il est de bon ton d'entendre les représentants du Gouvernement et de la majorité à cette tribune nous expliquer que la situation de la Grande-Bretagne est catastrophique, mais j'observe dans le même temps que les intérêts britanniques montent à la conquête des industries agro-alimentaires de notre pays sans que cela entraîne, de la part du Gouvernement, la moindre réaction.

Il y a là un sujet à méditer. En effet, comment expliquer que la France, qui est un grand pays agricole, ne réussisse pas à mettre en place une politique des industries agro-alimentaires dignes de ce nom ?

Il se pose aussi le difficile problème de la reconversion des industries de main-d'œuvre menacées par la concurrence étrangère et, à cette tribune, cet après-midi, on a cité les cas des industries de la chaussure et du textile.

Que fait le Gouvernement pour assurer un redéploiement de l'industrie française qui tiendrait compte des priorités du VII^e Plan ?

Peut-être, monsieur le ministre délégué à l'économie et aux finances, serai-je bien compris d'un représentant d'un département de l'Ouest lorsque je me permettrai d'évoquer brièvement les inquiétudes d'un parlementaire représentant d'un département voisin du vôtre.

Oui, nous sommes inquiets de voir que, à l'intérieur des grands groupes industriels, les investissements nouveaux risquent d'être orientés, par priorité, dans des régions qui bénéficient d'infrastructures et d'un environnement industriel traditionnels ; oui, nous sommes inquiets de voir les opérations de reconversion se faire principalement dans des régions où sont implantées de longue date des industries qui connaissent des difficultés, je pense tout particulièrement à la sidérurgie.

Pouvez-vous nous donner aujourd'hui l'assurance que les nécessités ou les contraintes de la conjoncture ne vous conduiront pas à abandonner les priorités du VII^e Plan et à compromettre ainsi l'industrialisation de l'Ouest à laquelle nous sommes très attachés ?

Que fait le Gouvernement pour surmonter cette contradiction fondamentale d'une société comme la nôtre que l'on a appelée une société de consommation ?

D'un côté, les Français sont incités par le Gouvernement à économiser le chauffage, la lumière, l'essence ; de l'autre, ils sont invités à acheter des voitures, des appareils ménagers, et ils entendent d'une certaine manière les exhortations du Gouvernement puisqu'ils paraissent modifier leur comportement de consommateur et épargner davantage.

Dès lors, comment va être entraînée la machine économique dans notre pays ? C'est après-midi M. le Premier ministre nous a dit que, pour lui, l'investissement devait être le moteur du redressement. Mais auriez-vous oublié que notre appareil de production est utilisé à moins de 80 p. 100 de ses capacités ? Auriez-vous oublié que des chefs d'entreprise, qui ne disposent pas d'une demande intérieure suffisamment importante pour stimuler les investissements, n'ont aucune raison d'investir, quels que soient les avantages que l'investissement puisse leur procurer sur le plan de la fiscalité ?

Tout le monde s'accorde à dire que l'investissement est certes un moteur important de l'économie, mais qu'il n'est pas suffisant, à lui seul, pour entraîner la machine économique de notre pays.

Reste l'exportation, mais celle-ci représente pour la France un pourcentage trop faible de son produit national brut pour qu'elle puisse constituer aussi un moteur suffisamment efficace.

Au surplus, s'agissant de l'exportation — M. le Premier ministre l'a concédé cet après-midi — nous attendons, non pas Godot... (*Sourires*), mais ce que va faire l'Allemagne fédérale.

Tout à l'heure, après l'intervention de M. le Premier ministre, en prenant connaissance de la position prise par votre homologues allemand à une réunion de l'O. C. D. E., j'ai observé que, malgré les pressions faites par un certain nombre de pays, dont le nôtre, la République fédérale d'Allemagne ne souhaitait pas procéder à une relance plus importante que celle qu'elle a décidée.

Cela signifie que, en matière de développement des exportations, nous ne sommes pas maîtres de notre décision.

Que fait le Gouvernement pour réformer les structures de l'entreprise ? Et si j'évoque ces structures, monsieur le ministre, c'est simplement parce qu'en son temps on a fait un grand bruit, j'allais dire un « tapage », autour d'un rapport sur les conclusions duquel on peut avoir des avis divergents, mais qui était tout de même assez intéressant par certains aspects : je veux parler du rapport Sudreau, dont il n'est plus question et qui a, lui aussi, gagné les rayons d'une bibliothèque.

Que fait enfin le Gouvernement — cela a été évoqué très longuement et à juste titre par mon collègue et ami, M. Pelletier, cet après-midi — pour répondre à la demande des collectivités locales et à l'attente des Françaises et des Français qui souhaitent, dans leur immense majorité, une nouvelle répartition des compétences, des ressources et des charges entre l'Etat et les collectivités locales ?

Oh, certes, dans ce domaine, le Gouvernement prend quelques initiatives, mais elles ne peuvent pas être approuvées par les élus locaux, que nous sommes, pour l'immense majorité d'entre nous, dans cette assemblée, puisqu'elles se traduisent principalement par des transferts de charges du budget de l'Etat à celui des collectivités locales.

Vous savez comme moi, monsieur le ministre délégué, en tout cas le maire de Libourne le sait mieux que quiconque, que nous allons être obligés d'augmenter les budgets de nos départements et de nos communes de 18 à 20 p. 100 pour faire face aux dépenses qui nous attendent durant l'exercice 1978.

Non seulement vous transférez des charges sur les collectivités locales, mais vous leur transférez, en même temps, le soin d'assumer la responsabilité et les conséquences d'une politique que nous n'avons pas choisie.

Je pourrais ainsi poursuivre longuement le catalogue des réformes de structure cent fois annoncées et jamais réalisées. Je voudrais simplement, avant d'achever, évoquer rapidement le problème du budget de 1978 pour apprécier dans quelle mesure il peut concourir au redressement de l'économie du pays.

Sur ce point, monsieur le ministre délégué, je souhaiterais qu'on ne distinguât pas ceux qui sont soucieux de l'avenir du pays et les autres, comme si, dans cette assemblée, nous n'étions pas tous soucieux de l'avenir de la France. Nous divergeons certainement sur les moyens à mettre en œuvre pour assurer le redressement économique du pays mais que l'on nous fasse grâce de ces arguments de circonstance qui consistent à distinguer les « bons » et les « mauvais » à tout propos ! D'autant que, vous êtes bien placé pour le savoir, cette distinction pourrait éventuellement toucher un certain nombre de membres de la majorité.

S'agissant du budget de 1978, je ne rejoins pas l'analyse de la situation économique de notre pays présentée par notre rapporteur général, et je le lui ai dit. Je ne partage pas complètement son optimisme quant aux réussites du plan Barre. En revanche, et je suis d'autant plus à l'aise pour le lui dire, je partage parfaitement son analyse du budget de 1978 tel que vous nous le présentez, monsieur le ministre.

Oui, je le crois, vos prévisions ne sont pas réalistes. Oui, je le crois, le déficit budgétaire sera nettement supérieur aux neuf milliards de francs qui sont prévus. On s'accorde généralement à envisager des chiffres qui dépassent dix milliards de francs, voire même qui atteignent seize milliards de francs.

Oui, j'observe que votre budget ne comporte aucune mesure visant à instituer une solidarité et une justice fiscales qui sont pourtant nécessaires à la réussite de toute entreprise de redressement.

Sans doute — M. le Premier ministre l'a indiqué — un budget ne s'établit-il pas à l'horizon d'un trimestre, même si l'échéance trimestrielle est également une échéance électorale. Il reste que votre budget, dans sa composition et sa présentation actuelles, n'est pas crédible parce qu'il repose sur des hypothèses que vous savez optimistes, voire d'ores et déjà erronées.

Ce n'est pas un budget de vérité. Il ne prend pas en charge cette réalité sociale dangereuse et explosive que constitue le chômage dans notre pays.

Nous pensons que le temps est venu d'une nouvelle donne politique et économique dans notre pays. Oui, le temps est venu de reconsidérer nos propres habitudes, nos propres comportements, mais aussi de regarder d'un œil nouveau ce que seront les rapports qui s'établissent peu à peu entre les pays dits développés et les autres ; jusqu'alors, aucune initiative n'a été prise, tant au plan national qu'au plan européen, sur ce point.

C'est la raison pour laquelle, monsieur le ministre délégué à l'économie et aux finances, même si nous souhaitons — et nous le souhaitons ardemment — concourir pour notre part, là où nous sommes, avec les moyens qui sont les nôtres, à l'entreprise de redressement national qui est une nécessité, mes amis radicaux de gauche et moi-même ne pourrions pas voter votre budget pour 1978. (*Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique, sur les travées socialistes et communistes et sur certaines travées de l'U.C.D.P.*)

M. le président. La parole est à M. Vallin.

M. Camille Vallin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en examinant avec la plus grande attention les crédits de la loi de finances qui concernent les collectivités locales et qui conditionneront leur activité en 1978, on ne peut manquer d'éprouver les plus vives inquiétudes. C'est sur ce point que portera mon propos.

Ce budget nous apparaît comme le plus rétrograde que nous ayons connu, et il me semble impossible que le Sénat puisse l'accepter tel quel.

Quelques jours seulement après le soixantième congrès des maires de France, à l'occasion duquel s'est exprimé sans équivoque le profond mécontentement des élus locaux, ce serait cruellement décevoir tous ceux qui espèrent en la fermeté du Sénat et attendent de nous que nous mettions nos actes en accord avec nos paroles.

M. Jacques Eberhard. Très bien !

M. Camille Vallin. Ce budget prépare, pour nos villes et nos villages, des jours bien difficiles. Alors que leurs charges s'alourdissent démesurément, ils disposeront de moins de ressources en 1978 qu'en 1977.

Je voudrais illustrer par quelques exemples cette nouvelle et grave dégradation qui les menace et qu'il faut à tout prix empêcher.

Lorsque l'on examine les subventions d'équipement allouées aux collectivités locales, qui figurent dans la loi de finances, en excluant le fonds d'équipement des collectivités locales dont je parlerai dans un instant, on constate, en dépit de certaines astuces de présentation, que si les crédits de paiement suivent — à peine ! — l'augmentation du coût de la vie, les autorisations de programme, elles, subissent un considérable recul. Il manque, en effet, 975 millions de francs, soit près d'un milliard, pour que les collectivités locales disposent, en francs constants, des mêmes crédits que l'an dernier. La conséquence, facile à imaginer, sera la réduction massive du nombre des mises en chantier pour les équipements collectifs en 1978.

Je sais bien, mes chers collègues, que, pour donner l'illusion d'un effort important, le Gouvernement met en avant la majoration d'un milliard de la dotation du fonds d'équipement des collectivités locales — le F.E.C.L. Mais ce n'est qu'une illusion ! Le Gouvernement enlève d'une main aux communes un milliard de francs au chapitre des subventions d'équipement et le redonne de l'autre au F.E.C.L., mais, au total, les collectivités locales n'auront pas un centime de plus qu'en 1977, en francs constants.

Il y a plus grave encore : l'extension, pour la première fois, du bénéfice des crédits du fonds d'équipement aux départements et aux groupements de communes, qui ne lèvent pas directement l'impôt, et aux syndicats d'aménagement des villes nouvelles, va réduire singulièrement la part communale. Reprenant les propres chiffres de M. le ministre de l'intérieur, je constate que la somme que le F.E.C.L. aura à répartir entre les seules communes, en 1978, s'élèvera à 1 278 millions de francs. Nous sommes loin des deux milliards annoncés à son de trompe.

En 1977 — et je reprends toujours les chiffres fournis par le ministre de l'intérieur — en tenant compte de l'anticipation versée à la fin de 1976, le F.E.C.L. aura réparti entre les communes 1 405 millions de francs, contre 1 278 millions en 1978. Les communes toucheront donc moins l'année prochaine qu'en 1977. On peut chiffrer cette perte à 20 p. 100 environ en francs constants.

Telle est, monsieur le ministre, mes chers collègues, la réalité, qui ne saute pas immédiatement aux yeux lorsqu'on consulte les documents budgétaires, mais qui n'en est pas moins la décevante réalité : une baisse de 20 p. 100 du pouvoir d'achat et des capacités de financement de travaux pour nos communes, c'est-à-dire une austérité renforcée, la pénurie aggravée.

J'ouvre ici une très courte parenthèse pour souligner que l'on a fait état, ces jours derniers, d'une progression moyenne de 17 p. 100, cette année, des profits des grandes sociétés. L'austérité, on le voit, n'est pas pour tous ! On nous parlera peut-être des investissements ; mais les investissements communaux, le développement des services municipaux sont aussi créateurs d'emplois, et ce n'est pas négligeable dans la conjoncture actuelle ! Mais cela ne semble pas, apparemment, intéresser le Gouvernement.

Non, mes chers collègues, il n'est pas possible que le Sénat accepte une telle dégradation des moyens de nos communes, d'autant plus que le nouveau système de répartition de ce fonds d'équipement des collectivités locales, au prorata de la T. V. A. et non plus, comme jusqu'ici, sur les mêmes bases que le versement représentatif de la taxe sur les salaires, risque de provoquer des distorsions considérables entre les communes. Il est des communes où l'attribution du F. E. C. L. va fondre comme neige au soleil, et vous allez les mettre, monsieur le ministre, dans l'impossibilité d'établir leur budget. C'est là une situation grave sur laquelle je me permets d'attirer l'attention du Sénat.

Si vous voulez éviter de renouveler la brillante opération de la taxe professionnelle, où pourtant les avertissements ne vous avaient pas manqué, il faut modifier en hausse vos crédits. C'est la moindre des choses, semble-t-il, que d'assurer au minimum, à toutes les communes, la même attribution, en francs constants, qu'en 1977.

Mais cela suppose une majoration sérieuse des versements de l'Etat au fonds d'équipement, sans quoi vous risquez de déshabiller Pierre pour habiller Paul.

Ce que nous demandons, ce n'est pourtant pas le Pérou ! Nous vous demandons simplement de respecter les engagements solennels pris par le Gouvernement devant le Sénat en mai 1975 par le ministre de l'intérieur de l'époque, M. Poniatsowski. C'est de plus de quatre milliards de francs, au lieu de deux, que vous devriez doter le fonds, si ces engagements étaient tenus. Et si vous teniez compte de ce que réclament les maires de France dans la résolution de leur soixantième congrès — une seule voix s'est prononcée contre, et il y avait là pourtant des maires, des députés-maires, des sénateurs-maires appartenant à toutes les formations politiques sans exception — c'est le remboursement intégral de la T. V. A. payée par les communes, leurs groupements et les départements sur leurs équipements et leurs achats, soit près de 9 milliards de francs, que vous accorderiez.

Au rythme actuel, et en tenant compte de l'inflation, qui fait progresser d'autant le montant de la T. V. A. payée par les collectivités locales, il faudra dix à douze ans, au lieu de cinq ou six, pour que ce remboursement soit réalisé.

Puisque nous en sommes au rappel des promesses, n'oublions pas celle d'une prise en charge par l'Etat, dès 1977, d'une part plus grande des dépenses d'aide sociale, de justice, de police et d'éducation. Quelqu'un de tristement célèbre disait autrefois : « Je tiens les promesses, même celles des autres ». Cela ne semble être le cas ni du Premier ministre, ni du ministre des finances, ni du ministre de l'intérieur. Et que l'on n'invoque pas la progression du versement représentatif de la taxe sur les salaires, elle se réduit comme une peau de chagrin : de 22 p. 100 en 1974, il est passé à 12,4 p. 100 cette année, soit presque moitié moins. Si l'on tient compte de l'inflation, il faut bien constater que les communes n'en tireront aucune ressource nouvelle, alors que leurs charges augmentent dans des proportions affolantes.

Tout cela se traduira par une diminution des équipements collectifs, une misère accrue pour des dizaines de milliers de communes rurales et une nouvelle poussée de fièvre pour les impôts locaux, qui augmentent, en moyenne, de 15 p. 100 chaque année, ce qui, avec la variation des bases d'imposition de la taxe d'habitation qui se prolongera jusqu'en 1979, aboutit à des hausses réelles annuelles de 20, 25, voire 30 p. 100 pour certains contribuables. Ainsi, en trois ou quatre ans, certaines taxes d'habitation doublent. C'est intolérable pour des millions de familles de condition modeste dont vous amputez ainsi le pouvoir d'achat et auxquelles vous refusez même la possibilité de s'acquitter de cet impôt en trois versements.

Pour justifier cette politique, qui conduit à l'asphyxie financière et à la paralysie, le Gouvernement invoque la crise, l'austérité. Vous n'êtes pour rien dans tout cela, dites-vous, puisque, chez nos voisins, ce n'est pas mieux, et c'est même parfois pire.

Mais, cet argument, monsieur le ministre, ne nous convainc pas du tout. La politique des pays voisins, si elle n'est pas bonne, ne peut servir ni d'exemple ni de prétexte.

M. Jacques Eberhard. Très bien !

M. Camille Vallin. Les difficultés que connaît notre pays, celles de nos communes, ne sont pas le résultat d'une fatalité, mais le résultat d'une politique.

Or, une autre politique est possible. Mon amie Marie-Thérèse Goutmann a rappelé cet après-midi les grandes lignes de celle que proposent les communistes. Cette politique nouvelle permettrait, en ce qui concerne les collectivités locales, de dégager, pour le budget de 1978, 16 milliards de francs de plus que l'an dernier. Ainsi pourraient être satisfaites toutes les revendications du congrès des maires de France : remboursement intégral de la T. V. A. sur les travaux et le fonctionnement des communes, attribution de 100 p. 100 du V. R. T. S. au taux de la taxe sur les salaires en vigueur au 1^{er} janvier 1968, revalorisation du fonds spécial d'investissement routier, des subventions scolaires et des autres subventions d'équipement. Un tel budget permettrait, en outre, d'amorcer la prise en charge par l'Etat d'une part plus grande des dépenses d'aide sociale.

Les moyens, nous les avons définis : prendre l'argent où il est, c'est-à-dire non dans les poches des travailleurs dont la vie devient de plus en plus dure en raison de votre politique, mais sur l'activité économique, sur le capital des sociétés et chez les privilégiés de la fortune.

M. Marcel Gargar. Très bien !

M. Camille Vallin. C'est pour aller dans ce sens que nous déposerons des amendements au cours de la discussion des articles de la loi de finances.

En terminant, je voudrais dire que nous espérons vivement que le Sénat n'acceptera pas que les communes soient, une fois de plus, sacrifiées. Il y va de leur vie et, en définitive, de la vie quotidienne de nos concitoyens. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées communistes et sur quelques travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Schumann.

M. Maurice Schumann. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne monte à la tribune que pour poser au Gouvernement une question précise. Elle m'est inspirée, je tiens à le souligner, par une obsession qui, si j'en juge par notre débat, est commune à tous les groupes de cette assemblée et qui reflète non seulement l'état d'esprit, mais l'état d'âme du pays : je veux parler du drame du sous-emploi, de ses conséquences humaines, sociales, politiques et morales. On voit de plus en plus clairement que ce drame est commandé par un problème sur lequel l'accent est mis partout — en particulier dans l'excellent rapport écrit de M. Maurice Blin comme dans son rapport oral, non moins excellent — partout, sauf peut-être là où l'on devrait s'attacher le plus obstinément à le résoudre.

Je relisais, cet après-midi, après avoir entendu le rapport de M. Blin, celui du comité de financement du VII^e Plan et j'y trouvais textuellement ceci : « La détérioration constatée au cours du VI^e Plan du rapport entre les fonds propres des entreprises et leurs fonds d'emprunt a eu pour conséquence de rendre le tissu industriel français fragile, excessivement exposé aux variations de la conjoncture et peu apte à faire face aux impératifs d'une adaptation en profondeur. » Et la conclusion logique s'ensuivait : « Il apparaît dans ces conditions indispensable, après avoir pris la mesure exacte de cette situation, de développer l'apport des fonds propres externes et de renforcer les capacités d'autofinancement des entreprises. »

Ce problème, nous le retrouvons partout. Je siégeais hier avec plusieurs de nos collègues au conseil régional de la région Nord-Pas-de-Calais. Nous avions à y délibérer de l'application du décret du 27 juillet 1977, celui qui autorise les établissements publics régionaux à faciliter le cautionnement de prêts consentis à certaines entreprises industrielles. Malgré toutes nos hésitations, toutes nos inquiétudes, une majorité s'est dessinée en fin de compte pour ne pas refuser, si faible qu'elle doive être, la chance que les propositions du Gouvernement nous offrent. Mais nos scrupules, je ne dis pas nos réticences, étaient commandés par ces considérations qu'avait développées à notre intention le comité économique et social.

« Les problèmes de financement des entreprises résident essentiellement dans une insuffisance des fonds propres. La priorité absolue doit être donnée à la recherche de solutions visant à rétablir de bonnes conditions d'autofinancement des

entreprises et d'orientation de l'épargne vers l'investissement industriel. » Ce que nous reprochions au mécanisme de cautionnement qui nous était proposé, c'était qu'il ne répondait pas pleinement, qu'il était même loin de répondre pleinement à ce but.

Ajouterai-je que cette situation, déjà difficile en elle-même, est aggravée par l'endettement des entreprises ? J'ai sous les yeux un tableau décrivant l'évolution de quelques ratios entre 1970 et 1976 pour l'ensemble des sociétés françaises, à l'exception des grandes entreprises nationales, et je lis qu'« en 1974, la perte d'autofinancement provient, pour 43 p. 100, de la hausse des frais financiers ».

Si, en 1976, cette perte d'autofinancement n'est plus que de 23 p. 100, c'est parce qu'elle provient, pour 71 p. 100 environ, de la baisse de ce que l'on appelle l'E. B. E., c'est-à-dire l'excédent brut d'exploitation. Alors, ce problème fondamental, si nous ne voulons pas l'éviter, comment pouvons-nous chercher à le résoudre ?

Il y a une première formule que le Gouvernement évoque assez fréquemment et à laquelle le rapport de M. Blin fait longuement allusion. M. le Premier ministre d'ailleurs s'y est lui-même référé dans sa réponse. C'est la libération des prix industriels.

A propos de libération des prix industriels, je voudrais d'ailleurs, comme on l'a fait tardivement et légitimement cet après-midi, rendre un hommage à une initiative de notre collègue M. Jean-Pierre Fourcade. N'oublions pas que si, à l'heure actuelle, l'industrie automobile constitue, dans l'économie française, un secteur privilégié, on le doit à la mesure audacieuse qu'il a prise après l'avoir imposée malgré de très nombreuses réticences ou résistances. Nous nous devons de le féliciter et de constater que l'événement a récompensé et justifié son audace.

Mais, aujourd'hui, il s'agit de savoir selon quel rythme et en vertu de quels critères nous nous orienterons, vous vous orienterez, vers la libération nécessairement progressive des prix industriels. J'attire même votre attention sur une certaine contradiction.

Je suis un lecteur très attentif du *Journal officiel* et, à la page 7421, j'ai relevé cette déclaration de M. René Monory, notre ancien rapporteur général, aujourd'hui ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, qui, le 15 novembre, a déclaré à l'Assemblée nationale que cette libération devrait commencer par les produits les plus exposés à la concurrence internationale. Nous retrouvons ici, par un biais, ce problème du textile que j'ai, si souvent, traité à cette tribune. Mais je suis obligé de constater, monsieur le ministre, que la saine doctrine de M. le ministre de l'industrie ne me paraît pas être dans la pratique toujours partagée par l'ensemble de vos services, et en particulier par une direction de la rue de Rivoli que je n'ai pas besoin de désigner avec plus de précision. Il ne faut à aucun prix...

M. Robert Boulin, ministre délégué. Le quai Branly.

M. Maurice Schumann. Non, ce n'est pas le quai Branly que je vise. Vous faites erreur. Je ne voudrais pas entrer dans trop de détails. Il s'agit d'une direction du ministère de l'économie et des finances que M. Fourcade a au moins deux raisons de fort bien connaître.

Un sénateur à gauche. Le mystère s'épaissit.

M. Maurice Schumann. Monsieur le ministre, je pense que nous nous entendons. En tout état de cause, notre collègue a deux bonnes raisons de bien la connaître : il a été récemment ministre de l'économie et des finances ; il l'a dirigée lui-même dans un passé plus lointain. Maintenant il n'y a plus de mystère. L'équivoque est dissipée.

M. Robert Boulin, ministre délégué. C'est donc bien le quai Branly !

M. Maurice Schumann. J'en viens à ma question : croyez-vous souhaitable qu'il y ait deux politiques de libération des prix industriels, une qui me semble parfaitement saine, que le prédécesseur de M. Maurice Blin a défendue à cette tribune comme rapporteur général et dont il continue à se réclamer comme ministre de l'industrie, et une autre politique différente, hésitante, rétive et négative, qui, jusqu'à présent, paraît être l'apanage d'une de vos directions ? Il importe qu'un arbitrage soit rendu.

Il existe un deuxième moyen de commencer à porter remède à cette grave situation, qui procède des difficultés d'investissement, elles-mêmes consécutives à la raréfaction des fonds propres et à l'aggravation de l'endettement des entreprises.

Cette deuxième formule consisterait à ne pas taxer doublement les dividendes et, sous une forme à déterminer, soit à créer, comme l'a fait le Gouvernement à direction socialiste de la République fédérale d'Allemagne, un avoir fiscal à 100 p. 100, soit à établir une déductibilité des dividendes.

Je sais que vous y aviez pensé. Je sais aussi que pour des raisons politiques, que je comprends d'ailleurs fort bien, on a estimé en haut lieu, en très haut lieu même, qu'il n'était pas possible d'y recourir dans l'immédiat. Je n'insiste pas.

Il existe une troisième formule — et vous ne comprendriez pas que je ne l'évoque pas puisque je m'en suis fait le spécialiste jusqu'au radotage — à laquelle il faudra bien venir un jour. Ce n'est pas la suppression du décalage d'un mois en matière de T. V. A. ; c'est la constitution d'un volant d'action conjoncturelle, ce qui est tout différent. A ce propos j'observe que M. Blin, cet après-midi, s'est étonné, à bon droit à mon avis, que le projet de budget qui nous est soumis ne prévoit pas la création d'un fonds d'action conjoncturelle. Je vous propose une fois encore le moyen de le créer et de le constituer. Je déposerai, bien entendu, comme chaque année, un amendement. En le défendant devant le Sénat, je m'attacherai à démontrer qu'il est parfaitement injustifié d'affirmer, comme on le fait trop souvent, que la constitution de ce volant d'action conjoncturelle, par la suppression du principe du décalage d'un mois en matière de T. V. A., bénéficierait principalement au commerce et non pas à l'industrie et, par conséquent, ne favoriserait pas la relance économique.

Je voudrais d'ailleurs dire que ce problème est double car, ne l'oublions pas, qu'est-ce que le décalage d'un mois en matière de T. V. A. ? C'est une énorme avance consentie, tous les mois, par les trésoreries privées au Trésor public. Pour équilibrer, pour compenser cette avance, que font les entreprises privées ? Elles contractent des emprunts. Elles s'endettent ; d'où l'aggravation constante de l'endettement à long terme, et voilà qui nous ramène au problème précédent.

A défaut de ces trois solutions, et j'en arrive à la question que je voulais vous poser, il en est une quatrième, et c'est celle-là que vous avez apparemment choisie : la réévaluation des bilans.

Pourquoi dis-je apparemment ? La réévaluation des bilans répond essentiellement à deux objectifs. Je me rappelle avoir entendu M. Fourcade qui me succédera tout à l'heure à cette tribune les définir, avec sa clarté habituelle, lorsqu'il était ministre de l'économie et des finances. Il s'agit d'abord de remettre en ordre des comptabilités qui ont été frappées de caducité par l'évolution de la monnaie et ainsi de doter les entreprises des moyens qui leur permettent de mieux contrôler leur gestion et leurs structures de financement. En deuxième lieu, la réévaluation des bilans a pour objet de permettre aux entreprises de maintenir leur potentiel économique en leur donnant la possibilité de constituer des amortissements sur la valeur de remplacement.

Or, je constate avec regret que, dans son état actuel, le texte de l'article 63 de la loi de finances pour 1978 ne permet d'atteindre ni l'un, ni l'autre de ces deux objectifs et M. Blin l'a fait remarquer à cette tribune cet après-midi lorsqu'il s'est félicité, et je m'en félicite avec lui, de vous voir esquisser un petit, un très petit pas dans ce sens.

En l'absence d'avantage fiscal, les entreprises qui ne sont contraintes par le texte de la loi à réévaluer ne le feront pas. En effet, la réévaluation d'un bilan n'est pas une chose facile. Cela représente dans la plupart des cas un coût non négligeable. Il faut déterminer la valeur qui doit être raisonnablement retenue pour un fonds de commerce, pour des titres de participation, pour des immeubles, des terrains, du matériel. Cela suppose une étude, cela suppose du temps, cela suppose le recours à un conseil qualifié.

Le premier objectif ne sera donc pas atteint. Le second, je le crains, ne le sera pas davantage si, faute d'effet fiscal, les entreprises se trouvent soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de 50 p. 100 sur une fraction de leur valeur de remplacement.

Je constate au demeurant — et vous voyez ici venir ma question — que cet aspect fondamental des choses n'a pas échappé au rédacteur de l'article 63 qui a ajouté un paragraphe 3

dans lequel je retrouve la limpidité d'un certain style : « En fonction de la conjoncture économique et budgétaire et compte tenu des besoins d'investissement des entreprises, celles-ci pourront être autorisées à déduire de leurs bases d'imposition une partie des sommes rapportées en application des dispositions précédentes aux résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 1978. Le texte et les modalités de cette addition seront fixés pour chacune des années au cours desquelles elle sera appliquée par la loi de finances ».

Pour inciter les entreprises à cette remise en ordre de leurs comptes, croyez-vous que l'on puisse se contenter du caractère éventuel et de la formulation imprécise de ce paragraphe ?

Voilà la question rigoureusement circonscrite que je vous pose, que M. Blin, posait avant moi et que je repose plus longuement puisqu'elle est en réalité l'unique objet de ma conclusion, compte tenu d'une mise au point elle-même encore et peut-être volontairement imprécise du Premier ministre dans sa réponse à notre rapporteur général. Je répète que pour inciter les entreprises à cette remise en ordre de leurs comptes, il serait, monsieur le ministre délégué, du plus haut intérêt que vous vouliez bien, à défaut des prévisions inscrites dans le texte même de la loi, prendre pour 1978 et les années suivantes, des engagements susceptibles de donner un certain attrait à un texte qui en manque par trop. Car si la réévaluation des bilans doit être, même l'an prochain ou dans deux ans, dans l'hypothèse d'une victoire du gouvernement et de la majorité aux élections — et vous savez que, personnellement, je n'en retiens pas d'autre — si même, dans cette hypothèse, la réévaluation des bilans, des immobilisations amortissables ne doit être assortie d'aucun effet fiscal, si la constitution d'un volant d'action conjoncturelle par la suppression du principe du décalage d'un mois en matière de T. V. A. est indéfiniment ajournée, s'il apparaît que les dividendes des sociétés continueront à être doublement taxés et, enfin, si la politique de libération des prix industriels avance d'un pas à la fois très lent et très incertain, eh bien ! disons clairement, alors, que le problème fondamental de la reconstitution des fonds propres, donc de l'investissement, donc de la véritable lutte contre le sous-emploi, ne sera pas résolu, disons clairement que ce combat non seulement ne sera pas gagné, mais ne sera même pas engagé.

Monsieur le ministre, je voudrais très franchement vous dire, dans l'atmosphère amicale et détendue qui règne toujours au début des séances de nuit (*Sourires*), qu'une grande partie de cette assemblée, et en particulier de la majorité qui soutient fidèlement le Gouvernement au Sénat, souhaite que ses suggestions, ses observations qui ont pour objet de favoriser votre tâche ne soient pas écartées d'emblée, ne se heurtent pas, comme c'est parfois notre impression, à un mur d'indifférence.

Il est indispensable que le dialogue soit rétabli entre le Gouvernement et le Parlement ; il est indispensable qu'un dialogue à la fois économique, social et financier — c'est-à-dire, en définitive, le dialogue politique — soit rétabli entre le Gouvernement et le Sénat. Nous sommes engagés, derrière vous, dans un combat commun. Aidez-nous à vous aider, pour le gagner.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit de démontrer que le caractère prioritaire de la lutte contre l'inflation n'implique pas la résignation au sous-emploi. Vous proposez un choix de société. Nous vous approuvons. Nous proposons le même. Mais il ne suffit pas de proposer un choix de société, encore faut-il le justifier. (*Applaudissements à droite et sur les travées du R.P.R. et de l'U.C.D.P.*)

M. le président. La parole est à M. Fourcade.

M. Jean-Pierre Fourcade. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au moment de prendre la parole pour la première fois à cette tribune en tant que sénateur, chacun comprendra que j'aie souhaité m'exprimer à titre personnel.

Ayant participé à la préparation du budget qui nous est soumis, monsieur le ministre, je m'abstiendrai d'en parler car un budget est un élément important de la politique gouvernementale ; c'est à propos de son adoption que la majorité marque son soutien au Gouvernement. Je vous soutiendrai donc pour son adoption.

Mais ce budget est également l'instrument essentiel d'une politique économique. Aussi consacrerai-je quelques instants à

parler de cette politique économique, longuement traitée avant moi par beaucoup d'orateurs, le premier étant M. Blin, rapporteur général.

J'ai entendu beaucoup de choses aujourd'hui, et toujours intéressantes. C'est pourquoi je ne répéterai pas un certain nombre d'arguments qui ont été donnés sur les chiffres, sur les résultats obtenus, sur les orientations prises, sur les critiques formulées. Je voudrais simplement dire que, de mon point de vue, la politique économique que supporte votre budget est la seule qui soit capable de tirer notre pays de la crise. Je voudrais aussi, à cette politique, suggérer quelques inflexions et, enfin, la replaçant dans son contexte international, je voudrais exprimer le regret que, peut-être, le Gouvernement ne soit pas suffisamment actif dans les relations financières internationales.

La politique proposée est la plus adaptée à notre actuelle situation. M. Blin l'a dit et, après lui, beaucoup d'autres orateurs. M. Lombard a posé des questions très précises et a fait part de ses préoccupations avec beaucoup de spontanéité.

Lorsqu'on sait regarder, lorsqu'on a l'expérience de la gestion de toutes les économies, aussi bien socialiste que libérale, aussi bien des pays industrialisés comme le nôtre que des pays en voie de développement, on constate qu'à l'heure actuelle tous les gouvernements se préoccupent de s'adapter aux nouvelles données économiques qui existent dans le monde.

Pour avoir participé à la définition et à l'étude du nouveau plan quinquennal polonais, pour avoir participé avec le Gouvernement iranien — juste avant vous, monsieur le ministre — à la définition de ses objectifs, je sais que, partout, la destruction de l'ordre monétaire hérité de Bretton Woods en 1945 et l'augmentation massive des prix des produits énergétiques conduisent les gouvernements à adopter des politiques prudentes, qui ne sont pas pour autant des politiques de résignation ou des politiques de classe, comme on a pu le dire.

On n'a pas assez dit que le flottement généralisé des monnaies était un instrument de mesure extraordinairement difficile et qu'il ne pardonnait aucune faute de gestion. Lorsqu'on conduit une voiture sur une chaussée bien revêtue, on peut faire quelques fautes de conduite. Lorsqu'on pilote une automobile sur une chaussée verglacée, chacun sait que la moindre faute de conduite peut être tragique et se terminer par l'accident.

Eh bien ! le flottement des monnaies, c'est une chaussée verglacée. Toute erreur en matière de politique économique, toute progression trop rapide soit des rémunérations, soit de la dépense publique, soit de la consommation, soit des importations, entraînent immédiatement des conséquences au niveau de l'équilibre international et des positions respectives des différents pays.

Tout à l'heure, M. le Premier ministre a dit que ce qui lui apparaissait essentiel, c'était le front extérieur, c'est-à-dire aussi bien l'équilibre de la balance commerciale que celui de la balance des paiements et, partant, la situation du franc. Nous devons en tirer les conséquences. Il en découle que nous sommes obligés de faire une gestion prudente ; que, du fait de la concurrence des pays en voie de développement, nous devons avoir des entreprises dynamiques et redéployer notre appareil industriel vers les spéculations à forte valeur ajoutée, sans quoi nous ne pourrions faire face à cette très forte concurrence de la part des pays du tiers monde. Seules des entreprises bien organisées, réalisant des bénéfices — certains disent des profits — seules des entreprises prospères, en tout cas, sont capables de lutter à armes égales avec les entreprises étrangères dans la concurrence internationale et, par conséquent, de créer de vrais emplois.

C'est pourquoi je tiens à m'opposer avec force — avec celle que donne l'expérience — à toutes ces politiques prétendues nouvelles qui, en fait, consistent à opérer une relance massive de la consommation et qui se traduisent, avec une rapidité dont on n'a pas idée, par une forte augmentation des importations. De telles politiques conduisent au déséquilibre commercial et, en fin de compte, du fait de notre régime de flottement des monnaies, à l'attaque de la devise nationale, à la perte de réserves et l'obligation, quelques mois ou quelques semaines après, de changer de politique et d'en revenir à une autre beaucoup plus difficile.

Au fond, ces politiques de relance massive, ce sont des occasions perdues, des pas en arrière dans la voie d'une politique d'assainissement ; ce sont des erreurs. Les voies du salut ne

passent pas par des dépenses excessives assorties de relances hasardeuses mais par des entreprises prospères capables de créer de véritables emplois.

Monsieur le ministre, la politique que le Premier ministre nous a exposée et que tous les rapporteurs, notamment M. le rapporteur général, ont commentée, a déjà donné de nombreux résultats. Pour certains, ces résultats étaient « à demi satisfaisants » ; pour d'autres, « à demi tristes », selon les conceptions.

Deux chiffres me paraissent tout de même devoir être cités car ce sont des chiffres simples et compréhensibles qui marquent une certaine évolution.

Le premier, c'est l'évolution de notre production industrielle concernant les biens d'équipement. Combien de fois ai-je entendu parler de cette faiblesse de l'industrie française en matière de biens d'équipement, incapable d'exporter et incapable de se mesurer à la concurrence allemande !

Pourtant, en examinant les indices, je constate que si nous en étions à l'indice 130 au milieu de 1975 et à l'indice 136 au milieu de 1976, nous connaissons maintenant un indice 142 au milieu de 1977, alors qu'avant la crise nous n'avions jamais dépassé 136. Cela signifie que, malgré nos difficultés actuelles, malgré les difficultés sectorielles de certains efforts, la crise a au moins eu ce bénéfice, pour nous, de nous obliger, d'une part, à redéployer effectivement notre appareil industriel et, d'autre part, dans nos contrats à long terme avec les pays de l'Est, les pays d'Afrique, les pays producteurs de pétrole et le reste de nos partenaires, à développer nos biens d'équipement.

Si je considère également le volume de nos exportations, je constate qu'en 1975, pour un mois moyen d'exportation sur l'année, nous avions une entrée de 19 milliards de francs et, en 1976, de 23 milliards. En 1977, le chiffre oscille entre 27 et 28 milliards de francs, ce qui signifie que, même en tenant compte de l'évolution de l'ensemble des prix du commerce international, nous possédons un appareil industriel qui, sous nos yeux — pas assez vite, bien sûr, et avec un certain nombre de défauts graves ou d'insuffisances — a su se moderniser et se transformer.

Les succès récemment obtenus en matière d'industrie automobile en Iran — je rejoins là M. Maurice Schumann — où, dans le cadre d'une concurrence totalement ouverte avec tous les groupes mondiaux et sans élément de protection, une firme française a obtenu de créer une chaîne de montage de voitures nouvelles, sont bien la preuve que nous disposons de quelques atouts industriels. Vous venez d'ailleurs, monsieur le ministre, de signer la fin de cette longue négociation.

Bien sûr, il s'agit d'une politique de longue haleine, toute de ténacité et d'opiniâtreté. Ce n'est pas la politique du « miroir aux alouettes » et il n'est pas question de dire que, demain, on raserait gratis, ou que tout sera donné à toutes les collectivités ou à tout le monde.

Je me permets, monsieur le ministre, de suggérer à cette politique quelques inflexions. La première, que M. Schumann a abordée avant moi, ce qui me permettra de résumer mon propos, concerne les prix.

Je suis de ceux qui approuvent les mesures que le Gouvernement a prises, récemment, en matière de prix des produits alimentaires et de services. Autant il me paraît souhaitable de libérer les prix industriels afin que nos entreprises qui fabriquent des produits soumis à la concurrence internationale aient des chances égales à celles des entreprises étrangères, autant je pense que les progrès du développement industriel ne doivent pas être confisqués par ceux qui se trouvent à l'abri de la concurrence.

Bien entendu, sur le détail des mesures, chacun est libre d'avoir son sentiment. Peut-être aurait-on pu agir différemment ? Je connais les difficultés que l'on peut rencontrer en ces domaines, mais il n'est pas juste de mettre sur un même plan ceux qui, tous les jours, se battent au sein de la concurrence internationale et ceux qui travaillent dans des secteurs de forte demande ou en situation protégée.

La suggestion que j'exprimerai ici est liée à un regret que m'a inspiré la politique associée à la baisse de la T. V. A. sur l'ensemble des produits de large consommation. Je pense, en effet, que nous souffrons tous, que le budget et la politique économique souffrent d'un poids excessif du secteur public. Aussi, lorsque vous avez opéré cette modulation qui consistait à baisser les taux de T. V. A. et à augmenter le taux de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, il eût été plus opportun

de faire une opération de vérité des prix dans le secteur public de manière, enfin, à sortir de l'alibi qu'avancent beaucoup de gestions publiques en disant que l'Etat ne leur permet pas d'avoir des tarifs au niveau de leurs coûts.

Pour les entreprises industrielles comme pour les entreprises du secteur public, il convient de se dégager progressivement de la situation des prix actuels. Pour avoir encouru les foudres de beaucoup lorsque, après cinq ans de stabilité, j'ai accepté de faire repartir les tarifs de la R. A. T. P. — car il me paraissait stupide de bloquer les tarifs de services de cette nature pendant plusieurs années — je suis persuadé que, dans ce secteur, on doit s'orienter vers un système de prix plus souple.

Finalement, les distorsions que l'on crée en stabilisant artificiellement un certain nombre de tarifs ou de prix se retournent contre l'économie. Le mouvement général des prix est le même, mais les avantages sont donnés à des secteurs dont l'intérêt pour la collectivité et l'économie tout entière est beaucoup moins important. En fait, nous avançons un certain nombre de secteurs tertiaires ou d'intermédiaires, alors que nous devrions avantager les créateurs de richesses et d'emplois.

En outre — c'est ma deuxième suggestion — l'examen de l'ensemble du budget auquel nous avons procédé en commission des finances montre qu'on pourrait sans doute comprimer encore davantage toutes ces dépenses de fonctionnement, de transferts, de subventions, d'interventions, que l'on découvre au hasard du budget et dont celui des charges communes est certainement le grand lieu de rassemblement, et développer en revanche, car il ne s'agit pas de faire des économies pour faire des économies, les dépenses liées au redéploiement industriel, à l'aménagement des grandes infrastructures, notamment à la rénovation de notre parc de logements.

Je constate, après avoir examiné d'une manière critique, dans le cadre de la commission des finances et sous l'impulsion de son président et de son rapporteur général, l'ensemble de nos budgets, que nous cédonc tous à la facilité des dépenses de fonctionnement, au gonflement des frais généraux et que nous sacrifions un certain nombre de dépenses plus essentielles. Dans cet effort d'économie, de compression de la dépense, malgré les lamentations générales et les demandes d'augmentation des crédits qui nous sont soumises, il faudrait que nous affirmions des priorités en faveur du redéploiement industriel et de l'aménagement du territoire. En effet, finalement, toutes ces dépenses de fonctionnement, toutes ces interventions et nombre de ces transferts n'ont pas un intérêt aussi grand qu'une politique de dépenses publiques à long terme sur des thèmes aussi essentiels, dans la conjoncture et la concurrence actuelles, que le redéploiement dont je viens de parler.

Mais, précisément, cette concurrence, cette conjoncture actuelle sont dominées par un certain nombre de facteurs internationaux. A ce sujet, monsieur le ministre, je voudrais vous exprimer un regret : dans les enceintes internationales où sont discutés ces problèmes économiques, monétaires et financiers, nous sommes, depuis quelque temps, non pas absents, certes, mais moins actifs. A partir du moment où nous acceptons cette contrainte internationale, ce poids du front extérieur sur notre politique économique, nous devons associer à cette lourdeur de la réalité une politique beaucoup plus active, une diplomatie beaucoup plus vigilante.

A cet égard, j'ai trois inquiétudes.

La première vise l'Europe. Nous sommes nombreux ici à savoir la fréquence, le poids, la longueur et la difficulté des réunions européennes. Mais nous savons aussi qu'au moment où l'on parle d'élargissement du Marché commun nous n'avons pas réglé les problèmes de coordination de politique économique ; nous n'avons pas fait un pas dans la direction de l'unité monétaire européenne ; nous n'avons pas amélioré nos méthodes d'information, nos méthodes d'emprunts groupés ; nous n'avons pas non plus développé le rôle de la Banque européenne d'investissement ; nous avons laissé se développer le système des montants compensatoires, qui contient en soi le germe de l'éclatement de la politique agricole commune.

Maintenant que la Grande-Bretagne — c'est cela le fait nouveau — est revenue à une conception de politique économique qui l'apparente à celle des autres grands pays européens, maintenant qu'entre la Grande-Bretagne, la République fédérale d'Allemagne, la République française, les pays du Bénélux, il n'y a plus de différence de nature sur les types de politique à mener, maintenant que la lecture du livre blanc établi par M. Wilson, lors de son départ, marque le glas d'une politique

de relance globale de la demande et la nécessité d'une politique adaptée à la nouvelle conjoncture internationale, je crois que quelques progrès sont possibles malgré toutes les difficultés et il me semble qu'aussi bien sur le plan des emprunts que sur celui de la coordination de nos politiques, du jeu des politiques communes et des instruments laissés par l'Europe nous pourrions être un peu plus actifs.

Ma deuxième préoccupation — c'est le problème de notre siècle — concerne nos relations avec les pays en voie de développement. J'ai eu l'honneur de représenter mon pays à la conférence de Nairobi. Or, lorsqu'on a pénétré pour représenter un pays industrialisé, même misérable, dans une enceinte internationale où l'on voit les vrais pauvres, c'est-à-dire les pays asiatiques, les pays africains, ceux dans lesquels le revenu par habitant est inférieur à 1 000 francs par an, on s'aperçoit qu'un effort de rapprochement, de coopération, de resserrement des liens est nécessaire si nous voulons être en mesure de régler dans la durée nos problèmes de croissance, d'inégalité et de développement économique.

Chacun souffre de l'irrégularité des cours des matières premières. Alors que la France avait proposé voilà maintenant deux ans un fonds commun pour commencer à mettre un peu d'ordre dans les problèmes de fluctuation erratique des prix des principales matières premières, l'indifférence de l'Allemagne, l'hostilité des Etats-Unis, le caractère un peu inquiet d'autres pays européens font que rien ne se passe, rien n'avance.

Mon sentiment, c'est que, dans le monde où nous sommes, cette dimension de l'action nationale est essentielle, car, si nous n'arrivons pas, avec les pays en voie de développement, à stabiliser davantage nos relations économiques, à régler ce problème des dettes qui pèse sur l'ensemble de nos transactions, nous ne réaliserons pas de progrès et nous continuerons à nous acheminer vers un taux de croissance faible. Or, chacun sait qu'un tel taux est synonyme d'emploi faible et de développement économique et social long à se mettre en œuvre.

Enfin, monsieur le ministre, ma dernière inquiétude concerne le problème de la réforme des statuts du fonds monétaire international. Nous vivons à l'heure actuelle les conséquences de la destruction d'un système qui avait ses avantages et ses inconvénients, mais qui existait. Depuis que les Etats-Unis, en 1971, sont sortis du système en dévaluant leur monnaie et en coupant tous les liens avec l'or, beaucoup de thèses, beaucoup de grandes querelles sont nées sur ce sujet. La France a pris des positions, les autres pays aussi ; mais, à la demande pressante de l'ensemble des pays en voie de développement menés par le Brésil, par l'Inde — les sous-continentaux qui sont les grands pays de demain — avec l'accord des pays producteurs de pétrole, malgré les problèmes que cela pouvait poser à des pays comme l'Arabie saoudite et l'Iran, on est parvenu à la Jamaïque au début de 1976, avec un certain consensus des pays européens anciennement industrialisés, à un accord qui avait trois avantages : premièrement, il prévoyait une augmentation des possibilités d'intervention du fonds monétaire pour venir en aide à l'ensemble de ses membres par une majoration des quotas ; deuxièmement, il permettait d'envisager en retour un système de parités stables et, troisièmement, il banalisait l'or tout en laissant les banques centrales continuer à l'échanger entre elles et en faire un élément de réserve de leur monnaie, ce qui permettait de sortir de quelques années de difficultés sur ce problème particulier de l'or.

Monsieur le ministre, je sais que pour certaines raisons, principalement de politique intérieure, il est difficile de ratifier cet accord du F. M. I., mais ce qui est en jeu, ce n'est pas de savoir si telle ou telle doctrine va triompher ; c'est la place de la France dans le directoire de cet organisme. La France faisait partie, malgré certaines difficultés, des cinq pays ayant une voix entière au fonds monétaire international. Elle avait alors dans le domaine monétaire international la certitude de se faire entendre et d'exercer son influence. Nous perdrons l'une et l'autre si nous ne ratifions pas ces accords ou si nous les ratifions après tous les pays en voie de développement, tous les pays arabes et tous les pays industrialisés. Dans ces conditions, nous perdrons notre siège et la possibilité que nous avons de jouer et d'influer sur les relations monétaires internationales.

La question que je vous pose, monsieur le ministre, est de savoir si le Gouvernement inscrit rapidement à l'ordre du jour du Sénat ou de l'Assemblée nationale le projet de loi portant ratification de ces accords, qui sont essentiels. En effet, si l'on accepte la thèse que la conduite de la politique économique française est dominée par les considérations internationales, si l'on croit profondément que le rôle de la France dans le monde

doit se développer et que la France doit mener une politique d'indépendance nationale, encore faut-il qu'une action vigilante dans les organismes internationaux lui permette de faire entendre ses thèses.

Voilà, monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce que je voulais dire à cette heure un peu tardive après d'excellents exposés qui ont déjà pratiquement épuisé la matière. Je voulais surtout apporter un témoignage : dans la définition et dans la conduite d'une politique économique au sein d'un monde qui change, dans un pays dont les frontières sont ouvertes et où les mutations de toutes les structures sociales sont profondes, il ne faut pas répandre l'illusion ou croire aux faux-semblants car le réveil est toujours douloureux et il vaut mieux dire la vérité. C'est encore la meilleure des politiques. (*Applaudissements à droite, sur les travées du R. P. R. et de l'U. C. D. P. ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Cluzel, dernier orateur inscrit.

M. Jean Cluzel. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, qu'il est difficile de prendre la parole après les éminents collègues qui viennent de me précéder à cette tribune, tout particulièrement notre nouveau collègue, M. Jean-Pierre Fourcade, qui, fort de son expérience, de sa compétence et de son talent, vient de nous brosser un tableau de la théorie économique applicable actuellement ! Tout a été pratiquement dit, et j'essaierai simplement de glaner dans l'exposé que j'avais préparé quelques idées que je voudrais rattacher par des liens logiques en m'interrogeant sur ce qui, monsieur le ministre, soutient votre budget, je veux dire sur la politique économique qui l'oriente comme sur les objectifs qui sont les siens.

Je dirai, tout d'abord, que ce budget de 1978, vous voulez le laisser dans une phase d'endiguement, dans une phase de lutte contre l'inflation. Mais comme le faisait remarquer l'homologue de M. Maurice Blin à l'Assemblée nationale, M. Papon, « ce budget, lié si étroitement à l'action conjoncturelle, hypothéquée par l'environnement économique, sera inévitablement réadapté lorsque les échéances politiques auront sonné ».

Pourtant, il ne faut pas attendre une solution de l'extérieur, sous prétexte que la crise serait internationale. Nous devons être les propres artisans de notre avenir. Il nous faut, par conséquent, tirer les leçons de cette crise, savoir ce qu'elle signifie, pourquoi elle est venue, car elle n'est pas à l'origine de nos maux, si elle les a révélés.

Elle a, tout d'abord, fait apparaître — M. Jean-Pierre Fourcade le disait très bien tout à l'heure — les failles du cadre international dans lequel nous inscrivions, naguère encore, notre action économique et monétaire.

Ce cadre international tirait son originalité d'un consensus, accepté par les uns, mais imposé pour les autres — je veux parler des pays du tiers monde — d'un certain type de système monétaire international, de la liberté des échanges, mais aussi de la rente de situation dont bénéficient les pays développés.

Or, cette rente de situation assurée par les pays producteurs d'énergie et de matières premières disparaît de plus en plus à partir de 1973. Le libre-échange est menacé par la tentation du protectionnisme qui saisit, l'un après l'autre, les pays occidentaux, affolés par la montée des périls sociaux et politiques.

Quant au système monétaire international, il n'existe plus dans les faits depuis 1971. Enfin, nous ne pouvons oublier que la relance — par le budget ou par la demande — si proche des théories keynésiennes, n'a plus, sous les cieux actuels, l'influence qu'elle avait naguère sur des économies naturellement orientées vers le plein emploi.

Et c'est, me semble-t-il, l'un des nœuds du débat de cette soirée, car si nous fûmes, pour certains, d'ardents adeptes de la théorie de Keynes, et je le fus pendant des années, aujourd'hui cette théorie ne prend plus en compte les problèmes de l'heure. Bien au contraire, ceux qui tiendraient à en appliquer les remèdes feraient les pires erreurs et conduiraient le pays aux pires défaites.

Et puis, au-delà de cette destruction du cadre international auquel nous étions habitués, il faut voir les difficultés de ce système d'économie mixte dans lequel et sous lequel nous vivons, ce système qui engendre cette stagflation dans laquelle coexis-

tent tout à la fois l'inflation et le chômage. Alors, je voudrais comprendre et pouvoir aussi, à mon tour, proposer quelques inflexions. Comprendre par rapport à ce que les Allemands ont fait et, comme eux, m'inspirer du résultat des travaux du comité des conseillers économiques de l'Allemagne fédérale réunis autour de l'économiste américain Paul Samuelson, car c'est lui qui, le premier, a découvert que ce système d'économie mixte était générateur de stagflation.

L'idée était nouvelle. Que voulait-elle signifier ? Elle signifie que nous nous trouvons dans une sorte de spirale inflationniste dont la source est l'inflation par les coûts et je m'explique.

Les économies des pays industriels avancés tels que les Etats-Unis, l'Europe occidentale, le Japon, ne sont plus en système d'économie libérale et ceux qui prétendraient le contraire auraient tort ; car dans ces pays, ce n'est pas la « main invisible » des économistes libéraux qui régit l'économie, ce n'est pas davantage le contrôle étatique des régimes de type socialiste. Non, il existe un partage de compétences entre l'initiative privée et l'initiative publique, un partage parfois flou. Et je veux dire que si l'entrepreneur garde une certaine liberté de décision sur le plan strict de la gestion de l'entreprise, il n'en est plus de même dans le domaine social où il doit compter avec les syndicats, avec les organisations socio-professionnelles.

Leurs exigences et leur action ont, certes, permis à la France de se doter des lois sociales nécessaires à un pays qui veut mettre l'économie au service des hommes et non pas le contraire ; mais il faut bien voir quel a été, depuis une quinzaine d'années, le revers de la médaille car dans la plupart des cas et grâce au phénomène bien connu appelé « l'échelle de perroquet », la somme des avantages obtenus au fil des ans par les différentes catégories socio-professionnelles a peu à peu dépassé les progrès de la productivité, si bien qu'une hausse du niveau moyen des prix devenait inévitable — et c'est là qu'apparaît la faille principale — et nous nous sommes alors réparti partiellement du « nominal » et non plus seulement de la production, on s'est réparti des billets de banque et non pas les seuls produits.

Je précise, lorsque je parle d'inflation par les coûts — je précise, mais chacun l'aura compris — que je ne vise pas les seuls salaires, mais bien l'ensemble des rémunérations, des revenus, des profits, des avantages.

Le choix classique, le choix d'il y a quinze ans, se situait, croyait-on, entre chômage et inflation. L'idée était que la croissance, favorisant une certaine situation de plein emploi, ne pouvait aller sans un minimum d'inflation, une inflation sage, de 4 à 5 p. 100 par an.

Les faits, jusqu'en 1973, semblaient donner raison à cette thèse, mais en apparence seulement. C'est pourquoi, dès cette époque, André Piettre pouvait titrer l'un de ses articles : *Inflation et croissance : un faux ménage*.

Mais rappelons la réalité des faits. A partir de 1971-1972, alors que l'économie française commençait à s'essouffler, l'indice des prix s'accroissait de plus en plus vite. Je ne citerai que deux chiffres. Sur une période de dix ans, de 1964 à 1973, l'indice d'évolution du volume de la production intérieure brute s'est élevé de 60 p. 100, le nombre des chômeurs de 92 p. 100.

Par conséquent, l'euphorie des années 1960-1970 ne nous a pas laissés entrevoir que l'inflation, en déséquilibrant les mécanismes économiques, ne permettait pas à notre pays de supporter des chocs internes ou externes trop rudes. Le pétrole, la faillite du système monétaire international, c'était plus qu'il n'en fallait pour que nous connaissions la crise, c'est-à-dire notre incapacité à y faire face !

Donc, les remèdes classiques sont inadaptés. De même que pour la crise de 1929, les remèdes reconnus, à l'époque, comme bons en réalité, ne valaient rien et qu'il a fallu innover, de même, pour dénouer la crise actuelle, on ne peut pas faire appel aux schémas keynésiens. Le même Paul Samuelson écrivait dernièrement :

« L'Allemagne et le Japon connaissent, aussi bien que les Etats-Unis, les moyens de stimuler leur croissance économique quand elle se révèle décevante. S'ils ne l'appliquent pas, ce n'est pas par ignorance. C'est qu'ils craignent que de nouvelles incitations, même modérées, ne raniment l'inflation qui a fait rage au début des années 1970. Les faciles victoires des politiques keynésiennes sont loin derrière nous. » En réalité, ces faciles victoires de la relance budgétaire ou de la relance par la consommation aboutiraient vite à de cruelles défaites.

En clair, disons qu'il ne servirait, hélas, à rien de stimuler artificiellement la demande intérieure dans l'espoir de ranimer la production et l'emploi, s'il devait en découler une vague supplémentaire d'inflation et de chômage additionnés.

C'est avec regret, monsieur le ministre, mes chers collègues, que j'exprime cette idée, avec regret car elle ne correspond pas à ce que je souhaite et, en vous le disant, je dois me faire violence mais hélas ! il faut bien avoir le courage de voir en face la vérité, même si elle ne nous fait pas plaisir.

Ce qui manque à ce système d'économie mixte pour retrouver son efficacité, c'est une formule satisfaisante — c'est-à-dire honnête et loyale — de politique des revenus à base de large consensus social, mais aussi — et simultanément — une politique de relance industrielle et une politique de l'emploi, afin de conduire au progrès économique et social.

Seuls les pays qui ont réussi à juguler l'inflation peuvent connaître un tel progrès ; les autres, en revanche, s'enfoncent peu à peu — mais d'une façon irrésistible — dans la récession qui précède de peu les drames sociaux et politiques.

J'en arrive à la seconde partie de cet exposé pour, à mon tour, vous présenter, monsieur le ministre, quelques suggestions. Les expériences de politique des revenus ont été rares — mais plus souvent maladroites que rares — parce qu'elles n'ont pas su surmonter efficacement les obstacles sociaux et politiques qui se trouvaient sur leur chemin. Le but d'une politique loyale des revenus est d'agir, nous le savons, au stade même de la formation des revenus et non, bien sûr, au moment où ils sont dépensés. Cela, il faut le dire, car on ne l'a pas toujours compris.

Une telle politique rencontre forcément l'hostilité de plusieurs : l'hostilité de ceux qui sont attachés à l'économie de marché, car force leur serait alors de reconnaître que la loi de l'offre et de la demande n'est plus suffisante ; également l'hostilité des syndicats et des travailleurs qui veulent, à juste titre, que leur pouvoir d'achat réel et non pas nominal augmente ; enfin, l'hostilité des entrepreneurs qui justifient tout naturellement la hausse des prix par celle des coûts.

Que s'est-il passé lorsqu'on a voulu mettre en pratique une telle politique ? On a toujours commis deux erreurs : tout d'abord, ces expériences furent entachées de maladroites sociales, je veux dire qu'elles furent toutes mises en place sans le nécessaire accord social ; ensuite, la politique des revenus a toujours été amputée et, par conséquent, elle n'a pas été efficace, parce qu'elle n'était pas honnête. Elle était alors une police des seuls salaires.

Or une véritable politique des revenus doit, à l'évidence, inclure les salaires, mais aussi les profits, les rémunérations des salariés et des non-salariés, de même que tous les avantages que les différentes catégories socio-professionnelles ont pu s'approprier au fil des années. Mais on n'en tient jamais compte parce qu'alors il faudrait reprendre chaque problème à la base, peut-être refaire une nuit du 4 août. Pourtant, nous y serons peut-être un jour contraints.

La voie du salut, ce serait alors celle qui nous ferait prendre conscience que nous subissons une nouvelle distribution des tâches de production entre tous les pays et cette fois, avec les pays sous-développés ou anciennement sous-développés dont parlait tout à l'heure M. Jean-Pierre Fourcade ; nous ne pourrions donc pas régler nos problèmes économiques en général et le chômage en particulier dans un cadre uniquement national ou dans celui d'une Europe en sursis — n'est-ce pas, Jacques Pelletier ? — mais pas davantage sans accepter de nous plier aux contraintes nées de cette nouvelle distribution des cartes au plan international. Ou nous le comprendrons, et l'espoir demeure possible, ou nous ferons comme si rien n'était changé et nous nous effondrerons économiquement, socialement, politiquement. Tout y passera.

Alors, comme nos voisins anglais ou allemands, mobilisons-nous pour les vraies batailles, c'est-à-dire acceptons à tous les niveaux et pour chacun d'entre nous une véritable politique des revenus qui nous permettra d'inventer un mode de croissance différent fondé sur une plus grande justice, pour une croissance cette fois-ci plus qualitative que quantitative, alors que, comme le disait fort bien M. Maurice Blin au début de l'après-midi, nous vivons une véritable révolution mondiale, industrielle, agricole et technologique.

Pour peu que nous le voulions, je suis persuadé que nous pourrions atteindre cet objectif plus rapidement qu'on ne le croit. Mais, à continuer dans l'incohérence, dans le laxisme, ainsi que notre éminent collègue M. le président Bonnefous le

fait souvent remarquer, à poursuivre la politique de l'autrucho, alors craignons le pire. Une politique des revenus ne peut aller sans une politique de relance industrielle, l'une nourrissant l'autre, l'une étayant l'autre.

Mais, comment créer des emplois et quels emplois ? Là encore, il faut choisir. On ne peut, sans risques graves, accroître indéfiniment les emplois du tertiaire comme ce fut le cas au cours des dernières années, et le moment est sans doute venu de créer en priorité des emplois de production. Car si nous voulons consommer davantage, si nous voulons répartir davantage, ne nous laissons pas prendre — je devrais dire ne nous laissons pas bernier — par le fallacieux projet d'une meilleure répartition nominale, d'une meilleure répartition des billets de banque ! Ce qu'il faut, si nous voulons répartir plus, c'est produire davantage.

Il me semble d'une totale évidence que nous ayons à agir en priorité dans deux directions : d'une part, en constituant une industrie agro-alimentaire, sur laquelle notre collègue M. Josy-Auguste Moinet a insisté, d'autre part, en déverrouillant le système qui, actuellement, bloque les entreprises.

La constitution d'une industrie agro-alimentaire nous ferait passer de l'état de pays producteur de matières premières à celui d'exportateur de produits à forte valeur ajoutée et permettrait, de surcroît, à nos agriculteurs de bénéficier, enfin, de revenus stables en fonction des efforts qu'ils accomplissent.

Le déverrouillage du système qui met les entreprises françaises dans l'incapacité de retrouver un nouveau souffle, ce qui les condamne à rechercher leur survie dans la limitation de la concurrence comme à rester dans les limites du marché national, est nécessaire. C'est ce système, que je qualifierai de suicidaire, qui les condamne à des trésoreries exsangues, qui les met dans l'impossibilité d'investir en raison de l'état de leur bilan, car elles ne peuvent plus emprunter. Et si elles ne peuvent plus emprunter, c'est parce que leur bilan ne fait pas apparaître la vérité de leur actif.

Ah ! Maurice Schumann, combien vous avez raison de vous faire depuis tant d'années le héraut de ce projet de réévaluation des bilans, car c'est là l'un des pièges les plus terribles dus à l'inflation, le piège qui s'est refermé sur les entreprises et qu'il nous faudrait forcer !

Qui ne voit, en effet — et l'Italie sur ce point a montré l'exemple — que la réévaluation des bilans, non pas celle, trop modeste et trop timide, dont M. le Premier ministre nous a parlé cet après-midi, mais une véritable réévaluation, serait le seul moyen de permettre aux entreprises d'investir et de créer des emplois, car ce sont elles qui sont productrices de biens d'équipement, de biens de consommation et, en même temps, créatrices d'emplois ? Ce sujet a été trop souvent abordé au Sénat, des promesses ont été trop souvent faites pour qu'il me soit nécessaire d'insister. A ceux qui disent que cette mesure coûterait trop cher, je réponds que le chômage coûte beaucoup plus cher encore, et pas seulement en argent. A ceux qui disent que ce serait faire un cadeau aux entreprises, je réponds que, bien au contraire, ce serait faire un cadeau à l'emploi.

C'est pour ces deux raisons que je veux encore espérer, monsieur le ministre, que vous accepterez cette mesure indispensable.

Que conclure, sinon que la fatalité n'existe heureusement ni en économie ni en politique ? Et si le système d'économie mixte dans lequel nous vivons a engendré la stagflation, c'est parce que, me semble-t-il, nous n'avons pas su en contrôler le mécanisme. Et si nous n'avons pas su le faire, c'est parce que, dans ce système, pour ma part je considère comme le meilleur du monde — je veux dire meilleur que le système libéral ou néolibéral, meilleur que le système étatique — nous n'avons pas respecté les règles de la démocratie, c'est-à-dire celles du dialogue, celles de la défense exclusive de l'intérêt général et du progrès social.

Alors, devons-nous prendre des leçons outre-Pyrénées et imiter M. Suarez qui a gagné une sorte de pari que l'on jugeait impossible, celui de réunir autour d'une table les représentants du gouvernement et ceux de l'opposition, de les amener à s'entendre sur les moyens de sortir l'Espagne d'une crise économique profonde ? Ou bien devons-nous imiter nos voisins d'outre-Manche où, grâce à une politique menée avec l'appui des syndicats et le soutien de la population, la livre sterling est en train de réintégrer le rang des monnaies appréciées ?

Mais il y faut du civisme, il y faut le sens de l'intérêt général qui va bien au-delà des idéologies ou de l'intérêt des partis. Le civisme est, bien sûr, un état d'esprit et à force de dire et de répéter que les Français ne l'ont plus, peut-être, hélas, le perdrons-nous !

C'est pourquoi, après tant d'autres à cette tribune, je dirai qu'il n'est que temps de tenir un autre langage, il n'est que temps d'appeler les Français à bâtir pour la France un modèle nouveau de société à base de vérité, à base de politique des revenus et de relance industrielle, de façon à mettre le progrès économique au service du progrès social.

Je crois que nous en sommes parfaitement capables pour peu que nous reprenions confiance en nous-mêmes, pour peu que la confiance en la France renaisse. Mais commençons par une cure de vérité. C'est par là, et par là en priorité, que nous pourrions changer la vie et changer la société. Sans doute fallait-il le rappeler à la fin de cette discussion générale, car, pour le Sénat, le débat budgétaire est non pas un exercice de style, mais un acte grave, car, au-delà de simples chiffres, il engage, par ses choix — nous en avons conscience les uns et les autres — l'avenir même de notre pays. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R., de la gauche démocratique, à droite et sur quelques travées socialistes.*)

M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. Robert Boulin, ministre délégué. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, à cette heure tardive, je ne retiendrai pas trop longtemps votre attention. Cependant, vous m'en voudriez si je ne répondais pas pour l'essentiel aux questions qui m'ont été posées.

Vous me permettrez de dire d'entrée de jeu, après avoir entendu au début de ce débat M. le rapporteur général et, j'allais dire en conclusion, MM. Fourcade et Cluzel, ainsi que d'autres orateurs, que les problèmes essentiels ont été clairement exposés.

Je suis ministre délégué à l'économie et aux finances depuis Pâques. M. Fourcade vous a rappelé tout à l'heure qu'un ministre avait des obligations extérieures. J'assume les miennes. Depuis Pâques, en effet, j'ai assisté à une réunion du fonds monétaire international à Washington, je me suis rendu à Londres, Bonn, Brazzaville et Rome, je vais à Bruxelles pratiquement toutes les semaines, j'ai participé, aux côtés du chef de l'Etat, à la réception de délégations de Polonais et de Russes et aux discussions que nous avons eues avec elles ; j'ai eu des contacts extrêmement nombreux à Washington, à Londres et dans la zone franc avec les ministres des finances de pays industrialisés, dont certains fort importants, et de pays en voie de développement.

Eh bien, quand on examine la situation des pays socialistes, des pays libéraux, des pays communistes, on en retire l'impression générale d'une doctrine finalement commune dans le domaine économique et financier.

Contrairement à ce qui a été dit de ce côté-ci de l'assemblée (*M. le ministre désigne l'extrême gauche*) — et je remercie M. Cluzel de l'avoir relevé — il se dégage de ces instances internationales trois idées force.

Tout d'abord, la théorie keynésienne est morte ; relancer les économies par la consommation est une théorie périmée.

M. Fernand Chatelain. On crève de cela !

M. Robert Boulin, ministre délégué. Ce que je vous dis là aurait pu être prononcé par n'importe quel ministre socialiste que j'ai pu entendre dans ces conférences internationales.

Le deuxième élément, dont on a moins parlé, c'est que les dévaluations monétaires, qui étaient l'une des recettes largement pratiquées pendant un certain nombre d'années, sont, aujourd'hui, des moyens impossibles du fait de l'incidence immédiate sur les cours du dollar ou sur les prix du pétrole, de l'aluminium, du cuivre ou de l'ensemble des matières premières. C'est une idée à laquelle il faut complètement renoncer.

La troisième idée, j'entends encore M. Stamatii, mon collègue italien, l'énoncer, et, je vous le rappelle, le Gouvernement italien est soutenu par le parti communiste. De même, je crois entendre d'autres collègues suédois, norvégiens, néerlandais affirmer cette troisième idée lors d'une réunion du fonds monétaire international à Washington, sous les applaudissements généralisés : « Pour lutter contre le chômage, il faut lutter contre l'inflation. »

Aujourd'hui, nous devons donner la priorité à la lutte contre l'inflation en agissant sur les coûts. Bien sûr, nous ne maîtrisons pas le coût du pétrole ou de certaines matières premières et il y a des salaires excessifs, des rémunérations qui connaissent une croissance exagérée. Si l'on veut que les entreprises puissent reconstituer leurs fonds propres, et donc investir, priorité absolue doit être donnée à la lutte contre l'inflation.

Quand l'opposition met ces conceptions en pièces, elle fait preuve d'un esprit purement négatif, qui n'est pas à l'ordre du jour.

M. Fourcade vous a admirablement décrit la situation internationale que vous niez ou que vous contestez.

Il y a, certes, le prélèvement du pétrole. J'ai reçu ce matin même, au ministère des finances, un délégué du président des Etats-Unis qui est venu me parler des problèmes économiques et monétaires auxquels nos deux pays sont confrontés. Il m'a fait remarquer — j'ai d'ailleurs communiqué le chiffre à M. Blin — qu'une augmentation de 5 p. 100 du prix du pétrole, dont on parle actuellement, coûterait, sur le plan mondial, 6 milliards de dollars et que, dans le déficit de la balance des Etats-Unis, qui s'élève à trente-deux milliards de dollars, le pétrole en représente la moitié.

L'effet déflationniste du pétrole dans le monde entier est un élément fort intéressant qui modifie complètement les données de la croissance. Mis à part les pays en voie de développement, quels pays industrialisés peuvent atteindre le taux de croissance de 5 p. 100 ? Les Etats-Unis, qui étaient parvenus à près de 6 p. 100 en 1977, feront peut-être un peu plus de 5 p. 100, mais ce n'est pas sûr.

On a dit : « La situation de nos partenaires ne nous intéresse pas. » Mais la France, pour reprendre la grande phrase du 18 juin 1940, n'est pas seule ; elle a des ouvertures sur l'extérieur, elle doit exporter. Si, demain, nos frontières étaient fermées, ce serait l'asphyxie en quelques jours ou quelques semaines.

Comment voulez-vous faire un pari sur l'expansion si vous n'avez pas de partenaires qui vous tirent, et, en particulier, un partenaire privilégié qui s'appelle l'Allemagne ? Que m'a dit M. Apel, à Washington, l'avant-dernière fois que je l'ai vu ? Il m'a annoncé une croissance, pour 1977, de 2,7 p. 100 — les Allemands, vous le savez, ont établi un plan de relance — hier, à Bruxelles, il espérait atteindre 3,5 p. 100.

C'est fondamental pour la croissance de l'économie française. Et lorsque M. Marchais — j'y reviendrai tout à l'heure pour répondre à Mme Goutmann...

M. Jacques Eberhard. Nous aussi !

M. Robert Boulin, ministre délégué. ... explique que, pour redresser la situation, il suffit d'inscrire un taux de croissance de 6,8 en 1978, empochant ainsi — c'est inscrit dans son programme — 213 milliards de francs qu'il redistribue aussitôt, je dis que c'est de la fantaisie la plus pure. Naturellement, si nous pouvions faire 6,8 — nous ne sommes pas plus manchots que les autres — nous le ferions, mais nous avons des partenaires et une conjoncture internationale qui ne le permet pas.

Il y a donc le pétrole, le flottement des monnaies depuis, les accords de Bretton Woods remis en cause, qui nous pose des problèmes très difficiles, et j'ai beaucoup aimé l'expression de M. Fourcade — car il faut s'exprimer en termes imagés — parlant de la voiture qui roule sur du verglas. C'est vrai, et la conduite est très difficile.

Mesdames, messieurs, quand nous avons constaté ce mauvais indice des prix — 0,9 p. 100 de hausse en septembre — croyez bien que le Gouvernement l'a regretté. Avez-vous remarqué la mini-tempête qui s'est levée sur le franc et les craintes que nous avons éprouvées pendant quelques instants que ne se déprécie le franc. Le calme est revenu. Mais rappelons-nous qu'il existe des systèmes de flottement dont il faut tenir compte.

Enfin, troisième élément — et M. Fourcade l'a également cité — les pays en voie de développement. On a implanté chez eux, et quelle que soit leur couleur politique, des usines. Ils produisent aujourd'hui à des prix plus bas que nous parce qu'ils n'ont pas de charges sociales. Dès lors, leurs produits pénètrent dans l'ensemble de l'Europe à des conditions qui défient toute concurrence, et nos entreprises ne peuvent pas suivre.

Tous ces problèmes sont difficiles et, quand on veut prendre conscience de la situation française telle qu'elle est, il ne faut pas la traiter par la démagogie.

Montesquieu, qui était mon grand voisin girondin, disait que la République implique de la vertu. Il voulait dire du courage — le mot latin est *virtus*. Ce n'est pas en racontant au peuple des choses fausses, en évoquant des mirages, en invoquant l'incapacité notoire du Gouvernement français que l'on règle les problèmes.

Il est vrai que la démocratie, quand on est soumis à la loi de l'effort, ne permet pas de « prendre la tangente », ni de faire croire aux mirages, mais nous lui faisons confiance.

Quand on juge le plan de M. Barre au bout de quatorze mois, on peut dire qu'il n'a pas complètement réussi. Mais il n'a pas été un échec, loin de là, car il comporte des résultats positifs — je vais y revenir très rapidement pour montrer que l'effort doit être longuement poursuivi.

Savez-vous, mesdames, messieurs, que les Allemands, dont le gouvernement est socialiste, ont mis quatre ans pour ramener la hausse de leurs prix d'un peu moins de 8 p. 100 à 4 p. 100 ?

Un sénateur communiste. Ils ont des chômeurs !

M. Robert Boulin, ministre délégué. Ils ont compté effectivement plus de chômeurs que nous.

Je ne vous décrirai pas la situation de la Grande-Bretagne, pays socialiste... (*Rires à l'extrême gauche.*)

M. Camille Vallin. N'exagérons rien !

M. Robert Boulin, ministre délégué. Comment cela, n'exagérons rien ! Je sais bien que M. Marchais a dit récemment que les socialistes faisaient la part belle aux capitalistes et avaient passé un pacte avec eux. Je comprends votre réaction, mais pour ce qui me concerne, je dis que le pays travailliste de M. Haeley a diminué le pouvoir d'achat de 8 p. 100 et que, lorsqu'il a annoncé aux représentants des syndicats cette baisse, il leur a dit : « Messieurs, en conséquence, je bloque les salaires pendant dix mois ». Et la Grande-Bretagne se relève !

M. Jacques Eberhard. Si cela pouvait être pareil en France !

M. Robert Boulin, ministre délégué. La situation est difficile et il faut la traiter sérieusement. Les propos négatifs ne constituent jamais une bonne solution.

Il est vrai, messieurs Cluzel et Fourcade, monsieur le rapporteur général, que cela nous oblige à réfléchir. Comme nous aurons une croissance plus modérée, il faudra sûrement — je crois que le mot est de M. Cluzel — qu'elle soit plus qualitative. Il convient de redéployer notre économie et de trouver, dans la conjoncture internationale, le moyen de la rendre plus compétitive, plus ouverte. A l'image de la bonne ménagère qui éprouve des difficultés budgétaires, nous devons, monsieur le président et monsieur le rapporteur général de la commission des finances, réexaminer nos dépenses budgétaires et les réduire à l'essentiel.

Il est vrai qu'il faut mener une politique d'aménagement du territoire, favoriser davantage l'investissement intellectuel, faire davantage d'efforts de recherche dans la compétition internationale, repenser profondément cette immense mutation que nous vivons.

Mais, mesdames, messieurs les sénateurs, cela est-il possible ? Je me permets de vous renvoyer à 1958, et même avant cette date — car je ne voudrais pas, pour des raisons que tout le monde comprend, faire commencer la transformation de la France en 1958 — disons à partir des années qui ont suivi 1950.

La France, pays agricole, est entrée dans le Marché commun avec des atouts d'ordre agricole, face à des partenaires ayant une puissance industrielle considérable. Aussi la préoccupation de nos prédécesseurs de l'époque — car, bien entendu, je n'y étais pas — était de tirer parti d'un certain nombre d'avantages dans le domaine agricole pour compenser le fait que nous étions moins bien placés dans la compétition industrielle.

La France s'est très bien adaptée à cette compétition industrielle tout en développant remarquablement son agriculture grâce aux débouchés que lui offrait le Marché commun agricole.

La grande mutation intervenue dans le monde agricole s'est produite, c'est vrai, par l'exode rural.

Un sénateur communiste. Eh oui !

M. Robert Boulin, ministre délégué. Mais cela fait partie de la transformation du monde moderne qui a engendré, par exemple, la concentration urbaine. On peut le regretter, comme la marine à voile, mais c'est ainsi. Il est de fait que l'agriculture est devenue exportatrice.

Un sénateur communiste. Pas cette année !

M. Robert Boulin, ministre délégué. Pas cette année ? Si vous voulez rendre le Gouvernement responsable de la sécheresse, je le veux bien. Au point où vous en êtes, vous pouvez toujours le dire ! En tout cas, cette immense mutation s'est produite.

Je passe sur les problèmes de la décolonisation — c'est encore une autre question — domaine dans lequel la France a connu, depuis 1958 et même avant, je le répète, une transformation fantastique.

Nous sommes tout à fait aptes à faire face à la situation actuelle, mais il faut avoir le courage de dire aux Français la vérité, de leur montrer le chemin à suivre et ne pas essayer, encore une fois, de leur faire croire à des mirages qui ruineraient la France à brève échéance car la mise en cause de la monnaie française et du crédit de notre pays à l'étranger — je l'ai bien ressenti quand je suis à l'étranger, notamment à Washington ou à Londres — interviendrait dans les délais les plus rapides.

Un sénateur communiste. Ce sont des menaces ?

M. Robert Boulin, ministre délégué. Ce ne sont pas des menaces, car la confiance au crédit de la France, en sa monnaie et en son redressement sont des valeurs importantes.

Mesdames, Messieurs, j'ai assisté comme humble ministre délégué à l'économie et aux finances, devant les représentants de près de deux cents nations, aux jugements que M. Witteveen, directeur du fonds monétaire international, formulait sur l'ensemble des situations économiques et financières, jugements parfois fort sévères pour un certain nombre de pays. Lorsqu'il a fait publiquement, devant cette instance internationale, l'éloge de la France pour son effort de rétablissement, le maintien de son crédit et de sa monnaie, j'ai éprouvé de la fierté pour mon pays.

C'est un élément qui est, à mon avis, trop souvent oublié compte tenu que nous sommes dans une conjoncture ouverte et que nous sommes exposés, là aussi, à des dérapages.

Je voudrais indiquer à M. Fourcade qu'à Washington ou à Brazzaville, le Gouvernement français ne reste pas inactif — il le sait d'ailleurs. En particulier, les processus d'ajustements, que nous avons largement évoqués à Washington, entre les pays excédentaires, que sont les Etats-Unis, le Japon et la République fédérale d'Allemagne, et le grand nombre de pays déficitaires, nécessitent des discussions que nous avons largement entreprises.

A Brazzaville, nous avons étudié pour les pays de la zone franc ces problèmes de croissances, d'inégalités, de cours de matières premières, de tentatives de reparler, en effet, du fonds commun.

Hier encore, à Bruxelles, dans un rapport très remarquable établi au nom de la commission, M. Ortoli a fait une série de propositions concernant l'unité monétaire, les actions les plus importantes de la banque européenne de développement, le problème des montants compensatoires.

Un sénateur communiste. Ce n'est pas réglé !

M. Robert Boulin, ministre délégué. Mais nous sommes dans des instances internationales où la progression n'est pas facile. Quoi qu'il en soit, ce rapport de base permettra au gouvernement présent et aux gouvernements futurs de poursuivre les efforts.

Vous avez parlé de la ratification des accords concernant le fonds monétaire international. A de nombreuses reprises, on m'a posé la question à Washington. Je vous le dis de la manière la plus claire : personnellement, je suis favorable à cette ratification, mais je ne suis pas maître de l'ordre du jour des assemblées. Nous avons à examiner d'ici à la fin de la présente session — ce n'est pas au Sénat que je l'apprendrai — des textes fort nombreux, fort difficiles, fort importants. Est-il tout à fait nécessaire d'inscrire ce projet de loi à l'ordre du jour du Parle-

ment avant la fin de décembre ? Il me semble qu'on peut attendre le mois d'avril. Je sais bien qu'il se pose des problèmes de quotas, mais, à mon avis, il y a plus urgent. Dans quelques mois, en tout cas, je crois qu'il faudra ratifier les accords de la Jamaïque. Sur ce point, vous aurez naturellement une réponse avant la fin de la présente session.

Mesdames, messieurs, sur le problème des collectivités locales, je pourrais dire beaucoup de choses pour répondre à la fois à M. le rapporteur général, à MM. Tournan, Pelletier, Fortier et Vallin, à la fois au sujet de l'évolution du V. R. T. S. — versement représentatif de la taxe sur les salaires — et sur le F. E. C. L. — fonds d'équipement des collectivités locales. Nous aurons naturellement l'occasion d'en reparler au cours de la discussion du budget.

Je voudrais simplement apporter une précision puisque je ne serai pas là lors de la discussion du budget de l'intérieur, étant donné que c'est mon collègue M. Christian Bonnet qui s'en expliquera.

On me demande d'abord s'il y a eu des engagements. Quand je me réfère au discours de M. Poniatowski, à Mâcon, le 12 avril 1975, et à celui de M. Fourcade, au Sénat, le 12 septembre suivant, je constate une petite différence. M. Poniatowski avait déclaré que cet objectif sur lequel tout le monde est d'accord, à savoir la prise en charge de la T. V. A., devait être atteint en quatre ou cinq ans alors que M. Fourcade avait parlé de cinq ou six ans. Quant à moi, je retiens que ce conflit, si on peut qualifier ainsi ce débat, a été pratiquement tranché.

En effet, si je me reporte à la loi du 21 juillet 1976, relative au VII^e Plan, qui est donc postérieure à ces deux déclarations, je lis : « Les collectivités locales bénéficieront, en outre, de subventions globales d'équipement inscrites au F. E. C. L. Leur montant atteindra, en cinq ou six ans, l'équivalent de la taxe sur la valeur ajoutée que les collectivités locales paient sur leurs équipements. »

Il subsiste une ambiguïté, qui porte sur un an. S'agit-il, en effet, de cinq ou de six ans ?

Quelle est la situation ? Un crédit de un milliard de francs a été ouvert en 1976, par anticipation d'ailleurs sur la loi de finances. Pour 1977, on a inscrit 1 500 millions de francs : 1 milliard dans la loi de finances initiale et 500 millions dans la loi de finances rectificative. Enfin, il est prévu 2 milliards dans le budget de 1978.

On nous dit que c'est insuffisant. Sans doute...

M. Camille Vallin. Cela ne fait pas les 60 p. 100 !

M. Robert Boulin, ministre délégué. On me dit que la répartition en 1978 est différente. C'est vrai, et vous le savez d'autant mieux que cela résulte d'un amendement d'origine sénatoriale inséré dans le projet de loi de finances rectificative pour 1977. Les départements ont été ajoutés au nombre des bénéficiaires et il y a, en effet, une répartition au prorata. Quelle sera cette répartition en 1978 ? Pour les communes, 1 278 millions ; pour les groupements de communes, 432 millions ; pour les départements, 290 millions de francs.

Par conséquent, c'est vrai, il ne s'agit pas d'une augmentation considérable, mais il y aura tout de même une augmentation.

M. Camille Vallin. Non. C'est moins qu'en 1977.

M. Robert Boulin, ministre délégué. Vous avez fait une démonstration qui était fautive.

M. Camille Vallin. Je m'excuse. Il s'agissait d'un milliard...

M. Robert Boulin, ministre délégué. Je vous ai entendu, monsieur Vallin. Vous n'allez pas recommencer votre discours !

M. Camille Vallin. Il s'agissait de 1 405 millions de francs pour 1977 et il est prévu 1 278 millions de francs pour 1978. Cela ne fait pas plus. La somme est moindre. Je cite là les chiffres du ministre de l'intérieur.

M. Robert Boulin, ministre délégué. Vous n'avez pas compris les chiffres du ministre de l'intérieur.

M. Camille Vallin. Je les ai très bien compris.

M. le président. Vous aurez d'autres occasions de vous exprimer, monsieur Vallin.

M. Robert Boulin, ministre délégué. Oui, vous aurez certainement d'autres occasions.

Une augmentation de crédits est prévue pour les communes ; je ne dis pas qu'elle est très forte mais elle existe. On dit que son rythme est insuffisant. Nous verrons. Nous ne sommes pas encore en 1981, ni même en 1980.

Que voulez-vous que je fasse ? Ce budget est en déficit de 9 milliards de francs. Tout le monde a critiqué ce déficit. Voulez-vous que je l'accroisse d'un milliard ou de 500 millions de francs ?

Un effort a été fait pour 1978. Je ne dis pas qu'il n'y en aura pas d'autre. Sans doute pourrait-on accélérer le rythme de ces efforts mais, dans l'état actuel des choses, pour arriver à l'objectif de 5 milliards, ou peut-être 6, ou même plus en 1981, je l'ignore, il conviendra d'adapter l'évolution budgétaire pour répondre aux promesses, l'ambiguïté ne portant que sur une année — cinq ou six ans — aux termes mêmes de la loi du 21 juillet 1976.

Je reviendrai, à l'occasion de l'examen du budget des charges communes, sur la répartition du V. R. T. S. Je ne veux pas, à une heure aussi tardive, m'appesantir sur un sujet dont je reconnaîtrais parfaitement l'importance pour les collectivités locales.

Monsieur Blin, vous avez déclaré — je relève simplement votre terme — que ce budget des charges communes est un peu « hétéroclite ». Je ne crois pas que vous ayez employé l'expression de « dotations inutiles », mais je précise tout de même qu'il s'agit, pour la plupart, de crédits évaluatifs correspondant à des dépenses hélas inéluctables.

Pour vous fournir un exemple, monsieur le rapporteur général, je préciserai que le budget des charges communes doit, si mes souvenirs sont exacts, être, dans le budget de 1978, de l'ordre de 106 milliards de francs, ce qui est énorme.

Sur ce total, 47 milliards de francs sont destinés à la dette publique, 30 milliards de francs à la hausse des rémunérations de la fonction publique, crédit pour lequel il faudra prévoir un réajustement pour tenir compte de l'augmentation réelle des prix en fin d'année afin de maintenir le pouvoir d'achat ou de le revaloriser pour les catégories les plus défavorisées. Je dois mentionner aussi 8 milliards en matière de primes à la construction, 14 milliards affectés à des mesures sociales, et notamment à la compensation démographique. En effet, 7 milliards de francs sont payés par le budget au titre de la compensation démographique à la place de la sécurité sociale ; normalement, à partir du 1^{er} janvier, le régime général de sécurité sociale devait prendre en charge cette compensation, aux termes de la loi que vous avez votée. Elle ne le fait pas et c'est le budget de l'Etat qui doit la suppléer. En outre, 1 600 millions de francs répondent à des engagements internationaux. J'arrive ainsi à un total de 101 milliards de francs.

Monsieur le rapporteur général, vous avez donc eu parfaitement raison de dire que ce budget supportait des charges considérables et vous avez cité, pour les prestations sociales, la contribution de l'Etat qui s'élève à 46 milliards de francs.

Cela me rappelle le bon temps, qui remonte à 1970, où le chiffre correspondant était de 17 milliards de francs. On est passé de 17 milliards à 46 milliards de francs pour des contributions de l'Etat — mineurs, marins, RATP, fonctionnaires, etc.

On a parlé des entreprises nationalisées qui figurent au budget pour 29 800 millions de francs. Je ne leur jette pas la pierre. Puisqu'on m'a demandé de faire une « opération vérité », je dirai que j'ai lu, à une certaine époque, le rapport Nora relatif aux entreprises nationalisées. Je l'avais trouvé particulièrement intéressant. M. de la Genière s'est depuis penché également sur ce problème. Il proposait de donner une responsabilité plus grande dans leur gestion aux entreprises nationalisées, l'Etat devant assurer la charge financière correspondant aux fonctions de service public. Ce rapport préconisait la vérité des tarifs. Cela aboutissait à 25 p. 100 d'augmentation sur ceux de la S. N. C. F., de la R. A. T. P., d'E. D. F., etc. Je laisse à penser, mesdames, messieurs les sénateurs, le concert de critiques que nous aurions entendu si nous avions suivi ces suggestions. Pour-

tant, il aurait été sans doute utile de mener cette « opération vérité », mais la conjoncture internationale et nationale ne s'y prêtait pas.

Dans le même temps, ces mêmes entreprises nationalisées, en particulier E.D.F., réalisaient des investissements très importants et nous posaient des problèmes à moyen et long terme quant à la capacité du Trésor à assurer le financement de ces investissements pourtant si importants pour le soutien de notre conjoncture.

M. Fosset a parlé du rapport de la commission des suites pour 1977. J'ai présenté moi-même au conseil des ministres, voilà environ trois semaines, un exposé sur le rapport de l'inspection générale des finances qui, je le rappelle, comporte une commission chargée d'examiner les rapports de la Cour des comptes et d'examiner si les propositions, les critiques ou les remontrances de cette Cour ont été suivies d'effets. Elle a procédé à ces vérifications. Lorsque aucune suite n'a été donnée, elle m'en rend compte dans un rapport et j'en fais part aux ministères concernés pour déboucher sur un meilleur résultat. Une amélioration notable a été obtenue grâce à cette commission interministérielle chargée d'examiner les suites et je pourrai donner sur ce point des informations utiles à M. Fosset.

Je n'ai pas grand-chose à répondre à M. Tournan. Je lui dirai seulement que j'ai trouvé son exposé très négatif. Pourquoi faire une critique systématique lorsque sont faits des efforts de redressement ? Pourquoi ne pas faire un bilan objectif et rappeler, par exemple, comme l'a fait M. Fourcade, que le déficit de la balance des paiements s'est réduit de moitié par rapport à l'année dernière, que notre balance commerciale est équilibrée, que le franc n'a pas varié, ou peu, à l'égard du dollar ?

En revanche, on peut soutenir que l'évolution des prix reste peu satisfaisante, ou que l'emploi, bien qu'il amorce pour les jeunes une reprise depuis quelques mois, demeure un problème préoccupant. C'est cela l'objectivité.

Pourquoi donc tout condamner ? Pourquoi dire que tout va mal, alors que ce n'est pas vrai ?

Un effort a été fait et les résultats commencent à se faire sentir. Normalement, d'ici à la fin de l'année, en tenant compte d'indices objectifs, nous devrions enregistrer une décélération des prix.

En septembre, tout indiquait que les prix alimentaires devaient diminuer. Le café connaissait une baisse importante sur le plan international. Les fruits et légumes — consultez les mercuriales — enregistraient une diminution : de 70 p. 100 sur la pomme de terre et de 40 p. 100 sur la carotte. Or, je n'ai pas constaté la répercussion de toutes ces baisses.

Est-ce critiquer le secteur du commerce que de demander à des commerçants de répercuter des baisses qu'eux-mêmes ont enregistrées ? Dans les derniers indices, nous avons constaté que les baisses des fruits et légumes étaient répercutées. Vous avez pu remarquer que, dans ce domaine, il n'y a eu aucune taxation.

La situation est différente dans le secteur de la pâtisserie. On s'est gaussé à propos du croissant. M. Valéry Giscard d'Estaing, à une certaine époque, a réduit la T. V. A. de 17,60 p. 100 à 7 p. 100. Les prix n'ont pas été réduits en conséquence. De 1973 à 1976, on a même enregistré plus de 10 p. 100 d'augmentation tous les ans. Depuis que j'occupe mes fonctions actuelles, cette augmentation est de 10 p. 100 en six mois. Pourquoi ? Il n'y a aucune raison. Dans ces conditions, pourquoi ne pas taxer un secteur où l'on constatait des exagérations ? Je ne dis pas que tous les commerçants étaient coupables, mais certains l'étaient. Nous avons donc pratiqué des taxations ponctuelles, désagréables, certes, auxquelles on ne recourt qu'avec difficulté, mais uniquement pour défendre les consommateurs. Il s'agit seulement que le panier de la ménagère soit moins onéreux.

On dit que le malheur des autres ne nous intéresse pas. Mais leur bonheur nous intéresse.

Nous assistons à une décélération des prix assez forte en Allemagne, en Grande-Bretagne, en Italie. Nous sommes un pays ouvert sur l'étranger ; or, si nous proposons des prix trop chers à l'exportation, nous nous orientons vers un chômage accru et des fermetures d'entreprises nous guettent. Ce n'est plus à un million mais à deux millions de chômeurs que nous aurons à faire face ! Il est donc important pour nous de maîtriser nos prix.

En quoi consiste la politique de l'investissement, monsieur Tournan ? Les entreprises doivent investir pour créer des emplois, pour être dynamiques à l'exportation. Mais, pour ce faire, elles doivent reconstituer leurs fonds propres.

M. Camille Vallin. En France, pas à l'étranger !

M. Robert Boulin, ministre délégué. Je répondrai dans un instant sur ce point à M. Schumann, car c'est un problème très important, monsieur le sénateur et cher ami. Il faut que les entreprises reconstituent leurs fonds propres afin d'avoir les capacités d'investir. Mais, avec un rythme d'augmentation des salaires moyen de l'ordre de 15 à 20 p. 100 par an, comme nous l'avons connu, ce qui nous plaçait en tête de la Communauté économique européenne à cet égard, nos entreprises ne pouvaient pas, parce que ces salaires se répercutent dans les prix, reconstituer ces fonds propres. Pourquoi la France a-t-elle été confrontée à un problème difficile de l'emploi ? On oublie de le dire, c'est parce que les entreprises étaient exsangues qu'elles n'investissaient plus ; elles étaient en surcapacité d'emploi.

Certaines entreprises ont encore des capacités de production non utilisées, c'est vrai, et certains industriels n'embauchent pas, ils devraient même plutôt licencier pour respecter des règles plus strictes de gestion commerciale.

La maîtrise de ces coûts est donc très importante pour nous. Il n'y a pas de secret en cette matière, c'est ce qu'ont fait les Anglais. Les Américains eux-mêmes, à une certaine époque, ont enregistré une baisse du pouvoir d'achat. Nous n'avons pas connu le même sort, grâce au ciel, et nous ne le souhaitons pas.

Mais critiquer d'une manière permanente n'est pas une bonne méthode. Monsieur Tournan, vous avez dit que notre endettement extérieur s'était accru. Il est exact que nous avons contracté des emprunts à moyen et long terme, mais qui les a souscrits, monsieur Tournan ? Ce n'est pas du tout le Trésor qui a emprunté, ce sont les entreprises, en particulier les entreprises nationalisées, pour procéder à des investissements importants en France.

Mais en face de ces dettes, nous avons des créances sur l'étranger, de telle sorte que notre endettement net est faible et, par rapport à nos réserves générales, tout à fait compatible avec nos capacités.

Croyez-moi, nos partenaires étrangers, qui ne font pas preuve de charité chrétienne, prêtent de l'argent à nos entreprises parce qu'ils ont confiance en la France. Nous le savons tous, on ne prête sinon qu'aux riches, du moins qu'à des gens ayant des capacités d'emprunt. C'est précisément la situation de la France car le niveau de ses réserves, qui a dépassé 100 milliards de francs, permet à nos entreprises de contracter des emprunts à l'étranger.

Tel a également été le thème soutenu par M. Pelletier, à propos des problèmes de l'emploi, lorsqu'il a dit que le malheur de nos voisins ne faisait pas notre bonheur. C'est vrai, mais nous sommes tributaires de nos partenaires pour augmenter le taux de notre production nationale intérieure brute.

Nous avons inscrit 4,5 en 1978, c'est un chiffre volontariste, qui dépend beaucoup de ce que fera l'Allemagne.

A Bonn, sans révéler des secrets d'Etat, je puis vous dire qu'il a vraiment été au cœur de nos conversations, en particulier à l'échelon du chef de l'Etat, de faire en sorte que l'Allemagne connaisse une activité importante qui contribue au soutien de notre économie.

Permettez-moi un autre rappel : à Washington, j'ai vu mon collègue américain, M. Blumenthal, demander à son homologue japonais, M. Bo, qui a 6 milliards de dollars d'excédents, de relancer son économie interne pour activer les exportations américaines. Pour l'instant, il n'a pas, semble-t-il, réussi.

L'activité de nos partenaires est donc tout à fait essentielle et, par voie de conséquence, nos prix intérieurs sont tout à fait fondamentaux.

Vous avez, vous aussi, monsieur Pelletier, parlé du chômage. Bien que je ne veuille pas en abuser ce soir, je voudrais vous citer quelques chiffres : par rapport à la population active, le taux de chômage est, au Japon, de 1,9 p. 100, c'est peu ; en France, il est de 3,9 p. 100 ; en République fédérale d'Allemagne, de 3,9 p. 100 ; en Italie, de 4,2 p. 100 ; au Royaume-Uni, de 6 p. 100 ; aux Etats-Unis, de 7,2 p. 100. Pourtant, les Etats-Unis et, à un moindre degré, le Japon connaissent une forte expansion.

J'ai été frappé, dans les conférences internationales, par l'identité des problèmes rencontrés dans les pays industrialisés en ce qui concerne le chômage des jeunes. Ce n'est pas, hélas ! un problème français. C'est un problème international, qui tient

à l'inadéquation d'une structure moderne industrialisée à haute technologie avec une formation professionnelle qui devrait être mieux adaptée. Là se situe la véritable difficulté.

M. Fernand Chatelain. C'est un aveu !

M. Robert Boulin, ministre délégué. Nous avons accompli un effort de formation et de promotion considérable. Mais, dans cette matière, on ne peut pas improviser et former des jeunes en un instant. Il faut être un peu objectif ! L'effort consenti est, je le répète, important.

Monsieur Pelletier, vous avez également parlé de justice sociale. Je me permets, de vous rappeler que le budget des prestations sociales s'élève à 400 milliards de francs, soit un montant supérieur à celui du budget de l'Etat. Ces 400 milliards de francs sont ponctionnés sur les entreprises, sur les individus et, je vous l'ai démontré tout à l'heure, partiellement sur l'Etat. Cela traduit l'immense effort de solidarité qui est entrepris ; cet effort est sûrement insuffisant, car la solidarité ne doit pas avoir de limite, mais pour beaucoup de gens il se limite souvent à l'effort que font les autres — cela est vrai notamment en matière fiscale.

Dans ce cadre, le Gouvernement a défini un certain nombre d'orientations. Le minimum vieillesse, par exemple, qui est, à l'heure actuelle, de 11 000 francs, sera porté à 12 000 francs en 1978, soit 24 000 francs pour un couple. Quand on sait qu'il était de 5 000 francs en 1974, on juge de l'effort tout à fait considérable qui a été accompli.

Mme Goutmann et M. Vallin se sont livrés à leur sport favori, qui consiste à dire : « C'est nous les bons, vous, vous êtes les méchants ; vous êtes contre les ouvriers, contre les paysans, contre les cadres, contre les classes moyennes, contre les mères de famille, contre les retraités, contre les élus locaux. »

Mais alors, qui vote pour nous ?

M. Jacques Eberhard. De moins en moins.

M. Robert Boulin, ministre délégué. Depuis vingt ans, un certain nombre de gens ont voté pour moi comme maire de Libourne !

Nous ne sommes pas masochistes, nous ne vous laissons pas le soin de vous intéresser à toutes les catégories de la nation française. Cette attitude manichéiste qui consiste à dire que vous êtes bons, que vous faites tout bien, est un procédé complètement usé ; vous l'utilisez depuis un certain nombre d'années sans beaucoup de réussite, semble-t-il.

M. Camille Vallin. Vous caricaturez nos propos !

M. Robert Boulin, ministre délégué. Il est vrai que maintenant vous considérez que « le parti socialiste a partie liée avec le capitalisme » — le mot n'est pas de moi, il est de M. Marchais. Alors, quand vous dites : « Il faut que tout cela change », je vous demande : « Avec qui allez-vous conduire ce changement ? » Sûrement pas avec nous ! (*Sourires et applaudissements à droite.*)

M. Jacques Eberhard. Cela ne risque pas !

M. Robert Boulin, ministre délégué. Nous nous passerons de vous une fois de plus ! (*Sourires.*)

Le budget communiste ! Mesdames, messieurs, très objectivement, je dois rendre hommage au parti communiste sur un point.

M. Camille Vallin. Ah !

M. Robert Boulin, ministre délégué. Jusqu'à présent, le parti communiste était pour l'augmentation des salaires, la diminution des impôts, l'augmentation du prix du blé et la baisse du prix du pain. Il y a vingt ans que j'entends cette litanie.

Cette fois, reconnaissons-le, les communistes ont établi un programme chiffré. Je vais vous faire une confession. On pourrait croire et moi-même, quand je l'ai lu, j'ai pensé : c'est une plaisanterie ! Pas du tout : je l'ai passé à mes services ; ensemble, nous l'avons étudié très sérieusement.

Vous êtes très honnête quand vous présentez vos chiffres. Il s'agit d'un vrai programme. Mais, mesdames, messieurs, lisez-le, je vous en supplie ! C'est la catastrophe nationale érigée en institution !

Vous prévoyez un taux de croissance du P.I.B. de 6,8 p. 100 en 1978, ce qui permet à M. Marchais de trouver 298 milliards de francs de recettes. Ensuite, vous ponctionnez 242 milliards de francs. Mais comment feront les entreprises qui supporteront l'essentiel de cette charge et dont les prix auront été bloqués ? Ou elles seront nationalisées — mais cela ne leur donnera pas de l'argent — ou elles connaîtront la faillite.

Puisque vous supprimez des recettes importantes — T. V. A. au taux zéro, augmentation de 40 p. 100 du Smic — il vous faut évidemment trouver des recettes — vous le reconnaissez, d'ailleurs, avec beaucoup d'honnêteté — et vous aboutissez — mesdames, messieurs, soyez attentifs — à une augmentation de la pression fiscale de 81 p. 100 ! Les plans Barre sont, en cette matière, extraordinairement tristes !

Quant au commerce extérieur, le budget communiste, présenté en octobre, n'y fait pas la moindre allusion. Nous comprenons très bien ce silence : avec une augmentation de 6,8 p. 100 du produit intérieur brut, nous assisterions à un effondrement du commerce extérieur, par des importations massives, qui réduiraient notre monnaie à néant en quelques jours ou en quelques semaines. Voilà pourquoi vous êtes d'une si grande discrétion.

Alors, les nationalisations étendues sont la merveilleuse recette ! Je vous laisse le soin de poursuivre ce dialogue avec le parti socialiste ! (*Sourires à droite.*)

J'ai beaucoup apprécié l'intervention de M. Fortier. Elle était positive.

M. Fortier a évoqué les problèmes d'adaptation de la main-d'œuvre, la nécessité d'une meilleure qualification et le déséquilibre budgétaire, dont on a dit que c'était une doctrine. Mais si vous ne voulez pas qu'il y ait un déséquilibre budgétaire de 9,8 milliards de francs, il faut lever 9,8 milliards de francs d'impôts supplémentaires.

Je vous rappelle que l'impôt sur le capital, auquel certains membres de la majorité se montrent favorables, soulève des problèmes techniques fort complexes. Si l'on crée cet impôt, va-t-on exonérer les résidences principales, les résidences secondaires ? Va-t-on imposer les propriétés agricoles, les tableaux, les commodes anciennes et se livrer à une inquisition dans les maisons ? Que de difficultés !

Quoi qu'il en soit, ce système ne saurait être confondu avec l'imposition des plus-values, qui est maintenue, vous le savez, au moins pour partie, l'autre partie étant reportée à l'année prochaine.

M. Fortier a parlé de « timidité de l'action ». Les mots clés de son exposé furent : « prix », « structures », « relance ». Relance ? Attention, nous sommes sur le verglas — M. Fourcade vous l'a rappelé tout à l'heure — et si on accélère un peu trop vite sur le verglas, on sait ce qui arrive. La relance, nous connaissons ; ce n'est pas compliqué ! Mais les problèmes sont d'une telle nature que la situation internationale, notre commerce extérieur et la tenue du franc nous obligent à conduire avec beaucoup de précautions.

Le mot « structures », que l'on emploie souvent, recouvre beaucoup de choses. Nous avons commencé par Rungis, et ce n'est déjà pas si mal de s'atteler à la réforme d'une structure comme Rungis. Nous verrons ensuite s'il y a lieu d'aller plus loin.

M. Descours Desacres a parlé du F.S.I.R., du V.R.T.S., du F.E.C.L. ; nous aurons l'occasion de revenir sur tous ces sujets.

Je voudrais toutefois préciser à M. Descours Desacres que, comme l'a d'ailleurs indiqué M. le rapporteur général dans son exposé, la fusion des tranches communales et départementales a pour objet de donner un pouvoir de décision plus étendu aux conseils régionaux et départementaux et non pas de masquer l'évolution des crédits qui sont ceux que j'ai cités tout à l'heure. C'est sous cet angle qu'il faut voir le problème.

M. Descours Desacres a également insisté sur la nécessité de relancer les investissements, d'assurer une expansion équilibrée et saine, d'accomplir des efforts dans le secteur agricole et, en particulier, dans celui de l'élevage. Monsieur Descours Desacres, j'approuve tout à fait vos positions.

Quand nous avons connu la sécheresse, nous nous sommes aperçus que la France était un pays exportateur de produits agricoles et la diminution de nos exportations a pesé lourdement sur le déficit de notre balance commerciale.

M. Lombard a fait un exposé très intéressant ; il a clairement posé un certain nombre de questions auxquelles j'ai d'ailleurs partiellement répondu. Je voudrais cependant lui apporter une

indication un peu plus précise au sujet de la croissance, d'année en année, du concours des entreprises nationales. Il a cité des chiffres : 12,8 millions de francs en 1973, 16,3 millions en 1974, 20,8 millions en 1975, 24,8 millions en 1976, 27,3 millions en 1977 et 29,8 millions pour 1978. Mais la progression des concours budgétaires se ralentit, passant de 27 p. 100 en 1974 à 8 p. 100 dans ce projet de loi de finances. Les subventions d'exploitation ne progressent, elles, que faiblement.

En réalité, c'est le concours aux investissements qui est l'élément le plus important et le plus nécessaire à nos entreprises nationales ; dans une conjoncture molle, il est un élément moteur que nous ne pouvons pas négliger.

M. Moinet a repris le problème de la hausse des prix, de la croissance des rémunérations, du chômage, de l'équilibre du budget, de l'inégalité fiscale.

L'inégalité fiscale, c'est un grand thème. Mais, croyez-moi, nous avons fait un certain nombre d'efforts pour y remédier, en particulier par l'imposition des revenus élevés situés dans la tranche de 60 p. 100.

Quant à la lutte contre la fraude fiscale, nous l'avons entreprise depuis un certain nombre d'années. Ses résultats furent, certes, relatifs, mais cependant importants dans un grand nombre de secteurs.

M. Moinet a terminé sa réflexion en disant que l'investissement ne pouvait pas être le moteur de la croissance quand les capacités de production des entreprises sont utilisées à moins de 80 p. 100. Le taux d'utilisation est légèrement supérieur, d'ailleurs, à 80 p. 100 ; mais peu importe, il est moindre qu'en 1973, mais supérieur à celui que nous avons connu avant 1968. C'est là un élément important.

Ce que l'on ne sait pas assez, c'est que, depuis quatre ans, la consommation a augmenté, en France, plus vite que dans tous les autres pays industrialisés — nous n'avons donc pas de complexes à avoir. Mais ce n'est pas cette forte augmentation de la consommation depuis quatre ans qui nous a sortis de la crise et a favorisé la lutte contre l'inflation. Nous en revenons là à la théorie keynésienne que j'ai indiquée tout à l'heure : la relance par la consommation n'est pas une solution.

Je répondrai maintenant à M. Schumann.

Celui-ci a soutenu un thème qui lui est cher : la nécessité, pour les entreprises, d'investir, et pour cela de disposer de fonds propres. Cela est capital pour notre pays.

M. Schumann a cité les recommandations du comité de financement du VII^e Plan, rappelant que notre tissu industriel est fragile, peu apte à s'adapter et qu'il est nécessaire qu'il dispose de fonds propres et de capacités d'autofinancement. Comme cela est vrai !

Je suis très frappé de constater, monsieur Schumann, à travers les dossiers qui arrivent sur mon bureau pour remonter au comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles, organisme qui vient en aide aux entreprises en difficulté, que nombre de celles-ci ont vécu depuis un certain nombre d'années sans utiliser de fonds propres, dans des conditions telles qu'elles ont été obligées d'augmenter leurs prix alors qu'elles devaient faire face à une concurrence accrue ; leurs exportations se sont trouvées, de ce fait, limitées. Dans notre réflexion sur le redéploiement de l'économie française, cela se situe au cœur du problème de fond des entreprises françaises.

La libération des prix industriels, c'est, je le dis franchement, notre objectif. Nous avons des difficultés avec les prix alimentaires, nous faisons un effort sur les prix industriels, lesquels, en raison de la concurrence, sont sur une bonne pente. Mais il convient d'avancer progressivement vers ce but et nous verrons — quand je dis « nous », je m'exprime au nom du Gouvernement, je ne fais pas allusion à ma propre personne — les gouvernements verront en 1978 d'après les circonstances, s'ils pourront totalement ou progressivement, aller dans cette direction.

Vous avez parlé de l'avoir fiscal, je n'y reviens pas. Je n'ai rien à ajouter à votre propre commentaire.

Quant à la suppression du décalage d'un mois, on peut en discuter sur le plan de la technique, mais je dois vous dire qu'au niveau de la trésorerie, cette mesure coûte 28 milliards de francs, ce qui pose évidemment un problème difficile. Vous avez vous-même signalé qu'elle était plus favorable aux commerçants. C'est normal car les commerçants achètent et l'industrie produit. Il n'est pas sûr que cette technique très coûteuse donne la meilleure solution.

Vous avez insisté sur la réévaluation des bilans. Vous avez évoqué l'article 63 qui indique que certaines dispositions relatives à la réévaluation des immobilisations non amortissables sont étendues aux immobilisations amortissables qui font l'objet de cet article.

Il est exact sur le plan fiscal que si nous faisons cette opération dans l'année — vous ne le demandez pas, monsieur Schumann — elle avoisinerait — il faut bien en voir l'ampleur — 80 milliards de francs, chiffre établi par mes services. Il faut donc faire cette opération progressivement et je me permets de vous signaler que, quand j'ai reçu les chefs d'entreprises, ils m'ont dit qu'il fallait effectuer cette réévaluation pour des raisons de sincérité de bilan. Quand je leur ai précisé que cela coûterait de l'argent, ils m'ont répondu que ce n'était pas cela qu'ils demandaient pour l'instant.

Cependant, le Gouvernement a ouvert une porte — vous l'avez vous-même signalé — dans le paragraphe III de l'article 63 que vous avez rappelé : « En fonction de la conjoncture économique et budgétaire et compte tenu des besoins d'investissement des entreprises, celles-ci pourront être autorisées à déduire de leurs bases d'imposition une partie des sommes rapportées en application des dispositions précédentes aux résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 1978. Le taux et les modalités de cette déduction seront fixés, pour chacune des années au cours desquelles elle sera appliquée, par la loi de finances. »

Vous me demandez ce que nous allons faire en 1978 et en 1979. Monsieur Schumann, vous comprenez mon embarras. Me demandez-vous mon opinion personnelle ou me demandez-vous d'engager le prochain Gouvernement ? Cela est très difficile. Il me semble qu'il y aura une échéance électorale en mars prochain et je ne peux vous donner que mon propre sentiment : il faudra amorcer cet effort, mais le faire, comme le précise le texte, « en fonction de la conjoncture économique et budgétaire ». Si le malheur — je pèse mes mots — voulait qu'un autre type de société succède à la nôtre, il est sûr que nous connaîtrions une situation catastrophique sur le plan financier. La réévaluation des bilans deviendrait alors une préoccupation mineure et ne pourrait se faire.

Si comme je l'espère, notre pays, et je le dis pour la France, reste dans une situation convenable et poursuit son effort d'accroissement, il faudra que les gouvernements futurs répondent à votre question. J'essaierai, quelle que soit ma place, même si elle n'est pas au Parlement, de faire entendre ma voix modeste.

Mesdames, messieurs, j'ai terminé mon exposé. Il a été un peu décousu, parce que j'ai essayé de répondre à toutes les questions qui m'ont été posées. Je reprends ce que j'ai dit en commençant. Lorsque l'on est dans les difficultés, on n'est pas très populaire. Quand on demande un effort à tous, il est vrai que cet effort est plus sensible pour les moins favorisés, et sans doute faut-il mettre au point des techniques qui permettent de le répartir. C'est ce que nous faisons présentement dans l'intérêt de l'économie française.

M. Jacques Eberhard. Et des capitalistes !

M. Robert Boulin, ministre délégué. Je crois, c'est un des arguments qui a été employé à la fois par M. Fourcade et par M. le rapporteur général, qu'il faut dire la vérité. C'est le langage qu'un Gouvernement a le devoir de tenir. Conscient de la situation exacte du pays, comme le bon médecin de famille, il ne cache pas la vérité à son malade et le soigne pour le guérir.

Les charlatans pullulent et les conseils donnés par la gauche — en disant cela, je ne vous traite pas, messieurs, de charlatans — ne procèdent pas d'une analyse objective et ne comportent aucune solution. Je crois donc qu'il faut tenir le langage de la vérité et, si vous me permettez de vous le dire, il faudra le tenir bien au-delà des échéances électorales du mois de mars. (*Applaudissements à droite, sur les travées du RPR, de l'UCDP et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. Anicet Le Pors. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Le Pors, pour répondre au Gouvernement.

M. Anicet Le Pors. Monsieur le ministre, je trouve votre superbe quelque peu déplacée, lorsque l'on a obtenu les résultats qui sont les vôtres, je veux parler de ceux du Gouvernement, et lorsqu'on traite avec une telle légèreté de l'avenir. Lorsque l'erreur devient systématique, ce n'est plus une erreur mais un

fait statistique et quand, chaque année, on constate que les prévisions et les réalisations s'écartent systématiquement les unes des autres, alors il serait conforme à la vérité d'en tenir compte.

Pour ne prendre qu'un exemple, vous savez très bien que si vous aviez retenu le compte de la direction de la prévision et de l'INSEE pour 1977, vous n'auriez pas eu besoin, cet automne, de modifier le taux de croissance, car celui qui était prévu est bien celui sur lequel vous vous êtes alignés.

En réalité, vous refusez la vérité des comptes et je me demande si ce n'est pas pour la même raison que M. Barre refuse le dialogue avec Georges Marchais.

M. Jacques Eberhard. Très juste !

M. Anicet Le Pors. A la vérité vous préférez les manipulations de votre cabinet.

Ma deuxième observation concerne la liaison systématique que les orateurs de la majorité ont faite ce soir entre les ressources des entreprises, l'investissement et l'emploi.

Je prends vos propres chiffres. L'excédent brut d'exploitation des entreprises privées a progressé de 20 p. 100 en 1976, de 12 p. 100 en 1977 et, selon vos prévisions, il progressera de 15,6 p. 100 en 1978. L'autofinancement de ces mêmes sociétés passe de 54 p. 100 à 59 p. 100 en 1977 et vous prévoyez, pour 1978, un taux de 68 p. 100. C'est dans ces conditions que nous avons observé une croissance du chômage de plus de 20 p. 100 en un an. Voilà bien la preuve que la liaison dont vous parlez n'existe pas entre les profits des entreprises, qui n'ont cessé d'augmenter, les investissements qui stagnent, et le chômage qui augmente dans ces propositions.

La gestion de l'imprévisible, je le sais, réserve quelques surprises, mais avec vous, depuis quelques années, plus cela change, plus c'est la même chose.

J'en arrive à un argument utilisé par le Premier ministre. Le fait d'apprendre que la R. F. A. allait prendre des mesures en faveur de la relance l'a conduit à augmenter d'un demi-point son taux de croissance. Je n'ai jamais, pour ma part, considéré M. Barre comme le premier économiste de France, mais véritablement, je ne m'attendais pas à cela. Comme nous sommes le premier fournisseur et le premier client des Allemands, j'imagine que vous allez leur téléphoner pour leur annoncer la nouvelle. Ils feront de même, augmenteront leur taux de croissance et ainsi de suite. Nous allons faire de la croissance par téléphone interposé. Ce n'est pas très sérieux pour un Premier ministre de faire de semblables déclarations à cette tribune. C'est même véritablement navrant.

J'en viens au budget du changement. Effectivement, il vous surprend. Vous reconnaissez que nous n'avons pas été négatifs. En résumé, on pourrait dire : un budget qui prévoit l'indépendance de la France, qui prend l'argent où il est, bien sûr, il faut être communiste pour avoir des idées pareilles.

Mais vous aurez beau faire, ce budget nous l'avons chiffré dans le détail. Vous l'avez critiqué en général. C'est un budget qui présente trois caractéristiques : le compte des entreprises est équilibré, le budget de l'Etat fait apparaître des dépenses nouvelles égales aux recettes nouvelles et les grands équilibres sont respectés, y compris au niveau sectoriel.

Ce que vous avez déclaré sur les entreprises est très significatif. Vous dites : « On inscrit un taux qui procure des ressources qu'on répartit. » Cela, monsieur le ministre, montre simplement que vous n'êtes pas capable de raisonner de façon dialectique sur les problèmes économiques.

Vous êtes incapable de concevoir qu'un coût peut être en même temps une recette, qu'une offre correspond à une demande et vous êtes incapable d'imaginer, bien sûr, des réformes structurelles. L'évolution pour vous, c'est une évolution à l'identique, toutes choses égales d'ailleurs.

En fait, ce que vous avez répondu, monsieur le ministre, fait de vous, comme de ceux qui ont tenu le même langage, un homme de la crise fait pour la gérer, un homme incapable de concevoir autre chose que ce que vous gérez en ce moment pour le plus grand dam des Français.

Dans le budget de l'Etat, la croissance des dépenses et des recettes est de 57 milliards de francs et nous en avons donné le détail. Nous avons montré comment, à des coûts supplémentaires pour la fonction publique et pour les équipements sociaux, correspondent effectivement des recettes qui sont prises là où se trouve l'argent : il s'agit de l'impôt sur les sociétés et sur

le capital à propos desquels j'aurai l'occasion de revenir dans la discussion des amendements. Concernant finalement les grands équilibres, bien sûr, un taux de 6,8 p. 100 vous surprend. J'aurai la cruauté de vous rappeler que votre VII^e Plan voté il y a un an prévoyait 5,7 p. 100, c'est-à-dire le double de ce que nous avons fait depuis deux ans. Nous prévoyons non pas l'autarcie, le repli sur nous-mêmes, mais des importations plus importantes que celles de votre budget.

Vous voyez que vous alignez à ce sujet des contre-vérités. Il est vrai que nous ne nous contentons pas de faire des comptes. Nous disons que ces comptes ne sont valables que si l'on engage simultanément des réformes de structure qui changent le système et qui permettent à notre pays de s'engager vers un nouveau type de croissance que, bien évidemment, vous n'imaginez pas du tout vous-mêmes.

Nous ne nous sommes pas contentés de faire des équilibres globaux. Nous sommes entrés dans le détail des secteurs. Nous constatons qu'en 1978, avec notre budget du changement, il n'y a pas de goulet d'étranglement. La productivité que nous avons retenue est modérée, elle n'est pas excessive. Elle résulte essentiellement de la mise en œuvre des capacités inutilisées. Ensuite, nous avons eu le souci de voir comment agissaient simultanément les coûts dont j'ai parlé et les gains de productivité pour mettre en évidence que le nombre de secteurs dans lesquels pourraient exister des tensions est extrêmement réduit. Toutes ces données, vous n'en avez pas fait état. Nous sommes donc très en avance sur vous du point de vue de l'analyse économique.

Nous, nous sommes pour un budget de changement, pour la vérité des comptes, qu'il s'agisse de ceux des entreprises ou de ceux de la nation. Vos falsifications — car c'est le terme qui convient — ne permettent pas de dissimuler votre politique de classe au service du grand capital multinational, politique profondément contraire à l'indépendance nationale et à l'intérêt des travailleurs.

C'est ce que ces travailleurs vous diront avec force le 1^{er} décembre prochain à l'occasion de la grande grève nationale déclenchée à l'appel de la CGT, de la CFDT et de la fédération de l'éducation nationale, grève à laquelle le parti communiste apporte tout son soutien parce que, face à votre politique, c'est une action de salubrité publique. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. Robert Boulin, ministre délégué. Monsieur le président, tous les comptes de M. Le Pors sont faux : il devait parler cinq minutes, il a parlé un quart d'heure. (*Sourires.*)

M. Anicet Le Pors. Je prends acte que c'est la seule erreur que vous relevez dans mon raisonnement.

M. Camille Vallin. Très bien !

M. Henri Tournan. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Tournan.

M. Henri Tournan. Monsieur le président, je voudrais seulement dire à M. le ministre que j'ai été quelque peu choqué par la manière dont il m'a répondu, déclarant que mon exposé était négatif et que je ne faisais que des critiques. C'est oublier que le rôle de l'opposition est précisément de présenter des critiques et de le faire en toute connaissance de cause.

Ce que j'ai dit était l'expression de la vérité. Je n'ai pas falsifié les chiffres. Tous les propos que j'ai tenus sont conformes aux renseignements dont je dispose et que j'ai puisés dans les documents officiels.

Vous avez semblé, surtout au début de votre intervention, monsieur le ministre, englober dans un opprobre général l'ensemble des critiques de l'opposition. Je voudrais préciser que, pour ma part tout au moins, je n'ai pas du tout prétendu qu'une dévaluation était efficace pour résoudre les problèmes économiques ; je n'ai pas prétendu qu'une relance globale était absolument indispensable et je n'ai pas dit non plus qu'il fallait ne pas s'occuper de l'inflation pour parvenir à faire disparaître le chômage.

Il est certain que l'inflation ne favorise pas l'emploi, mais dire que lutter contre l'inflation, c'est résoudre le chômage, n'est certainement pas exact. C'est là que, précisément, votre politique n'est pas satisfaisante : vous ne nous dites rien sur

le problème du chômage. « Si nous ne luttons pas contre l'inflation », déclarez-vous, « le chômage augmentera peut-être ». Mais cela ne suffit pas, il faut le résorber !

Vous avez pris, sans doute, certaines mesures que je ne conteste pas, mais qui sont de caractère transitoire et dont l'efficacité est fort douteuse. Ce qui est important, ce qui est grave et qui se situe au niveau structurel de notre économie, c'est que même si vous parveniez à faire investir de nouveau les entreprises, vous savez fort bien que, pratiquement, elles n'emploieraient pas beaucoup plus de travailleurs.

Le chômage est donc une donnée permanente de l'économie française. Certes, c'est un drame qui existe également dans les autres économies, mais on doit s'en préoccuper. Je vous en avais d'ailleurs déjà parlé lors de votre audition devant la commission des finances.

Ce problème me paraît essentiel. Si l'on ne s'y attaque pas avec une grande énergie — ce qui suppose effectivement certaines réformes de structure — eh bien ! nous irons à une explosion dans le pays. Il n'est pas possible qu'il n'y ait d'autre perspective à offrir à la jeunesse que ce chômage qui, manifestement, n'arrive pas à être résorbé, en dépit de certaines manipulations statistiques.

Voilà, monsieur le ministre, ce que je voulais vous dire. Je crois avoir, au nom du parti socialiste, rempli mon rôle honnêtement et je n'accepte pas que l'on m'accuse de formuler systématiquement des critiques. C'est le rôle de l'opposition que de critiquer le Gouvernement quand sa politique, comme tout le monde peut le constater, n'aboutit pas à des résultats satisfaisants.

La France, personne ne peut le contester, est le pays où l'inégalité est la plus grande. Sur le plan de l'équité, il reste beaucoup à faire et ce n'est certes pas la majorité, qui parvient au terme de cette législature, qui apportera une espérance aux travailleurs. C'est pourquoi je pense, et je ne suis pas le seul, que, lors des élections prochaines, nous assisterons à un changement politique profond qui donnera véritablement un espoir au pays. *(Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)*

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

La discussion générale est close.

Le Sénat procédera à la discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances au cours de la prochaine séance.

— 8 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Etienne Dailly une proposition de loi tendant à modifier l'article 22 de la loi n° 76-394 du 6 mai 1976 portant création et organisation de la région Ile-de-France.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 94, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. *(Assentiment.)*

— 9 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mercredi 23 novembre 1977, à quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1978 adopté par l'Assemblée nationale. [N°s 87 et 88 (1977-1978).]

— M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.]

Première partie :

Conditions générales de l'équilibre financier.

(Art. 1^{er} à 33 et état A.)

(Aucun amendement aux articles de la première partie de la loi de finances pour 1978 n'est plus recevable.)

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le mercredi 23 novembre 1977, à zéro heure cinquante minutes.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEON.

NOMINATION DE RAPPORTEURS

(Art. 19 du règlement.)

LOI DE FINANCES POUR 1978

Rapporteurs pour avis.

Ont été nommés rapporteurs pour avis du projet de loi de finances pour 1978 (n° 87, session 1977-1978), adopté par l'Assemblée nationale, dont la commission des finances est saisie au fond :

Commission des affaires culturelles.

MM. Michel Miroudot.....	Culture.
Jacques Carat.....	Cinéma, théâtre dramatique.
Hubert Martin.....	Environnement.
Adolphe Chauvin.....	Education.
René Tinant.....	Enseignement agricole.
Jean Sauvage.....	Enseignements supérieurs.
Edmond Valcin.....	Recherche scientifique et technique.
Paul Seramy.....	Formation professionnelle continue.
Roland Ruet.....	Jeunesse et sports.
Henri Caillavet.....	Information-presse.
Henri Caillavet.....	Radioréception-télévision.
Jacques Habert.....	Relations culturelles, scientifiques et techniques.
Maurice Vérillon.....	Coopération.

Commission des affaires économiques et du Plan.

MM. Michel Sordel.....	Agriculture.
Jules Roujon.....	FORMA.
Francisque Collomb.....	Industrie.
Jean-François Pintat.....	Energie.
Maurice Schumann.....	Recherche scientifique.
Raymond Brun.....	Commerce et artisanat.
Jean Proriol.....	Consommation et concurrence.
Maurice PrévotEAU.....	Commerce extérieur.
André Barroux.....	Aménagement du territoire.
Marcel Lucotte.....	Plan.
Amédée Bouquerel.....	Routes et voies navigables.
Daniel Millaud.....	Ports maritimes.
Robert Laucournet.....	Logement et urbanisme.
Paul Mallassagne.....	Tourisme.
Richard Pouille.....	Environnement.
Auguste Billiemaz.....	Transports terrestres.
Bernard Legrand.....	Aviation civile.
Joseph Yvon.....	Marine marchande.
Pierre Marzin.....	Postes et télécommunications.

Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

MM. Claude Mont.....	Affaires étrangères.
Francis Palmero.....	Affaires étrangères (relations culturelles).
Louis Martin.....	Coopération.
Jacques Genton.....	Défense. — Section commune.
Lucien Gautier.....	Défense. — Section Gendarmerie.
Jacques Chaumont.....	Défense. — Section Forces terrestres.
Albert Voilquin.....	Défense. — Section Air.
Max Lejeune.....	Défense. — Section Marine.

Commission des affaires sociales.

MM. Marcel Souquet.....	Anciens combattants.
Lucien Grand.....	Travail et santé. — Section commune et Santé.
André Méric.....	Travail, emploi et population.
Louis Boyer.....	Sécurité sociale.
Jean Gravier.....	Prestations sociales agricoles.

Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

MM. Jean Nayrou.....	Intérieur.
Jacques Thyraud.....	Justice.

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 22 NOVEMBRE 1977
(Application des articles 76 à 78 du règlement.)

Situation de l'université Paris-Val-de-Marne.

2113. — 22 novembre 1977. — Mme Hélène Luc attire l'attention de Mme le secrétaire d'Etat aux universités sur la situation créée à l'université Paris-Val-de-Marne par le manque de locaux, ce qui perturbe gravement son fonctionnement. L'université qui comprend trois centres, distribués entre Saint-Maur et Créteil, ne peut actuellement accueillir qu'une partie des étudiants prévus et refuse de nombreuses inscriptions. En août 1975, un comité interministériel avait décidé l'achèvement de l'université Paris-Val-de-Marne et en décembre 1975 le secrétaire d'Etat aux universités avait approuvé un programme comprenant 27 765 mètres carrés de locaux. Cependant, pour permettre que s'effectue la rentrée 1976, l'implantation de préfabriqués a été nécessaire et M. le président de l'université a dû, à nouveau, demander 1 000 mètres carrés de locaux préfabriqués pour octobre 1977, compte tenu de l'augmentation régulière des effectifs (8 à 10 p. 100 par an), bien qu'il ait été prévu que l'achèvement de l'université devait s'effectuer en plusieurs tranches, dont la première devait faire l'objet d'un contrat d'ingénierie en 1977 et être réalisée pour octobre 1978, trois autres tranches étant réparties de 1978 à 1981. Or, il apparaît que les travaux prévus pour 1977 ne seront pas réalisés. En conséquence, elle lui demande quelles dispositions elle entend prendre pour que les locaux correspondant à la première tranche de travaux soient prêts pour la rentrée universitaire 1978-1979.

Taxe parafiscale

portant sur l'ensemble des consommations d'énergie.

2114. — 22 novembre 1977. — M. Maurice Schumann demande à M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat s'il lui semble raisonnable d'instituer, dès le 1^{er} janvier 1978, une taxe parafiscale portant sur l'ensemble des consommations d'énergie, sans tenir compte des programmes pluriannuels d'investissements engagés en 1974 en vue d'économiser l'énergie et sans prendre en considération ni les contrats sectoriels dont l'objet est identique, ni l'aspect technique du problème (c'est-à-dire la possibilité d'utiliser des types nouveaux de matériel pour diminuer la consommation), ni, surtout, sans avoir prévu aucun butoir.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 22 NOVEMBRE 1977

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — 1. Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« 2. Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — 1. Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses de ministres doivent également y être publiées.

« 2. Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« 3. Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

Communes fusionnées : majoration de la subvention d'équipement.

24688. — 22 novembre 1977. — M. Charles Beaupetit rappelle à M. le ministre de l'intérieur que l'article 11 de la loi n° 71-588 du 16 juillet 1971 sur les fusions et regroupements de communes a institué une incitation financière pour les communes fusionnées consistant en une majoration de 50 p. 100 des subventions d'équi-

pement attribuées par l'Etat. Or il apparaît que dans les documents budgétaires les crédits de paiement figurant au chapitre 67-52 n'atteignent pas le montant des autorisations de programme, et ne permettent pas, en conséquence, de faire bénéficier les programmes d'équipement des collectivités locales, pour lesquels la subvention de l'Etat a été accordée, de la majoration due au titre de la loi sur les fusions et regroupements de communes alors qu'il s'agit d'opérations en cours de réalisation. Dans certains départements, les crédits de paiement ne représentent que le quart des crédits à verser, et cette situation est extrêmement dommageable car elle provoque un déficit important des budgets communaux. En conséquence, il lui demande d'indiquer les raisons qui amènent le Gouvernement à ne pas inscrire dans les lois de finances les crédits de paiement nécessaires au versement des majorations de subventions d'équipement attribuées par l'Etat en application de l'article 11 de la loi précitée.

Etudiants étrangers : assurance maladie.

24689. — 22 novembre 1977. — **M. Roger Quilliot** appelle l'attention de **Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale** sur la situation des étudiants étrangers, boursiers ou non boursiers de leur pays, entrés en France pour suivre leurs études, souvent à un âge dépassant nettement celui de la moyenne des étudiants français. Pour différentes raisons, insouciance, manque de ressources, méconnaissance de la législation, ils ne contractent pas de couverture sociale et en cas d'hospitalisation font automatiquement appel à l'aide médicale. Or, il est impossible de connaître la situation réelle des intéressés et de faire effectuer des enquêtes sur leurs familles qui doivent cependant souvent les aider substantiellement si l'on en juge par leur train de vie (voitures, voyages fréquents en avion, etc.). En toute position, tout recouvrement serait pratiquement impossible. Il s'en suit des charges anormales pour les contribuables locaux des villes universitaires, charges d'autant plus importantes que les étudiants étrangers sont souvent accompagnés de leur femme et de leurs enfants qui n'ont également aucune couverture sociale. Il lui demande si elle ne juge pas opportun de mettre à l'étude les moyens de parer à cette situation préjudiciable aux villes et aux départements sièges d'universités et notamment d'examiner : si, au titre de l'aide médicale, ces personnes ne pourraient être assimilées aux malades sans domicile fixe et comme tels être pris en charge par l'Etat ; s'il ne serait pas possible de mettre comme condition à l'inscription dans une faculté de tout étudiant étranger la production d'une attestation indiquant que l'intéressé a contracté une assurance maladie pour lui et, le cas échéant, pour sa famille ; si l'on ne pourrait pas demander aux ambassades d'informer nettement les étudiants venant en France sur leurs droits et leurs obligations et de les inciter fermement à se garantir contre le risque maladie.

Remembrement : simplification de la procédure.

24690. — 22 novembre 1977. — **M. Charles Beaupetit** appelle l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur la lourdeur de la procédure relative au versement au fonds de concours départemental du remembrement des crédits votés par les établissements publics régionaux, les départements, ainsi que les participations des exploitants prévues par les contrats régionaux d'aménagement rural. Il résulte, en effet, de la procédure instituée pour l'application de la loi n° 75-621 du 11 juillet 1975 relative au remembrement des exploitations rurales par la circulaire interministérielle du 14 juin 1976 et le projet de convention type annexé, que référence doit être faite, dans la convention, à l'arrêté préfectoral « ordonnant les opérations de remembrement et fixant le périmètre des opérations de remembrement et travaux connexes ». Cette obligation allonge de 6 à 8 mois les délais de présentation des conventions, et fait que les crédits votés lors des décisions modificatives ou des budgets supplémentaires se trouvent gelés jusqu'au 1^{er} janvier de l'année à venir. A l'évidence, cette situation va à l'encontre de l'objectif visé par la loi, mécontente les collectivités locales ainsi que les exploitants agricoles, et gêne gravement la trésorerie des cabinets spécialisés dans l'aménagement rural. Or, la circulaire du 14 juin 1976 précisait seulement qu'en ce qui concerne la préparation des conventions, « dès que la programmation des équipements aura été arrêtée — et il est souhaitable que celle-ci intervienne le plus tôt possible avant le début de l'année de financement — les ordonnateurs secondaires pourront mettre au point les conventions correspondant aux opérations de financement multiple dont la maîtrise d'ouvrage est confiée à l'Etat et les faire signer par les contractants de l'Etat », et n'imposait aucunement l'obligation d'une référence à l'arrêté préfectoral précité. Si cette obligation, en l'occurrence normale au

regard de la réglementation comptable, n'intervenait qu'après le rattachement des crédits au chapitre 61-70, les services DDA seraient en mesure, dès l'approbation par le préfet du programme général d'aménagement foncier à multifinancement tel qu'il peut être établi désormais, d'assortir ce programme de la batterie des conventions correspondantes, lesquelles bien entendu fourniraient toutes précisions sur la nature, les caractéristiques et l'objectif de chaque opération financée par les cocontractants. En conséquence, il lui demande s'il ne conviendrait pas de rendre à l'article 4, paragraphe II de la loi précitée son efficacité en accélérant la procédure par la suppression pure et simple de la référence à l'arrêté préfectoral.

Titularisation de certains personnels en service à l'étranger.

24691. — 22 novembre 1977. — **M. Charles de Cuttoli** rappelle à **M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Fonction publique)** les termes de sa question n° 18638 du 15 décembre 1975 (réponse au *Journal officiel*, Débats Sénat, du 12 février 1976, page 151) sur la titularisation des agents recrutés par les chefs des établissements français à l'étranger et rémunérés sur les crédits propres à ces établissements d'enseignement. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les conclusions des études entreprises à cet égard par les différents ministères intéressés. Il lui demande également : 1° si ces personnels peuvent prétendre à reclassement, soit sur place, soit en France dans les services du ministère de l'éducation ; 2° s'il en est de même en ce qui concerne les agents ayant occupé antérieurement en France un poste d'enseignant en qualité de fonctionnaire ou d'auxiliaire ; 3° si un enseignant ayant exercé en France en tant que fonctionnaire ou auxiliaire dans un lycée technique français peut prétendre à la prise en considération pour son avancement des services qu'il aurait accompli postérieurement en qualité de recruté local.

Commissions de l'éducation spéciale : statistiques.

24692. — 22 novembre 1977. — **M. François Schleiter** demande à **Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale** de bien vouloir lui faire connaître les résultats statistiques que l'on peut tirer du fonctionnement des commissions de l'éducation spéciale (CDES). En particulier il souhaiterait connaître : 1° le nombre de réunions des CDES et le nombre de dossiers examinés ; 2° le nombre de recours contre les décisions prises ; 3° le nombre d'allocations d'éducation spéciale accordées ainsi que le nombre de compléments d'allocations 1^{re} et 2^e catégorie ; 4° les différents types de handicap (mental, moteur, sensoriel) examinés par les CDES et les degrés d'invalidité reconnus ; 5° la proportion d'enfants examinés : qui n'étaient pas scolarisés, qui étaient scolarisés en milieu normal, en établissements spécialisés (internat et externat), qui ont été remis en milieu normal, qui ont été retiré du milieu normal. En outre, il aimerait savoir où en sont les travaux conjoints du ministère de la santé et de la sécurité sociale et du ministère de l'éducation pour uniformiser au niveau national les nomenclatures (catégories de handicapés, types de décisions prises par les CDES, types de placement) et mettre en place un fichier de position des dossiers destiné à contrôler leur suivi administratif. Enfin, il lui signale les préoccupations que suscitent dans les associations de handicapés l'existence d'un fichier national qui risque de figer de façon définitive certains enfants dans un « statut » de handicapé, et lui demande les mesures qu'elle compte prendre pour remédier à cette situation.

CEE : création d'un office de la jeunesse.

24693. — 22 novembre 1977. — **M. Robert Schmitt** demande à **M. le secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports** s'il lui paraît nécessaire de promouvoir la création d'un office européen de la jeunesse à Bruxelles. Les compétences fixées aux institutions européennes par le traité de Rome ne prévoient pas spécifiquement une telle action culturelle en faveur de la jeunesse. Mais le Conseil de l'Europe compte au nombre de ses missions l'étude des questions relatives aux problèmes de la jeunesse, comme le comité des ministres l'a d'ailleurs reconnu récemment lors de la définition du programme d'action future du Conseil de l'Europe. C'est ainsi qu'ont été créés le centre européen de la jeunesse (1971) et le fonds européen pour la jeunesse (1972), dont l'action est unanimement appréciée par les organisations non gouvernementales de jeunesse européennes. Dans le cas où la création de cet office bruxellois serait cependant sérieusement envisagée, ne conviendrait-il pas de

prévoir les modalités d'une coopération efficace entre cet office et les organismes strasbourgeois. Cet office ne risquerait-il pas, enfin, de supprimer la spécificité de l'office franco-allemand pour la jeunesse, témoignage du traité historique de 1963 et symbole de l'amitié franco-allemande, à une période où celle-ci est soumise à un certain nombre de défis.

*Titularisation des agents
chargés de la gestion des établissements privés.*

24694. — 22 novembre 1977. — **M. Jean-Marie Girault** expose à **M. le ministre de l'éducation** que, pour l'application, sur les plans administratif et financier, de la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 et des textes réglementaires subséquents régissant les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignements privés, il a été créé dans les académies des postes d'agents contractuels. De nombreux agents ainsi recrutés sont encore en fonction dans les services académiques chargés de la gestion des établissements d'enseignement privé sous contrat, certains s'y trouvant depuis la date de la mise en application de la loi, soit depuis seize ans. Cependant, aucune mesure d'intégration n'ayant été décidée en leur faveur, leur situation reste essentiellement précaire. Il lui demande, en conséquence, s'il ne lui paraîtrait pas opportun, dans un souci de justice, et compte tenu des services rendus, de faire bénéficier les intéressés des possibilités offertes aux agents auxiliaires de son département ministériel qui ont été titularisés en application des décrets n° 65-528 du 29 juin 1965 et 76-307 du 8 avril 1976 et qui ont pu ainsi accéder, par liste d'aptitude, à des emplois de catégories C et D. Il semblerait qu'il suffise, à cet effet, de transformer les postes d'agents contractuels susvisés en postes d'agents titulaires et d'intégrer, à indice égal ou immédiatement supérieur, les personnels occupant lesdits postes dans les catégories de fonctionnaires correspondant aux diplômes ou titres ayant servi à leur classification lors de leur recrutement.

Extension de la retraite des maires.

24695. — 22 novembre 1977. — **M. Henri Caillavet** demande à **M. le ministre de l'intérieur** l'état des études auxquelles il a été procédé tendant à l'extension du régime des retraites de l'IRCANTEC aux anciens magistrats municipaux. Peut-il espérer que lesdites études aboutiront prochainement et l'informer des conditions de l'octroi d'une retraite aux anciens magistrats.

Rémunération des livrets d'épargne.

24696. — 22 novembre 1977. — **M. Henri Caillavet** rappelle à **M. le ministre délégué à l'économie et aux finances** que l'Union nationale des caisses d'épargne de France (UNCEF) souhaite que lui soit accordée la faculté de délivrer des livrets à terme dont la rémunération serait fonction de la durée des dépôts. Elle désire, par ailleurs, que soit ajoutée à la rémunération présente une prime dite « de fidélité » comprise entre 0,75 p. 100 et 1 p. 100. Est-il en mesure de répondre favorablement à la requête présentée par l'union nationale alors que, par ailleurs, il lui a été demandé de relever le taux de rémunération des livrets A et B, lequel est resté bloqué depuis deux années, sans tenir compte de l'évolution du coût de la vie ?

*Agents occupant des logements de fonction
(facilités d'accès à la propriété).*

24697. — 22 novembre 1977. — **M. André Bettencourt** expose à **M. le ministre délégué à l'économie et aux finances** la situation suivante : le chef de famille est dans la gendarmerie mobile et dispose d'un logement de fonction, que sa femme et lui-même habitent. L'épouse travaille dans une grande entreprise nationale. La retraite du chef de famille interviendra en 1990. En raison de la hausse perpétuelle des prix du logement et prévoyant leur retraite, les intéressés ont acheté à 30 kilomètres de leur logement de fonction une maison où ils espèrent se retirer le moment venu. Ils ne possèdent aucune autre maison ou appartement. La maison qu'ils ont achetée est, d'après les lois en vigueur, considérée comme résidence secondaire. L'employeur de l'épouse, qui est une société nationale habituée à aider largement son personnel pour l'achat des logements, n'a pu consentir le prêt habituel à faible

intérêt. Le prêt bancaire obtenu, difficilement d'ailleurs, ne l'a été qu'au taux maximum, pour une résidence secondaire. Enfin, et c'est le plus grave, les intérêts de cet emprunt dont le remboursement est élevé, ne peuvent être déduits des revenus, contrairement à ce qui se passe quand il s'agit d'une résidence principale. Les difficultés exposées sont levées lorsque l'intéressé est à moins de cinq ans de son départ à la retraite. En conséquence, il lui demande si pour des cas semblables à celui exposé, une législation ou une réglementation appropriée ne devrait pas être immédiatement envisagée. En effet, il n'est pas raisonnable, dans l'incertitude actuelle, de demander à des personnes, ayant pour seul toit un logement de fonction, d'attendre les cinq années précédant la mise à la retraite pour acheter ou bâtir la maison destinée à abriter leurs vieux jours. Il faut au contraire avoir une législation et une réglementation qui les invitent à prendre à l'avance les mesures de sagesse qui s'imposent pour assurer leur retraite dans les meilleures conditions possibles, plutôt que de risquer de rester finalement à la charge de la collectivité.

*Exemption de taxe foncière
pour certaines constructions du Val-d'Oise.*

24698. — 22 novembre 1977. — **M. Fernand Chatelain** signale à **M. le ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire** que des constructions réalisées dans une ZAC, dont l'arrêté de création a été pris par le préfet du Val-d'Oise le 28 septembre 1970, n'ont pas obtenu l'exemption temporaire du foncier bâti pour une durée de quinze ans. Il lui rappelle qu'à l'époque, les programmes étaient exonérés (quinze et vingt-cinq ans). Il lui indique également que le promoteur : Société parisienne de construction immobilière, filiale de la SCIC est une société de crédit immobilier. Il lui demande s'il n'y a pas lieu d'appliquer l'exemption de la taxe « foncier bâti », prévue à l'article 1384 *ter* du code général des impôts.

Société des transports de Dunkerque : situation sociale.

24699. — 22 novembre 1977. — **M. Gérard Ehlers** appelle tout particulièrement l'attention de **M. le ministre du travail**, sur la gravité de la situation sociale du personnel de la société des transports de Dunkerque et extensions (STDE). Il lui expose que les revendications concernant les salaires et les conditions de travail, déposées depuis février 1977, restent à ce jour non satisfaites. Il insiste sur le fait que : 1° les salaires pratiqués accusent un retard de 16 p. 100 (300 francs par mois) sur ceux d'autres réseaux appartenant à la même société, et 500 francs par mois sur ceux d'une autre société ; 2° les nouveaux horaires imposés obligent à travailler plus tôt le matin (à partir de 4 h 20) et plus tard le soir (jusqu'à 22 h 50) ; 3° l'amplitude de travail, fixée à 12 heures maximum par la convention est portée à 13 h 30, suite à une décision unilatérale, sans que cette question fasse l'objet (conformément à la loi), d'une réunion du comité d'entreprise ; 4° sur certaines lignes, les chauffeurs-receveurs effectuent plus de 9 heures d'affilée au volant. Ce personnel possédant une haute conscience professionnelle, malgré la gêne que cela cause aux usagers, s'est trouvé dans l'obligation de se mettre en grève, face à l'intransigeance de la direction de la société. Il lui demande en conséquence, quelles mesures il compte prendre, afin d'imposer à la STDE de meilleurs salaires et conditions de travail, tout particulièrement justifiés dans cette entreprise.

Syndicats d'électrification rurale : moyens.

24700. — 22 novembre 1977. — **M. Serge Mathieu** expose à **M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat** que l'équipement de plus en plus dense des foyers familiaux et des exploitations agricoles en matériel électrique, de même que le chauffage de plus en plus répandu des immeubles à l'électricité provoquent un accroissement de la consommation en énergie électrique qui échappe au contrôle des élus locaux, cependant qu'ils font du renforcement des réseaux dans les communes rurales une absolue nécessité. Or, les syndicats d'électrification rurale, dont de telles opérations constituent normalement la vocation, sont très loin de pouvoir disposer des moyens financiers permettant de faire face à la demande dans des délais acceptables. Il lui demande, dans ces conditions, quelles mesures il entend promouvoir pour pallier cette situation et parvenir en ce domaine à un juste équilibre entre les besoins de la consommation et les possibilités d'alimentation.

Français de l'étranger disposant d'une résidence en France : impositions.

24701. — 22 novembre 1977. — **M. Charles de Cuttoli** rappelle à **M. le ministre délégué à l'économie et aux finances** les termes de sa question n° 22835 du 23 février 1977 et de la réponse publiée au *Journal officiel*, Sénat, du 23 août 1977. Cette réponse confirme certaines garanties précédemment accordées à juste titre aux Français établis hors de France. Au contraire, sur les autres points évoqués dans la question la réponse semble en retrait par rapport aux dispositions antérieures. Elle ne précise pas si les nouvelles instructions qu'elle évoquent ont abrogé ou modifié les instructions antérieures de son département ou l'interprétation donnée par l'arrêt du Conseil d'Etat n° 55503 du 7 janvier 1963 (Ministre des finances contre Barbero). Elle ne précise pas davantage les dispositions législatives ou réglementaires sur lesquelles s'appuient ces nouvelles instructions. Sur le fond, sa réponse appelle les remarques et questions suivantes : 1° elle ne mentionne pas le cas, visé dans les instructions antérieures, des très nombreux Français qui acquièrent un logement ou une résidence en France après leur premier départ en coopération. A cet égard, il convient de mentionner le cas des Français expatriés qui : a) acquièrent un logement ou résidence en France après avoir vendu, postérieurement à leur départ, celle qu'ils y possédaient auparavant ; b) acquièrent, au cours de leur séjour en coopération, un logement ou résidence en France alors qu'ils n'en possédaient pas avant leur départ. Il lui demande, en conséquence, de lui faire connaître si ces Français continueront à bénéficier des garanties accordées à ceux qui possédaient un logement en France antérieurement à leur départ et qui en ont conservé la disposition ; 2° la réponse ministérielle du 23 août 1977 subordonne le bénéfice des abattements à la base et pour charges de famille à la condition que la famille du redevable continue à résider en France. Cette disposition marque une régression très nette sur la situation antérieure. En effet, les coopérants partent généralement pour l'étranger avec leurs familles. Il est regrettable qu'ils soient pénalisés pour ne pas vouloir s'en séparer. Il lui demande, en conséquence, de lui faire connaître s'il n'envisage pas d'étendre le bénéfice des abattements susvisés à cette catégorie de Français dont le Président de la République a, tout récemment encore, reconnu l'importance.

Pau : construction d'un lycée.

24702. — 22 novembre 1977. — **M. Franck Serusclat** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur les graves problèmes de scolarisation qui se posent à Pau au niveau du second cycle du second degré. Dans cette agglomération d'environ 130 000 habitants, sans compter les autres communes du district, il n'existe que deux lycées de second cycle au lieu des trois qui fonctionnaient avant que ne fût imposée par l'administration la séparation des cycles en 1971-1972. Depuis cette date, les deux lycées restant sont surchargés, les moyennes d'effectifs des classes sont très élevés, des élèves normalement admis en seconde et provenant de C. E. S. du district sont refusés dans les sections qui devraient les accueillir, et ce, faute de place. Une « annexe » faite de préfabriqués fonctionne dans des conditions matérielles et de sécurité déplorables au lieu dit Barincou ; pour suppléer aux carences unanimement reconnues de cette « zone » scolaire, une annexe de l'annexe devait ouvrir à la rentrée de 1977 dans les locaux désaffectés de l'ancienne école normale départementale de garçons à Lescar. Cette ouverture a été reportée à janvier 1978. Elle le sera sans doute encore. Le CESM de Navarre, contraint depuis six ans de prêter des salles spécialisées à l'un des lycées, ne peut fonctionner avec tous les moyens dont il pourrait bénéficier et, si la situation se prolonge encore un an, ne pourra pas assurer normalement certains des enseignements réglementaires. Or, depuis le 25 janvier 1972, la construction d'un troisième lycée est reconnue officiellement urgente. Elle est inscrite d'abord sur la liste supplémentaire du VI^e Plan, puis au programme triennal 1974-1976 avec le numéro 21 pour la première tranche, le numéro 27 pour la deuxième, le numéro 33 pour la troisième. Le syndicat intercommunal achète le terrain en 1973. Le préfet de la région annonce le démarrage de l'opération en 1975-1976. En conséquence, il lui demande pour quelles raisons la construction du troisième lycée n'est toujours pas entreprise et quelles mesures il entend prendre pour que les crédits nécessaires soient attribués sans délai pour une opération dont nul, à aucun niveau, dans aucun milieu, ne conteste la nécessité, et qui devrait être commencée dès la prochaine année civile pour répondre aux espoirs trop longtemps déçus des plus larges couches de la population de l'agglomération paloise.

Ile-de-France : réalisation du programme autoroutier.

24703. — 22 novembre 1977. — **M. Michel Giraud** constatant la diminution sensible et régulière des autorisations de programme allouées par l'Etat au titre des budgets annuels du ministère de l'équipement à la voirie rapide en Ile-de-France : 587 millions de francs en 1976, 431 millions de francs en 1977, 258 millions de francs dans le projet de loi de finances pour 1978 (en francs courants), appelle l'attention de **M. le ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire** sur les conséquences de cette réduction, qui compromet gravement la réalisation du programme autoroutier en Ile-de-France, et en particulier de la rocade de grande banlieue A 86. Il rappelle que la région d'Ile-de-France participe à ce programme dans des proportions de 15 à 45 p. 100 suivant le type de voirie. Il souligne l'opposition marquée à plusieurs reprises par le conseil régional à l'égard de l'institution d'un péage sur les voies autoroutières dans les zones urbaines d'Ile-de-France. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour dégager les financements complémentaires permettant de poursuivre et d'achever ce programme dans de bonnes conditions.

Transformation d'une société civile en groupement forestier : droit d'enregistrement.

24704. — 22 décembre 1977. — **M. Jacques Coudert** signale à **M. le ministre délégué à l'économie et aux finances** que la transformation d'une société sans création d'un être moral nouveau entraîne, en matière de droit d'enregistrement, la perception d'un droit fixe, actuellement de 75 francs. Il en est de même en cas de changement de type juridique si ce changement est autorisé par la loi ou par les statuts. Il lui demande de bien vouloir lui confirmer : 1° que la transformation d'une société civile en groupement forestier est également assujettie au droit fixe précité, malgré les conditions résultant de l'article 823 du code général des impôts, lesquelles ne visent que le cas d'une véritable transformation de sociétés, les seules conditions de la perception d'un droit fixe étant le maintien du statut fiscal de société de personnes et l'autorisation qui résulte de la loi ou des statuts pour ce changement de type juridique ; 2° que la publication à la conservation des hypothèques, faite après ce changement de type juridique, n'entraînera aucune perception de taxe et seulement un salaire fixe.

Lutte anti-drogue : propos tenus au cours d'une interview.

24705. — 22 novembre 1977. — **M. Louis Longueue** attire l'attention de **Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale** sur l'interview de **Mme Pelletier**, chargée de la lutte anti-drogue, interview diffusée le 4 août dernier par le poste de radiodiffusion Europe 1 dans ses émissions d'informations de 8 heures et de 13 heures. Au cours de cette interview, **Mme Pelletier** a déclaré notamment qu'une piqûre d'héroïne par semaine « tant que c'est comme ça » c'est moins grave que plusieurs fois par jour. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître si elle considère qu'une telle déclaration va dans le sens de la lutte anti-drogue, une piqûre d'héroïne par semaine, compte tenu des propriétés de ce produit, ne restant pas longtemps « comme ça » mais aboutissant rapidement dans la quasi-totalité des cas à l'augmentation des doses utilisées ainsi qu'à celle du nombre de piqûres.

Handicapés : aides allouées aux parents dans certains cas.

24706. — 22 novembre 1977. — **M. Louis Longueue** demande à **Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale** de bien vouloir lui faire connaître si, lorsque des grands handicapés ont été confiés à des centres d'aide par le travail, des dispositions permettant actuellement de dédommager de leurs frais les parents qui les habillent et qui les accueillent à chaque fin de semaine.

Indemnisation des ascendants d'appelés du contingent victimes d'accidents.

24707. — 22 novembre 1977. — **M. Louis Longueue** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants** sur un récent arrêt du Conseil d'Etat selon lequel « l'ascendant d'un militaire victime d'un accident de service ne peut avoir d'autre droit à l'encontre de l'Etat que ceux qui découlent de la législation sur les pensions

militaires ». Ainsi une mère « ne saurait obtenir de l'Etat aucune indemnité en raison du préjudice, tant matériel que moral, résultant du décès de son fils ». Il lui demande si, en l'état actuel de la législation en vigueur sur les pensions militaires, et au vu de la jurisprudence, les ascendants des appelés du contingent victimes d'accidents lui paraissent convenablement indemnisés, en particulier lorsque ces ascendants sont ou pourraient être à la charge de la victime. Il lui demande également si, dans cette dernière hypothèse, il ne serait pas souhaitable d'ouvrir droit à réparation du préjudice subi et si des projets en ce sens ont déjà été mis à l'étude. Il lui demande enfin de bien vouloir lui faire connaître le nombre et la catégorie des cas (décès, invalidité permanente ou temporaire) qui, depuis 1970, ont fait l'objet d'une application de la législation sur les pensions militaires.

Intégration sur place de certains professeurs.

24708. — 22 novembre 1977. — **M. Louis Longueue** demande à **M. le ministre de l'éducation** de bien vouloir lui faire connaître les raisons pour lesquelles un professeur de l'enseignement général de collège intégré dans le corps des professeurs certifiés ne peut conserver son poste dans son affectation alors qu'un instituteur spécialisé peut être intégré sur place comme professeur d'enseignement général de collège.

Nationalisation de CEG et de CES : cas des personnels recrutés par les municipalités.

24709. — 22 novembre 1977. — **M. Louis Longueue** rappelle à **M. le ministre de l'éducation** sa question écrite n° 30832 du 24 juillet 1976, posée alors qu'il était député, et la réponse qui lui a été faite, publiée au *Journal officiel*, Assemblée nationale, du 4 septembre 1976, au sujet des personnels municipaux en fonctions dans les CEG et CES au moment de leur nationalisation. Puisque à partir de l'année en cours les collèges doivent être systématiquement nationalisés lors de leur deuxième année de fonctionnement, il lui demande s'il ne faut pas envisager de faire recruter à l'ouverture des établissements les personnels de service directement par l'autorité administrative relevant du ministère de l'éducation, de telle sorte que ces personnels ne soient pas licenciés au moment de la prise en charge effective de ces établissements par les services de l'éducation et ne restent pas à la charge des communes qui se trouvent en fait dans l'obligation morale de leur trouver un autre emploi. Il souhaite l'adoption de cette mesure et serait heureux de recevoir des assurances à cet effet.

Limoges : réception des émissions de télévision.

24710. — 22 novembre 1977. — **M. Louis Longueue** expose à **M. le Premier ministre** que les habitants de la zone résidentielle de Beaubreuil, à Limoges, quartier très important de la ville qui groupe déjà plus de 7 000 habitants, ne peuvent recevoir les émissions de télévision des 2^e et 3^e chaînes alors que certains quartiers de la ville bénéficient de réémission effectuée par TDF. Ces habitants de la seule ZAC officielle se heurtent au refus catégorique de Télédiffusion de France de mettre en place un réémetteur desservant cette zone malgré l'offre de la ville de l'installer sur un château d'eau qui constitue le point le plus élevé, non seulement du quartier, mais aussi de toute la région. Les habitants de ce secteur acquittent des redevances de télévision sans recevoir en contrepartie le bénéfice du service public, ce qui n'est pas conforme au principe de l'égalité des citoyens devant les charges publiques et l'égalité des droits. Il convient, en conséquence, soit de les exonérer de la redevance, soit de leur assurer une réception correcte des sons et des images. Télédiffusion de France a suggéré de faire assurer par fils une transmission des émissions aux frais de la collectivité locale. Il n'y a absolument aucune raison pour que celle-ci s'immisce dans les rapports entre un service public d'Etat et ses usagers. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte adopter pour obliger l'établissement public national à assurer convenablement sa mission.

Pré retraite : élaboration d'un projet de loi.

24711. — 22 novembre 1977. — **M. Louis Longueue** rappelle à **M. le ministre du travail** que, dans son rapport annuel de 1976, l'inspection générale des affaires sociales suggère qu'en raison de

l'importance prise par le phénomène de la préretraite une loi soit élaborée « précisant le statut social des intéressés et garantissant leur choix » (rapport 1976, tome II, p. 269). Il lui demande quel est son sentiment sur cette suggestion.

Modification d'un article du code des communes.

24712. — 22 novembre 1977. — **M. Louis Longueue** attire l'attention de **M. le ministre de l'intérieur** sur la rédaction de l'alinéa 1^{er} de l'article R. 236-50 du code des communes. En effet, cet alinéa stipule que « conformément à l'article 6 du décret n° 61-549 du 23 mai 1961 « les communes peuvent accorder leur garantie aux emprunts à taux réduit consentis aux organismes d'habitations à loyer modéré ». Or, en application de l'article 11, alinéa 3, du décret n° 66-157 en date du 19 mars 1966 (*Journal officiel* du 20 mars 1966), les articles 1^{er} à 6 du décret n° 61-549 du 23 mai 1961 sont abrogés. En conséquence, il lui demande s'il ne conviendrait pas de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article R. 236-50 du code des communes à l'effet de viser l'article 5 du décret n° 66-157 du 19 mars 1966 plutôt que l'article 6 du décret n° 61-549 du 23 mai 1961.

Anciens combattants d'Afrique du Nord : avantages.

24713. — 22 novembre 1977. — **M. Louis Longueue** demande à **M. le ministre délégué à l'économie et aux finances** de bien vouloir lui faire connaître quelles mesures il entend prendre afin que les personnes ayant participé aux actions menées en Algérie, au Maroc et en Tunisie et auxquelles la vocation à la qualité de combattant doit être reconnue à la suite de la promulgation le 9 décembre 1974 de la loi n° 74-1044 puissent rapidement et en totalité bénéficier des mêmes droits, prérogatives et avantages que ceux accordés aux combattants des conflits antérieurs.

Déficits fonciers : imputation sur l'ensemble des revenus.

24714. — 22 novembre 1977. — **M. Louis Longueue** demande à **M. le ministre délégué à l'économie et aux finances** de bien vouloir lui faire connaître si la position adoptée par l'administration qui n'accepte pas la déduction du revenu global de 1976 des déficits fonciers subis de 1971 à 1975 n'ayant pu encore être imputés en totalité au 31 décembre 1975 n'aboutit pas en définitive à donner un effet rétroactif à l'article 3 de la loi de finances pour 1977.

Centres théâtraux agréés : budget.

24715. — 22 novembre 1977. — **M. Louis Longueue** demande à **M. le ministre de la culture et de l'environnement** de bien vouloir lui faire connaître pour chaque centre théâtral agréé par son ministre quel est le budget global de ces établissements et à combien s'élève pour chacun d'eux la subvention de l'Etat et celle des collectivités locales.

Aide sociale accordée aux étudiants étrangers : prise en charge par l'Etat.

24716. — 22 novembre 1977. — **M. Louis Longueue** expose à **Mme le secrétaire d'Etat aux universités** que de nombreux étudiants de nationalité étrangère résidant dans les cités universitaires sont admis au bénéfice de l'aide sociale. Il en résulte pour les finances locales des villes universitaires un surcroît de dépenses qui n'apparaît pas fondé, les intéressés n'étant pas à proprement parler des habitants de la ville mais de simples résidents temporaires. Il lui demande si les charges afférentes à ces catégories de bénéficiaires d'aide sociale ne pourraient être prises en charge par l'Etat.

Enseignement agricole : modification des épreuves des examens.

24717. — 22 novembre 1977. — **M. Louis Longueue** expose à **M. le ministre de l'agriculture** que des arrêtés ont modifié profondément le contenu et le déroulement des épreuves en vue de l'attribution du brevet d'enseignement professionnel agricole (BEPA), du certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA) et du brevet d'apprentissage agricole (BAA). Il attire son attention sur le fait

que les profondes modifications de ces examens interviennent à trois mois des épreuves et ne correspondent pas à l'enseignement donné et à la formation reçue au cours des années de préparation. Il apparaît ainsi que les chances de réussite normale des élèves à des épreuves pour lesquelles ils n'ont pas été préparés se trouvent compromises. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les raisons pour lesquelles il n'a pas reporté l'application des arrêtés concernant les examens précités afin de donner le temps d'adapter les programmes d'enseignement aux nouvelles structures de ces examens.

Redevance due par des établissements insalubres : cas particulier.

24718. — 22 novembre 1977. — **M. Jacques Chaumont** appelle l'attention de **M. le ministre délégué à l'économie et aux finances** sur le fait que l'article 12-1 de la loi n° 71-1025 du 24 décembre 1971 stipule que « les établissements industriels et commerciaux classés comme dangereux, insalubres ou incommodes sont assujettis à une taxe unique perçue lors de toute autorisation ou déclaration d'établissement classé ». Or, ce texte est parfois interprété par ses services dans un sens étroit et restrictif qui ne lui semble pas conforme à l'intention du législateur. C'est ainsi qu'une entreprise a été autorisée à procéder par arrêté préfectoral en date du 18 décembre 1975, à une extension de son atelier mais que, pour des raisons financières, cette extension qui aurait eu pour conséquence de ranger l'activité en deuxième catégorie, n'a jamais été réalisée. Par le seul fait que cette autorisation a été accordée, il est réclamé à l'entreprise concernée le paiement de la taxe unique de 3 000 F. Il lui demande si cette interprétation est bien celle que lui-même donne de ce texte et s'il ne conviendrait pas dans un cas de cette espèce ne pas mettre en recouvrement une taxe qui a pour but de mettre en œuvre des mesures de protection contre certaines nuisances alors que celles-ci ne sont pas causées.

REPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ECRITES

DEFENSE

Sport automobile : frais d'organisation des compétitions.

24187. — 9 septembre 1977. — **M. Victor Robini** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports** sur les menaces que fait peser sur le sport automobile l'application, depuis le mois de juillet, d'une instruction émanant de la direction nationale de la gendarmerie qui augmente dans une proportion de 7 à 12 les tarifs pratiqués pour l'utilisation des services de la gendarmerie au cours des épreuves, que ce soit sur la voie publique ou dans les enceintes privées. Cette disposition s'applique, d'ailleurs, aux manifestations de toute nature, qu'elles soient sportives, folkloriques ou culturelles. En ce qui concerne les clubs automobiles, ce sont des organismes sans but lucratif qui n'ont pas les moyens de faire face à un accroissement si subit de leurs charges ; ils se sont ainsi trouvés dans l'obligation d'annuler un certain nombre d'épreuves locales devant avoir lieu au cours de l'été, et ce, alors même que des frais importants avaient déjà été engagés. Or ce coup d'arrêt intervient au moment même où le sport automobile est en plein essor du fait des succès remportés par les coureurs et les marques françaises dans les épreuves internationales. Il lui demande donc quels assouplissements peuvent être apportés à cette mesure, afin que la compétition automobile et plus généralement l'ensemble des sports qu'elle touche, tels que le motocyclisme et le cyclisme, puissent se perpétuer. Cela semble très important au moment même où est prônée une politique de développement du sport en France que soutient un mouvement favorable de l'opinion publique. (*Question transmise à M. le ministre de la défense.*)

Réponse. — La gendarmerie chargée principalement d'assurer des fonctions de sécurité publique ne peut en être distraite qu'à titre exceptionnel. Sous cette observation, sa participation à des activités ne relevant pas directement de ses missions spécifiques n'est pas remise en cause. L'application à la gendarmerie de l'instruction du 27 janvier 1976 sur la participation des armées à des activités ne relevant pas directement de leurs missions spécifiques nécessite après quelques mois d'expérience des précisions sur les conditions de sa mise en œuvre. Depuis le 10 avril 1931 où une instruction ministérielle avait fixé les conditions de remboursement des frais de déplacement du personnel et du carburant, les concours particu-

liers demandés à la gendarmerie en plus de l'exécution de son service propre ont pris une ampleur telle qu'il n'est pas possible de les faire supporter intégralement par le budget de l'Etat. Cette charge est tout particulièrement abusive lorsque le concours demandés se rapporte exclusivement à une manifestation de caractère privé, commercial, voire même publicitaire. C'est ainsi qu'il convient d'admettre que lorsque la gendarmerie consent, sur leur demande, des facilités particulières à des organismes publics ou privés, elle est manifestement distraite des activités découlant strictement de ses missions. Il en résulte que le bénéficiaire est tenu de rembourser l'Etat. Dans les cas où l'utilisation privative de la gendarmerie a pour raison principale la satisfaction d'un intérêt pécuniaire, le remboursement exigé correspond au coût réel (solde, indemnités, quote-part d'entretien, participation à l'amortissement des matériels). En revanche, les concours liés aux missions permanentes de la gendarmerie, notamment pour la sécurité des personnes et des biens font l'objet d'un remboursement limité aux seuls frais supplémentaires occasionnés par leur exécution, lorsqu'ils sont apportés aux administrations publiques, aux collectivités locales ainsi qu'aux organisations sportives ou culturelles, même de caractère local. Par rapport au régime antérieur, le remboursement demandé aux organisateurs est en 1977 de : 1,80 franc par homme et par heure, représentant la quote-part d'entretien des personnels et des matériels. Cette remise en ordre budgétaire ne doit pas surprendre les bénéficiaires des prestations : elle correspond aux nécessités économiques actuelles et ne peut véritablement entraver l'organisation des manifestations traditionnelles. L'intérêt en est évident à tous égards, dans la mesure où, en outre, elle peut dissuader de recourir aux personnels de la gendarmerie alors que ces servitudes pourraient être confiées à des prestataires occasionnels ou permanents ou à des entreprises spécialisées. Les commandants régionaux de gendarmerie, les commandants de circonscription régionale de gendarmerie et les commandants de groupement sont seuls habilités à déterminer les modalités d'exécution des concours extérieurs. Il appartient aux commandants régionaux de veiller à une exacte application de ces dispositions et à l'harmonisation de leur mise en œuvre. Il leur appartient également de rechercher l'économie dans l'emploi des personnels et des matériels afin de limiter à ce qui est nécessaire des concours qui pèsent sur une arme dont les missions publiques permanentes sont sans cesse en s'accroissant.

ECONOMIE ET FINANCES

Imposition des cultivateurs loueurs de chevaux.

22284. — 16 décembre 1976. — **M. Rémi Herment** a l'honneur d'appeler l'attention de **M. le ministre délégué à l'économie et aux finances** sur le fait que **M. le ministre de l'agriculture** avait été amené, dans le passé, à déclarer : « L'activité d'un agriculteur qui loue des chevaux nés et élevés sur son exploitation est une production à caractère agricole ne nécessitant pas la possession d'une carte professionnelle de loueur de chevaux. » Or, actuellement, la position de l'administration des finances est telle qu'elle réalise, pratiquement, une double imposition (bénéfices agricoles et BIC demandés aux loueurs de chevaux). Il apparaît que cette double imposition est en contradiction avec les principes qui inspirent la législation fiscale française. Il souhaiterait, en conséquence, connaître les fondements d'une telle position, en suggérant que l'activité des centres de tourisme équestre à la ferme, mis en place par des agriculteurs éleveurs avec des chevaux nés et élevés sur leur exploitation soit fiscalement considérée comme une prolongation de l'activité agricole de cette exploitation.

Imposition des cultivateurs loueurs de chevaux.

23857. — 28 juin 1977. — **M. Rémi Herment** a l'honneur de rappeler à l'attention de **M. le ministre délégué à l'économie et aux finances** la teneur de la question écrite n° 22284 demeurée sans réponse à ce jour, qu'il a déposée à ce sujet le 16 décembre dernier, et qui s'énonçait en ces termes : « ... M. le ministre de l'agriculture a été amené, dans le passé, à déclarer : l'activité d'un agriculteur qui loue des chevaux nés et élevés sur son exploitation est une production à caractère agricole ne nécessitant pas la possession d'une carte professionnelle de loueur de chevaux. » Or, actuellement, la position de l'administration des finances est telle qu'elle réalise, pratiquement, une double imposition (bénéfices agricoles et BIC demandés aux loueurs de chevaux). Il apparaît que cette double imposition soit en contradiction avec les principes qui inspirent la législation fiscale française. Il souhaiterait, en conséquence, connaître les fondements d'une telle position, en suggérant que l'activité des centres de tourisme équestre à la ferme, mis en place par des agriculteurs éleveurs avec des chevaux nés et élevés sur leur exploitation soit, fiscalement, considérée comme une prolongation de l'activité agricole de cette exploitation.

Réponse. — La location de chevaux pour des randonnées constitue par elle-même une activité de nature commerciale en tant qu'elle s'analyse en une mise à la disposition de clients, moyennant une rémunération, de biens achetés ou produits. Les revenus provenant de cette location sont donc imposables dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux. Par exception, lorsque dans le prolongement d'une exploitation agricole, par exemple de cultures, un particulier se borne à louer pour des randonnées des chevaux nés et élevés dans son exploitation, il est admis que les profits complémentaires ainsi réalisés soient imposés en tant que bénéfices agricoles. Mais il ne peut en être ainsi lorsque l'activité de location de chevaux constitue l'essentiel de l'activité professionnelle de l'exploitant. Par ailleurs, il convient de prendre en considération certaines prestations annexes comme la restauration ou l'hébergement qui revêtent en toute hypothèse un caractère commercial. Au demeurant, cette solution n'aboutit pas comme l'estime l'honorable parlementaire, à une double imposition des bénéfices réalisés car le forfait agricole ne tient pas compte des profits résultant de ces locations et autres prestations.

Préindemnisation des expropriations de terres agricoles.

23184. — 5 avril 1977. — **M. Adolphe Chauvin** demande à **M. le ministre délégué à l'économie et aux finances** de bien vouloir préciser les dispositions qu'il compte prendre tendant à prévoir en cas de procédure d'expropriation de terres agricoles un financement initial de ces opérations afin que les expropriés ne se voient pas dans l'obligation d'attendre le règlement de leur indemnité durant un nombre d'années particulièrement important.

Réponse. — En droit positif, l'exproprié est garanti contre le non-paiement ou le paiement tardif des indemnités qui lui sont dues. L'article 545 du Code civil pose le principe selon lequel « nul ne peut être contraint de céder sa propriété si ce n'est pour cause d'utilité publique et moyennant une juste et préalable indemnité ». Les dispositions du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique annexé au décret n° 77-392 du 28 mars 1977 (*Journal officiel* du 14 avril suivant) sont d'ailleurs parfaitement conformes à cette règle : l'article L. 15-1 confirme le principe du règlement préalable de l'indemnité avant l'abandon des biens expropriés par leurs détenteurs. A défaut de paiement, les agriculteurs concernés par les procédures d'expropriation peuvent donc se maintenir sur les lieux ; ils disposent en outre de moyens d'action en vue d'obtenir soit le versement d'intérêts au taux légal en cas de non-paiement de l'indemnité dans les trois mois (cf. article ** R. 13-78 du Code de l'expropriation), soit la fixation d'une nouvelle indemnité si le règlement n'est pas intervenu dans le délai d'un an à compter de la décision définitive (cf. article L. 13-9 du même Code). On voit mal quelles garanties supplémentaires pourraient être apportées en droit. Aussi, une amélioration de la situation a-t-elle été recherchée dans une adaptation progressive des conditions de mise en œuvre des procédures d'acquisitions foncières. C'est ainsi que le décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 relatif à la réalisation des opérations foncières des collectivités publiques dans certains départements a étendu les attributions du service des domaines de l'Etat, en transférant à cette administration l'exécution intégrale des procédures nécessitées par les acquisitions foncières des services de l'Etat à l'amiable ou par expropriation. Les autres collectivités publiques conservent la faculté de faire appel au concours du Domaine ou de s'en tenir aux procédures antérieures. Le nouveau régime prévoit notamment le versement au compte de commerce des Domaines des sommes nécessaires au règlement des prix d'acquisition ou des indemnités, préalablement à l'engagement de toute opération ; il s'ensuit que les expropriés sont assurés d'être payés rapidement (rarement plus de trois mois après la signature de l'acte de vente amiable ou la fixation judiciaire des indemnités). Les nouvelles procédures ne sont applicables, pour le moment, que dans quarante-cinq départements. Leur extension au surplus du territoire national interviendra d'une façon progressive dans la limite des moyens budgétaires qui pourront être dégagés à cet effet. Ces dispositions paraissent de nature à répondre aux préoccupations de l'honorable parlementaire.

Amélioration de l'habitat locatif : primes.

23479. — 10 mai 1977. — **M. Raoul Vadepied** demande à **M. le ministre délégué à l'économie et aux finances** de bien vouloir préciser les perspectives et les échéances de publication du décret prévu à l'article 48 de la loi n° 76-1232 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977 et fixant les modalités d'application de cet article prévoyant qu'une prime peut être accordée au bailleur, personne physique ou morale, pour l'amélioration de l'habitat locatif achevée avant le 1^{er} septembre 1948.

Réponse. — Il est indiqué à l'honorable parlementaire que les modalités d'application de l'article 48 de la loi n° 76-1232 portant loi de finances pour 1977, instituant une prime à l'amélioration de l'habitat locatif, ont été fixées par le décret n° 77-1018 du 29 août 1977 (*Journal officiel* du 11 septembre 1977).

Créanciers chirographaires : recouvrement de leurs créances.

23491. — 10 mai 1977. — **M. Adolphe Chauvin** demande à **M. le ministre délégué à l'économie et aux finances** quelles mesures il a prises ou qu'il compte prendre pour permettre, en cas de faillite d'entreprises, aux créanciers chirographaires qui sont souvent les fournisseurs ou sous-traitants de pouvoir percevoir leur créance en totalité ou en partie lorsque la créance privilégiée de l'Etat (ou de la sécurité sociale) lui permet d'absorber la totalité de l'actif et que la survie de ces fournisseurs ou sous-traitants dépend du recouvrement de ces créances.

Réponse. — La discrimination qui existe entre les droits des créanciers en cas de faillite n'est pas liée au fait que les créances sont publiques ou privées, mais résulte de ce que certaines de ces créances sont garanties par des sûretés, alors que les autres n'en disposent pas. Ainsi, de même que l'Etat, certains créanciers privés bénéficient d'hypothèques ou de privilèges qui leur permettent d'être préférés aux créanciers chirographaires. Aussi, l'abandon par l'Etat et la sécurité sociale des privilèges qui garantissent certaines de leurs créances ne profiterait-il nullement en général aux créanciers chirographaires, mais aux créanciers disposant de sûretés de moindre rang. L'amélioration du sort des créanciers chirographaires dans les faillites ne pourrait donc résulter, en définitive, que d'une révision complète du régime des privilèges et hypothèques. Il n'est pas certain qu'une telle réforme, qui ne serait pas sans incidences sur les droits des salariés, se révèle parfaitement souhaitable. Il convient d'observer enfin que, loin d'appréhender l'essentiel des actifs des faillites, l'Etat ne reçoit qu'environ 6 p. 100 de ses productions au titre des impôts privilégiés. La mauvaise situation des créanciers chirographaires dans les faillites résulte plus du caractère souvent dérisoire des actifs à répartir que du montant des encaissements réalisés par l'Etat dans ces procédures. Ainsi, lorsque les actifs ne sont pas exploités en vertu de contrats de crédit-bail, ils sont grevés de sûretés spéciales au profit d'organismes prêteurs, si bien qu'en général, ils n'offrent aucune garantie aux créanciers ordinaires. En outre, les conditions de réalisation des biens disponibles au profit de l'ensemble de ces créanciers permettent rarement d'en tirer le meilleur prix. Le produit obtenu est alors rapidement absorbé par les frais de justice, notamment les honoraires des syndicats et les créances des salariés ou de leurs subrogés, dont la protection répond à un légitime souci humanitaire. Le Trésor public et la sécurité sociale dont les créances sont d'origine légale et qui ne peuvent pas, comme les titulaires de créances contractuelles, cesser toute relation avec leur débiteur dès que des difficultés apparaissent, subissent dans une large mesure les conséquences de la situation signalée. Aussi, en supposant que l'abandon total de leurs droits dans les procédures d'apurement collectif puisse être envisagé nonobstant le fait que cette solution aurait pour effet de reporter sur la collectivité nationale une charge qui n'est souvent pour le créancier lésé que le prix d'un défaut de vigilance, voire le résultat d'une spéculation malheureuse, un tel renoncement qui pourrait être au surplus l'occasion de certains abus profiterait essentiellement à d'autres créanciers privilégiés moins bien placés, mais néanmoins préférables aux fournisseurs et sous-traitants. Le sort de ceux-ci est, au demeurant, tout aussi préoccupant lorsque leur gène de trésorerie résulte de procédures collectives dans lesquelles ni l'Etat ni la sécurité sociale ne figurent. C'est pourquoi le Gouvernement a mis en place des comités départementaux qui sont chargés d'examiner sous la présidence des trésoriers payeurs généraux, et sans faire cette discrimination, les moyens les mieux adaptés à chaque cas particulier pour permettre le sauvetage des entreprises. Ces moyens peuvent consister aussi bien en un échelonnement convenable des échéances fiscales et parafiscales qu'en concours financiers. Toutefois, en ce qui concerne plus spécialement les sous-traitants, il convient d'observer qu'une amélioration sensible de leur situation résulte de l'entrée en vigueur de la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 qui, sous certaines conditions, leur permet, même si l'entrepreneur principal est en état de liquidation de biens, de règlement judiciaire ou de suspension provisoire des poursuites, de bénéficier du paiement direct dans le cas d'un marché passé par l'Etat, les collectivités locales, les établissements et entreprises publics ou de l'action directe dans le cas où le paiement direct ne s'applique pas. Ces mesures leur permettent de ne pas souffrir de la cessation des paiements des entreprises principales. En outre, l'article L. 143-6 du code du travail leur donne, dans la même situation, un droit de préférence

opposable au Trésor pour les fournitures et travaux qu'ils ont effectués. Ils peuvent donc invoquer ce texte contre le Trésor lorsque l'entreprise pilote tombe en faillite. Cette possibilité semble répondre, pour l'essentiel, aux préoccupations exprimées par l'honorable parlementaire.

GIE : exonération de taxe professionnelle dans certains cas.

23639. — 25 mai 1977. — **M. Adolphe Chauvin** attire l'attention de **M. le ministre délégué à l'économie et aux finances** sur le fait que les groupements d'intérêt économique (GIE) soumis au début de leur création au droit commun en ce qui concerne l'imposition de la patente, le sont aujourd'hui pour la taxe professionnelle. Il lui demande s'il ne conviendrait pas, dans le cas très précis où l'ensemble des membres d'un groupement d'intérêt économique bénéficient d'une même exonération, de pouvoir en faire bénéficier le GIE, ce qui ne semble pas être le cas à l'heure actuelle, en particulier pour les groupements d'intérêt économique d'artisans.

Réponse. — L'article 2 de la loi n° 75-678 du 29 juillet 1975 assujettit à la taxe professionnelle les entreprises qui, quelles que soient leur forme et la qualité de leurs membres, exercent à titre habituel une activité professionnelle non salariée et qui ne sont pas exonérées par une disposition spéciale. Dès lors qu'aucune règle particulière n'existe en faveur des groupements d'intérêt économique, ces organismes sont passibles de la taxe professionnelle dans les conditions de droit commun. Il est précisé, toutefois, à l'honorable parlementaire qu'une entreprise constituée par des artisans en vue de faciliter l'exercice de leur profession peut être exonérée lorsqu'elle revêt la forme d'une société coopérative d'artisans. Mais l'extension de cette exonération, prévue par l'article 1454-17° du code général des impôts, aux groupements d'intérêt économique composés d'artisans serait contraire à la volonté du législateur qui a entendu réserver cet avantage aux organismes soumis au statut général de la coopération et à la réglementation des sociétés coopératives d'artisans. Enfin, les débats auxquels a donné lieu la taxe professionnelle ont montré que les parlementaires n'étaient pas favorables à une extension des exonérations actuelles.

Réinsertion professionnelle des femmes : avantages fiscaux.

23700. — 3 juin 1977. — **M. Louis Jung** demande à **M. le ministre délégué à l'économie et aux finances** de bien vouloir préciser les dispositions qu'il compte prendre tendant à permettre aux personnes ayant abandonné tout emploi depuis quelques années, en raison des charges familiales faisant suite à la naissance d'un ou de plusieurs enfants et désirant se réinsérer par la suite dans le monde du travail, de pouvoir déduire des revenus de leur mari les frais de stage de perfectionnement nécessaire à leur réinsertion professionnelle.

Réponse. — Les dépenses de formation sont assimilées à des frais professionnels lorsqu'elles sont supportées par un salarié en activité ou par un demandeur d'emploi régulièrement inscrit auprès du service compétent. Les mères de famille désireuses de reprendre une activité professionnelle et inscrites comme demandeur d'emploi peuvent donc porter sur la déclaration des revenus du ménage et sous la rubrique qui les concerne les frais de stage dont elles ont supporté la charge à titre définitif et dont elles peuvent justifier du paiement.

Trésorerie générale de Besançon : équipement d'un centre spécialisé pour le paiement mensuel des pensions.

23762. — 10 juin 1977. — **M. Michel Miroudot** expose à **M. le ministre délégué à l'économie et aux finances** que, dans le cadre de la mensualisation du paiement des retraites de la fonction publique, son prédécesseur avait laissé prévoir l'équipement en 1977 de deux centres spécialisés dont l'un, à Châlons-sur-Marne, fonctionne effectivement depuis le 1^{er} février dernier. Il lui demande si un tel centre ne pourrait être mis en place prochainement à Besançon dont la trésorerie générale, ayant été la première à délivrer à ses ressortissants un décompte détaillé des éléments de la somme qui leur est versée, mériterait semble-t-il de bénéficier en priorité des crédits nécessaires à cette nouvelle amélioration du fonctionnement de ses services.

Réponse. — Le paiement mensuel des pensions de l'Etat, actuellement appliqué aux pensions payées par les centres régionaux de Grenoble, Bordeaux et Châlons-sur-Marne, doit être appliqué à

compter du 1^{er} janvier 1978 à environ 234 000 pensions supplémentaires, dont les titulaires résident dans les quatorze départements relevant des centres régionaux des pensions gérés par les trésoreries générales d'Amiens, de Besançon, de Clermont-Ferrand et de Lyon. Ces départements sont les suivants : l'Aisne, l'Oise et la Somme pour le premier centre, le Doubs, le Jura, la Haute-Savoie, ainsi que le territoire de Belfort pour le deuxième centre, l'Allier, le Cantal, la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme pour le troisième centre, enfin l'Ain, la Loire et le Rhône pour le quatrième. Ainsi, au 1^{er} janvier 1978, la mensualisation sera-t-elle effective dans sept centres régionaux des pensions groupant trente départements et en seront bénéficiaires plus de 534 000 pensionnés, soit à peu près le quart des pensionnés de l'Etat.

Confiserie : taux de la TVA.

23776. — 14 juin 1977. — **M. Hubert d'Andigné** appelle l'attention de **M. le ministre délégué à l'économie et aux finances** sur le taux de TVA applicable aux activités de confiserie. Contrairement aux autres produits alimentaires, taxés au taux réduit, la confiserie est soumise au taux intermédiaire. Il en résulte un renchérissement du prix des produits de confiserie, déjà affectés par la hausse du prix du sucre et des fèves de cacao et, par suite, d'une rupture des conditions de concurrence entre la confiserie et des produits alimentaires analogues, les crèmes glacées, par exemple, qui bénéficient du taux réduit. Dans ces conditions, il lui demande quelles sont les mesures qu'il entend prendre ou proposer afin de mettre fin aux disparités fiscales dont pâtissent les confiseurs.

Confiserie : taux de la TVA.

23808. — 16 juin 1977. — **M. René Travert** expose à **M. le ministre délégué à l'économie et aux finances** que seuls quelques produits alimentaires solides, dont la confiserie et les produits à base de cacao ou de chocolat, sont passibles de la TVA au taux intermédiaire, alors que tous les autres sont soumis au taux réduit. Cette discrimination ne se justifie nullement et on ne peut que s'étonner qu'il n'y ait pas été mis fin, malgré les promesses faites de longue date, à l'occasion des mesures d'unification déjà prises en la matière. Il lui demande si une initiative du Gouvernement dans ce sens peut être espérée à l'occasion d'une prochaine loi de finances.

Réponse. — La réduction du taux de la taxe sur la valeur ajoutée afférente aux produits de confiserie et de chocolaterie actuellement soumis au taux intermédiaire de 17,6 p. 100 entraînerait des pertes de recettes importantes que la situation budgétaire ne permet pas d'envisager. C'est pourquoi, sans méconnaître les difficultés résultant de la dualité des régimes de taxation applicables au secteur alimentaire, il n'est pas envisagé d'étendre le bénéfice du taux de 7 p. 100 à tous les chocolats et confiseries qui n'en sont pas encore bénéficiaires. Toutefois, pour tenir compte de l'évolution de la réglementation définissant les produits de chocolaterie, il a été décidé d'admettre au bénéfice du taux réduit les tablettes des produits dénommés « chocolat », « chocolat de ménage » et « chocolat de ménage au lait ». Cette mesure applicable à compter du 1^{er} août 1977, élargit le champ d'application du taux de 7 p. 100 en matière de chocolaterie, par rapport à la situation antérieure et répond ainsi, partiellement, aux souhaits exprimés par l'honorable parlementaire.

Landes, marais et étangs : exonération d'imposition sur les plus-values.

23829. — 21 juin 1977. — **M. Jacques Pelletier** expose à **M. le ministre délégué à l'économie et aux finances** que les dispositions de l'article 6-III de la loi n° 76-660 du 19 juillet 1976 portant imposition des plus-values ne s'appliquent pas aux terrains agricoles lorsque le prix de cession n'excède pas 5 francs au mètre carré. Il demande de lui confirmer que cette disposition s'applique bien aux landes, marais et étangs, même lorsque les étangs sont à usage de pêche professionnelle ou non.

Réponse. — Les terrains dont la cession n'entre pas dans le champ d'application des dispositions de la loi du 19 juillet 1976, lorsque les limites de prix au mètre carré fixées par le décret n° 76-1241 du 29 décembre 1976 ne sont pas dépassées, s'entendent uniquement des terrains affectés réellement à la poursuite d'une exploitation agricole ou forestière. Par suite, les landes, marais et étangs ne peuvent bénéficier de ce régime que lorsque les produits

retirés de leur exploitation — sous quelque forme que ce soit — sont soumis à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéficiaires agricoles.

Economies d'énergie : application de déductions fiscales.

23871. — 30 juin 1977. — **M. Pierre Sallenave** rappelle à **M. le ministre délégué à l'économie et aux finances** que le 16 décembre 1976 le Sénat avait été saisi d'un amendement tendant à étendre, au cas du remplacement des chaudières fonctionnant au gaz propane, les déductions fiscales en matière d'économie d'énergie ; que le ministre délégué à l'économie et aux finances de l'époque avait demandé et obtenu le retrait dudit amendement en annonçant « qu'un nouveau décret est en cours d'élaboration » qui « autorisera la déduction des chaudières à propane et ira plus loin ». Il espère que le délai de six mois intervenu depuis la déclaration de son prédécesseur a été mis à profit pour mener à bien l'étude annoncée et lui demande à quelle date le texte promis sera publié.

Réponse. — Le décret n° 75-52 du 29 janvier 1975, pris pour l'application des dispositions de l'article 8-II de la loi n° 74-1129 du 30 décembre 1974, concernant la déduction du revenu global des dépenses destinées à économiser l'énergie utilisée pour le chauffage, a été modifié par le décret n° 77-859 du 27 juillet 1977, publié au *Journal officiel* du 29 juillet 1977. Ce décret élargit les possibilités de déduction en rendant, notamment, désormais déductibles les frais de remplacement d'une chaudière à propane usagée par une chaudière neuve de puissance au plus égale, fonctionnant à l'aide d'une source d'énergie autre que l'électricité, ou par un appareil utilisant l'énergie solaire, une pompe à chaleur, un système utilisant l'énergie géothermique ou une installation de raccordement sur un réseau de chauffage urbain.

Prorogation de délai pour le emploi des plus-values.

23916. — 7 juillet 1977. — **M. Francis Palmero** expose à **M. le ministre délégué à l'économie et aux finances** la situation suivante : un promoteur immobilier s'est soumis au emploi des plus-values dans les termes des articles 238 octies et 40 du code général des impôts qui prévoient que le emploi doit être effectué dans les trois années. Or, deux mois environ avant l'expiration du délai imparti pour réemployer ces plus-values, la grève générale des cimenteries a frappé l'ensemble de la construction. Au stade du gros œuvre, ce qui était le cas pour l'immeuble construit en emploi, cette grève nationale que personne ne pouvait prévoir ni éviter, a eu non seulement pour effet d'arrêter la construction de l'entreprise de gros œuvre, mais aussi celle des entreprises qui travaillaient en même temps qu'elles (plomberie, électricité à encasturer, etc.). Cette grève ayant duré quarante jours, juste avant les fêtes de fin d'année, le promoteur en question a perdu ces quarante jours de travaux, mais également un délai supplémentaire pour reprendre les travaux, et il n'a pu en conséquence qu'exécuter partiellement son engagement. Actuellement, l'administration indique que l'article 238 octies n'est assorti d'aucune prorogation de délai et ne veut pas tenir compte au moins des travaux effectués quarante jours après ce délai de trois années. Il semble qu'en équité, si le législateur a imparti un délai de trois années pour réemployer les plus-values, c'est qu'il a estimé ce délai nécessaire. Admettre qu'il soit réduit par des troubles sociaux ou autres, indépendants de la volonté de la personne qui a souscrit cet engagement, c'est manifestement le réduire. Dans ces conditions, peut-il être admis qu'en cas de force majeure ou en vertu de la théorie de l'imprévision, comme faisant partie du emploi les sommes payées pendant une durée supplémentaire égale à cette grève ?

Réponse. — Le délai de trois ans prévu à l'article 40-1 du code général des impôts, auquel se réfère l'article 238 octies du même code, pour le réinvestissement des liquidités dégagées par les opérations immobilisées dont les profits sont admis en franchise fiscale sous condition de emploi est un délai de rigueur. Il n'est donc pas au pouvoir de l'administration d'en accorder la prolongation, quels que soient les obstacles rencontrés par l'entreprise pour le respecter.

Nue-propiété : déclaration à souscrire.

23933. — 13 juillet 1977. — **M. Jacques Braconnier** expose à **M. le ministre délégué à l'économie et aux finances** le cas d'un contribuable marié, nu-propiétaire de l'immeuble qu'il occupe avec sa mère non considérée comme à charge, celle-ci disposant d'un logement distinct. Il lui demande si ce contribuable est tenu de

souscrire à certaines déclarations au regard de la taxe d'habitation par exemple, et, dans l'affirmative, dans quels délais et suivant quelles modalités en cas de décès de son ascendant et de l'occupation personnelle du logement du défunt.

Réponse. — En matière de taxe d'habitation, les contribuables sont seulement tenus de souscrire une déclaration indiquant les personnes à charge afin d'obtenir le bénéfice des abattements prévus par la loi. Dans la situation évoquée par l'honorable parlementaire, le contribuable n'a donc aucune obligation fiscale pour l'établissement de la taxe d'habitation. Après le décès de son ascendant, le service des impôts établira la taxe au nom du nouvel occupant du logement du défunt dès qu'il en aura connaissance, et au plus tôt à partir du 1^{er} janvier de l'année suivant celle du décès. Si à cette date la taxe a encore été établie au nom du défunt, elle pourra être transférée à celui du nouvel occupant sur réclamation des héritiers.

Acquisition d'une parcelle par un locataire : possibilité de taux de mutation réduits.

23942. — 13 juillet 1977. — **M. René Tinant** attire l'attention de **M. le ministre délégué à l'économie et aux finances** sur la situation d'une personne ayant été locataire d'une parcelle de terre et dont le bail est venu à expiration le 1^{er} novembre 1970 pour être renouvelé à défaut de congé pour une nouvelle durée de neuf années, par application des dispositions de l'article 838 du code rural. Le propriétaire de cette parcelle étant décédé, l'ancien locataire s'est porté acquéreur en 1977. Le nouveau propriétaire a demandé l'application des dispositions de l'article 705 du code des impôts tendant à appliquer un taux réduit de mutation et l'administration vient de lui notifier un redressement fiscal arguant du fait que l'allégement prévu par ce texte ne serait pas applicable en raison de la tardivité de la régularisation des déclarations de locations verbales des années 1971 à 1976. Il se trouve en effet que, se substituant au propriétaire défaillant, cette personne a souscrit la déclaration de location verbale en date du 17 novembre 1976. Dans la mesure où le preneur est titulaire d'un droit locatif résultant à l'origine d'un bail authentique dont les effets se trouvent de plein droit reconduits pour neuf années à son expiration, en vertu de l'article 838 du code rural, le locataire fermier a la faculté de souscrire une déclaration de location verbale en cas de défaillance du propriétaire, mais il ne s'agit en aucun cas d'une obligation ; les déclarations de locations doivent, en effet, en vertu de l'article 61 et suivants de l'annexe 4 du code général des impôts, être souscrites par le propriétaire. Il lui demande s'il ne conviendrait pas de revenir sur cette décision qui entraînerait pour le moins une situation paradoxale dans la mesure où l'exigence du paiement des droits au taux normal placerait le preneur dans une situation plus défavorable en cas d'acquisition directe que si cette acquisition avait été réalisée par l'intermédiaire de la SAFER, laquelle aurait par la suite rétrocédé cette parcelle de terrain.

Réponse. — Aux termes de l'article 705 du code général des impôts, le taux de la taxe de publicité foncière applicable aux acquisitions d'immeubles ruraux par les preneurs est réduit à 0,60 p. 100 à la condition, notamment, qu'au jour de l'acquisition, les immeubles soient exploités par l'acquéreur en vertu d'un bail enregistré ou déclaré depuis au moins deux ans. Ce texte fait donc de l'enregistrement de l'acte ou de la déclaration le mode de preuve de la réalité du bail. S'agissant d'une location verbale, celle-ci doit avoir été déclarée depuis deux ans au moins pour ouvrir droit au régime de faveur. Quant au bail écrit, tacitement reconduit, il devient une location verbale et, comme celle-ci, doit faire l'objet d'une déclaration annuelle. Si le propriétaire omet de déclarer annuellement la location, comme dans le cas évoqué par l'honorable parlementaire, l'imposition au taux réduit à 0,60 p. 100 n'est donc pas applicable. C'est pourquoi la faculté de souscrire cette déclaration a été accordée au fermier afin que ce dernier puisse se réserver la preuve de la location consentie et ne soit pas privé du bénéfice du régime de faveur par suite de la défaillance du propriétaire. Il s'agit ainsi d'une mesure libérale prise dans l'intérêt du fermier. Quant à l'exigence de l'antériorité de deux ans de l'enregistrement ou de la déclaration de location, elle est également justifiée. A défaut, en effet, le contribuable qui n'a pas acquitté le droit de bail serait, bien qu'il se soit soustrait à ses obligations fiscales, traité aussi favorablement que celui qui a régulièrement acquitté ce droit. Une telle conséquence ne serait pas conforme à l'équité. Le régime en vigueur ne paraît pas, par conséquent, devoir être modifié à cet égard.

Vente d'un fonds de commerce : imposition sur la plus-value.

23969. — 13 juillet 1977 — **M. Jean Colin** demande à **M. le ministre délégué à l'économie et aux finances** de lui faire savoir si un fonds de commerce acquis en 1932, et revendu en 1977, peut donner lieu à une imposition quelconque au titre des plus-values et, dans l'affirmative, en vertu de quels textes une semblable imposition peut être déclarée fondée, dans la mesure où, en francs constants, la valeur du fonds demeure sensiblement la même et où, par ailleurs, après un délai de trente ans, la loi du 16 juillet 1976 ne peut recevoir application.

Réponse. — L'article 11-I de la loi n° 76-660 du 16 juillet 1976 prévoit que les dispositions des articles 1^{er} à 10 de cette loi ne s'appliquent pas, notamment, aux bénéficiaires professionnels qui demeurent soumis aux règles précédemment en vigueur. Il s'ensuit que, même lorsqu'elles sont dégagées à l'occasion de la cession d'un fonds de commerce acquis depuis de nombreuses années, les plus-values portant sur des éléments de l'actif immobilisé entrent, sous réserve des dispositions de l'article 11-II, visé ci-après, de la loi du 16 juillet 1976 — dans la définition du bénéfice imposable au sens de l'article 38 du code général des impôts lorsque l'impôt est établi sous un régime de bénéfice réel. Toutefois, ces plus-values ne supportent qu'une charge fiscale atténuée de nature à compenser, dans une large part, les effets de l'érosion monétaire : en application des dispositions de l'article 41 de la loi n° 59-1472 du 28 décembre 1959, largement commentées par l'administration et les organismes professionnels, les augmentations d'actif dégagées en fonction des valeurs réévaluées au 30 juin 1959 ont pu être constatées définitivement en franchise d'impôt jusqu'en 1963. Par ailleurs, sous le régime spécial des plus-values défini par les articles 39 *duodecies* et suivants du code général des impôts, les plus-values dégagées par la cession d'éléments de l'actif immobilisé détenus depuis au moins deux ans sont retranchées des résultats servant de base à l'impôt progressif sur le revenu établi dans les conditions du droit commun, ou à l'impôt sur les sociétés, pour être soumises à un impôt proportionnel calculé, en règle générale, au taux de 15 p. 100 dans la mesure où ces plus-values ne trouvent leur origine ni dans un excédent d'amortissement déduit dans les conditions de droit commun, ni dans un amortissement expressément exclu pour la détermination de la base imposable. Pour les petites et moyennes entreprises dont les résultats relèvent de l'impôt sur le revenu, à ces aménagements s'ajoutent divers assouplissements : la faculté de constater définitivement en franchise fiscale les plus-values dégagées sur les éléments incorporels du fonds de commerce, lorsque la réévaluation correspondante est opérée au cours de l'exercice dont les résultats sont imposés d'après le régime du bénéfice réel simplifié à la suite d'une première option pour ce régime actuellement régi par l'article 62 de la loi de finances pour 1977 (n° 76-1232 du 29 décembre 1976) ; l'exonération des plus-values professionnelles édictée par l'article 11-II de la loi précitée du 19 juillet 1976, lorsque le chiffre d'affaires de l'entreprise n'excède pas la limite du forfait, à condition que l'activité ait été exercée à titre principal pendant au moins cinq ans et que le bien n'entre pas dans la catégorie des terrains à bâtir ; l'abattement prévu par l'article 1-III de la loi n° 74-1114 du 27 décembre 1974 en faveur des adhérents à un centre de gestion agréé.

Municipalités : majoration de loyers.

24156. — 7 septembre 1977. — **M. Francis Palmero** demande à **M. le ministre délégué à l'économie et aux finances** si l'augmentation des loyers fixée à 6,50 p. 100 par la loi de finances rectificative pour 1976 (n° 76-978) est applicable rétroactivement à une administration municipale qui loue des locaux à des services d'Etat, alors que les clauses du bail permettraient une augmentation supérieure.

Réponse. — Il est rappelé à l'honorable parlementaire que la loi de finances rectificative pour 1976 n° 76-978 du 29 octobre 1976 ne comporte aucun caractère rétroactif, ce qui serait contraire aux principes généraux du droit. L'article 8 de cette loi applicable un jour franc après sa parution au *Journal officiel* du 31 octobre 1976 précise que, nonobstant toutes dispositions législatives, réglementaires ou contractuelles contraires, les loyers, redevances ou indemnités d'occupation dus pour des locaux ou immeubles à usage d'habitation, professionnel, ou à usage d'habitation et professionnel ne pourront en 1977 être supérieurs de plus de 6,5 p. 100 au loyer en vigueur à la date du 15 septembre 1976. Cette disposition de portée générale s'applique à tous les locaux et immeubles, sauf exceptions expressément prévues dans la loi. Les immeubles loués par des communes aux services de l'Etat ne figurant pas

au nombre des exceptions prévues, leurs loyers sont donc soumis aux limitations prévues par l'article 8 de la loi de finances rectificative pour 1976 n° 76-978 du 29 octobre 1976.

EDUCATION

Tremblay-lès-Gonesse (Seine-Saint-Denis) : création d'un centre d'orientation scolaire.

24299. — 6 octobre 1977. — **Mme Marie-Thérèse Goutmann** rappelle à **M. le ministre de l'éducation** qu'à la rentrée scolaire de 1977, une antenne du centre d'information et d'orientation scolaire d'Aulnay-sous-Bois a été établie à Tremblay-lès-Gonesse, dans les locaux prêtés à la commune. Cette antenne a, pour le moment, un caractère provisoire, mais son activité doit rayonner sur trois C. E. S. (Ronsard, Romain-Rolland, Descartes) et un C. E. T. à Tremblay-lès-Gonesse, deux C. E. S. à Villepinte. Ce centre intéressera donc plus de 4 000 élèves. En conséquence, elle lui demande quelle mesure il compte prendre pour que soit créé à Tremblay-lès-Gonesse un centre d'information et d'orientation scolaire d'Etat, à la rentrée scolaire de 1978.

Réponse. — La création éventuelle d'un centre d'information et d'orientation d'Etat, à Tremblay-lès-Gonesse, sera étudiée à l'occasion de la préparation de la rentrée scolaire 1978. L'avis des recteurs intéressés et les possibilités offertes par les crédits de l'espèce mis à la disposition du ministère de l'éducation par la loi de finances guideront le choix des centres à créer. Les besoins respectifs des académies et des départements et le niveau des équipements existants seront également pris en considération.

JEUNESSE ET SPORTS

C. E. S. de Crémieu (Isère).

Affectation d'un professeur d'éducation physique.

24288. — 5 octobre 1977. — **M. Paul Jargot** appelle l'attention de **M. le secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports** sur les mauvaises conditions de l'enseignement physique et sportif au collège d'enseignement secondaire de Crémieu (Isère). Il lui demande en conséquence s'il entend créer le poste nécessaire pour permettre que l'éducation physique et sportive soit assurée dans des conditions satisfaisantes.

Réponse. — Vingt-six emplois d'enseignants d'éducation physique et sportive ont été créés dans le secteur de l'enseignement du second degré du département de l'Isère au cours des deux premières années d'application du VII^e Plan. Cet effort sera intensifié en raison de la croissance démographique particulière que connaît ce département et grâce à la progression du nombre des emplois nouveaux figurant au projet de budget pour 1978. Le collège de Crémieu dispose actuellement de deux enseignants d'éducation physique et sportive pour un effectif de 517 élèves. Si ce taux d'encadrement ne permet pas d'assurer trois heures hebdomadaires à tous les élèves, il ne situait pas le collège de Crémieu parmi les établissements qui ont pu se voir attribuer un poste supplémentaire dès la rentrée scolaire de 1977. En effet, ce n'est qu'au terme du VII^e Plan que tous les élèves du premier cycle de l'enseignement secondaire bénéficieront de l'horaire retenu comme objectif pour le programme d'actions prioritaires n° 13 « Assurer l'égalité des chances par l'éducation et la culture ».

SANTE ET SECURITE SOCIALE

*Statut du personnel hospitalier :
parution de textes d'application de la loi.*

24274. — 3 octobre 1977. — **Mme Marie-Thérèse Goutmann** rappelle à **Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale** que, dans le statut général du personnel des établissements d'hospitalisation publics et de certains établissements à caractère social, il était prévu que certains personnels bénéficieraient de textes spéciaux pour leur recrutement et leur avancement. Ces textes, promis dès septembre 1972 (promesses renouvelées lors de la loi du 22 octobre 1974, et de la loi sur les institutions sociales et médico-sociales) ont fait l'objet de projets très avancés de l'administration centrale (direction de l'action sociale). Fin 1977, aucun espoir n'est donné aux personnels intéressés quant à la date de publication de ces textes. Aussi sont-ils mécontents. En conséquence, elle lui demande si elle compte donner à ses services les instructions nécessaires afin que ces textes soient soumis rapidement au conseil supérieur de la fonction hospitalière, signés par les différents ministères intéressés et enfin publiés.

Réponse. — La loi n° 74-873 du 22 octobre 1974 qui modifie les articles L. 792 et L. 893 du code de la santé publique étend le livre IX de ce code aux « établissements à caractère public pour mineurs inadaptés, autres que les établissements nationaux et les établissements d'enseignement ou d'éducation surveillée ». A compter de la promulgation de la loi, le personnel de ces établissements est donc régi par le livre IX du code de la santé publique, des décrets devant par ailleurs fixer le statut particulier de chaque catégorie de personnel concerné. Dans un premier temps, en application de la loi précitée, deux décrets ont été publiés au *Journal officiel* du 17 juillet 1977. Ils ont pour objet d'étendre le livre IX du code de la santé publique aux établissements de l'aide sociale à l'enfance de Paris et aux instituts médico-éducatifs publics. Le premier de ceux-ci, le décret n° 77-795 du 8 juillet 1977, pris après avis du Conseil d'Etat, détermine les modalités selon lesquelles les agents concernés pourront opter pour le maintien de leur situation statutaire antérieure à la promulgation de la loi n° 74-873 du 22 octobre 1974. Le second, le décret n° 77-796 du 8 juillet 1977 qui a été soumis au Conseil supérieur de la fonction hospitalière étend les dispositions du statut particulier du personnel des établissements relevant des services départementaux de l'aide sociale

à l'enfance, au personnel des établissements nouvellement régis par le livre IX. Cette extension va permettre de régler le problème évoqué par l'honorable parlementaire. Par ailleurs, les ministères intéressés ont été saisis de deux autres projets de décrets. L'un concerne le statut particulier des directeurs des établissements à caractère social, régis par le livre IX du code la santé publique. Un autre projet reprend l'ensemble des dispositions applicables aux autres catégories d'emplois et tend à codifier les différents textes en vigueur ainsi qu'à créer les emplois nouveaux nécessaires pour le fonctionnement des établissements. Ces projets seront soumis dans quelques semaines au conseil supérieur de la fonction hospitalière. Cet ensemble de textes devrait répondre aux préoccupations des personnels concernés et mettre fin à une situation transitoire qui s'est prolongée en raison de la difficulté à harmoniser des statuts de personnels nationaux et départementaux jusqu'ici fort différents. Une telle harmonisation ne pouvait en effet se faire sans prendre en compte les droits acquis des nombreuses catégories d'agents visés par la loi n° 74-873 du 22 octobre 1974. Il y a tout lieu de penser que les avantages qui résulteront de la mise en œuvre de cette réforme statutaire apaiseront les mécontentements dont fait état l'honorable parlementaire.

ABONNEMENTS			VENTE au numéro.
	FRANCE et Outre-Mer.	ÉTRANGER	FRANCE et Outre-Mer.
	Francs.	Francs.	Francs.
Assemblée nationale :			
Débats	22	40	0,50
Documents	30	40	0,50
Sénat :			
Débats	16	24	0,50
Documents	30	40	0,90

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
 26, rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone { Renseignements : 579-01-95.
 Administration : 578-61-39.